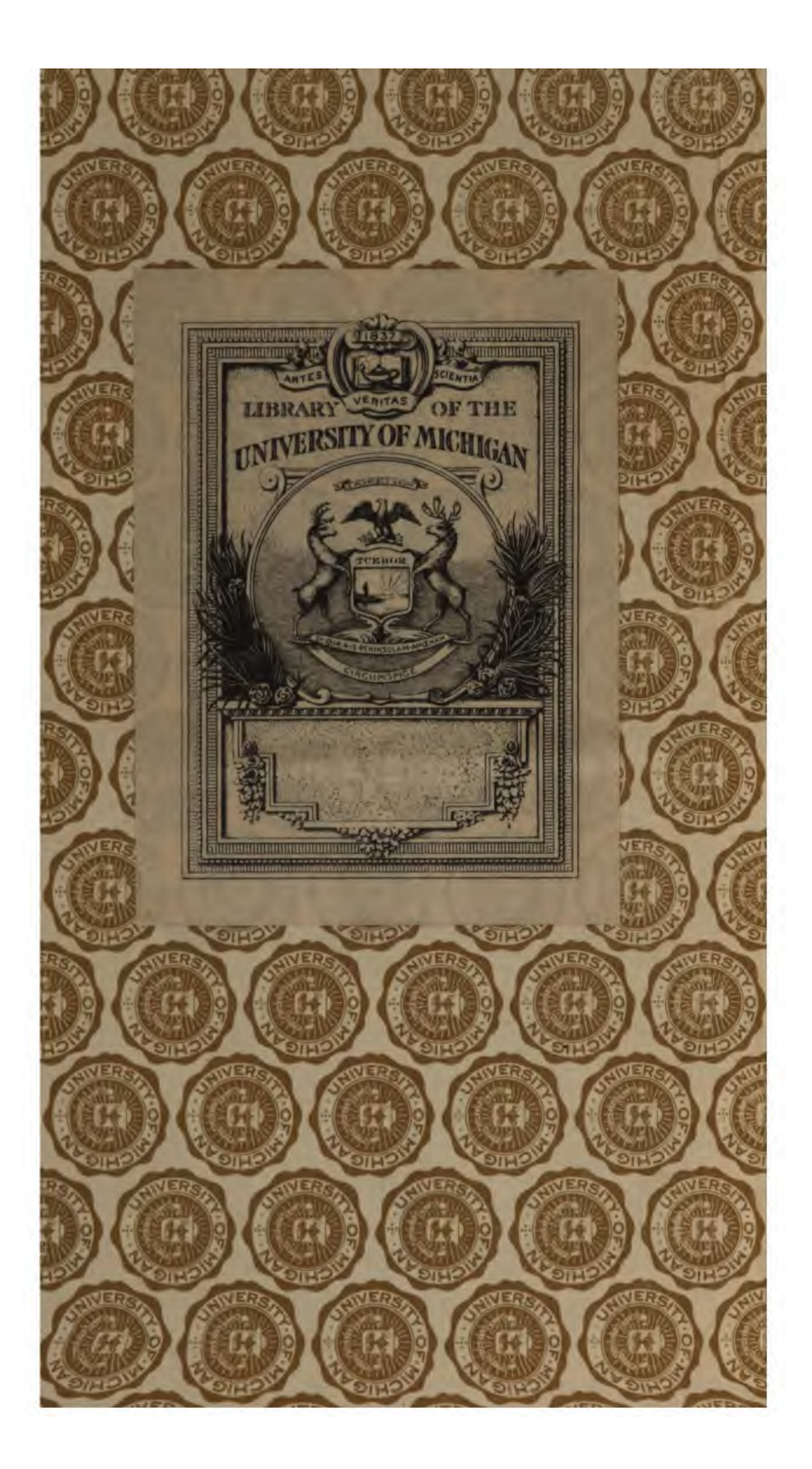
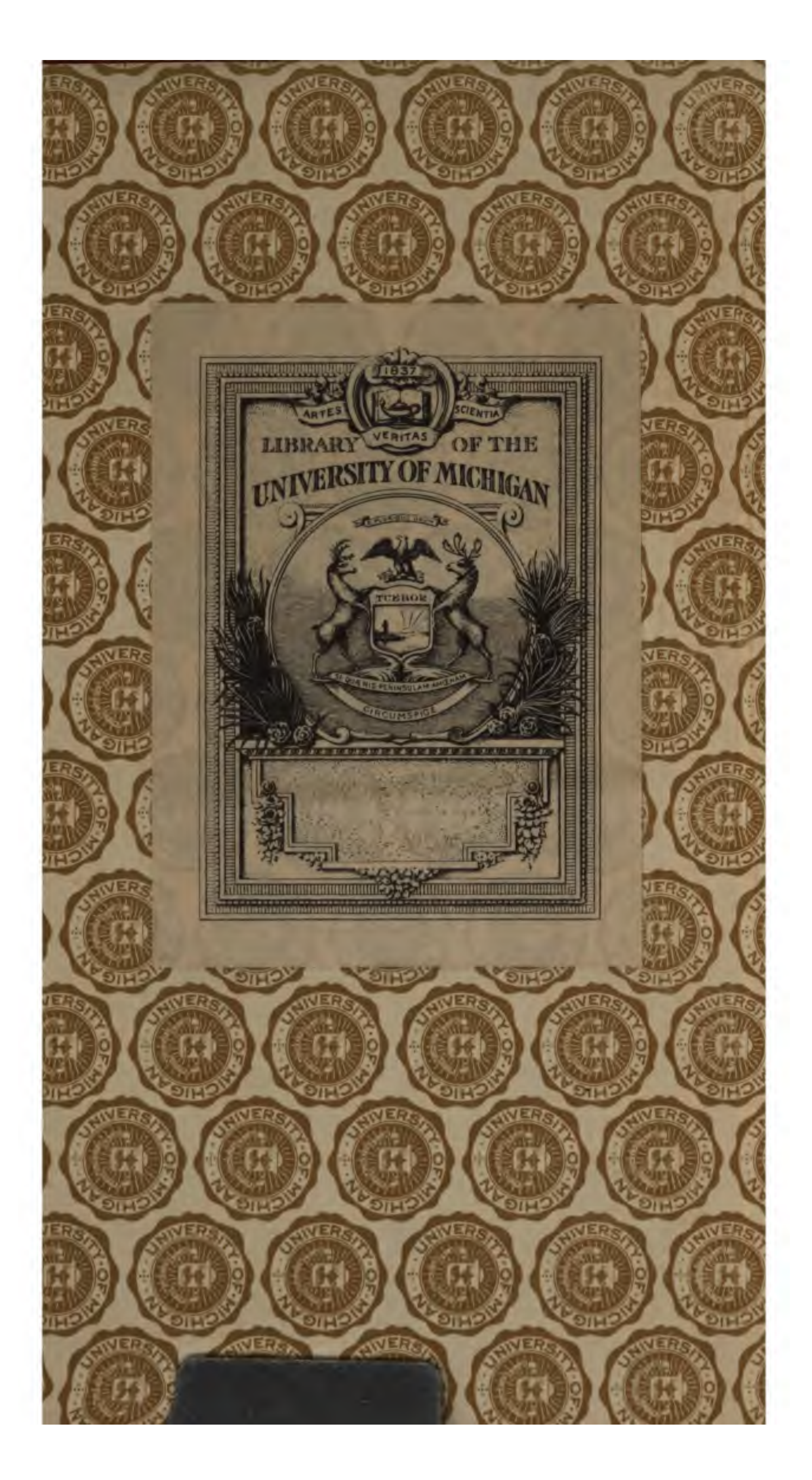

BUHR A
a39015 01807906 4b


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


UNIVERSITY OF MICHIGAN


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE


UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

RELATIFS

À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES DE BRISSOT.

TOME QUATRIÈME.





Raffet del. Quéverdo sc.

MASSACRE DANS LES PRISONS DE LYON

Brissot de Warville, Jacques Pierre

MÉMOIRES
DE BRISSOT,

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
ET DE LA CONVENTION NATIONALE,

SUR

SES CONTEMPORAINS,

ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PUBLIÉS PAR SON FILS;

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR M. F. DE MONTROL.

TOME QUATRIÈME.



PARIS.
LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. R. LE DUC DE CHARTRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N. 22.

MDCCCXXXII.

IMPRIMERIE DE DAVID,
BOULEVART POISSONNIÈRE N° 4 *bis*.

MÉMOIRES

DE

BRISSOT-WARVILLE.

CHAPITRE PREMIER.

Papiers trouvés aux Tuileries. — Ce qu'ils prouvent. — Fausseté de Louis XVI. — Le soi-disant marquis de Rivarol. — Prépare l'assassinat de la famille d'Orléans. — Plans d'une contre-révolution. — Le lieutenant-civil Talon et Mirabeau. — Conférence de Laporte avec le marquis de Luchet. — Les deux Lameth et Barnave, ou le *trium gueusat*. — Rapport de Rhul sur la corruption de Mirabeau. — Un député propose d'exhumer ses cendres du Panthéon. — Manuel combat la proposition. — Camille-Desmoulins accuse Mirabeau. — Préventions de Pétion contre ce dernier. — Versatilité de Robespierre. — Anecdote racontée par Carra. — Pétition de Frochot à l'Assemblée Législative. — Mirabeau-Dusaillant s'en offense. — Lettre de lui à ce sujet. — Testament de Mirabeau. — Récit de Camille-Desmoulins. — Brissot et Mirabeau. — Leurs liaisons. — Caractéristique de quelques candidats à l'Assemblée Constituante. — Beaumarchais. — L'abbé Lecoq. — Target. — Pelletier de Saint Fargeau. — Moreau. — Despresménil. — Panchot. — L'abbé Morellet. — Panckoucke. — Garat. — Lacretelle — Sobry. — Casaux. — L'abbé Cerutti. — Le comte de Lauraguais. — Duport. — Lavoisier. — Pastoret. — Le



marquis Ducrest. — Duclos-Dufresne. — Gaillard. — Sémonville. — Suard. — Lamalle. Gudin. — Mercier. — Pétiot. — Rulhières. — Limon. — Lettre de Mirabeau sur les affaires de la Hollande.

On peut considérer les papiers trouvés aux Tuileries comme les pièces justificatives des dénonciations que les écrivains patriotes ont constamment portées au tribunal de l'opinion publique contre la cour et les agens d'iniquité. Ces pièces prouvent que Louis XVI n'a jamais marché de bonne foi dans le sens de la Constitution ; qu'il était lui-même à la tête de tous les complots ourdis contre elle ; que, tandis que ses frères préparaient au dehors une contre-révolution armée, il déployait au dedans un vaste plan de corruption, dont le but était de favoriser le succès de cette contre-révolution ; qu'il entretenait de nombreuses légions de journalistes, d'espions, de motionnaires, d'applaudisseurs dans l'Assemblée Nationale, aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les sections, dans les cafés, etc. Il ne s'agit, pour s'en convaincre, que de se rappeler les principales pièces, la plupart apostillées et signées de la main de Louis Capet. La trahison de ce prince résulte, avec une évidence bien frappante, de la nature de ses rapports avec un intrigant très-méprisable, et dès-lors très-méprisé : le soi-disant marquis

de Rivarol. Les conseils donnés au monarque par ce prétendu gentilhomme montrent assez qu'en les donnant, il avait la certitude de s'adresser à une âme profondément perverse. Louis XVI agréait de pareils conseils; il les sollicitait, il les payait, et souriait avec complaisance quand son conseiller lui indiquait le moyen infaillible de se défaire de la maison d'Orléans. Il ne s'agissait rien moins que d'une émeute factice qui aurait fourni l'occasion de précipiter dans la Seine tous les membres de la branche cadette des Bourbons; on aurait égorgé ceux qui auraient échappé à la noyade. L'intrigue, pour arriver à ce dénouement, était fort spirituellement exposée dans cinq ou six mémoires qui ne se sont pas tous trouvés dans l'armoire de fer, mais que j'ai vus dans les mains d'un nommé Baccon, qui avait été au service du marquis en qualité de valet de chambre et de secrétaire. Rivarol termine ainsi l'un de ses projets de conjuration contre la famille d'Orléans : « Sans doute, Sire, Votre Majesté s'étonnera de l'énormité des résultats que je lui promets, si elle les compare à la modicité des sommes qu'il faudra dépenser pour les obtenir; mais que Votre Majesté daigne refléchir que les pyramides d'Égypte ont été construites avec des oignons. » Rivarol fait toutes espèces de gentillesses et de plaisanteries pour charmer l'esprit du bon roi, a qui il propose, sans façon, de faire égorger les ci-

toyens les uns par les autres. C'est horrible de voir comme il se joue dans le sang; il est plus horrible encore de songer que l'honnête Louis fondait l'espoir d'un règne paisible sur le meurtre de ses sujets. Louis, réputé débonnaire! quel fourbe! c'était le tigre sous la peau du mouton. Mais ce tigre était lâche et incapable d'aucune détermination. * Aussi Rivarol ne le pressait-il pas trop d'agir par lui-même; il voulait que toujours il se tint dans la coulisse et dirigeât les événemens en sournois. A cette fin, il l'engageait à accaparer les poumons qui dominaient les sections, tels que ceux de Danton et de quelques-autres. Avec de l'argent et des dîners, Rivarol espérait mener à bien cette affaire. L'argent n'avait pas manqué: Laporte se plaint, et l'aveu est précieux, de n'avoir retiré aucun fruit des millions qu'il avait répandus dans les clubs, dans les sections, dans les tribunes, à l'assemblée, sur les places publiques et parmi les écrivains. Cela prouve en faveur de la nation.

L'armoire de fer était pleine de révélations qui mettent a nud le caractère de Louis XVI, et dé-

---

* Voici ce qu'on lit dans un billet trouvé chez Dufresne-Saint-Léon. « Un jour la reine allant à la messe, arracha un pistolet de la main d'un courtisan et le présenta au roi. Voici le moment d'agir, lui dit-elle; mais *la buche* resta muette. (*Note de Brissot.*)

voilent les perfides menées de son entourage. Entre les pièces qu'elle contenait, et qui ont été inventoriées, car toutes ne l'ont pas été, se trouvait un mémoire du lieutenant civil Talon, où l'on voit que cet homme était le négociateur entre la cour et Mirabeau; que Mirabeau avait conçu un vaste projet qui tendait à imprimer à Paris, ainsi qu'aux provinces, un grand mouvement favorable à la royauté. Talon était chargé de Paris, et Mirabeau des provinces. La mort de ce dernier fit échouer ce dessein. Ainsi s'expliquent ces paroles de Mirabeau sur son lit de mort: « *J'emporte avec moi le deuil de la monarchie.* »

On lit dans les lettres de Laporte, le proxénète en chef de Louis XVI, le récit d'une conférence avec ce marquis de Luchet dont j'ai parlé au commencement de cet écrit et qui était un des ouvriers dont Mirabeau employait la plume. Cette conférence avait pour objet de fixer le prix auquel l'orateur consentait à vendre son éloquence; et Luchet était d'avis de tout accorder parce que Mirabeau était l'homme qu'il fallait au Roi, le seul homme capable de combattre les deux Lameth et Barnave qui lui ont succédé dans la faveur populaire, et dont il désignait le triumvirat sous le nom de *trium-gueusat*. Quant à la lettre de Louis XVI à Lafayette, elle charge ce général, *qui ne peut suffire à tout*, de se concerter avec Mirabeau pour le bien de l'État et le service de sa personne royale.

La corruption de Mirabeau est aujourd'hui un fait dont il n'est plus permis de douter : elle ressortait complètement du rapport que Rhul fit à la Convention l'orsqu'il fut question de décerner à l'orateur des honneurs qu'il ne méritait pas. Rhul démontra assez bien l'alliance de Mirabeau avec les contre-révolutionnaires ; après la lecture de cette pièce importante, un député, dont je ne me rappelle pas le nom, proposa de vouer le traître à l'infamie, de briser sur-le-champ ses effigies qui se trouvaient placées dans la salle, et d'exhumer ses cendres du Panthéon. C'était le cri de la vertu indignée; il y eut de l'écho dans l'Assemblée ; tout le monde appuya la proposition. Manuel dit : qu'avant tout, il fallait être juste, et qu'on ne devait pas traiter les morts avec plus de sévérité que les vivans ; Mirabeau vivant eût été mis en accusation, on aurait voulu l'entendre avant de le condamner. Avant de flétrir sa mémoire, il fallait donc procéder à une enquête par l'organe d'un comité. Au moment, ajouta Manuel, où l'on juge un Roi avec les formes de la loi, il ne faut pas condamner illégalement un homme de génie, dont la mémoire ne doit pas être moins respectée que la tête d'un Roi.

Il était assez singulier que ceux qui naguère avaient été les moins indulgens envers Mirabeau fussent les premiers à parler en sa faveur; il ne l'était pas moins de voir quels hommes s'achar-

naient maintenant contre lui. La Convention voulait renvoyer l'examen des pièces à un Comité d'instruction. Camille Desmoulins, que la reconnaissance aurait dû engager à se taire, vint précipiter la condamnation en révélant un fait nouveau, et en attestant *qu'il pouvait, d'après sa propre expérience, déposer de la corruption de Mirabeau*. Il dénonça un plan de contre-révolution qu'il avait vu écrit de sa main, et qui, disait-il, avait été communiqué à Pétion. Il n'y avait rien de vrai dans cette dernière assertion : Pétion, j'en suis sûr, n'avait jamais vu ce plan; mais il croyait à son existence parce que des personnes dignes de confiance, et auxquelles il avait été communiqué, lui en avaient parlé autrefois. Cette découverte avait mis le comble à son mépris pour Mirabeau ; aussi vint-il rappeler à la Convention que, seul de l'Assemblée Constituante, il avait refusé d'aller à ses funérailles et de porter son deuil.

Je veux à cette occasion révéler une anecdote qui appartient à l'histoire, et qui confime les justes préventions de Pétion contre Mirabeau. Ce fut sur la motion de Robespierre que les honneurs du Panthéon furent décernés à ce dernier. Pétion lui en fit reproche le jour même, il lui en fit reproche en ma présence. « Je méprise, il est vrai, Mirabeau, répondit le vertueux incorruptible, je le méprise, je vous l'ai dit cent fois; mais les sections ont demandé cet honneur

pour lui, et j'ai dû être l'organe du peuple. » Ce mot met à nud Robespierre ainsi que la vertu de sa *conscience populaire*. Le trait suivant achèvera de le peindre. Le jour même du rapport de Rhul, les Jacobins brisèrent dans leur salle le buste de Mirabeau Ce fut sur la motion de Robespierre que cette exécution eut lieu, comme on l'avait auparavant porté au Panthéon sur sa demande. Ainsi les démagogues encensent les idoles populaires pour plaire aux adorateurs, et renversent ensuite ces idoles pour leur succéder. Au reste, Robespierre a pu, sans crainte, chasser Mirabeau du Panthéon : on n'usera jamais avec lui de représailles *.

Une autre anecdote que m'a racontée Carra, peut faire connaître avec quelle arrière-pensée Mirabeau était entré dans les affaires publiques. « Je dînais un jour (je répète les propres paroles de Carra,) en tiers avec Mirabeau l'aîné ; c'était pendant le temps des élections des Députés de Paris, en mai 1789. J'espère, me dit Mirabeau, que vous serez nommé à la députation, et que nous marcherons ensemble sur la ligne des grands principes de la liberté. Trop heureux, répondis-

* Pendant qu'on était en trai i de briser aux Jacobins, on b: isa aussi le buste d'Helvétius. Plusieurs bonnes gens, en voyant rouler les débris, demandaient si c'était un membre de la faction de la Gironde. C'était un philosophe, cela revient au même. (*Note de Brissot.*)

je, de pouvoir être votre second dans la belle carrière que vous allez parcourir ; mais je prévois, ajoutai-je sur le champ, que la Cour ne manquera pas, en voyant le but où nous tendons, de chercher à nous corrompre l'un et l'autre ; quant à moi, si l'on m'offrait de l'argent, je sais bien ce que je ferais.— Et que feriez-vous, répliqua vivement Mirabeau ? — Je le prendrais. —Vous le prendriez ! reprit-il en me regardant fixement ?—Oui, je le prendrais..... mais à l'instant même je le porterais sur le bureau de l'Assemblée des Etats-Généraux, et je dirais à haute voix : voilà l'argent qu'on m'a donné pour me corrompre et m'engager à trahir ma patrie ; c'est un tel qui me l'a remis, je le dénonce..... Mirabeau m'interrompit et changea de conversation. Depuis ce temps, j'ai toujours pensé que la plus belle gloire qu'un mortel pût acquérir dans l'histoire des hommes et jusqu'à la postérité la plus reculée, serait celle de suivre l'exemple dont je donnais l'idée à Mirabeau. »

Après la mort de Mirabeau, Frochot qui avait été son ami, voulant lui faire une grande renommée de désintéressement, adressa à l'Assemblée Législative une pétition, où il déclara qu'il n'avait pas laissé de quoi subvenir aux frais de ses funérailles. C'était un point de ressemblance entre le grand homme du jour et quelques grands hommes de l'antiquité ; mais un frère de Mirabeau s'empressa de répudier cette fiction dont la

réalité aurait été si honorable pour notre temps ; voici la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet :

23 octobre 1791.

« Veuillez bien, Monsieur, recevoir ma réclamation contre la qualification *d'insolvable*, donnée à M. de Mirabeau dans une pétition adressée au Corps-Législatif. Mon frère laisse des dettes, et son mobilier sera peut-être insuffisant pour les payer ; mais tous les scellés ne sont pas encore levés, et l'auteur de la pétition, M. Frochot, qui se dit l'ami de mon frère, et qui est son exécuteur testamentaire, ne devrait pas ignorer que M. Mirabeau a été doté dans son contrat de mariage, de plusieurs terres existantes dans leur entier lors de sa mort, et d'une valeur bien au-delà des dettes : on dirait, à entendre le pétitionnaire, qu'il ne manquait plus à M. de Mirabeau pour être un grand homme, que d'être insolvable. Je lui demanderai s'il aurait osé tenir ce langage à mon frère vivant. M. Frochot aurait dû garder pour lui ses étranges idées de morale, respecter d'avantage les devoirs de l'amitié, s'en tenir à ses fonctions d'exécuteur testamentaire, et surtout se connaître assez en procédés pour ne pas faire une démarche aussi importante, sans l'aveu de la famille de M. de Mirabeau.

MIRABEAU DU SAILLANT,

Rue du Mont-Parnasse, hôtel d'Aragon.

Certes, M. du Saillant avait tort de se plaindre du procédé de Frochot : celui-ci avait voulu laver son frère du reproche de corruption ; mais M. du Saillant dont le décès de son frère augmentait considérablement la fortune, et qui ne pouvait cacher cet accroissement subit, était bien aise de faire croire que Mirabeau avait légué intacte la dot qu'il avait reçue en mariage. Au surplus, M. du Saillant avait raison de dire que son frère n'était pas mort insolvable ; il avait été pauvre, mais il n'avait pas su se résigner à la pauvreté.

Sans remonter à cet inventaire de Londres, que tout le monde a lu, il y a quelques années, dans le *Courrier de l'Europe*, qu'on s'adresse à Vignon, procureur de Mirabeau, et curateur à son interdiction. Il vous dira que depuis l'ouverture de la succession de son père, il s'en fallait de plus de 50 mille écus que Mirabeau pût payer ses dettes avec l'héritage. Qu'on s'adresse à ceux qui ont connu Mirabeau, ils diront qu'avant l'ouverture des Etats-Généraux il mettait une boucle de col au Mont-de-Piété ; et deux ans après, il laisse par son testament :

A un enfant qui lui était cher.	24,000 f.
A son secrétaire..	24,000
A son médecin.	24,000

A chacune des demoiselles Dusaillant.	2,800 f. de rente.
A chacune de ses autres nièces.	600 id.
A M. de Lamark, sa bibliothèque qu'il a achetée..	200,000

Il remet a M. Le Jay tout ce qu'il peut lui devoir.

Et après ces déductions, après celles des sommes énormes que lui coûtèrent, pendant ces deux ans, l'entretien de sa maison et son faste de Lucullus, et le repas de 15 mille livres donné à sa section, des personnes instruites élèvent la somme qui reste à M. Dusaillant, légataire universel, à plus de 1,000,000.

« Va donc, ô nation corrompue, s'écriait Camille-Desmoulins, après avoir fait la récapitulation des legs de Mirabeau, va donc, ô peuple stupide, te prosterner devant le tombeau de cet honnête homme, véritable Mercure de son siécle, et, comme lui, le dieu des orateurs, des menteurs et des voleurs. »

S'il y avait encore de l'engouement* pour

---

* On donnait à la Comédie Italienne, *Mirabeau aux Champs-Élysées*. C'était une production dont Olympe de Gouge était accouché en trente-six heures ; on ne pouvait en applaudir que l'intention. Un de mes voisins me dit : » cette pièce est un vrai morceau de réception pour le club

Mirabeau, ce n'était pas la faute de Camille-Desmoulins, qui n'avait laissé échapper aucune occasion de le dénigrer soit dans ses propos, soit

---

» monarchique; on retrouve à chaque instant dans la bouche » de Mirabeau, les principes faibles et timides de Clermont-» Tonnerre. * Ce Mirabeau-là est à notre Mirabeau ce » qu'un 89 est à un patriote, ou pour mieux dire, ce qu'un » *castrato* est à un homme. » Mon voisin, comme on le voit, était encore sous le charme : Mirabeau était à ses yeux le type du grand citoyen. (*Note de Brissot.*)

* Le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre était colonel, lorsqu'en 1789 il fut nommé président des électeurs de la noblesse de Paris et député aux États-Généraux. La modération de ses principes et un profond sentiment de justice lui firent reconnaître toute l'importance des droits des citoyens. Il vota pour la réunion des trois ordres et protesta contre les déterminations de la noblesse. Il apporta les mêmes sentimens à l'Assemblée Nationale, où il rendit plus d'un service à la liberté. Il voulut en vain s'opposer à l'ascendant des terroristes. Il périt victime de la fureur de la populace excitée par un cuisinier qu'il avait chassé à cause de ses vols. Sa correspondance avec l'abbé Sieyes, sur le système municipal, prouve qu'il soutenait franchement les intérêts du peuple.

Si la faveur dont il avait joui pendant quelque temps avait duré, il faudrait le compter au premier rang de nos orateurs, il fut un moment l'improvisateur le plus facile et le plus brillant; mais son talent l'abandonna, et bientôt il n'en resta pas vestige : jamais éclipse ne fut plus complète. A la fin il ne lui fut plus possible de prononcer deux phrases, sans avoir un cahier à la main. Chose bien extraordinaire, c'était la contrariété qui animait particulièrement l'éloquence de Mirabeau et celle de l'abbé Maury; l'âme de ces deux hommes grandissait en présence de la contradiction, celle de Clermont-Tonnerre en était battue.

dans ses écrits. Camille prétendait l'avoir deviné depuis long-temps; et en effet, il l'avait toujours soupçonné de vénalité; je n'ai pas oublié ce qu'il racontait à ce sujet dans une conversation avec Clavière et moi; c'est Camille-Desmoulins qui parle : « Quelques jours, dit-il, après que le » projet de décret sur la paix et la guerre, » amendé (assez faiblement à mon avis) par Bar- » nave, eût passé, je me trouvai dans le cloître » des Feuillans nez à nez avec Mirabeau qui sor- » tait de l'Assemblée. J'étais avec un de ses » grands ennemis, exhalant ensemble notre bile » patriotique; je jette à Mirabeau un regard que » je charge de mon mieux de mépris et d'indi- » gnation, il me salue du coin de l'œil en riant, » et d'une manière qui m'invite si amicalement à » venir m'expliquer avec lui, que je suis entraîné » sur ses pas, et je le suis de loin, incertain si je » l'aborderais pour l'accabler de reproches. Me » voyant venir, il s'arrête : Osez-vous bien, lui » dis-je, traverser si tranquillement la rue en » plein midi, et ne craignez-vous point la lan- » terne? Convenez que si le pouvoir exécutif ne » vous a pas donné cent mille écus pour vos der- » nières harangues, il vous vole. La vérité de ma » pensée le frappa si agréablement qu'il ne fut » pas maître de se composer. Il me sourit d'une » manière indéfinissable, et je vois encore son » épanouissement expressif, comme devant les » cent mille écus. Il ne les avouait pas de bou-

» che, mais en vérité tout son visage en conve-
» nait; et aussitôt passant son bras sous le mien
» (jamais il ne m'avait montré plus d'amitié), il
» me mena jusqu'à la rue de l'échelle, me
» faisant promettre d'aller chez lui le surlen-
» demain, et m'assurant que je serais con-
» tent de son explication; l'explication fut un
» charmant dîner, et d'une somptuosité bien
» éloquente pour excuser aux yeux d'un Dema-
» des le faible de Démosthènes pour l'or de la
» Macédoine, mais qui ne me persuada point. »

Clavières voyait presque tous les jours Mirabeau, et tant que je demeurai chez Clavières; je ne le vis guère moins souvent; mais je l'évitais plutôt que je ne le cherchais : cependant une fois il nous arriva de nous associer pour un travail: c'était une caractéristique de quelques candidats à l'Assemblée Constituante. comme cet écrit n'a pas eu de véritable publicité je le transcris ici; si jamais je dois changer d'opinion sur le compte des individus que je jugeais alors plus ou moins défavorablement, je pourrais, à l'aide de ces documens, reconnaître de combien nous nous étions trompés.

BEAUMARCHAIS.

Honnête homme par arrêt; excellent écrivain, voyez ses mémoires contre Bergasse; plagiaire adroit, voyez ses mémoires contre Goësmann; bon ami, bon époux, citoyen intègre, voyez

court en poste à Blois pour se faire élire, il ne faut pas se renfermer dans une auberge et revenir à franc étrier de peur des sifflets. Un homme de bien tel que lui doit être à l'abri d'un pareil outrage.

L'ABBÉ MORELLET.

Aide-de-camp *du feu principal*, qui lui confiait la *tenue physique et morale* des élèves de l'école militaire, voyez son arrêt si purement écrit. Ce serait une justice de le pousser aux Etats-Généraux; il pourrait y débiter sa doctrine sur le commerce, que la nation lui paie si cher depuis vingt-ans, et dont il n'a pas imprimé une seule ligne: L'abbé Morellet ne se lasse pas de répéter qu'il fut l'ami d'Helvétius et de Franklin; mais Franklin et Helvétius étaient aimés de tout le monde.

PANCKOUKE.

Ses souscripteurs devraient le porter aux Etats-Généraux, pour le distraire du goût qu'il prend à étendre sa masse encyclopédique: sans doute ils y gagneraient, mais à coup sûr, ils seraient les seuls, à moins que ses créanciers ne soient aussi bien aise de le voir abandonner ses spéculations sur le papier noirci.

GARAT.

Auteur d'éloges, coopérateur du Mercure, aspirant à l'Académie. Il aurait des idées s'il ne

Beaumarchais pour travailler à la confection du cahier.

PELLETIER DE SAINT-FARGEAU.

Un des juges qui.......

> Oui, la postérité, monsieur de Saint-Fargeau
> Saura que l'on vous dut ce scandale nouveau.

MOREAU.

Pensionnaire du Gouvernement. Il a mutilé sans pitié l'histoire de France pour prouver que les Francs n'avaient jamais été francs et qu'ils étaient condamnés à l'esclavage par leurs lois fondamentales.

DESPRESMENIL.

Excellent citoyen, s'il n'était parlementaire, bon orateur s'il n'était un énergumène ; chef de parti par intention, aboyeur en réalité.

> Malheur à tout mortel, et surtout dans notre âge
> Qui se fait singulier pour être un personnage.

PANCHOT.

Prôneur de Calonne ; habile financier, puisqu'il a su se faire une réputation après trois faillites ; auteur distingué d'un mémoire en deux pages, contre M. Villersheim, a eu part à quelques écrits de bons citoyens; comme la lettre amicale, et la lettre à Cerutti.

N. B. Dire à mon ami Panchot que quand on

drigal ; il a répondu à Calonne. Il fallait la massue d'Hercule pour écraser un pareil adversaire, et il n'appartenait pas a un petit-maître de vouloir la soulever.

Bella gerant fortes tu pari semper arma,

LE COMTE DE LAURAGUAIS.

Il a fait de la chimie parce qu'elle était à la mode. Aujourd'hui il se jette à corps perdu dans la politique par le même motif. Lauraguais est un homme de circonstance, il a souvent de bonnes idées; mais il n'a pas de tenue : c'est un fou qui a des momens lucides.

DUPORT.

Parlementaire, se dit l'ami du peuple. Pourquoi ne quitte-t-il pas la robe ?

LAVOISIER.

Fermier-général et académicien, deux titres pour seconder le despotisme; il est de plus auteur du projet des murailles autour de Paris. Sifflé à Blois quand il s'est présenté aux élections, il n'a obtenu des suffrages que par charité. Lavoisier s'est fait chimiste, il se fût fait alchimiste s'il n'eût consulté que son inextinguible soif de l'or. Mais lui et ses confrères ont trouvé des moyens plus certains de l'assouvir, le mouillage excessif des tabacs et l'accaparement des grains.

La France leur est redevable de huit ou dix famines.

PASTORET.

Maître des requêtes, écrivain érudit, homme d'un caractère doux, mais adroit; il ne secondera pas une révolntion, mais il ne l'arrêtera pas; il s'arrêtera plutôt avec elle. Il s'est déclaré l'antagoniste de la peine de mort : c'est son plus beau titre.

LE MARQUIS DUCREST.

De l'esprit, du calcul et pas le sens commun. Voyez plutôt ses derniers ouvrages.

DUCLOS DUFRESNE.

S'imagine avoir des talens politiques parce qu'il s'est enrichi dans l'agiotage. Il a la maladie de *vouloir faire* et de *paraître faire;* double caractère qui mène droit à l'aristocratie et qui serait dangereux dans un homme appelé aux Etats-Généraux. Il s'est montré d'ailleurs l'ennemi du tiers-état et le défenseur des nobles : en 1774, il était l'ami de Terray.

GAILLARD.

Parasite chez les grands et pensionné par eux. Il a fait une histoire où le peuple et la vérité sont également maltraités.

HUGUES DE SÉMONVILLE.

Il a du talent, mais il fait trop de phrases et

n'a pas de caractère. C'est une poule mouillée qui applique tout son esprit à déguiser la pusillanimité de son être. Il tournera avec le vent et toujours assez tôt pour ne courir aucun danger. Personne n'est plus intéressé ni plus fin que lui, il excelle à historier le mensonge et l'anecdote qu'il dit fort agréablement.

SUARD.

Apologiste de Lenoir, c'est tout dire; il s'est avili, il s'avilit, il demande à s'avilir, il s'avilira *in sæcula sæculorum, amen.*

Suard s'est fait le singe de Condillac, il nous prouvera que toute la science de l'adulation se réduit, comme les autres sciences, à une langue bien faite : ô grammairiens !

LAMALLE.

Avocat de Daudet.

Vir probus dicendi peritus.

Définition de l'orateur : tel qu'il est, l'avocat trop souvent est indéfinissable; tel qu'il devrait être, on pourrait le définir.

GUDIN.

Prôneur de Beaumarchais.

Dis-moi qui tu vantes, je te dirai qui tu es.

Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.

Asinus asinum. . . . . .

Et pourtant Beaumarchais est un homme d'esprit.

MERCIER.

Rêveur politique, fou, maniaque, mais honnête homme. Il combattrait avec succès les abus s'il n'abusait de la permission de tout dénigrer. Il aime le peuple, mais il ne le comprend pas.

PETIOT.

Homme précieux pour le peuple s'il ne le défendait pas par des énigmes et s'il savait expliquer sa pensée; car, puisqu'il écrit et parle, il est à présumer qu'il pense. On n'oserait toutefois l'affirmer.

RHULIÈRES.

S'est fait une réputation, on ne sait trop pourquoi. Tous ses ouvrages respirent l'air du pays qu'il habite, la cour; ils sont contraints, faux et pleins d'adulation. Un courtisan de cette force ne saurait être ami du peuple.

LIMON.

Chassé d'abord de chez Monsieur pour ses méfaits, introduit chez le duc d'Orléans par le marquis de Sillery qui a voulu l'expulser à son tour, il n'y resta que par un singulier calcul du maître, qui croit que les meilleurs furets des fripons, sont les fripons eux-mêmes. Des calomniateurs disent qu'il convoite le contrôle-général. Il pour-

rait réussir d'après le calcul de Lauraguais qui disait : qu'à la suite d'un contrôleur-général honnête homme, venait toujours un fripon.

Après la lecture de ces petits articles dans lesquels Mirabeau était avec moi de moitié, une conclusion se présente naturellement : c'est qu'il était difficile dans le choix des hommes qui devaient être appelés à soutenir la cause du peuple : on voit qu'il exigeait d'eux des talens unis à la probité, et qu'il stigmatisait de son impitoyable ironie toute candidature qui n'était pas complètement estimable sous ce double rapport. Peut-être, à ne consulter que ses inspirations du moment, avait-il encore le droit d'être si sévère, peut-être n'appercevait-il dans les torts de sa conduite passée, que les torts d'un despotisme dont il avait eu tant à se plaindre : j'aime à croire qu'il était sincère et qu'il y eut un temps où il ne fit pas vainement parade de son amour pour la liberté ; il avait des principes arrêtés dès 1787, et la lettre qu'il écrivit alors à un patriote hollandais est un monument de sa conviction profonde : je la rapporte toute entière parce qu'elle dépose de sa foi politique à cette époque, et qu'elle montre combien il dut se faire violence lorsqu'il consentit à faire pour de l'or les affaires de la royauté. Quelle que soit la récompense de l'apostat, il est cruel pour lui d'apostasier s'il n'est pas converti.

Lettre de Mirabeau.

« J'exprimerais très-faiblement ce que votre lettre m'a fait sentir, en vous disant combien j'en ai été personnellement flatté. Sans doute un tel encouragement compense bien des injustices, console de bien des calomnies; mais votre plaidoyer est si plein de la mâle douleur d'un homme libre qui pleure sur sa patrie, que mes premiers mouvemens, à sa lecture, ont tous été donnés aux malheurs de la Hollande, aux crimes de ses ennemis, à l'indignation profonde et voisine de l'horreur qu'inspire à tout ami de l'espèce humaine cette lâche conspiration contre les peuples, qui chaque jour se dévoile mieux à l'observateur attentif.

» N'allez pas croire, au reste, monsieur, que les sentimens que vous avez réveillés dans mon âme, jusqu'à m'en rendre l'agitation très-pénible, aient jamais cessé d'y régner. Non, je ne sais pas composer avec la violence et l'iniquité. Non, les attentats contre la liberté des hommes ne me laisseront en aucun temps libre de m'abstenir ou de dissimuler, et la haine des tyrans comme l'amour de la liberté sont en moi des passions si véhémentes, si involontaires, que je n'ai pas même le droit de m'en estimer davantage.

» Je professe, j'ai professé votre cause, je ne la déserterai jamais. Au milieu de vos ennemis

et dans un moment où j'étais loin de prévoir toute l'étendue de l'inconsidération du cabinet de Berlin, de l'inconcevable stupeur du gouvernement français, et surtout des excès auxquels on assure que s'est portée l'armée prussienne, j'ai soutenu vos droits, vos intérêts chez le duc de Brunswick, auprès de lui, et je ne saurais dire contre lui, car il paraissait sentir la justice de vos prétentions et de vos plaintes plus qu'il n'appartient à un prince.

» Si on m'eût lors envoyé des matériaux nécessaires pour exécuter l'ouvrage dont vous me parlez si tardivement aujourd'hui, sans doute je l'aurais entrepris; et, pour tout dire, je m'indignais même que cet ouvrage ne parût pas, que le procès du stathoudérat ne fût pas porté au tribunal de l'opinion publique assez solennellement pour que, d'une extrémité du globe à l'autre, les hommes qui pensent fissent cause commune avec vous. C'est surtout aux peuples libres qu'il appartient de montrer le plus grand respect pour l'opinion publique, d'en appeler toujours à elle, de s'aider de la puissance du juste dont tout homme porte tellement le sens moral dans son cœur qu'il est d'observation universelle que les manifestes facilitent infiniment les levées de soldats, même dans les pays non libres. Le peuple dans sa cabane juge les querelles des rois. Cet ouvrage, certes, je l'aurais fait de grand cœur, surtout pour un de vos con-

citoyens, car il était utile et convenable qu'il parût au nom de la patrie. Mais ces sortes de discussions demandent une si grande exactitude; les faits m'arrivaient si équivoques, si incomplets, si douteux; ma force contre les autres et contre moi-même tient tellement à l'habitude religieuse d'avoir toujours raison, de ne défendre que de bonnes causes et par de bons moyens, qu'outre mon insuffisance personnelle, j'ai craint celle des circonstances.

» Voilà, monsieur, l'unique considération qui m'ait arrêté. Certainement j'ai porté un véritable attachement à la monarchie prussienne. (Quant au roi de Prusse, je ne compris en aucun moment de ma vie comment on pouvait donner sa liberté ou son affection personnelle à ce prince.) Son existence me paraissait nécessaire à la liberté politique de l'Europe, et ce seul état de la constitution germanique, ne donnât-il à vingt millions d'hommes que l'avantage incalculable de vivre dans de petits états, mériterait que les sages fissent des voeux pour sa permanence.

» Mais quand le gardien naturel des libertés de l'Allemagne se laisse distraire de sa grande, de son unique affaire, de son intérêt de tous les momens pour l'explosion bourgeoise d'un ressentiment presque aussi ridicule qu'inique; quand il donne ainsi le secret de ses principes personnels et de l'incohérence de son système

politique; quand, trompé par notre faux air de décadence, et prenant toujours la mollesse et l'impéritie du gouvernement pour l'impuissance de la nation, il s'aliène la confiance et la bienveillance de ses alliés naturels par l'ostentation, non moins puérile dans ses motifs qu'odieuse dans ses suites, d'une puissance qui n'a pas besoin de ces ruineux épisodes; quand il mérite, par un attentat presque inoui contre le droit des nations, de devenir l'objet d'une croisade, du moins si les hommes savaient se confédérer pour la liberté comme pour la tyrannie, vous ne pouvez pas croire qu'il m'inspire quelque intérêt.

» Quant au duc de Brunswick; je suis reconnaissant des égards très-distingués qu'il m'a montrés. Je considère ses talens, je respecte son administration dans ses états, dont il est vraiment le père très-éclairé. Mais qu'il y a loin de là à taire lâchement en sa faveur la vérité? J'aimais assez ce prince, je l'avoue, pour qu'il me fut impossible de prévoir ce que l'on dit de sa conduite en Hollande. A la vérité, rien n'aurait pu me persuader que la France ne pousserait pas un corps jusque sur la Meuse, ce qui eût suffi pour amortir toutes les fumées du roi de Prusse. Convaincu que, menacés sur un point où nous pouvions paraître prêts et l'être en effet, nous profiterions de cet heureux hasard pour faire bonne contenance, j'étais loin de croire que le duc eût besoin de modération, et je craignais

plus pour lui sa mission que je ne la redoutais pour les autres. Que si les pages de notre opprobre m'eussent été ouvertes dans le livre des destins, j'aurais cru le duc incapable d'outrepasser la mesure des rigueurs que nécessite une invasion armée, et même de ne pas tempérer la sévérité des ordres dont il était porteur. J'aime encore à croire que ces actes de violence d'un chef de brigands qui a une injure personnelle à venger, dont nos lettres retentissent, doivent être imputées aux partisans d'Orange, et non à un prince vraiment malheureux de s'être cru forcé de jouer un rôle où il y avait si peu de gloire à gagner et tant de mal à faire. Que si le contraire m'est démontré, pallier ou laisser impunie une telle conduite par des considérations personnelles ou des ménagemens de respect humain, c'est une lâcheté dont je suis tout-à-fait incapable. Non, monsieur, non, nul motif ne peut m'imposer silence sur une infraction aux droits de l'homme que l'inutilité même de ma réclamation.

» Mais c'est ici, monsieur, le point capital à traiter entre nous. L'ouvrage que vous me proposez, qui, comme monument littéraire, est un beau projet, et, comme cours de morale politique des nations, une conception très-élevée; cet ouvrage peut-il être utile en ce moment? Ne vaut-il pas mieux le réserver pour le jour de la vengeance, qui se présentera probablement plus tôt qu'on ne croit?

» D'abord j'adopte tous vos principes : je connais assez votre histoire pour n'avoir jamais douté que l'influence du Stadhoudérat n'ait été irrémissiblement destructive de votre liberté, que le système d'usurpation de la maison d'Orange ne soit immoral, et que si la France avait su jouer sa partie dans la dernière guerre, elle n'eût à la fois affranchi l'Amérique et la Hollande. Je suis convaincu de la vérité de votre observation neuve et profonde sur Guillaume Ier.

» S'il eût été un vrai républicain ou seulement un chef modéré, les dix-sept provinces belges étaient affranchies. Je vois M. de Vergennes et son ministère précisément des mêmes yeux que vous; je crois que les Anglais viennent de frapper un coup de maître qui peut retarder d'un demi-siècle leur décadence. Je suis persuadé que rien ne serait plus facile et plus juste que de rendre infiniment odieuse cette nation; tyran de la terre! tyran des mers! qui poursuit partout le bonheur et la liberté, comme si les Anglais seuls avaient droit à des succès! comme si nul peuple n'était digne d'une constitution! comme si le reste de l'espèce humaine était fait pour ramper sous le sceptre de la Grande-Bretagne ou sous la verge des despotes!..... Et ne croyez pas, monsieur, comme vous paraissez y pencher, qu'il vous servît à rien d'effrayer les Anglais sur les liaisons de leur roi avec le Stadhouder. N'avez-vous donc pas vu cette nation frénétique d'or-

gueil se précipiter dans la guerre d'Amérique, quoique ce fut évidemment la guerre du cabinet de Saint-James contre la liberté britannique? N'en était-ce pas fait de la liberté anglaise, si l'Amérique eût succombé? Burcke le leur avait dit : d'un bout de l'Europe à l'autre, les gens sensés le voyaient, et, par un vrai suicide politique, les Anglais n'en continuaient pas moins à déchirer leurs propres entrailles.

» Qu'est-ce pour eux, auprès d'un semblable intérêt, d'un tel péril, que la Hollande plus ou moins stadhoudérienne! Croyez-moi, monsieur, le gouvernement a trop bien joué son jeu, et quant à la nation, elle n'a d'autres rapports avec les Hollandais que le féroce *Hate The Dutsch*, qui est, avec leur profonde et native horreur pour nous, leur cri de ralliement et la base de leur esprit public.

» Peut-être, au reste, faut-il attendre de là encore une fois la régénération de votre liberté; car il est impossible aux Anglais d'être modérés; et, indépendamment des outrages qu'ils viennent de vous faire prodiguer, on peut s'en rapporter à eux pour lasser votre nation, lente à s'irriter, mais longue à se refroidir. Aujourd'hui que vous reste-t-il à faire, sinon à dissimuler, endormir la méfiance des tyrans, laisser retirer leurs satellites, préparer, attendre et saisir les circonstances?

» Je ne dis pas que si, dans ce moment même,

par un coup de force auquel nous étions plus prêts que l'on ne croit, le feu et la flamme eussent été portés sur les côtes anglaises, et peut-être jusque dans Londres, vous n'eussiez pu avec de très-légers secours noyer vos hyènes enrégimentées. Mais la paix est faite, et notre impuissance, quoique fort universellement exagérée, sera trop réelle quelque temps encore. Du chaos tranquille, ce pays-ci a passé dans le chaos agité. Il peut, il doit en sortir une création : sera-ce un embryon? sera-ce un homme? je ne sais; mais il est impossible que nous soyons stationnaires, et nous ne pouvons plus descendre.

» Attendez-donc. Aussi bien nos efforts avortés seraient-ils accueillis en ce moment par vous-mêmes, peut-être avec une espèce d'horreur, qui les rendrait tout-à-fait inutiles. Mais l'électeur de Bavière va mourir; mais le roi de Prusse aura bientôt d'autres ennemis; mais le système politique de l'Europe changera; mais vous êtes sous vos glaces; tandis que ceux qui viennent de se déclarer si impolitiquement vos oppresseurs, auront à guerroger du Weser au Danube. Dans ces terribles conflits le vœu des patriotes hollandais ne peut-il pas s'accomplir? Pourquoi se croiraient-ils anéantis? Leur parti porte sur la nature éternelle des choses. Vos provinces deviendront libres, ou seront restituées à la mer. Toujours mal constitués vous

ne futes jamais esclaves; vous ne le serez pas. La coalition même des aristocrates et du Stadhouder qui est une révolution absolument neuve dans l'histoire, ne vous sera peut-être pas si fatale qu'on pourrait le craindre. En tous pays, c'est la haine des aristocrates qui rend le peuple ami du pouvoir d'un seul. La maison d'Orange participera bientôt à cette haine, si elle fait cause commune avec l'aristocratie. Laissez donc vos tyrans, user, abuser même de leurs avantages, proscrire vos bons citoyens, augmenter les troupes de terre, hérisser vos villes et vos villages de bayonnettes. Le paysan hollandais amasse dans son cœur la vengeance, et jamais un peuple ne fut conquis malgré lui. Toujours surpris et bouleversés par une première invasion, toujours ranimés par la honte et la colère : voilà votre histoire; voilà votre horoscope.

» Or, je le demande; le récit, la dénonciation de vos malheurs ne doivent-ils pas être réservés pour un moment où une révolution soit moins impossible? Ne seraient-ils pas plutôt aujourd'hui, une hymne funèbre qu'un manifeste? Ah! c'est aux femmes à se lamenter; mais la vengeance convient aux hommes opprimés. L'écrivain, digne de plaider votre cause, ne saisira le burin que le jour où vous tirerez l'épée. Vouloir hâter ce jour, ce serait en effet

l'éloigner; ce serait avertir vos tyrans de bien river vos chaînes.

» Voilà, mon avis, monsieur, ou du moins celui que je voudrais discuter avec vous. Sans doute vous ne me refuserez pas de faire connaissance avec l'homme capable d'écrire la belle et vigoureuse lettre que j'ai reçue. Non-seulement, je n'ai aucune raison personnelle de ne pas entreprendre l'ouvrage que vous me proposez; mais pour m'en défendre, j'ai besoin de combattre l'attrait impérieux qui m'y convie. Également éloigné par caractère de la folle présomption qui nous aveugle sur nos forces, et de la fausse modestie qui affecte de ne pas se connaître, je ne me crois pas indigne de traiter ce beau sujet. Je connais les ouvrages dont vous parlez. J'estime le talent de M...., et je crois, comme vous, que ses conseils réunis aux vôtres et aux matériaux que vous me procureriez, me suffiraient pour tracer assez rapidement un ouvrage qui marquât, sous le titre de *Révolution de la Hollande* ou *du Stathoudérat*, et de l'influence probable de l'invasion des provinces unies sur le système politique de l'Europe. Mais je crois qu'il n'est pas ou qu'il n'est plus temps.

» Permettez, au reste, que je me félicite de ce que mon retour à Paris m'a valu la connaissance d'un homme tel que vous, qui, j'ose le croire, ne doutera pas, après quelques heures de con-

versation, que la vérité et la liberté ne me soient infiniment plus chères que toute autre considération humaine.

» Agréez mes tres-cordiales salutations. »

L. C. D. M.

Novembre 1787.

CHAPITRE II.

Inéfficacité des brochures pour éclairer le peuple. — Brissot crée *le Patriote Français*. — Le sens commun et la révolution américaine. — Utilité des journaux. —Le pouvoir essentiellement calomniateur. — Les écrivains sous la censure. — Deux arrêtés du Conseil. — Vergennes corrompt les organes de la publicité. —La particule *On*. — Inquisition de la presse. — Son formulaire. — Singulier respect pour la propriété. — Le journal de Paris ouvert à la diffamation. — Chatellux invective les quakers. — Réponse de Brissot. — Un commis fait la loi à vingt-six millions d'hommes. — Contradiction bisarre. — Publication de Brissot étouffée par quatre censeurs. — Il demande la liberté de la presse. — Etranges opinions de quelques prêtres a ce sujet. — Les électeurs ont besoin de lumière. — Appréciation de Bailly. —Susceptibilité des membres de l'Assemblée Nationale. — Comment le long parlement se rendit odieux. — Erreur de quelques bons citoyens. — Accusation dirigée contre Brissot. — L'idolâtrie, cause du despotisme. — Déplorables suites de l'ambition. — Benezet se fait maître d'écôle. — Ignorance du docteur Johnson en politique. — Derniéres séances de l'Assemblée Nationale. — Un dicton de circonstance. — Nécessité de faire de bons choix. — Anathême des fourbes sur les *têtes exaltées*. — — Ce que l'on appelle *modération*. — Tactique des intrigans pour miner la Constitution. — Les pièces républicaines bannies du théâtre. Reprise du répertoire monarchique. —D'Athalie, elle fait fureur. — Allusions sur

allusions. — Incroyable enthousiasme. — Bêtise des factions.

Rien n'est, je crois, si difficile que d'écrire l'histoire contemporaine, du moins pour l'homme qui n'est pas resté simple spectateur des événemens, et qui les voit encore se presser autour de lui. Les souvenirs affluent et se heurtent avec les impressions du moment, et dans le besoin qu'il éprouve de rendre ce qui le frappe d'abord, il laisse bien des choses en arrière, et s'expose à revenir souvent sur ses pas. Cela m'est arrivé et m'arrivera plus d'une fois sans doute. Ce désordre n'existe pas dans mon esprit; mais comme je ne fais point un livre, et que j'écris plutôt des fragmens pour ma propre satisfaction et suivant la commodité de mes loisirs, je n'ai pas jugé à propos de m'astreindre à un ordre. Je me suis précédemment occupé de faits postérieures à l'Assemblée Constituante; maintenant, me reportant tout d'un coup à l'époque qui l'amena sur les hauteurs de l'horison politique, je vais dire quelles espérances elle fit naître, quels moyens on employa pour retarder la régénération que l'on attendait d'elle, et quels moyens aussi furent employés pour faciliter cette régénération.

La France touchait au moment d'obtenir une constitution qui devait à jamais assurer sa liberté

les amis du peuple, les écrivains indépendans, cherchaient à éclairer la nation sur ses droits, le gouvernement sur ses devoirs, et à établir entre tous les membres de l'Etat une harmonie indispensable pour l'accomplissement de cette grande œuvre.

Une foule de brochures avaient paru depuis la naissance de la révolution; elles répandaient une vive lumière sur les importantes questions qui allaient être agitées; mais ces brochures ne pouvaient être lues que par un petit nombre d'individus. Puis, au milieu de ce déluge d'écrits de toutes espèces, il y avait l'embarras du choix; car on ne pouvait les lire tous. Je songeai donc à trouver un autre expédient plus commode et moins coûteux, afin d'instruire tous mes concitoyens, sans cesse, et à peu de frais. Dans ce but, je créai un journal sous le titre *Patriote Français*. Un journal était en effet le seul moyen d'instruction pour une nation nombreuse, gênée dans ses facultés, peu accoutumée à lire, et qui cherchait à sortir de l'ignorance et de l'esclavage.

Sans les journaux, la révolution de l'Amérique ne se serait jamais faite: *Le Sens Commun*, par exemple, écrit où triomphe la raison, où respirent l'énergie, la dignité de l'homme, restait inconnu et sans influence sous la forme d'une brochure; les journaux s'en emparent, le réimpriment, le répandent partout et raniment

ainsi les esprits abattus des habitans du Nouveau-Monde.

Les journaux ont tiré l'Irlande de la langueur et de l'abjection où la tenait le parlement anglais ; les journaux soutiennent le peu de liberté politique qui reste à l'Angleterre ; les journaux sont des sentinelles qui veillent sans cesse pour le peuple.

Je ne parle ici que des journaux libres, indépendans : quant à ceux qui se soumettent à une influence quelconque, qui prêtent leurs colonnes aux organes du despotisme ou d'une basse flatterie, ils portent avec eux le sceau de la réprobation.

Au moment où je fondai le *Patriote Français*, cette prostitution de journaux soumis à une censure infâme était portée au dernier point. On les voyait tantôt calomniant, tantôt poursuivant d'adulations les mêmes personnes : un ministre en place était un Colbert, un Sully ; disgracié, il n'était plus qu'un Law ou un Terray.

C'était pour faire cesser ce trafic honteux de la presse, qui en France avait tant avili la profession de journaliste ; c'était du moins pour mener une ligne de démarcation entre les écrivains indépendans et les misérables qui vendaient leur conscience et leur talent, que je me proposai d'établir une feuille politique, nationale, indépendante de la censure et de toute espèce de gêne ou de protectorat.

Mais un gouvernement pusillanime qui, épouvanté de la marche rapide de la révolution, cherchait en vain à s'appuyer sur les fondemens ruinés de l'édifice féodal, en s'efforçant encore de comprimer le développement énergique de l'esprit humain, fit paraître, les 6 et 7 mai, deux arrêts du Conseil qui ôtaient la liberté de la presse aux journaux politiques. Cette mesure indigna tous les citoyens. Elle froissait plus ou moins les intérêts de tous les ordres et tranchait une question sur laquelle les États-Généraux allaient avoir à prononcer, c'était le premier combat qui allait se livrer entre la liberté et le despotisme, entre les représentans de la nation et le pouvoir exécutif. Il s'agissait de décider si les journaux avaient le droit d'attaquer courageusement une foule d'abus consacrés depuis douze siècles par le despotisme, de dévoiler mille iniquités enfantées par l'arbitraire, ou si, vils instrumens de ministres prévaricateurs, ils continueraient à présenter au public trompé les actes les plus odieux sous un jour favorable et à jeter un voile officieux sur les démarches les plus coupables.

On sait aujourd'hui quelle ligue abominable existait, à cette époque, entre tous les ministères et celui de la librairie. Quel que fut le secret qui couvrit cet arrangement honteux, il a été trahi plus d'une fois : je puis en citer un exemple dont je garantis l'authenticité. Lors de la guerre en

faveur du stathoudérat, Vergennes avait la plus grande influence sur toutes les gazettes étrangères, auxquelles il dictait des éloges et des critiques par des intermédiaires à ses gages. Le rédacteur de l'une de ces gazettes me montra un jour une lettre d'un subalterne qui lui mandait : « *On* a trouvé très-mauvais l'éloge que vous avez fait de M. Necker, à l'avenir *on* vous défend de le citer. » Le rédacteur me dit que cette particule *on* désignait le ministre principal et que c'était un signe convenu avec lui. C'est de cette manière que le gouvernement était parvenu jusqu'alors à étouffer les réclamations des opprimés et les leçons sévères des défenseurs de la vérité.

Ce n'était pas assez. Il avait voulu enchaîner les idées, même avant leur impression; il avait créé un tribunal qui devait prononcer sur la convenance de leur publication, tribunal qui avait ses formulaires et son code; il avait confié cette autorité arbitraire à des hommes qui, attendant des ministres toute leur fortune, étaient forcés de se prêter à leurs vues et, par conséquent, de condamner au néant toute vérité qui pouvaient leur déplaire.

Le formulaire de cette inquisition variait suivant les circonstances. Rome dominait-elle? il fallait respecter les préjugés religieux. Le ministre se montrait-il jaloux de son autorité? on proscrivait les livres qui proclamaient les droits.

de l'homme. L'aristocratie avait-elle la prépondérance? on laissait déclamer contre le despotisme d'un seul, mais il fallait encenser les despotes secondaires. Ainsi de tout temps on bannissait la vérité nécessaire aux circonstances, et le remède applicable aux abus qui s'élevaient.

Les censeurs, dans ces différentes variations, n'étaient que les esclaves du ministre dominant; chargés d'imprimer le sceau de la servitude aux idées d'autrui, de pétrir les têtes, de mutiler les idées, d'enchaîner les facultés de leurs semblables au gré de leurs patrons. Leur ministère ne se bornait pas à ses mutilations, ils étaient encore astreints au vil métier d'espions et de dénonciateurs des écrivains énergiques.

Rien n'était mieux imaginé que ce système d'inquisition pour maîtriser les développemens de l'esprit humain : il était difficile que le génie pût échapper aux entraves qui l'entouraient.

De tous temps le despotisme a été ingénieux pour étouffer la vérité. On a vu un ministre qui craignait la liberté de la presse, former un plan pour la détruire non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers : il réussit en Suisse, à Genève, en Hollande; il n'échoua qu'en Angleterre.

Le croira-t-on? c'était sur la dénonciation des journaux privilégiés qu'avait d'abord été publiée la défense qui suspendait la circulation du *Patriote*

Français, dont le premier numéro seulement avait paru; et qu'ensuite avaient été rendus les arrêts des 6 et 7 mai qui supprimaient d'autres journaux publiés sans permission.

On s'appuyait sur la nécessité de protéger la propriété, le privilége du *Journal de Paris*....

Eh quoi! mes idées n'étaient-elles pas aussi ma propriété? Le développement que j'e faisais n'était-il pas aussi ma propriété? Et si je ne pouvais les développer à cause du privilége de ces journaux, n'était-ce pas plutôt leurs propriétaires, qui commettaient à mon égard une véritable spoliation? Ma propriété était sacrée, inviolable; et la prétendue propriété exclusive de ces entrepreneurs de gazettes privilégiées était une usurpation atroce faite à l'aide d'une loi injuste.

Car, qu'est-ce qu'un journal? c'est le canal par lequel un écrivain peut transmettre ses lumières au public. Pourquoi chacun ne pourrait-il pas user de ce moyen? Celui qui veut en jouir seul n'est-il pas un monopoleur atroce? et combien est-il plus coupable, lorsqu'au lieu de donner à ce canal une destination honnête, il n'y fait couler que des eaux impures pour empoisonner le peuple? C'est-là, en effet, le tableau des gazettes privilégiées. N'avaient-elles pas été jusqu'alors le véhicule des mensonges, les calomnies, des principes les plus lâches et des plus serviles? N'avaient-elles pas été le moyen constant de tromper le public? Dans la crainte que

leurs injustices et toutes leurs turpitudes ne vinssent à être dévoilées, ne les avait-on pas vues sans cesse s'attacher à étouffer toute publicité dont ils ne devaient pas être les organes; le jourdal de Paris, entre autres, jusque dans les petits riens dont il remplissait ses colonnes, avait de tout temps été vendu aux hommes en place, en crédit, aux petits despotes de la littérature, tandis qu'il prodiguait les plus grossières injures aux hommes qui ne caressaient pas les divinités du jour, qui ne savaient dire que la vérité. Je pourrais en citer mille preuves, je me bornerai à quelques traits qui me concernent.

J'avais été outragé par un libelliste infâme, j'adressai à ce journal une réclamation; des hommes, et à plus forte raison des hommes de lettres devaient aider leur frère à se laver des imputations d'un scélérat; ma réclamation fut rejetée, je ne reçus pas un mot de réponse.

Chatellux publie des invectives contre les quakers, je les réfute : on ne dit pas un mot de la réfutation; mais on la déchire indirectement. Des auteurs parasites, plats valets des grands, outragent avec ignorance ou mauvaise foi les quakers. Nouvelles réclamations de ma part; lettres sur lettres adressées au *Journal de Paris*; pas une n'est insérée et toutes les injures sont fidèlement imprimées. Et pourquoi ? Parce qu'elles venaient d'hommes puissans, et je n'étais qu'un politique isolé, sans prôneurs.

Enfin, telle était la partialité du *Journal de Paris,* qu'il a constamment refusé d'admettre les articles envoyés par la société des Amis des Noirs, parce que des écrivains mis à l'*index* avaient fondé cette société. Ainsi on avait la cruauté de faire réfléchir sur des Africains malheureux la haine injuste qu'on portait à ceux qui s'intéressaient à leur sort. Procédé atroce et qui montre la bassesse des écrivains courbés sous le joug de la censure!

Et c'était pour maintenir le privilége d'un pareil journal que deux arrêts du conseil avaient suspendu la publication du *Patriote Français!* Qu'était-ce encore qu'un arrêt du conseil en matière de librairie? l'ouvrage d'un simple commis, revêtu du nom du roi qui n'en avait aucune connaissance. En effet, le souverain confiait l'administration de la librairie aux soins d'un ministre qui, déjà chargé d'autres attributions, abandonnait cette partie à un directeur, lequel ayant aussi d'autres affaires, s'en rapportait à un premier commis qui pouvait agir de la même manière, etc.; ainsi, en dernier résultat, les arrêts du conseil émanaient d'un subalterne. C'était donc un subalterne qui donnait des lois à vingt-six millions d'hommes, qui garottait, qui paralysait les plus grands génies, qui faisait proscrire les ouvrages des Rousseau, des Helvétius, des Raynal. C'était un subalterne qui arrêtait, en ce moment, l'instruction du peuple

français, qui rompait la communication entre le peuple et ses représentans; qui osait dire aux amis de la liberté : Vous voulez imprimer sans mon cachet, je vous le défends; qui osait dire à la nation entière : Vous demandez la liberté de la presse, je ne veux pas qu'elle règne, mon intérêt s'y oppose. C'était un commis, en un mot, qui faisait défendre au roi, en mai 1789, ce qu'il avait ordonné en décembre 1788, et qui compromettait son nom en le mettant ainsi en contradiction avec lui-même.

Que pouvait-on attendre d'un commis avide ou esclave des gens en place? Aussi, rien n'était plus variable et souvent plus ridicule que les décisions de cette administration : en voilà un exemple. Pendant mon séjour en Angleterre, en 1783, je vis que l'on y publiait une foule de livres sur la situation des Anglais dans les Indes-Orientales, livres et situation parfaitement inconnus en France. Je crus que le tableau en serait utile à ma patrie, j'entrepris de le faire et je me plongeai pendant quinze mois dans l'examen de ces ouvrages. Au lieu de m'encourager on me suscita mille tracasseries, on me nomma quatre censeurs, un dans chaque département; mon manuscrit devait subir toutes les mutilations que leur dictait leurs préjugés. Ces entraves me dégoûtèrent; martyrisé à chaque numéro que je voulais faire paraître, je fus obligé de suspendre; et, cependant, on a vu la même administration,

cédant à la crainte, permettre la publication de feuilles entreprises par des hommes dont l'audace l'effrayait et dont l'énergie paralysait son pouvoir.

J'adressai alors aux Etats-Généraux un mémoire dans lequel, après m'être plaint de la mesure arbitraire qui suspendait la publication de mon journal, je signalais les scandaleux abus de la censure et démontrais la nécessité de déclarer sur-le-champ la presse entièrement libre.

Je sais qu'à propos de cette liberté de la presse, le clergé d'une province dont le nom m'échappe, soutenait qu'il ne fallait pas d'autre liberté que celle à l'ombre de laquelle avaient brillé les Boileau, les Racine, les Bossuet, les Fénélon, etc.; c'est-à-dire qu'il ne fallait pas d'autre Constitution que celle sous laquelle avaient eu lieu la Saint-Barthélemi, les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, une foule de guerres injustes, des dépenses de luxe excessives et une banqueroute de trois milliards. Sénèque parut sous Néron, Tacite sous Domitien, Sadi au sein de l'anarchie persanne. Ce clergé, qui se contentait de si peu, était donc obligé de croire qu'on jouissait d'une assez grande liberté sous Néron, sous Domitien, et en Perse du temps de Sadi. La publication de quelques tragédies ou oraisons funèbres sous le despotisme, prouve qu'un despote peut avoir du goût, les gens de lettres de la complaisance et de la bassesse, mais

elle ne prouve pas qu'on puisse être heureux et grands sans liberté.

La liberté de la presse n'avait jamais été plus nécessaire qu'aux approches des assemblées délibérantes, pendant les travaux de la Constituante et de la première Assemblée Législative. Alors elle pouvait rendre les plus grands services, surtout au moment où les plus chers intérêts de la France allaient être discutés par des députés que le peuple avait choisis. Son influence eût d'abord été indispensable pour guider dans ce choix les provinces peu au fait de la conduite qu'elles avaient à tenir; faute d'être éclairé, le peuple nomma dans plusieurs endroits des intrigans et laissa le mérite à l'écart.

Les élections de Paris, même, n'offraient qu'un ou deux membres versés dans la science politique et dignes, par leurs lumières, de la mission importante qui leur était confiée; il y avait certainement plus de deux hommes instruits dans cette députation, mais c'était dans des sciences étrangères à la politique.* Il en était un, connu par l'élégance et la pureté de son style, que son titre de pensionnaire du roi aurait dû faire exclure. Il fut élu cependant par une inconséquence qui n'eût pas eu lieu si des

* Il ne s'agissait pas de faire un traité de commerce, mais de créer une constitution. (*Note de Brissot.*)

journaux libres avaient pu discuter d'avance les titres des divers candidats à la confiance de leurs commettans. Bailly, eût-il été un Aristide, comme pensionnaire du roi il était inéligible; c'est un bonhomme, disait-on; que signifie cette qualification prodiguée à tant de gens, et par laquelle on se laisse trop séduire en France? un *bonhomme,* dans les affaires publiques, est tout simplement un homme nul, un mannequin qu'on fait mouvoir à volonté; sans doute il était de l'intérêt du pouvoir exécutif d'avoir un mannequin de cette espèce dans la place de maire de Paris, que Bailly occupait alors; mais ce n'était pas l'intérêt du peuple de choisir ce mannequin pour défendre sa cause.

Avant les élections, j'examinai long-temps si je donnerais mon suffrage à Bailly : je lus, j'entendis pour et contre, et je crus, en conscience, être obligé de voter contre lui. Bailly pouvait être un élégant historien des sciences, un excellent académicien; mais il n'entendait rien ni en administration, ni en affaires contentieuses.

On vantait la douceur de son caractère; mais cette douceur, qui dégénérait en faiblesse, était encore un défaut dans un homme en place : rien de plus dangereux qu'un pareil caractère. L'histoire de Bacon en offre la preuve: les commis, les serviteurs d'un ministre faible, abusent de sa facilité, se jouent de sa confiance, et le maîtrisent à leur gré. C'est un défaut qu'on a reproché,

avec quelque raison, à Bailly, maire de Paris.
Il avait de l'aménité, des manières souples et polies, de ces manières qu'un académicien devait avoir sous l'ancien régime, parce que c'était le moyen de parvenir, parce que, pour parvenir, il ne fallait heurter personne. *Faut souffrir qui veut parvenir*, disait l'aimable Grouvelle. Dans le nouveau régime, il fallait des hommes durs, fermes, inflexibles pour la cour, pour ses valets, ses flatteurs; sourds à la voix de l'intrigue, terribles pour tous les abus. Sans cette sévérité, on ne pouvait tailler dans le vif et cicatriser les plaies de l'Etat.

Bailly tournait fort bien un compliment; il improvisait avec esprit : c'était encore un talent de l'ancien régime, où l'on étudiait surtout ce qui devait plaire; mais Bailly, par quelques discours ou quelques ouvrages, avait-il prouvé qu'il entendît les constitutions libres ? et il faut les entendre pour les maintenir et ne pas les violer.

Bailly, après avoir passé presque toute sa vie dans la simplicité, avait tout-à-coup déployé le faste et l'ostentation lorsqu'il avait été maire; il avait eu sa livrée, quand tout le monde la quittait; il avait tenu table ouverte quand la détresse publique commandait l'économie; Bailly, enfin, l'homme de l'ancien régime, ne pouvait être l'homme de la révolution. Jamais il n'y eut dans un poste élevé d'incapacité politique mieux constatée. On ne cite de lui que des phrases, et point

d'actes qui ne puissent être censurés avec raison. Il y eut malheureusement à cette époque trop de nullités appelées à délibérer sur les intérêts de la patrie ; les notabilités de position et de fortune accaparèrent les suffrages ; il devint nécessaire de les déconsidérer, et bientôt on commença à se plaindre du ton de liberté que des gazetiers ou journalistes prenaient en parlant des opérations de l'Assemblée Nationale. Cette Assemblée avait tort, soit d'accueillir, soit de proférer de pareilles plaintes ; elle aurait dû se souvenir de la maxime si sage de Tacite : *spreta exolescunt*. Le droit de censurer même la première assemblée de la nation appartient à toutes classes d'hommes et à tout citoyen. La borne à ce droit éternel, imprescriptible, est la calomnie des intentions. La censure qui l'outre-passe devient criminelle ; la censure qui ne s'exerce que sur les opinons ne peut jamais l'être. Le long parlement d'Angleterre se rendit odieux au peuple, et provoqua sa propre chûte, pour avoir oublié ces vérités ; il avait semblé s'emparer de la verge de fer de la tyrannie pour la briser ; il la garda, s'en servit contre le peuple même, et le peuple l'abandonna pour reprendre son ancien joug. Ce long parlement exerçait, contre les livres royalistes, la même proscription que le parti royaliste avait auparavant exercée contre lui. Les représentans d'un peuple qui veut être libre, et qu'ils veulent rendre libre, doivent tolérer tout, hors la ca-

lomnie; et pourtant combien d'entre eux se sont montrés susceptibles, au point de maudire la liberté qui les livrait à des critiques auxquelles la même liberté leur permettait de répondre! Combien d'excellens citoyens, à la vérité peu éclairés, ont blâmé avec amertume les écrivains patriotes qui n'approuvaient pas sans réserve tout ce qui émanait des hommes qu'ils avaient en vénération. A les entendre, nous tirions sur nos troupes, et nous tendions à affaiblir notre parti en dénigrant ceux qui le servaient mal; quelquefois ces reproches étaient fondés, mais souvent aussi ils tombaient à faux. Un anonyme, que je crois un citoyen très-estimable, inséra dans la *Chronique* quelques réflexions, où il accusait les patriotes de se déchirer mutuellement; il ajoutait: « On a osé répandre dans Paris le bruit d'un » complot, formé par MM. Barnave, Lameth, » l'abbé Grégoire, contre les jours de Lafayette: » et ce bruit, aussi faux qu'atroce, se retrouve, » comme une exacte vérité, dans un journal qui » prend le titre de *Démocrate* (1). Je ne puis ex-

---

(1) L'anonyme pensait, sans doute, que je n'étais pas étranger à la rédaction du *Démocrate*: ce n'est pas la seule fois que des publications auxquelles je ne prenais aucune part m'ont été attribuées. La *Correspondance littéraire secrète* prétend que c'est à moi que l'on doit la publication de la *Légende dorée*, légende patriotique, et qui balançait alors le succès des actes des apôtres; je n'ai jamais été pour rien,

» primer ma peine, quand je vois l'éloquent et » sévère Brissot attaquer avec tant d'acharne- » ment ce jeune Barnave, qui a si bien mérité » de la patrie. » Le rapprochement de deux phrases qui doivent se rapporter à des objets différens, fit croire que, dans la première, il s'agissait de mon journal, et que j'y avais consacré la calomnie dont il était question. Or, je n'ai jamais fait la moindre insertion d'une fable aussi ridicule, à laquelle Dubois de Crancé avait le tort d'attacher la plus grande importance. Le bon sens, la prudence et la dignité d'hommes qui se respectent auraient dû faire rester dans le néant ce complot imaginaire. Quant à ce qui me concernait personnellement, c'est-à-dire les attaques auxquelles on prétendait que je m'étais livré dans ma lettre sur Barnave, je n'ai qu'un mot à dire à ceux qui m'ont improuvé; qu'ils démentent un seul des faits rapportés par moi; qu'ils nient un seul de mes principes; qu'ils détruisent un seul de mes raisonnemens; que M. Dubois de Crancé, par exemple, à qui je dois d'ailleurs des remercîmens pour les éloges généreux qu'il a faits de cette lettre, me montre une seule des

---

ni dans la composition, ni dans la publication de cet ouvrage. Ce qui a pu causer l'erreur de la *Correspondance*, c'est que la *Légende dorée* sortait des mêmes presses que le *Patriote français*. »

(Note de Brissot.)

injustices qu'il y a trouvées, et je me rends. J'en félicite ici l'esprit public, le succès universel de cette lettre prouve les progrès qu'il a faits ; il prouve que les principes ont gagné partout, puisque les meilleurs amis de M. Barnave m'ont rendu justice : un temps viendra où nous n'aurons plus d'idoles. L'idolâtrie est une bien sotte et bien funeste manie ; aussi le peuple français, celui de tous les peuples qui l'a poussée le plus loin, fut-il, pendant des siècles, le peuple le plus esclave.

L'idolâtrie implique toujours une confiance aveugle, et il est rare que les hommes qui ont obtenu une confiance de ce genre n'en aient pas indignement abusé et qu'ils ne soient pas devenus les plus dangereux ennemis de ceux qui la leur avaient accordée.

Je ne dirai pas que l'idolâtrie pour nos rois ait été la cause du despotisme qui a pesé pendant si long-temps sur nous ; je me bornerai à rappeler ce qui s'est passé de nos jours. Les parlemens, Despresménil, Necker, Mounier, Bergasse, Lally, d'Entraigues, etc., etc., ont tour-à-tour été les idoles du peuple. Quelle a été ensuite leur conduite ?... Quels sont les chefs de cette coalition, qui, dans ces derniers temps, a tant entravé l'achèvement de la Constitution ? Ne sont-ce pas, pour la plupart, les membres de cette minorité de la noblesse que Paris porta en triomphe lors de la réunion des ordres ? Que ces exemples récens nous préservent donc de ce

penchant à l'adulation, qui faisait l'apanage du Français esclave, mais qui ne convient pas au Français devenu libre.

La liberté, la Constitution, voilà les seuls objets dignes des hommages d'un peuple qui a détruit le despotisme ; mais la Constitution comme la liberté ne seront pas stables tant que nous serons possédés de la fureur de vouloir tous nous pousser aux emplois de l'État; c'est avec douleur que l'observateur philosophe voit l'ambition qui tourne toutes les têtes depuis notre révolution. Il n'est plus si mince avocat qui sérieusement ne se croit un Démosthène; pas d'écolier qui ne se propose pour un commandement; il est tel district où l'on compte plus d'officiers que de soldats. Au milieu de cette fièvre d'avancement le vrai patriote, celui qui aspire à fonder le règne de l'égalité (1) doit des-

---

(1) A-propos du mot égalité, je me rappelle un trait du docteur Johnson, qui prouve qu'on peut avoir de grandes connaissances et en même temps une idée bien fausse de ce qu'on doit entendre par égalité de droits.

La célèbre historienne d'Angleterre, Mme Macaulay, dînait un jour chez lui. La conversation tomba sur cette égalité de droits, et la zélée républicaine en fit le plus bel éloge. Sans lui répondre le docteur fit signe à son laquais de s'asseoir auprès d'elle.

Cette plaisanterie grossière décélait l'ignorance de Johnson en matières politiques. La véritable égalité, c'est l'éga-

cendre pour donner l'exemple : Benezet se fit maître d'école pour instruire les nègres. Le patriote, le plus éloquent, celui qui est véritablement éclairé, sait qu'il se grandit quand il s'abaisse pour mettre ses lumières au niveau du peuple, ou pour le défendre.

L'astre de notre révolution s'était levé brillant comme le soleil qui féconde toute la nature : il avait été majestueux au commencement de l'Assemblée Nationale, dont les débuts étaient si imposans et si riches d'espérances; il y eut quelques séances sublimes, là il jeta encore de l'éclat; mais plus il s'éloignait de son aurore, plus il pâlissait : à mesure que l'Assemblée Nationale s'avançait vers le terme de ses travaux, ses séances ne répandaient plus qu'une faible lueur sur les grands intérêts qu'elle avait eté appelée à discuter (1), et ses

---

lité devant la loi; c'est un même droit pour tous les citoyens de prétendre aux emplois et aux charges; c'est une égale protection pour tous de la part du gouvernement; c'est enfin l'anéantissement de cet infâme préjugé qui consacrait, dès la naissance, la prétendue supériorité de quelques-uns et l'humiliante condition du plus grand nombre.

(*Note de Brissot.*)

(1) *Tu raisonnes comme la fin d'une législature.* Tel était le dicton qui enrichissait à cette époque la partie proverbiale de notre langue. Ce sont là les jugemens du peuple, et jamais ils ne s'effacent de la mémoire des hommes. Quelle leçon pour les nouveaux législateurs!

membres allaient se séparer sans avoir rempli l'attente des amis de la liberté, qui tournaient déjà leurs regards sur l'Assemblée à élire.

L'instant approchait où la nation se donnerait de nouveaux mandataires, ou enverrait, pour la représenter, ceux qui lui semblaient dévoués à sa cause. Les électeurs, dans cette importante occasion, devaient plus que jamais se pénétrer des obligations qui leur étaient imposées; ils devaient les avoir sans cesse présentes à l'esprit, et ne rien négliger pour les remplir ; car le sort de la Constitution dépendait en grande partie de la bonté des choix qu'ils allaient faire.

La nouvelle Assemblée allait se réunir au milieu des circonstances les plus graves. La France avait des guerres étrangères à soutenir ; et, bientôt peut-être, des guerres intestines à étouffer. Il fallait donc choisir des hommes courageux, des hommes qui redoutassent plus la tyrannie que la mort.

Le pouvoir exécutif allait redoubler d'efforts pour corrompre la majorité de l'Assemblée. Il fallait donc choisir des hommes qui, par leur peu de besoins et la sévérité de leurs mœurs, fussent constamment, comme le disaient les Jacobins de Nantes, *étrangers aux douceurs de la liste civile*.

Il fallait donner la préférence aux hommes qui, en toute occasion, avaient fait preuve de patriotisme. Les électeurs devaient se mettre en garde

contre les calomnies imaginées par la cour et par tous les ennemis de la révolution, pour déconsidérer les citoyens les plus vertueux; ils devaient examiner, vérifier, juger, et ne pas se décider légèrement; souvent tel a semé le bien, qui ne recueille que le mal.

Pour avoir une bonne législature, il convenait d'unir à la droiture, à la simplicité des campagnes, quelques lumières des villes. Il était surtout indispensable de se défier de la noblesse, auteur de tous les troubles qui agitaient la France, et des entraves qu'éprouvait la marche de la révolution. On répétait partout qu'il fallait écarter les *têtes exaltées*. Mais, avec ce mot, on cherchait à éloigner les vrais, ardens et utiles patriotes. Ils étaient dangereux, disait-on, et des hommes sages convenaient mieux aux circonstances. La sagesse est bonne en tout temps; mais la sagesse n'est point cette pusillanimité qui tremble au moindre vent, ni cette cupidité cachée qui, pour obtenir des places ou de l'argent, s'arrange avec tous les partis, et s'appelle modération. Nous n'étions pas hors de danger, des députés faibles de courage, d'esprit ou de patriotisme, pouvaient nous perdre. La masse des électeurs voulait la révolution et des hommes capables de la soutenir; mais il fallait lui montrer ces hommes, et pour parvenir à les faire connaître, la discussion publique était le seul moyen; aussi ce moyen fut-il employé par toutes les sociétés des *Amis de la Cons-*

titution, que les amis de la monarchie pure s'efforçaient de mettre en péril. La tactique de ces derniers pour égarer l'opinion, était de substituer le sentiment à la raison, de réveiller des sympathies absurdes et l'amour d'un ordre de choses qui avait pour eux tant d'attraits. Lorsque Louis eut accepté la Constitution, et qu'il eut été reconnu roi des Français, les aristocrates et tous les fauteurs du despotisme, voulant donner un démenti à ces faits solennellement proclamés, s'empressèrent de faire éclater les transports de leur basse adulation. On vit, tout-à-coup, aux théâtres les pièces énergiques de *Brutus*, de la *Mort de César*, de *Rome sauvée*, de *Charles IX*, de *la Liberté conquise*, etc. . . . . , remplacées par *Gaston et Bayard*, *la Partie de Chasse*, *Richard-Cœur-de-Lion*, *Athalie*; *Athalie* surtout, qui fut composée dans un temps où le fanatisme royal et sacerdotal régnait dans toute sa force. Cette tragédie, digne de Racine par les beautés dramatiques dont elle est remplie, n'est pas moins digne de madame Maintenon et de Louis XIV, pour qui elle a été faite, par le caractère que l'auteur a donné à ses personnages.

Il ne manquait à la singulière destinée de cette tragédie, reçue avec froideur dans le dernier siècle dont elle peignait si bien l'esprit religieux et politique, que de jeter les Français dans le délire des applaudissemens, à l'époque où nous nous trouvions.

Quiconque n'a pas, comme moi, assisté à la reprise de cette cagoterie dramatique, ne saurait se faire une idée de la rapidité avec laquelle le Parisien change d'engoûment, et passe alternativement du blanc au noir et du noir au blanc : là, l'on pouvait apprendre ce que vaut la liberté chez une certaine classe d'hommes, et jusqu'où peuvent aller l'aveuglement et la bêtise des factions.

Il semblait qu'on eût livré la pièce d'*Athalie* à l'idolâtrie de fanatiques royalistes, comme une pâture sur laquelle ils pouvaient assouvir leur faim de servitude. Était-ce messieurs du théâtre qui avaient conçu cette idée patriotique? était-ce une spéculation de ceux dont l'autorité dirigeait la scène? je l'ignore; mais certainement *Athalie* n'avait été reprise avec une pompe nouvelle, les chœurs en musique, le concours piquant des deux théâtres, et tout ce qui était propre à exciter la curiosité, que pour remplir plus sûrement des vues politiques.

Ceux qui avaient formé ce projet d'exciter les passions par les jeux de la scène, ou plutôt de leur donner occasion de se manifester, devaient être satisfaits. Les sentimens les plus serviles, la plus dégoûtante adulation pour les sceptres, les diadêmes, éclatèrent sans contradiction. On pouvait se croire au plus fort du siècle de Louis XIV; au temps où ce roi, blessé qu'un ministre osât mettre la gloire de l'Etat à côté de la sienne, lui

répondit : L'*Etat, c'est moi.* Sans doute aussi qu'aux yeux de messieurs les résurrecteurs d'*Athalie*, l'*Etat* c'était Louis XVI.

On se serait trompé en supposant que cet enthousiasme ne signalait que le triomphe du parti monarchique sur le parti républicain. Il était aisé de s'apercevoir qu'il y avait mieux que tout cela. C'était le roi actuel, le roi tel qu'il était, avec toutes les qualités, tous les desseins qu'il avait manifestés dans ces derniers temps; c'était lui personnellement qu'on s'efforçait de porter aux nues. Il fallait voir brandir les épées des fils de Lévi, et toute la salle partager leur ardeur guerrière, quand ils juraient de *vivre, de combattre et de mourir*, pour qui? pour la nation? pas tout-à-fait; mais *pour le roi que le ciel nous redonne aujourd'hui.* Racine entendait le petit Joas; mais les spectateurs avaient bien en tête un autre sire, et ils ne se gênaient pas pour dépouiller l'allusion.

Je me disais alors : les maisons, les clubs, les cafés, les promenades doivent être bien purgés d'aristocratie; à cette heure on doit respirer au dehors l'air bien pur du civisme et de la liberté, car je pense que toute l'écume et toute la lie de la France se sont données rendez-vous ici.

Je ne parlerai pas des rapprochemens sans nombre que la faction dominante faisait avec une rare habileté. On pouvait dire qu'il n'y avait rien de si subtil ou de si grossier dans l'aristocratie, qui

ne fût consacré par l'application de quelques vers de la pièce. Je n'oublierai jamais l'effet produit par la première scène du quatrième acte : le jeune Eliacin, Zacharie et un lévite, viennent tout simplement placer l'attirail de la royauté, une couronne, un bandeau, sur une table, à côté du sabre du saint roi David. L'étalage de tous ces emblêmes enchantait une partie des spectateurs. On applaudissait à ces brimborions, comme aux signes parlans de la félicité publique. Joad avait dit : *Peuple lâche, en effet, et né pour l'esclavage*. Ce vers était le seul que ces messieurs ne songeassent pas à s'appliquer.

Il fallait en conclure qu'*Athalie*, qui est une très-belle tragédie, si on la juge dramatiquement et historiquement, est une pièce très-mauvaise et très-dangereuse quand on l'envisage du côté de la politique et de la morale. Un vieillard qui a servi de père à Joas, et qui s'agenouille devant cet enfant au moment où il lui révèle sa naissance, est un scandale dans tous les temps. Et des hommes qui prétendaient se distinguer de la foule par la hauteur de leurs sentimens, et qui se rassemblaient pour applaudir à cette idolâtrie, présentaient un spectacle plus scandaleux encore.

Quand je voyais de semblables choses, je ne me croyais plus à l'an 3 de la liberté, mais à l'an 1791 du despotisme, car le prétendu théâtre de la Nation était encore le théâtre des comédiens ordinaires du roi.

CHAPITRE III.

Rapidité des changemens opérés en France. — Étonnante amélioration de l'esprit public. — Premiers efforts, premiers succès. — Vaste entreprise de la réforme — Abus de l'inégalité des droits. —Corruption des classes élevées. — Avilissement de la classe moyenne. — Défenseurs du tiers-état. — Bergasse, Mirabeau, Dupont, Volney, Potier, Rabaud de St-Etienne, Lafayette, d'Entraigues. — La France riche en écrivains défenseurs du peuple. — Necker. — Ses ennemis. — Calonne. — Prédilection des aristocrates pour ce ministre. — Sa lâcheté. — — Necker se détache de la cause du peuple. — Ses idées sur la noblesse. — Singulière imagination d'un plaisant pour ridiculiser les titres. — Mot de Ramsay sur la noblesse et la souveraineté des rois. — Abolition de l'hérédité nobiliaire. — Necker réfuté par Millin, Loiseau et Antoine. — Séance anti-féodale du 19 juin 1790. — Discussion animée. — Motion de Lambel, appuyée par Charles Lameth, Lafayette, Goupil, Montmorency, Noailles, Saint-Fargeau, Tracy; — Combattue par de Foucault, l'abbé Maury et de Faucigny. — Opinion de la majorité dans l'Assemblée. — Le décret est rendu. — Le comité de constitution propose un amendement tendant à autoriser tous les Français à prendre les armoiries et les titres qui leur plairont. — Le roi déjoue les intentions du comité par une prompte sanction. — Discrédit de la royauté. — Echelle des êtres selon leur mérite, par un républicain anglais.

Les hommes qui ont mal dirigé l'impulsion révolutionnaire ont été bien coupables; car la pente vers la régénération était rapide. En se reportant aux temps qui ont précédé 1789, on n'imaginera pas qu'une nation puisse changer à son avantage avec autant de promptitude.

Six mois s'étaient à peine écoulés depuis l'instant où j'avais quitté la France pour aller en Amérique ; à mon retour je ne reconnus pas mes compatriotes, ils avaient franchi un intervalle immense. Je les avais laissés dans l'esclavage, et je les retrouvais libres; on les croyait énervés, ils avaient déployé la plus grande énergie ; on les taxait d'ignorance, et ils montraient en politique les connaissances les plus profondes ; on les disait légers, inconstans, et ils avaient fait preuve de réflexion et de persévérance; enfin, on les supposait incapables d'harmonie, et il y avait eu le concert le plus parfait entre leurs principes et la marche qu'ils avaient suivie ; on prédisait qu'ils seraient dupes ou des finesses ministérielles, ou de l'aristocratie parlementaire, cachée sous un air de popularité, ou des prétentions de la noblesse et du clergé, déguisées sous le voile de la générosité. Ils avaient opposé les parlemens aux ministres, et les ministres étaient tombés. Ils avaient opposé leurs droits aux parlemens et les parlemens s'étaient tus. Forcés dans leurs derniers retranchemens par des écrivains énergiques, les privilégiés avaient

frémi d'indignation, mais ils n'avaient pu défendre que mollement et pour ainsi dire en rougissant, des distinctions incompatibles avec les lumières, et avec cette Constitution libre que tous les ordres réclamaient.

Les Français s'étaient rapidement avancés dans les voies de la liberté, pourtant ils étaient encore loin du but.

Pour y atteindre, il fallait une volonté forte, parce que cette volonté, en tournant toutes les idées vers ce but sublime, écartait les distractions et rejetait dans le néant les petites considérations de la vanité et de l'intérêt personnel. Il fallait une opiniâtreté qui redoublât en raison des obstacles. Il fallait enfin que les États-Généraux ne précipitassent point la tâche qu'ils avaient à remplir. Tâche immense sous quelqu'aspect qu'on l'envisageât! Une Constitution à fonder, des États-Généraux à organiser, une dette énorme à fixer et à consolider, nos ressources à examiner, des milliers d'abus à réformer, toute la législation à refondre, une bonne et durable administration à établir, etc. Quels travaux!... Un an, deux ans même ne pouvaient suffir à terminer une si vaste entreprise. Les examens, pour être utiles, devaient être lents; les réformes, pour être sages et recevoir de la consistance, ne pouvaient s'effectuer qu'après quelques débats tumultueux. Une sage lenteur était donc indispensable pour le bien général;

avec elle seule on pouvait parvenir insensiblement à vaincre les préjugés, à rompre les habitudes, à éclairer le peuple, à lui donner de la dignité, enfin à faire naître entre tous les ordres une union solide, ou plutôt à ne faire de tous les ordres qu'un seul ordre, de tous les Français qu'une seule famille.

Cette union, malheureusement, ne régnait pas encore. Une foule d'intérêts différens et contraires la combattaient : quoique la noblesse et le clergé eussent abandonné leurs exemptions pécuniaires, il y avait toujours diversité d'opinions et de principes sur tous les autres points ; il y avait inégalité de droits entre les citoyens ; et cette inégalité était incompatible avec une bonne constitution.

La destruction de cette inégalité était le but auquel devaient tendre sans cesse les défenseurs et les députés du tiers-état *. Toute constitution qui l'eût consacrée eût porté dans son sein un vice radical, capable de détruire en peu de temps la liberté générale.

Cette inégalité de droits avait beaucoup de

---

(1) Lorsque je parlais d'abolir la distinction des ordres, ce n'était pas immédiatement, ce n'était pas aux Etats-Généraux de 1789. Il fallait d'abord poser les bases ; la Constitution devait faire le reste.

(*Note de Brissot.*)

partisans, parce que beaucoup d'individus étaient intéressés à la défendre; c'était même le parti le plus formidable pour le tiers-état. Il réunissait, en effet, la haute noblesse, le haut clergé, la haute magistrature, et ce qu'on appelait le haut-tiers, ou la haute bourgeoisie, ayant, les uns et les autres, pour auxiliaires cette classe moyenne qui est toujours un peu servile par esprit de sotte vanité *. C'étaient là les vrais ennemis du peuple français, ceux que les défenseurs de ce peuple devaient combattre sans relâche jusqu'à ce qu'ils fussent abattus ou éclairés. La corruption de cette partie de la société était un motif pour accélérer et non pour retarder une constitution libre; parce que cette constitution devait répartir plus également les moyens qui, destinés à protéger l'industrie, à secourir l'indigence, ne servaient encore qu'à soutenir le luxe et la corruption.

L'avilissement, l'ignorance du peuple, accidens résultans d'un mauvais gouvernement, devaient disparaître sous un régime libre. L'instruction plus répandue, l'habitude de fréquenter les assemblées politiques donnent de la dignité, et des lumières au peuple.

---

* On doit excepter de cette ligue un grand nombre de membres qui, bien qu'appartenant à ces différentes classes, n'en étaient pas moins attachés à la cause du peuple.

(*Note de Brissot.*)

au peuple pour lui ravir l'homme qui était alors son meilleur appui. Si je fais de lui cet éloge, ce n'est pas que je fusse un de ses partisans, ni un des écrivains qui lui étaient dévoués; on ne m'accusera pas de l'avoir encensé; ma conduite, avant et pendant qu'il fut en faveur, répondrait à ce reproche, car aucun jour de ma vie ne fut souillé par une visite rendue à un ministre, encore moins par la demande de quelque grâce. Si jamais je sollicitai quelque acte de justice, ce ne fut que de loin, et pour être presque toujours refusé. J'avais dans l'âme trop d'indépendance. Cependant, voilà ce que je pensais sur Necker, ministre, alors qu'il était assailli par mille fausses imputations.

Je dois dire, avant toute, que j'avais commencé par combattre les opinions de Necker, dans mon livre *de la France et des Etats-Unis*. Mais l'aveu que je vais faire donnera une plus juste idée de ma situation relativement à lui, dans un ouvrage qui parut sous différens titres; tantôt, *OEuvres posthumes de Turgot*; ou, *Administration provinciale de Turgot* *, j'avais

* Lorsque je publiai cet ouvrage, Dupont, qui en fit la critique dans le *Journal de Paris*, parut scandalisé de la hardiesse des principes que j'émettais. Ces principes étaient ceux qu'on a proclamés plus tard, et qu'il fut lui-même forcé de défendre ; mais, alors, on me dénonçait comme un incendiaire dans plusieurs journaux, et ces journaux, *par ordre*, étaient fermés à ma défense. (*Note de Brissot.*)

réfuté, peut-être trop sévèrement, les principes développés par Necker dans son mémoire sur les administrations provinciales. Il me semblait qu'il avait trahi la cause du peuple. Je crus depuis l'avoir mal jugé : sa conduite paraissait le prouver. Je me rétractai avec plaisir; mais je ne laissai pas d'improuver ses opérations quand elles furent mauvaises, et de blâmer ouvertement le principe qu'il avait fait prévaloir dans la convocation des Etats-Généraux ; principe qui donna une influence prodigieuse aux privilégiés dans les élections, et qui amena dans l'assemblée une foule d'hommes corrompus, médiocres ou ineptes.

Malgré ces fautes, j'étais fermement persuadé que tous les amis du peuple devaient se joindre à lui, et le soutenir contre la faction qui cherchait à le renverser, c'est-à-dire contre les aristocrates, les plus acharnés ennemis du genre humain.

Ainsi, un intérêt commun devait engager la nation à se rallier à Necker. D'autres motifs encore prouvaient la nécessité de cette union.

Necker devait être partisan de la Constitution; c'était le seul moyen d'augmenter sa gloire, et il aimait la gloire.

Il était ennemi de la guerre, et nous avions alors besoin de la paix pour affermir la liberté.

Il était ami de l'ordre et de l'économie; et un

ministre n'est réellement ami du peuple que lorsqu'il a de telles propensions.

Il avait la double confiance du peuple et du prince : mieux qu'un autre, il pouvait être l'arbitre de leurs contestations.

Tout autre ministre que lui eût été suspect au peuple. On l'eût soupçonné de soutenir le despotisme et de sacrifier le peuple à ses vues ambitieuses. Necker était parfaitement à l'abri sous ce rapport.

Lui seul encore, investi de la confiance générale, et par conséquent disposant du crédit public, pouvait trouver les moyens de subvenir aux dépenses jusqu'à ce que les Etats-Généraux y eussent pourvu d'une manière certaine et durable.

Qui pensait-on d'ailleurs présenter pour le remplacer? était-ce cet ambitieux prélat qui avait joué le patriotisme, ou qui, s'il ne l'avait pas joué, n'avait aucun moyen pour le soutenir? était-ce ce ministre aussi fameux par ses déprédations que par son audace à braver ses juges et la nation française? étaient-ce deux ou trois vils intrigans qui n'aspiraient au ministère que pour payer leurs dettes, en dissipant nos dernières ressources, et que le haut-parti ne protégeait que pour éloigner une constitution qui devait mettre fin aux déprédations les plus scandaleuses?

Oui, tel était le but des aristocrates. Il perçait dans tous leurs pamphlets. Qu'on lise ces *Lettres*

amicales, où des âmes de boue cherchaient à ridiculiser Necker. Ils croyaient, par des épigrammes, nous éloigner d'un honnête et sage ministre. Ils nous croyaient toujours des enfans prêts à sacrifier nos droits pour des colifichets.

Les aristocrates vantaient sans cesse l'esprit de Calonne : c'était de l'honnêteté que nous voulions et dont nous avions besoin. Ils vantaient son amabilité : cette amabilité nous avait coûté cher. Ils vantaient ses mémoires : des tours de force étaient-ils des raisons ? Il nous fallait un Sully et non un saltimbanque. Ils vantaient la considération dont l'ex-ministre jouissait à Londres : mais à quoi tenait cette considération ? une bonne table, un équipage brillant, un grand luxe ; tout attirait autour de lui des parasites et des flatteurs, car Londres a aussi les siens. Cet entourage ôté, l'ex-ministre se trouvait à sa place dans l'obscurité. Pouvait-on croire de bonne foi que l'économe Pitt, par exemple, n'eût pas du mépris pour un dissipateur, et que la saine partie de la nation anglaise estimât un homme qui avait ruiné son pays.

Enfin, ils vantaient ses connaissances en administration. Quelle administration était la sienne ? n'était-ce pas lui qui d'une main signait la condamnation de l'agiotage, et de l'autre retirait de son jeu des profits énormes ? N'était-ce pas lui qui multipliait emprunts sur emprunts, arrêts du conseil sur arrêts du conseil ; qui créait une

caisse d'amortissement, laquelle, au fond, n'était qu'un véritable leurre; qui étendait secrètement les rentes viagères, qui en prodiguait sans recevoir de capitaux, etc.? Si Calonne connaissait les vrais principes de l'administration, il les oublia cruëllement, et les foula aux pieds pendant son ministère.

La conduite de Calonne, lors de la disgrâce de Necker, prouve combien cet homme avait des sentimens vils et abjects. On le croyait anéanti, mais à la nouvelle de la chûte du ministre, il reparaît sur la scène; il fait illuminer sa maison et donne un grand souper. Dans l'espoir de séduire encore une fois les Français, il fait circuler une lettre en réponse au mémoire de Necker sur les subsistances, où il le traite généreusement d'*aventurier et de charlatan qui a ruiné la nation française*. Dans une seconde lettre, également imprimée, et adressée à l'Assemblée Nationale, il lui offre ses services et ses lumières. Les services d'un Calonne! il ignorait encore que le règne des dissipateurs était passé; et, s'il voulait conserver ses jours, il ne lui restait plus qu'à aller augmenter la colonie de Spa, ou l'honorable réunion de Coblentz.

Pour connaître à fond le caractère et les principes de ce misérable, il suffit de lire sa dernière lettre au roi. Avec quelle perfidie il cherchait à insinuer à Louis XVI qu'on le dépouillait de son autorité! Avec quelle audace il insultait à la na-

tion française, il attaquait ses droits essentiels et primitifs! il osait se dire Français et il prêchait le despotisme!

Il n'y avait donc pas à hésiter dans les circonstances présentes, le peuple devait se faire un appui de Necker. Ce ministre paraissait alors embrasser franchement sa cause, et les amis de la liberté plaçaient en lui leur espoir. Cependant, plus tard, il s'est détaché de la cause du peuple et a méconnu la liberté.

En effet, on le vit, dès l'année suivante, proclamer que l'Assemblée Nationale avait eu tort de supprimer les titres, les noms nobles, les armoiries. Il employait les raisonnemens les plus ridicules pour soutenir cette singulière assertion. *Le peuple*, disait-il, *c'est-à-dire, les citoyens artisans, ouvriers, reçoivent plus volontiers leur salaire de l'homme décoré que du simple citoyen.* Il ne restait plus qu'à déchirer la Constitution, si de pareilles mœurs devaient subsister. Un citoyen qui pouvait s'énorgueillir de travailler pour un homme galonné et décoré, n'était plus un citoyen, mais un esclave.

L'éclat des livrées et distinctions, ajoutait Necker, *ne blesse pas leur vue, ils se plaisent au contraire à en recevoir le reflet.*

Quel langage!.... Eh bien! puisque des yeux étaient encore assez faibles pour se laisser éblouir par l'or, il fallait condamner l'or : il fallait anéantir ce brillant entourage, puisqu'il pouvait

engager le peuple à supporter les distinctions avec moins de dégoût.

Cette destruction, continuait Necker, *nuit à une classe nombreuse*.

Quelle était cette classe ? celle des nobles !... des nobles que des préjugés indéracinables ont imbus de leur prétendue supériorité, et d'un mépris incurable pour le peuple. Les nobles étaient incorrigibles, ils l'on prouvé !

Il était, d'ailleurs, de l'intérêt de l'État de relever la domesticité, en supprimant les livrées, véritables insignes de l'esclavage *.

Une Constitution libre ne pouvait pas, sans doute, ramener l'égalité partout, et surtout l'égalité de fortune : il devait y avoir, comme auparavant, des riches et des pauvres; et ces derniers devaient encore, par la nature des choses, dépendre, pour leur subsistance, des emplois

---

* Un plaisant avait imaginé, pour ridiculiser les titres, de les distribuer à ses domestiques, selon la nature de leurs services. Il avait nommé son palfrenier chevalier, parce que l'origine du mot chevalier est cheval. Il avait fait un duc de son cocher, parce que ce mot signifie conducteur. Il avait donné le titre de comte aux laquais, parce que les premiers comtes étaient ceux qui suivaient et accompagnaient les grands. Enfin, comme le nom de marquis fut inventé pour ceux qui gardaient les frontières, les *marches* de l'empire, il en avait décoré son portier, chargé de défendre l'entrée de la maison. (*Note de Brissot.*)

que les riches ont à leur donner. La domesticité est un de ces emplois. Mais la domesticité ne doit point être vile sous une Constitution libre. Ce qui avilit l'homme, ce n'est pas d'être pauvre, mais d'avoir des mœurs dépravées, des sentimens bas et assujétis à ceux du maître, d'être son complaisant, son adulateur. Or, un domestique, sous une Constitution libre, peut se préserver de cette bassesse, et conserver sa fierté au sein même de la domesticité; tel était Epictète, et Epictète ne fut pas déshonoré.

C'était donc un des grands devoirs de notre éducation nationale, puisqu'on ne pouvait bannir la domesticité, de faire des domestiques-citoyens, hommes et dignes de la liberté au sein même de la dépendance.

La livrée était le signe de l'aristocratie parmi les domestiques. Un homme du peuple d'alors pouvait se glorifier d'appartenir à un seigneur puissant : il lui semblait que l'opulence et l'importance de son maître en se réfléchissant sur lui, lui donnassent le droit d'être insolent envers le laquais du bourgeois. Mais, puisque l'aristocratie des maîtres était supprimée, pourquoi conserver celle des valets ?

Ce décret, disait encore Necker, *nuit aux galonniers*.

Le décret sur les lois féodales nuisait aux feudistes; celui sur le droit-canon, aux canonnistes;

celui sur les tribunaux, aux juges, aux procureurs, etc.... En vérité, devait-on s'arrêter à de pareilles considérations? Avec un argument de cette force, on aurait étouffé la découverte de l'imprimerie; car l'imprimerie nuisait aux copistes. Qu'étaient les intérêts d'un petit nombre de galonniers, lorsqu'il s'agissait de régénérer une nation et de lui donner des mœurs?

Ce n'était plus sur le luxe, sur l'art de varier les modes, que le Français libre devait fonder sa prospérité; il devait renoncer au commerce précaire de ces colifichets, pour exploiter les grandes ressources rurales que lui présente le sol de la France, et les manufactures qui s'associent avec la liberté sans corrompre les mœurs.

Necker osait avancer que la noblesse était héréditaire et transmissible par essence, enfin qu'elle était une propriété sacrée.

Ces assertions absurdes me rappellent un vicomte de Chastenay, qui voulut prouver, dans une lettre au journal général de France, que la noblesse datait de l'origine du monde. Le patricien était modeste, car il ne tenait qu'à lui de prouver aussi bien qu'elle était de toute éternité.

Eh! quoi, la noblesse est-elle donc une qualité naturelle, inhérente au sang, empreinte, par un sceau divin, sur le corps de quelques individus? Je pense, comme l'intrépide Ramsai. « Je ne croirai pas, disait-il, à la noblesse ni à

la souveraineté des rois, tant que je ne les verrai pas naître avec des éperons, et leurs sujets avec une selle sur le dos. »

D'ailleurs, l'hérédité de la noblesse avait été abolie par une loi, depuis près d'un an. Tel était le but de l'article 11 du décret du 4 août, des articles 1er et 6 de la déclaration des droits, de l'article 7 de l'organisation des municipalités, et section 1re de l'article 1er de l'organisation des assemblées administratives. C'est ce que Lafayette prouva clairement en répondant à l'abbé Maury. Et parmi la foule immense de contradicteurs que trouva l'opinion de Necker sur le décret relatif à la noblesse, Millin, Loiseau et Antoine se montrèrent les plus énergiques, et le réfutèrent de la manière la plus vigoureuse.

Ce fut dans la célèbre séance du 19 juin 1790, que s'engagea la première lutte au sujet de la noblesse : la discussion y fut si animée qu'il serait difficile d'en faire l'analyse. M. Lambel demanda qu'il fut fait défense de prendre des titres. Charles Lameth appuya la motion comme étant conforme à la constitution décrétée. « Les titres, dit-il, dérivent du régime féodal que vous avez anéanti. » Il proposà d'interdire seulement dans les actes les titres de Pair, duc, comte, marquis, et même de gentilhomme, laissant à chacun la liberté de conserver ces distinctions dans le langage ou dans les lettres, sauf à en

être puni par le ridicule. Lafayette, prétendit que la motion n'avait pas besoin d'être appuyée, mais en ajoutant qu'il s'y joignait de tout son cœur. M. De Foucaut demanda comment on remplacerait cette déclaration : *un tel a été fait noble pour avoir sauvé l'Etat à telle heure*. Lafayette répondit : *eh bien!* au lieu de dire *a été fait noble*, on dira simplement *a sauvé l'Etat à telle heure*. M. Goupil de Préflen, en souscrivant à un décret qui lui paraissait remplir les intentions de l'Assemblée, proposa de conserver le titre de *monseigneur* pour les princes du sang. Lafayette fit observer que dans un pays libre, il ne devait y avoir que des citoyens et des officiers publics ; qu'il fallait donner une grande énergie à la magistrature héréditaire du roi ; mais que, selon lui, l'exception réclamée par le préopinant était tout à la fois inutile et dangereuse. L'abbé Maury combattit toutes ces propositions, et fut réfuté par Montmorency. Noailles demanda que l'encens fut réservé à la divinité, et que les livrées fussent abolies. M. de Saint-Fargeau ouvrit l'avis que désormais on ne prit plus de noms de terre, mais le nom de famille. M. de Tracy opina pour qu'il fut défendu de porter le nom des familles dont on ne descend pas. M. de Faucigny demanda l'ajournement de ce décret constitutionnel. Lafayette lui répondit qu'il ne s'agissait pas là d'un nouvel article constitutionnel, mais d'un

décret réglementaire qui ressortait de la Constitution. Tels furent les principaux traits de ce début qui produisit le décret du 20 juin.

Le lendemain plusieurs députés, nommément ceux qui composaient le comité de Constitution, trouvèrent que ce décret avait besoin d'être amendé, non dans ses dispositions principales, mais dans quelques-unes de ses dispositions secondaires, car l'immense majorité des constituans pensait que partout où l'on ne peut être privilégié, ni par le titre de la terre, ni par les exemptions de charges publiques, ni par des préférences d'admission, ni par des droits politiques, l'existence d'une noblesse est impossible.

L'Assemblée n'aurait su où placer les *titres, honneurs et prérogatives* attachés à la condition de noble. Toute qualification qui, dans l'ancienne jurisprudence de la France ou de l'Europe, caractérise les priviléges territoriaux ou personnels et semble en conserver les droits, lui paraissait devoir être effacée des actes publics et officiels ; mais le comité de constitution eût souhaité d'amender la rédaction d'une manière moins dure pour l'ancienne caste, et en même temps de la rendre plus conforme à la liberté, en étendant à tous les citoyens, comme dans les Etats-Unis, au lieu de l'interdire, la faculté de prendre les armoiries et livrées qu'ils voudraient Lafayette fut chargé d'en écrire au roi, en le priant de différer sa sanction : il en parla au garde-des-sceaux ;

mais le conseil du roi se hâta de sanctionner. Lafayette, à la demande de ses collègues écrivit le lendemain pour que l'apport de la sanction fut retardé afin de laisser au comité de constitution le temps de proposer et de faire goûter ses amendemens ; mais le message du roi fut envoyé de suite. Les aristocrates et le roi lui-même étaient trop pressés de faire promulguer un décret dont la forme blâmée par la mauvaise foi, pouvait tôt ou tard donner lieu à une révocation. Au reste, révocation ou non, l'opinion publique était fixée sur ce qu'on avait appelé la noblesse ; et la royauté était elle-même bien malade, malgré le parachûte d'une Constitution où elle figurait encore comme l'un des pouvoirs. Déjà on la chansonnait, on la baffouait, on la démolissait pièce à pièce par les textes de l'écriture ; on la dégradait aux yeux de la raison, on l'attaquait dans l'ancien comme dans le nouveau monde : c'était un prestige usé, et cette vieille Constitution n'occupait plus guère, dans l'esprit de la plupart des hommes éclairés, que la place qui lui a été assignée par un républicain anglais dans ce tableau.

Echelle des êtres suivant leur mérite.

DIEU.

ANGE.

TYRANNICIDE.

PHILANTROPE.

HOMME PROBE.

LABOUREUR.

CITADIN FAINÉANT.

DÉVOT.

PRÊTRE.

MOINE.

SAINT.

MARTYR.

SOLDAT.

HÉROS.

NOBLE.

ROI.

PAPE.

DIABLE.

CHAPITRE IV.

Source des calomnies dirigées contre Brissot. — Il fait la guerre aux abus anciens et nouveaux. — Les modérés amis immodérés de la liste civile. — Projet d'asservir le peuple par le peuple même. — Le schisme s'introduit dans la Société des Jacobins. — Liste des députés membres de cette Société. — Les modérés mettent le peuple aux prises avec la garde nationale. — Les patriotes désignés à la haine sous le nom de Républicains. — Tactique des intrigans. — Crédulité du peuple. — Tôt ou tard il est détrompé. — Les placards sont proscrits. — L'autorité en fait une arme dangereuse. — Manœuvres pour fausser les élections. — Imputations contre Brissot. — Le libelliste Théveneau de Morande. — Opinion de Rousseau applicable aux circonstances. — Candidature et ballotage de Brissot. — Députation de Paris. — Encore un mot sur la dernière séance de l'Assemblée Constituante. — Jugement du peuple.

Je n'avais été ramené en France que par le désir et l'espoir d'être utile à mon pays. Le feu s'allumait; tous les cœurs s'ouvraient à la perspective d'un brillant avenir; des athlètes fameux avaient engagé le combat, je voulus aussi rompre

une lance, et je publiai *mon plan de conduite pour les députés du peuple.*

Je ne rappellerai point ici tous mes travaux depuis la révolution, et les écrits nombreux que j'ai fait paraître et les services que j'ai rendus dans les différentes places dont mes concitoyens m'ont honoré, soit comme président de mon district, soit à la municipalité, soit comme membre du premier comité des recherches, soit même comme électeur. Ces diverses missions, qui se sont succédées et qui m'ont constamment attaché à la chose publique, déposent, ce me semble, en faveur de mon patriotisme inaltérable et de mon intégrité.

C'est ce patriotisme qui m'engagea à publier, malgré mes nombreuses occupations, les observations que j'avais faites en Amérique. Je voyais avec peine qu'en changeant de régime, nous n'avions pas changé de moeurs. J'étais convaincu que, si l'on peut conquérir la liberté sans moeurs, sans moeurs on ne peut pas la conserver; et je me hâtai de mettre sous les yeux de mes concitoyens le tableau d'un peuple libre et vraiment moral.

C'est ce patriotisme qui a été la source de toutes les haines et de toutes les calomnies qui se sont accumulées sur ma tête. J'avais occasion de le développer chaque jour dans le journal que j'ai entrepris dès le commencement de la révolution. Là, sacrifiant sans cesse à l'intérêt pu-

blic mes intérêts privés, qu'il eût été facile de concilier avec les idées *des modérés*, j'y ai constamment exposé, soutenu, propagé les vrais principes de la liberté et de l'égalité. Là, j'ai combattu avec une fermeté inébranlable tous les préjugés qui formaient un rempart autour des castes privilégiées, et tous les abus du despotisme. Inflexible dans mes principes sévères, dans ces principes qu'une étude de quinze années et une longue habitude de l'horreur du despotisme ont gravé dans mon âme, j'ai successivement attaqué le despote, ses visirs, leurs valets, la noblesse orgueilleuse, l'hypocrite clergé, la finance dévorante, la bureaucratie déprédatrice. Je n'ai pas d'avantage épargné les vices, les abus, les préjugés, qui, sous d'autres noms, se sont établis sur les ruines des anciens *. Usurpations et attentats des municipalités, aristocratie des départemens, accumulation des pouvoirs dans l'Assemblée Nationale, désordre et précipitation de ses discussions, despotisme de ses comités, machiavélisme et corruption de leurs chefs, abjection de leurs jockeis, iniquité des décrets qu'ils ont extorqués, intrigues, coalitions, manœuvres qui se tramaient derrière la liste civile; j'ai tout attaqué; j'ai sur tout éveillé l'attention du

---

* *Tyrannidis affectatio est in eo qui omnia imperii signa reipsa retinens, negat tamen verbis se habere vel velle imperium.*

TACITE.

public. J'ai désigné, nommé, démasqué, et ces intrigans qui cachaient sous le voile de la démocratie leurs vues ambitieuses, leur mépris pour le peuple, et *ces modérés qui, sous le semblant de leur amitié pour la monarchie, déguisaient mal leur amour immodéré pour la liste civile et pour la corruption sur laquelle il fondaient leur subsistance.*

Doit-il paraître étonnant qu'isolé, sans parti, n'ayant qu'un petit nombre d'amis également sévères dans leurs opinions, n'étant dévoué qu'au culte de la vérité et de la liberté, me montrant *envers et contre tous*, suivant que les principes l'ordonnent, j'aie été assailli de tant d'ennemis à la fois? L'austérité des principes est le crime le plus impardonnable et le plus dangereux chez une nation corrompue qui se régénère, parce que là, une foule d'hommes, sans talens et sans vertus, qui n'existent que par la corruption, et qui trompent le public pour le piller, redoutent les reverbères, et décrient leur lumière inquiétante, afin de s'en délivrer. Aussi aucun de ces hypocrites n'a pu me pardonner de les avoir démasqués, et tous ont dû se reunir enfin pour m'écraser. La coalition qu'avait fait naître l'évasion du roi, leur en fournit une occasion favorable. Un crime commun, une terreur commune, ordonnèrent cette coalition dans les premiers momens; un intérêt commun l'a ensuite prolongée. Les aristocrates

abattus y trouvaient en effet le moyen de ressusciter leurs prétentions ; *les modérés, celui de piller la liste civile, et d'enchaîner le peuple ;* les apostats populaires, honnis de tous les côtés, y trouvaient le plaisir de se venger des amis de la liberté qui les méprisaient, de perpétuer un pouvoir qu'ils voyaient avec peine échapper de leurs mains.

Déposant pour un moment leurs longues haines, n'ayant qu'un seul objet, celui de perpétuer leur influence, ne pouvant réussir qu'en trompant les diverses factions, qu'en atterrant le peuple, qu'en intimidant les défenseurs de la liberté, ces conjurés coalitionnaires mirent alors au jour le projet le plus infernal, *celui d'asservir le peuple par le peuple même, de détruire par ses mains la Constitution, en apparence par respect pour elle.*

On me pardonnera de m'étendre sur cet événement, qui a principalement ranimé le système de calomnies employé contre moi sous l'ancien régime. L'évasion, le parjure et la protestation du roi contre la Constitution, amenaient naturellement à corriger ce qu'il y avait de défectueux dans le pouvoir exécutif, à organiser le ministère d'une manière convenable à la base générale de la Constitution ; c'est-à-dire, à le rendre représentatif et électif. C'était le vœu des patriotes ; je le défendis, et on m'en fit un crime ; ce système dérangeait l'ambition privée des hommes médiocres et corrompus, qui ne voulaient tenir

leur sort que de l'intrigue et de la faveur, et qui redoutaient le jugement du peuple qu'ils avaient trompé.

Ils se gardèrent bien cependant d'abord de heurter le sentiment général d'indignation contre le roi fugitif et parjure; ils l'excitèrent, au contraire, afin de justifier l'usurpation et l'accumulation, dans leurs mains, de tous les pouvoirs dont ils avaient eu le secret de se ressaisir.

Ce despotisme démagogique ne pouvait durer long-temps sous le nom de l'Assemblée. Que fit-on? On chercha à le continuer sous le nom d'un roi qui venait de se rendre méprisable. Mais il fallait l'arracher au jugement d'une nation outragée et irritée. On employa l'intrigue, la terreur, les écrits des mercenaires, les adresses mendiées, pour apitoyer le peuple sur le roi et sur la royauté, pour faire déclarer inviolable, impunissable un homme qu'on avait peint comme le plus grand criminel. On travestit en séditieux ceux qui soutenaient les principes, on caractérisa de rébellion leur doctrine, on se hâta de prévenir à coups de fusil la trop grande publicité de leurs raisons.

Cette doctrine avait été embrassée par une société célèbre *, justement regardée comme un

---

* La société des Jacobins patriotes où siégeaient les députés :

des meilleurs boulevarts de la Constitution, société qui avait servi de piédestal aux ambitieux. Les factieux, ne croyant plus ce piédestal utile à leur pouvoir, essayèrent de le briser. Un schisme éclatant, qu'ils provoquèrent sous les prétextes les plus frivoles, leur parut un acheminement à sa ruine; on voulait perdre dans la société-mère toutes les sociétés du royaume; on leur offrait une correspondance simulée avec les schismatiques, afin, ou de maîtriser, ou d'anéantir cette correspondance. Ainsi on éteignait ces fanaux éternels qui, de tous les points du royaume, éclairent les complots et les administrateurs.

Dans les révolutions, les schismes sont toujours favorables aux chefs ambitieux. Ce fut un schisme

---

Buzot, Pétion, Robespierre, Royer, *évêque;* Termos, Saint-Martin, Vadier, Durand de Maillanne, Coroller, Kervelegan, Saurinne, *évêque;* Rœderer, Creusé-Latouche, Guyot, Pierre Monneron, Lebreton, *abbé;* Clermont, Boutidoux, Antoine, Sillery, Daoust, Louis Monneron, Voidel, Dubois-Crancé, Cottin, Gautier des Orcières, Hébrard, Lemaréchal, Bouvier, d'Orléans, Coupé, Gourdan, Hernoux, Decussy, Helle, Populus, Girot, Nioche, Fournier, Pierre Flieger, Meurinne, Delbecq, Darche, Chevalier, Maignan, Grenot, Dom-Gerle, Prieur, Merlin, Chasset, Salle, Nolf, Guy, Legoen, Moyot, Lelay, Corentin, Lefloc, Kauffmann, Gobel, *évêque de Paris;* Cochard.

qui rendit le cruel Maurice maître de la Hollande. Indifférent pour toutes les religions, il favorisait la guerre entre les *remontrans* et les *contre-remontrans*, pour perdre, avec l'aide du fanatisme, les ennemis de ses desseins cachés. C'est une intention semblable qui a fait naître le schisme des Jacobins. On espérait diviser ainsi toutes les sociétés, les détruire l'une par l'autre, et régner sans surveillans importuns.

Le peuple était encore l'effroi de ces tyrans secrets : il fallait détruire son influence dans l'opinion publique; *il fallait le mettre aux prises avec la garde nationale*. Les tentatives faites jusqu'alors n'avaient pas réussi. Le peuple était resté victorieux, et lors de l'arrêté mendié sur l'affaire des Théatins, et lors du départ prémédité du 18 avril. On profite d'un rassemblement paisible de citoyens qui signaient une pétition au Champ-de-Mars; on les peint comme un amas de brigands aux yeux de la garde nationale; on prépare la tragédie de deux hommes trouvés le matin sous l'autel, et massacrés à propos, la comédie de pistolets et de pierres jetées; on répand le bruit que Lafayette est blessé, on enflamme les esprits, et le drapeau rouge est déployé sans nécessité; et le sang coule sans que la loi ait parlé, et l'on triomphe d'une victoire sur des femmes et des enfans sans armes; et, sous prétexte de troubles chimériques, on laisse flotter le drapeau, afin de pouvoir, sous cette dictature militaire, arrêter,

jeter dans les cachots quiconque osera parler ou écrire contre ce despotisme oriental.

C'est encore ainsi qu'à l'ombre d'émeutes qu'il avait préparées secrètement, Maurice trouva le moyen de faire appeler dans les villes ses troupes de ligne, et de dominer partout.

Ce n'était pas assez : les écrivains patriotes faisaient encore trembler nos décemvirs. Il fallait les perdre; et on employa le charlatanisme des mots de ralliement. Les tyrans savent fort bien que le peuple, incapable, faute de temps et d'aisance, d'approfondir les faits, se laisse souvent diriger par les mots; qu'un mot adroit lui présente un fantôme effrayant, et le porte à égorger ses meilleurs amis, lorsqu'on a l'art de les lui rendre suspects. C'est ainsi que Cromwell, avec un mot, faisait égorger les indépendans, et Maurice les Arminiens. *A leur exemple, nos démagogues firent déshonorer, par leurs écrivains, le nom de républicains; on le traduisit en ceux de séditieux ou rebelles, ou ennemis de la Constitution; et on l'appliqua ensuite aux vrais amis de la liberté.* Quoique rien ne ressemblât mieux au régime des trente tyrans d'Athènes qu'un pareil régime; quoique nos *Pisistrates* n'eussent pas même conservé l'ombre de la royauté, ils firent cependant sonner partout le tocsin contre les républicains; c'était le mot du guet pour la garde nationale, pour les libellistes, pour le peuple. Tout ennemi des intrigans était un républicain.

C'étaient les républicains qui avaient excité la révolte imaginaire du Champ-de-Mars ; il fallait leur faire leur procès. En conséquence, et quand cette farce eut bien échauffé les têtes, un comité, qui n'avait été armé d'un pouvoir inquisitorial que pour rechercher les contre-révolutionnaires, tourne, à leurs ordres, ses armes contre les patriotes. L'asile sacré des maisons est violé ; le secret des lettres est trahi ; les domestiques sont convertis en espions ; sur des délations vagues et ridicules, les lettres de cachet se multiplient, les cachots regorgent de victimes innocentes. La consternation s'empare de tous les esprits ; les amis se craignent, s'évitent. On fuit, comme des pestiférés, les hommes à caractère qui s'étaient signalés par leurs écrits. On les croit dévoués à l'échafaud. Pour leur ôter l'intérêt public, on affecte de les confondre avec les libellistes les plus méprisables. On fait répandre qu'ils sont arrêtés, afin de sonder le public sur leur arrestation, ou de les forcer à prendre la fuite....

J'ai été un de ces hommes désignés publiquement pour l'échafaud ; moi que, huit jours auparavant, on portait presque aux nues, je me trouvai tout-à-coup dans un abîme effroyable : je lisais sur tous les visages, et les calomnies qu'on avait répandues contre moi, et l'effroi que mon approche inspirait, et ma sentence prochaine. Mille avis me parvenaient à la fois ; mes amis tremblaient pour moi ; les uns me conseil-

laient de fuir, les autres de modérer mes traits contre mes persécuteurs. J'ai tenu ferme ; je me suis montré partout ; j'ai poursuivi mes persécuteurs eux-mêmes avec la même fierté et la même opiniâtreté. Ma conscience me parlait plus haut que toutes les terreurs du dehors.

C'en est fait de la liberté, si l'on est sans courage ; si les scélérats parviennent à intimider les honnêtes gens ; si ceux-ci ne se réunissent pas pour faire tête aux infâmes moyens qu'emploient les brigands politiques.

Oui ; il faut le dire, j'ai trop appris, dans cette rude épreuve, à connaître, et les fanfarons en liberté, toujours prêts à s'agenouiller devant l'idole du jour, et les faux amis qui vous étouffent de leurs caresses dans votre prospérité, et vous délaissent au péril ; mais aussi j'ai senti la prodigieuse supérioté de l'homme de bien sur les scélérats et leurs valets ; j'ai vu plus d'un de ces brigands déconcerté par mes regards.

Ne pouvant m'intimider, ils ont changé de batterie : ils ont eu recours à leurs armes favorites, à l'obscure calomnie. La liste civile, le trésor public, les places étaient à leurs ordres, et les libellistes, les délateurs mercenaires à leurs pieds. L'or a coulé, et la capitale a été inondée, et d'émissaires qui prêchaient dans tous les lieux publics contre les Jacobins, et de trompettes qui hurlaient *les grandes conspirations découvertes*, (encore à découvrir,) et de pamphlets qui dési-

gnaient au peuple et aux gardes nationales leurs victimes ; et de journaux qui versaient au loin le poison fabriqué dans la capitale.

C'est alors qu'on a vu mille batteries dirigées à la fois contre les écrivains patriotes : ainsi *l'Ami prétendu des Patriotes*, dont le luxe insolent trahit la corruption, dont les écrits recèlent le machiavélisme le plus perfide, et décèlent l'âme la plus profondément abjecte ; cet écrivain gangrené, fier de voir quelques baïonnettes égarées au service de la coalition, osait accuser des écrivains purs, d'être soudoyés comme lui, criait qu'ils désobéissaient à la loi, parce qu'ils criaient contre sa faction. Ainsi, le *Postillon par Calais*, pour éclairer la question du jour, désignait doucereusement au bourreau les proscrits ; ainsi, la tourbe des autres journaux, nés tout-à-coup, et encore inconnus du public, renchérissaient à l'envi sur leurs calomnies...... Mais ce système de diffamation a bientôt dégoûté les honnêtes citoyens ; on en a découvert la source impure, et on n'a pas même voulu tirer de la fange ces méprisables écrits, qui n'ont trompé que des imbécilles, et amusé que les fripons. On a eu recours, pour se faire lire, à une autre tactique : on a mis les libelles en placards, et les placards sont devenus périodiques, journaliers. On voulait, par là, tromper le peuple, l'exciter contre ses défenseurs les plus purs ; ce peuple qui porte tout à la fois la défiance et la

crédulité à l'excès, parce qu'il a si peu de moyens pour éclairer et vérifier les faits; ce peuple qui ne cessera de pleurer sur les cendres de Socrate forcé de boire la ciguë par la légèreté des jugemens populaires. Ainsi, l'on tournait contre les apôtres de la liberté de la presse ce droit d'affiches qu'ils avaient si fortement réclamé, et que les hommes corrompus avaient voulu attribuer exclusivement aux corps administratifs. Au lieu d'en faire des cours d'instruction pour le peuple indigent, d'y graver le catéchisme de la Constitution, on gravait, on répétait en mille endroits les accusations les plus atroces contre des hommes irréprochables * ; et la police, si vigilante,

* Ces placards ne furent jamais si multipliés qu'aux approches des élections. La nuée d'affiches in-folio qui tapissent les murs à cette époque, peut être comparée à ces nuées de corbeaux qui couvrent les arbres à l'approche d'une bataille; ils sont noirs, ils croassent, ils se nourrissent de chair puante, et ils s'envolent quatre jours après. Il est très-difficile de décider qui est le plus sot de l'afficheur, qui dit à tout le monde qu'il est seul un honnête homme, ou du passant qui le croira.

La liberté de la presse est, comme la liberté de la parole, le droit de dire beaucoup plus de sottises que de bonnes choses, parce qu'il y a plus de sots que de gens d'esprit, et personne n'ignore que les sots prennent volontiers la parole; ils ont d'autant plus à dire qu'ils sont exempts de penser.

si inquiète, à l'égard des affiches raisonnées sur la déclaration des droits, imprimées par les sociétés fraternelles, cette police voyait tranquillement les placards calomniateurs se répéter, surcharger les colonnes et les murailles; et l'aristocratie des épaulettes en meublant avec complaisance les corps-de-garde, infectait de ce poison les esprits simples et crédules des soldats-artisans. Quel était donc le but de ces placards si multipliés, de ces libelles répandus avec tant de profusion, de ces journaux ignorés, quoiqu'on les offrît *gratis ?* Pourquoi n'y déchirait-on que quelques individus ? Etait-ce là une simple rivalité d'auteurs? Existait-il des individus assez riches, assez fous pour se ruiner à soutenir un système aussi dispendieux de diffamation? où en était donc la source ?... Je l'ai dit déjà : elle était et dans la cour et dans le ministère, et dans les aristocrates, et dans nos apostats, qui avaient formé une coalition formidable par la liste civile. Le plus grand mal d'un

---

Certains afficheurs de la fin du dix-huitième siècle peuvent être comparés aux prédicateurs de la ligue; ils prêchaient dans les rues; ils ne disaient du bien que d'eux-mêmes et de leurs amis; ils déchiraient les gens d'esprit, ils mordaient ceux qui les méprisaient, ils échauffaient le peuple contre leurs adversaires; en se caressant, ils égratignaient autrui et dressaient des listes de proscription. (*Extrait des réflexions d'un bonhomme.*)

état libre, disait Rousseau, est que le crime y fasse des alliances plus indissolubles que n'en fait la vertu. Les méchans, en effet, se lient entre eux plus fortement que les bons; et leurs liaisons sont plus durables, parce qu'ils ne peuvent les rompre impunément, parce que de la durée de ces liaisons dépend le secret de leurs trames et l'impunité de leurs crimes, parce qu'ils ont le plus grand intérêt à se ménager toujours réciproquement. C'est la ligue des intérêts communs, intérêts iniques, s'entend, contre les principes de la haute équité qui leurs sont contraires. La coalition, la liste civile, c'etait de là que partaient tous ces placards, où sous le ton du patelinage, de la modération, de l'esprit pur et conservateur, de la haine des anarchistes, on cherchait à irriter le peuple contre ses amis les plus surs et les plus dévoués; mais rendons justice au peuple : il n'a pas été long-temps dupe de ces stratagêmes; bientôt il n'a lu qu'avec mépris ces rapsodies journalières, où l'on supposait sans cesse des ennemis étrangers ou soudoyés par des étrangers, sans en désigner aucun : il a vu l'intention des auteurs, celle de faire commettre au peuple quelque grand crime, pour avoir un prétexte de l'enchaîner, et pour faire périr ses plus zélés défenseurs.

C'est dans ces placards, dont les auteurs se dérobaient sagement au grand jour, que l'on rassemblait contre moi les plus insignes méchan-

cetés. On m'y accusait *d'une vie odieuse ;* oui, en effet, odieuse, mais aux seïdes du despotisme, aux hommes pervers, aux libellistes soudoyés.

On m'y qualifiait *de chef des bureaux des traîtres à la patrie :* et quels étaient ces traîtres; que ne les nommait-on? étaient-ils Prussiens, Hollandais, Anglais? Comment le comité des recherches n'était-il parvenu à se procurer aucune lumière sur ma correspondance avec eux? Comment l'infatigable activité de mes ennemis ne leur avait-elle pas fourni à cet égard le moindre des indices? c'est que je n'étais ni chef, ni soldat de parti.

On me reprochait *d'être payé par des puissances étrangères :* autre calomnie banale, répétée, usée par tous les partis; facile à avancer, parce qu'il est difficile de la repousser autrement que par une dénégation. Tous les ambitieux qui ont voulu perdre leurs ennemis se sont servi de ce moyen avec succès. Ainsi, le vénérable Barnevelt, Grotius, Hogerbeetz, étaient accusés d'être vendus aux Français que le peuple haïssait.

Que devais-je répondre à une telle accusation? Examinez, disais-je, ma vie de tous les jours, suivez-moi dans mon intérieur... vous y trouverez l'honnête médiocrité vantée par Horace. La simplicité la plus grande règne dans tout ce qui m'appartient. Je n'achète ni terre ni maison; je n'ai ni équipage ni domestiques; mon ordi-

naire lacédémonien ne peut tenter personne ; je n'ai point de caisse, point de portefeuille. Si j'avais l'or qu'on fait couler chez moi depuis quelque temps, encore faudrait-il le placer, soit en luxe, soit en propriétés, soit en capitaux déposés quelque part. Prétendrez-vous que j'ai la maladie des avares? Interrogez mes amis, qui me reprochent si souvent, et avec raison, ma négligence sur ma fortune.

C'est surtout à l'occasion de la cause des noirs qu'on me prête tous ces monceaux d'or. La cause des noirs, grand Dieu! elle ne m'a coûté que des sacrifices.

On m'imputait des intelligences avec Clarkson, cet ardent ennemi de la traite, ce généreux apôtre de l'humanité. Que serait-ce donc que la société, s'il n'était pas permis, sans se rendre suspect, de s'entretenir avec les étrangers les plus vénérables par leurs vertus et leurs talens? Les Jacobins étaient-ils vendus aux anglais, parce qu'ils rendaient hommage aux mânes du célèbre Price, parce qu'ils écrivaient quelquefois à la société de la révolution?

A ces accusations vagues on en ajoutait de plus vagues encore sur ma vie privée: toutes les infamies inventées par Morande étaient incessamment reproduites par ce scélérat. Morande, dont le nom seul, d'après son propre aveu, était *une injure*. Tel était le pitoyable écrivain dont le ministère, dont la coalition empruntait la plume,

dans un moment où cette ligue de corrupteurs et de gens corrompus redoutait que le choix du peuple ne me mît à portée de défendre sa cause dans le Corps Législatif. Eh ! qui ne voyait le but de la persécution que ces coalitionnaires me suscitaient ? ils ne se cachaient pas : ils redoutaient, qu'appelé par le choix de mes concitoyens à la législature, je n'opposasse une fermeté inébranlable aux usurpations de la cour; que je ne dévoilasse un jour ces énormes pillages qu'on voulait couvrir d'un voile impénétrable; qu'adhérant invariablement aux principes de notre Constitution, je ne concourusse à la défendre contre la corruption qui s'avançait sourdement pour la détruire... Ces terreurs et ces haines m'honoraient. Élu, je les justifierai, ma résolution à cet égard était irrévocable. Rejeté, je me consolerai, si dix patriotes zélés, éclairés, que je connaissais, étaient plus heureux que moi. Je serai simple soldat, disais-je à part moi; mais je serai encore quelquefois utile, et, quoiqu'il arrive, le dernier battement de mon cœur sera toujours pour une révolution, qui m'a montré des hommes où je n'avais vu que des esclaves.

Comme publiciste, n'exerçais-je pas une magistrature, et, comme honnête homme, n'avais-je pas une influence que rien ne pouvait me ravir? n'étais-je pas à l'épreuve du dénigrement ? Que deviendraient donc, et l'opinion publique, et l'empire et le fruit des mœurs, d'une vie laborieuse,

d'un patriotisme éprouvé, si le souffle empesté d'un homme accablé d'opprobres pouvait ternir des réputations intactes et acquises au prix de longs travaux et de sacrifices perpétuels? N'est-ce pas ici la cause de la vertu, de la liberté, de tous les honnêtes gens? Je dois leur rendre justice, il n'est aucun d'entre ceux dont je suis connu, ou par ma conduite personnelle ou par mes écrits, qui n'ait été scandalisé de me voir diffamé dans les placards, sur le dire de qui! de l'exécrable Morande... s'il n'est pas lui-même l'auteur de ces placards dont les signataires restent inconnus...

Mais qui pouvait méconnaître, dans cette infatigable persécution, l'esprit infernal du ministère qui n'avait cessé de me poursuivre depuis l'instant où je m'étais déclaré l'apôtre de la liberté? Ainsi, les vils espions que les ministres soudoyaient dans les pays étrangers ne leur étant plus nécessaires au dehors, venaient désormais souiller le sol de notre patrie devenue libre! Ainsi, les contributions des peuples allaient servir encore à stipendier une armée de scélérats, qui, sachant se plier à toutes les formes et à tous les projets de la tyrannie, environneraient de dangers les citoyens capables de parler le langage de la liberté, et assez courageux pour la défendre! Je dénonçai ces manœuvres perfides, et j'invoquai hautement et l'indignation et les murmures de l'opinion publique, non pas en faveur d'un seul

citoyen calomnié, mais en faveur de tous les honnêtes gens qu'on voulait égarer, de tous les patriotes qu'on projetait de perdre successivement, pour asservir ensuite le peuple... Les dernières ressources de l'aristocratie étaient les plus dangereuses, et nous n'avions pour nous en garantir que l'enquête la plus rigoureuse sur la vie et les mœurs de quiconque cherchait à influer sur nos jugemens... Je livrai la mienne au plus sévère examen, et je jurai aux méchans une guerre éternelle *. Que la presse qui m'a outragé reste libre, et la presse me vengera; sa liberté pleine entière est le plus puissant antidote de la calomnie. Le peuple en s'éclairant deviendra juste et cesera d'être dupe de l'imposture. Qui connaissant ma vie et mes ouvrages, a pu croire aux turpitudes que l'on m'attribuait? Qui ne s'est dit : quoi! cet homme qu'on nous peint comme un hypocrite, un escroc, cet homme s'est captivé pendant douze ans pour nous prêcher, dans quinze volumes, la vertu et la liberté! Quoi, cette longue suite d'écrits où respirent toujours les mêmes maximes, où le même langage se soutient avec la même chaleur, serait

* Voyez réponse de Jacques-Pierre Brissot à tous les libellistes qui ont attaqué et attaquent sa vie passée. Paris, 10 août 1791. Réplique de J.-P. Brissot à Charles Theveneau-Morande. 30 août 1791.

l'ouvrage d'un fourbe qui parle contre sa pensée, qui se moque de ses lecteurs, et ne croit pas un mot de ce qu'il leur dit! Quoi! l'on voudrait qu'un hypocrite adroit, qui ne marche à ses fins qu'à force d'astuces, aille étourdiment se livrer à l'impétuosité de l'indignation contre tous les partis sans exception, et dire également les vérités les plus dures aux uns et aux autres! Non, cette intrépidité n'est point d'un homme faux. L'homme pervers ne saurait être de la sorte fidèle et imperturbable dans le langage fier d'un écrivain qui, consacrant sa plume à la vérité, n'ambitionne d'autre suffrage que le témoignage de son cœur.

C'était avec des preuves morales que Rousseau repoussait une semblable accusation élevée contre lui; car on l'accusait aussi d'être *un petit menteur, un petit fripon, un petit coureur de cabarets qui, passait sa vie à aller escroquant aux uns et aux autres quelques écus...* Il disait: « lisez mes écrits; voyez ma vie de tous les jours; le philosophe qui se voue à une honnête médiocrité ne peut être un fripon... Le crime n'approcha pas plus de mon cœur que la haine. Je vieillis au milieu de mes forcenés ennemis, sans perdre ni courage ni patience, élevant au ciel, pour toute défense, un cœur exempt de fraude, et des mains pures de tout mal... »

C'est la seule réponse que je veux, à l'exemple de ce philosophe, faire désormais à mes ca-

lomniateurs, me contentant d'opposer à léurs injures la pureté de ma vie.

Peu de temps avant les premières assemblées électorales, il y eut un déluge de pamphlets dirigés contre moi. Chaque jour en faisait éclore de nouveaux : un des plus volumineux était intitulé : *Réplique de Charles Theveneau contre J.-P. Brissot*. C'était le coup de grâce que méditaient de me porter les intrigans, aux gages desquels était Morande. Ils se flattaient de m'enlever ainsi les suffrages de mes concitoyens; plus l'épreuve approchait, plus il était naturel que ceux dont les calomnies et les attaques ne m'avaient jamais ménagé, redoublassent de fureur. Deux écrits périodiques de l'époque, le *Babillard* * et le *Chant du coq* osèrent avancer que j'avais *oublié* de rétablir, pendant six mois, dans la caisse du district des Filles-St-Thomas, 580 livres, solde du compte dont j'avais été chargé comme président de ce district. Il me fut aisé de me laver de cette inculpation en produisant un certificat de Lepage, mon successeur *

* Les auteurs du *Babillard* ont eu la charité, voir même le patriotisme, de dépenser 1200 liv., en deux placards, pour apprendre à la capitale et aux villages voisins que j'avais dépensé la somme énorme de 164 liv. pendant ma présidence du district des Filles-Saint-Thomas.

(*Note de Brissot.*)

dans ces fonctions, qui déclarait avoir reçu le solde de ce qui me restait entre les mains à cette époque; et qui se montait à 580 livres, ou environ. Lui-même versa cette somme entre les mains de Picard, dont je montrai aussi le reçu.

Une attaque aussi ridicule prouvait assez l'impudeur de mes ennemis; mais un acharnement aussi opiniâtre contre un seul individu trahissait son objet. Ce n'était pas moi que menaçait cette rage, mais le parti que je défendais et que je défendrai jusqu'à la mort.

Les colonnes du *Patriote français*, de l'*Ami des Citoyens*, et de plusieurs autres journaux consacrés à soutenir la révolution, étaient remplies de sages conseils aux électeurs, pour les guider dans leur choix et les préserver des menées secrètes des agens du despotisme. Tant de précautions suffisaient à peine pour atténuer l'effet des attaques continuelles et des imputations injurieuses dont les amis du peuple étaient l'objet chaque jour. Cependant l'assemblée Electorale ouvrit ses séances avec beaucoup de tranquillité, et Lacépède fut nommé président. Tout y annonçait que les patriotes y seraient en majorité.

Lacretelle, connu par une foule d'ouvrages estimables, écrivit à l'Assemblée pour se mettre au rang des candidats à la députation. Cette démarche, noble et digne d'un régime libre, a été d'abord vivement applaudie; et Grouvelle, Sergent,

Kersaint, Dusault, essayèrent, dans des discours fort bien faits, d'engager l'assemblée à profiter de cette occasion pour établir la méthode des candidats, méthode si funeste pour les cabales, si utile au talens et au mérite; mais leurs efforts furent vains, on passa à l'ordre du jour sur la lettre.

Le premier choix des électeurs donnait aux patriotes les espérances les plus brillantes; il tomba sur Garran de Coulon, qui, au second scrutin, eut la majorité absolue sur Lacépède.

Il est à remarquer que dans cette séance, Necker obtint deux ou trois suffrages. A ce premier succès se joignirent deux événemens qui causèrent une vive satisfaction aux amis de la liberté. Le procès du 17 mars fut enfin rapporté, et plusieurs des patriotes décrétés furent élargis. On remarqua à l'Assemblée Electorale Camille Desmoulins, Brune et Momoro. On avait lu la veille une lettre et une adresse énergique du premier, qui avaient été fort applaudies.

D'un autre côté, la coalition commençait à se dissoudre, et la manière dont l'*Ami des Patriotes* traitait Lameth et Barnave annonçait que la mésintelligence allait éclater.

Dans la séance du lendemain, Lacépède fut nommé au premier scrutin. J'obtins après lui le plus grand nombre de suffrages. Ils furent partagés, le jour suivant, entre Pastoret et moi. Mais l'infâme Morande avait habilement profité

de l'intervalle des deux séances pour lancer un nouveau libelle. C'étaient toujours les mêmes horreurs, avec un nouveau degré d'acharnement ; cela pouvait abuser quelqu'un de ceux qui me donnaient leur voix, et Pastoret fut nommé le troisième député. Si mes ennemis, ou plutôt les ennemis du peuple, avaient pu m'acheter, ils n'auraient pas dépensé 3 ou 4,000 livres pour me fermer l'accès de la tribune.

Ce fut Cerutti qui, en suite, devint mon concurrent. Les suffrages, d'abord partagés entre nous, le favorisèrent au second tour de scrutin, et mes ennemis purent encore triompher de ce nouvel échec. C'était cependant une douce consolation pour moi de voir avec quelle indignation les bons citoyens envisageaient ces infâmes intrigues. Je reçus à ce sujet une lettre de Manuel, dans laquelle leur auteur principal était justement flétri : il y prouvait que Morande était un libelliste et un espion, et ses preuves étaient la correspondance même de ce Morande, trouvée à la Bastille, et dans laquelle on reconnaissait toute l'impudence d'un calomniateur à gages, et toute la bassesse d'un suppôt de la police.

« Comme vous, mon ami, écrivait Manuel, je respecte l'opinion ; comme vous, je sais que la patrie a le droit de dire à chacun de ses enfans : il court de fort mauvais bruits sur votre compte, ou faites-les cesser, ou cessez de vivre.

« Mais, est-ce à un Morande, que la loi ne laisse

vivre sans doute que pour le rendre plus malheureux, à citer des hommes de bien, dont la vie entière est une réponse à toutes les calomnies, devant ce tribunal où l'on n'a plus rien à gagner quand on n'a plus rien à y perdre.

»Aurions-nous cru que le *gazettier cuirassé* aurait trouvé asile chez un peuple qui se régénère? Ce n'est que dans les états corrompus qu'un homme qui n'a que des vices est partout blâmé et partout accueilli : comment une municipalité, tutrice des mœurs, ne surveille-t-elle pas celui qui porte partout le signe de Caïn? Qu'elle l'oblige du moins à s'écarter avec respect du citoyen vertueux ; et, quand il osera se montrer aux spectacles, qu'elle le relègue dans une place solitaire, où, livré au mépris, il devienne une leçon publique.

»On dit qu'il a persuadé, je ne sais à quel comité, que jamais il ne fut ni libelliste ni espion, lui qui a écrit tant de fois : *Je vous remercie de vos soins, mon cher M. de Benavent; mais je suis très-fermement résolu à ne me désaisir de mon manuscrit que de la main vuide à la main pleine.* Lui qui écrivait encore, en 1785, le 12 novembre : *Je vous envoie, mon cher maître, une lettre que je vous prie de remettre à M. de Crosne, en assurant ce magistrat que je ne demande pas mieux que de trouver les occasions de lui être agréable ; mais le sieur de Buard se compromet si gauchement à chaque pas qu'il fait, que je ne le verrai que

quand il m'aura montré une lettre de M. le lieutenant de police qui lui dise en quoi je puis lui donner mon assistance.

«Au surplus, lisez vous-même ; je vous fais passer quelques unes de ces lettres, que gardait si bien la Bastille dans ses dépôts impurs ; ce sont celles précisément où son fiel déborda sur vous. Mes yeux et mon cœur se fatiguent de toutes ces ordures ; si vous saviez ce qu'il m'en a coûté à les remuer ! Mais on me saura peut être gré un jour d'en avoir couvert et écrasé le despotisme.»

Les élections se continuaient ; Beauvais Depréau et Bigot de Préameneu furent nommés députés. Gouvion et Broussonet furent élus après eux. Dans la séance qui suivit, il y eut un ballotage entre Crété de Palluel et moi. Je n'eus que 305 voix, mon concurrent en obtint 460 et fût nommé. J'éprouvai encore la même chance dans le ballotage suivant avec Gorguereau ; mais le véritable patriotisme ne se décourage jamais lorsqu'il s'agit de triompher des ennemis de son pays et de la liberté. La violence avec laquelle le despotisme s'opposait à mon élection était une preuve de la puissance qu'il exerçait encore malgré tous les efforts de la révolution pour le terrasser. Je crus devoir prendre la parole au club des électeurs. J'essayai de dévoiler les manœuvres qui repoussaient le vœu qu'ils avaient constamment émis en ma faveur. Je les remerciai de leur persévérance huit fois trompée,

mais plus honorable pour moi qu'un triomphe, et qui serait mon plus beau titre de civisme. Je les engageai toutefois à discontinuer des efforts qui pouvaient nuire à la cause de la liberté; d'autres, avec autant de zèle et plus de lumières que moi, pourraient être accueillis plus favorablement parce que leurs noms, moins souvent attaqués, ne réveilleraient pas les mêmes préventions dans de bons esprits qu'on avait égarés. Malgré cette espèce de désistement, mes amis ne voulurent pas se tenir pour battus, et à la première séance de l'assemblée électorale, les suffrages se partagèrent entre Garnier et moi; mais le scrutin fut annulé.

Pendant ces débats, les amis de la Constitution de Chartres écrivirent à l'assemblée électorale de Paris, pour lui exprimer toute l'indignation que leur inspirait l'acharnement des attaques dont j'étais l'objet depuis le commencement des élections. Ils conjuraient cette assemblée de mépriser les infâmes libelles qu'on ne cessait de distribuer et d'afficher dans la capitale, et jusque dans le lieu des séances, contre leur compatriote, dont ils garantissaient la probité, les mœurs et le patriotisme.

Non, Messieurs, disaient-ils, Brissot n'est point un factieux, un ennemi de l'ordre et de la prospérité publique. Il ne mérita jamais les inculpations odieuses que des scélérats vendus à l'aristocratie lui prodiguent avec autant de scan-

dale que de mauvaise foi. S'il faut cent mille signatures pour attester son honnêteté, sa franchise et sa loyauté, vous les trouverez dans le pays qui l'a vu naître. Ces généreux citoyens m'adressèrent une copie de cette lettre, en y joignant des témoignages d'estime et des éloges qui m'offraient un dédommagement bien flatteur des injures qu'une faction perverse s'efforçait d'accréditer contre moi.

Pour la dixième fois balloté à l'Assemblée Electorale, je succombai pour la dixième fois. Thorillère, ancien procureur au Châtelet, l'emporta sur moi.

Enfin, le patriotisme triompha de la fureur de mes nombreux ennemis : un onzième ballotage me porta à la législature. Ce trait, unique dans l'histoire des élections, donnait la mesure des vrais patriotes. Les intrigans n'auraient pas eu une si longue persévérance pour le même individu; ou ils auraient réussi plutôt, connaissant mieux la tactique des assemblées. Mais les patriotes n'avaient de tactique que leur loyauté, leur droiture et leur constance. Je jurai alors de ne pas tromper leur vœu, et j'ai tenu parole.

Tous mes jours, tous mes momens ont été employés à combattre les projets funestes des ennemis du peuple et de la Constitution; et, aujourd'hui encore, lorsque je jette mes regards sur le passé, j'y trouve la consolation d'avoir rendu plus d'un service à la cause de la liberté. Mon

concurrent, dans cette séance, était Dufresne, du trésor royal; du moment de mon élection, je me vouai tout entier à la chose publique; je pensai qu'au lieu de témoigner individuellement ma reconnaissance aux nombreux patriotes qui venaient m'offrir leurs félicitations sur un succès si long-temps combattu, je remplirais bien mieux leurs intentions en me préparant, par des travaux préliminaires, à soutenir leurs intérêts à la tribune nationale. Je m'empressai de recueillir les renseignemens qui pouvaient m'être utiles dans la carrière que j'allais parcourir; mais je devins avare de mon temps, il appartenait à ma patrie. Et quelle énergie n'allaient pas avoir à déployer les défenseurs du peuple dans les circonstances où nous nous trouvions? Les droits conquis par la révolution à soutenir; les nouveaux efforts du despotisme à paralyser; enfin, des institutions à consolider contre les perfides agresseurs qui les attaquaient sourdement.

On avait vu, il est vrai, une Constitution libre acceptée librement par le fils de soixante-cinq despotes; un peuple, secouant le joug de ses anciens maîtres, consacrer cet axiôme qu'un peuple peut changer son gouvernement; on avait vu l'autel du patriotisme relevé dans la capitale, et les grands principes couronnés après la lutte la plus opiniâtre; mais de nombreux dangers menaçaient encore. Les finances étaient dans un désordre que couvrait un voile impénétrable; les

corps administratifs se heurtaient ou restaient dans une déplorable inertie ; le pouvoir exécutif était sans énergie, parce qu'il était sans confiance; la guerre nous menaçait, ou plutôt on cherchait à nous travailler par la terreur d'une guerre, que la France libre aurait dû prévenir par une attitude imposante; la corruption cherchait à se glisser partout; corruption d'autant plus dangereuse qu'elle prenait les formes les plus séduisantes. Dans un pays libre, les tyrans, ne pouvant plus être l'effroi du peuple, cherchent à l'enivrer de délices; ils lui plaisent pour l'asservir.

Hérault de Sechelles fut nommé quatorzième député; l'abbé Mulot obtint après lui les honneurs de l'élection ; et Condorcet, ayant enfin été mis sur les rangs, eut pour concurrent Godard, homme de loi, qui l'emporta sur lui. Les intrigues qui m'avaient repoussé si long-tems, semblèrent se renouveler contre le célèbre philosophe. On avait redouté mon patriotisme, on était effrayé de son génie. Deux négocians. Boscari le jeune et Quatremère de Quincy, successivement ballotés avec Condorcet, eurent la majorité des suffrages. Ces deux scrutins auraient fait faire de singulières réflexions à Stanhope et à Priestley, et s'ils pensaient comme Pedarete, la France devait être heureuse. La séance destinée à nommer le dix-neuvième député vit encore Condorcet repoussé, et Ramond élu. Léo-

nard Robin, juge, et Debry, ancien régisseur général, lui furent encore préférés. Dans les séances qui succédèrent, les dernières élections occasionèrent un tumulte considérable; les patriotes ne purent contenir plus long-temps l'indignation que leur avait fait concevoir l'extrême médiocrité de ces choix. On les attribuait à l'influence d'un club formé à la Sainte-Chapelle, qui tenait ses séances à huis-clos, et sur lequel on présumait que le ministère exerçait un grand pouvoir. Les intrigans, les hommes corrompus qui dirigeaient cette association clandestine, prenaient si bien leurs mesures, qu'on vit tel homme inconnu ou inepte avoir, au premier tour de scrutin, 250 voix, tandis qu'un homme célèbre par toute l'Europe n'avait pu encore réunir ce nombre. Caillère de l'Etang, vénérable vieillard, dans lequel les glaces de l'âge n'avaient pas éteint le feu du patriotisme, se récria avec indignation contre *cet accaparement de conscience* : on l'applaudit vivement : un autre patriote voulut prendre la parole ; mais les marchands de conscience n'aimaient pas à s'entendre dire leurs vérités, ils s'empressèrent d'étouffer toutes les réclamations. On arrêta, au milieu du tumulte, de se retirer dans les bureaux ; les patriotes refusèrent de s'y rendre en déclarant qu'ils ne prendraient point part à ces scrutins, où ils n'étaient que les témoins et les complices de choix détestables.

Une conduite aussi énergique déconcerta les

meneurs et les força à l'inaction ; Condorcet fut élu. Cette seconde victoire du patriotisme, longtemps disputée, fut une compensation des nominations surprises par l'intrigue.

Enfin, l'Assemblée Nationale termina une carrière trop longue de quelques mois pour sa gloire et la liberté. Si elle avait été l'objet de viles adulations, je dois avouer qu'elle avait été en butte à des calomnies bien atroces. Beaucoup de ses flatteurs allaient changer avec les circonstances, et la critiquer avec aussi peu de générosité qu'ils l'avaient louée avec peu de délicatesse. Pour moi on ne m'avait jamais vu parmi ses bas panégyristes, on ne me vit pas depuis parmi ses détracteurs furieux. Tant qu'elle exista, je parlai d'elle avec autant de courage que si elle n'eût pas existé; elle cessa d'être, et j'en parlai comme si elle existait encore. Elle tomba dans de grandes erreurs, elle fit de grandes fautes; mais elle fonda la liberté, elle promulgua les droits de l'homme, et cette promulgation rachète bien des torts. D'ailleurs le bien qu'elle fit, on le lui devait tout entier ; elle le fit lorsqu'elle se livra à sa propre impulsion, quand elle fut elle-même; le mal qu'elle commit fut le crime de quelques intrigans qui l'avaient divisées, trompée, harassée, surtout dans les derniers temps.

J'assistai à la dernière séance de cette Assemblée ; elle fut signalée par plusieurs actes de générosité, ou pour mieux dire d'une noble justice.

Ainsi on vota 6,000 livres de dédommagement à Pataille, propriétaire du Jeu de Paume de Versailles, où les députés de la nation avaient trouvé un asile lorsqu'ils furent contraints de fuir devant le despotisme. Lasalle, commandant de la garde nationale parisienne, reçut une pension de 2,000 livres; et Desauldray, son second, une pension de 1,000 livres : tous deux avaient bien mérité de la patrie dans ces jours de dangers.

L'Assemblée s'occupa ensuite de revenir sur quelques délibérations surprises à son incurie les jours précédens, et la séance se termina ainsi : Louis entra dans la salle, grands applaudissemens ; il prononça un discours sentimental, très-grands applaudissemens; le président fit une réponse phrasée, nouveaux applaudissemens ; enfin Louis se retira, très-longs et très-vifs applaudissemens ; ensuite le président annonça que la mission de l'Assemblée Constituante était remplie et ses séances terminées... (applaudissemens de toute la France).

Le peuple donna, dans cette circonstance, un grand exemple de justice, qui ne devait pas être perdu pour la seconde législature. Au moment où les députés, entrés inviolables dans l'Assemblée, en sortaient simples citoyens, une foule innombrable se rassembla pour payer à chacun le fruit de ses travaux. On poursuivit de huées et de sifflets les Lameth, Barnave, Goupil, etc. tandis que des bénédictions et des applaudisse-

mens accueillaient les Pétion, les Buzot, les Grégoire et tous ceux qui n'avaient jamais variés. On les couronna du chêne civique, au bruit d'acclamations unanimes, et d'une musique militaire placée sur la terrasse des Feuillans.

Ici se rompt le fil des Mémoires de Brissot ; nous n'essaierons pas de le renouer. Nous ne trouvons plus dans son portefeuille, que des fragmens dont quelques-uns sont du plus haut intérêt. Le morceau suivant est une pièce historique des plus curieuses : on y voit que Brissot avait parfaitement éclairé sa conscience avant d'émettre son vote dans le grand procès, dont l'issue fut la condamnation de Louis XVI ; on y voit encore que ce prince ne méritait, sous aucun rapport, l'espèce de commisération qui s'est attachée à ce qu'on appelle sa dernière infortune. Louis était coupable ; à la sentence prononcée contre lui, il ne manqua que la sanction du peuple, sanction qui nous aurait épargné toutes ces apothéoses, toutes ces réhabilitations mensongères, toutes ces démonstrations d'innocence, répétées depuis 1793 jusqu'à ce jour par la secte des légitimistes, tant en France qu'à l'étranger. Dans l'écrit que l'on va lire, Brissot s'attache moins à retracer les crimes imputés à Louis XVI,

qu'à rechercher dans la moralité si vantée de ce prince, des indices qui ne laissent aucun doute sur sa longue culpabilité. Brissot ne rédige pas un acte d'accusation, le but qu'il se propose est de prouver que la catastrophe ne devait ni causer le moindre regret, ni éveiller le moindre scrupule ; il livre Louis, avec ses sentimens et ses propres œuvres, au jugement des contemporains et de la postérité : il le montre tel qu'il était, tel qu'il se montrait aux yeux de ses confidens et de ses complices. Dans ces pages, Louis n'est plus un martyr, ce n'est plus même un infortuné à qui il reste l'excuse de sa faiblesse ou de son égarement par de mauvais conseils; enfin, ce n'est plus un honnête homme, et le dernier préjugé en sa faveur, préjugé qui n'a été que trop favorable à la royauté, s'évanouit sans retour.

SUR UN ROI HONNÊTE HOMME.

Dès le commencement de notre révolution, j'étais du nombre de ces amis de la liberté, qui considéraient Louis XVI comme une puissance hostile. Malgré ses professions les plus solennelles d'un attachement sincère aux principes de la réforme, je ne voyais en lui qu'un homme dont la conscience accommodante se prêtait à tous les genres de dissimulation, à toutes les espèces de parjure.

Cette habitude de fausseté était chez lui très-ancienne; depuis qu'il s'était marié avec une archiduchesse d'Autriche, il n'avait cessé de paraître autre qu'il n'était, même dans son intérieur. Une lettre qu'il écrivit, le 17 octobre 1774, à Vergennes, et que j'ai vue en 1792, au comité secret de la Convention, prouve qu'il trompait jusqu'à la reine.

Cette lettre était relative au baron de Thugut, qui, ayant été l'espion à gages de Louis XV, à la cour de Vienne, y continuait cet infâme métier. Ce baron s'était chargé maintenant de servir la mé-

fiance de Louis XVI à l'égard de Marie-Antoinette, que l'on supposait s'intéresser aux vues de la maison d'Autriche; telle était sa tâche principale. Eh bien! Louis se vante d'avoir su, à ce point, donner le change à la reine, qu'elle regarde M. de Thugut comme un agent particulièrement dévoué à elle seule; et il se concerte avec Vergennes pour le faire récompenser par elle-même, dans le cas où la découverte de ses intrigues l'obligerait à se réfugier en France.

Ce trait du *bonhomme* est, je crois, plus que de la rouerie. Louis XV avait employé le baron de Thugut, mais en lui réservant tout le mépris qui appartient à gens pareils. C'est ainsi qu'il était bien résolu à ne pas même lui offrir un asile, si jamais sa duplicité le mettait en péril. Le probe, l'austère Louis XVI ne se montre pas si délicat à l'égard d'un traître; non-seulement il lui permet de venir en France jouir du fruit de sa trahison, mais encore, avec la plus bienveillante sollicitude, il s'occupe de prévenir les dangers auxquels les soupçons de la cour de Vienne pourraient l'exposer, en l'assurant que M. de Breteuil, son ambassadeur, le protégera indirectement et lui fournira les moyens de s'échapper.... Puis la reine, dont il a soin d'entretenir l'erreur, demandera pour lui une place, et il se fera un plaisir de tout accorder.

Il y eut un temps où Louis XVI fut peut-être sincère dans les bonnes intentions qu'il manifes-

tait. Les rois, dont l'avénement n'est pas trop tardif, s'annoncent d'ordinaire, sinon avec des vues justes, du moins avec des projets d'amélioration, qui sont les rêves dont ils se berçaient pendant qu'ils aspiraient à la couronne; presque tous se proposent la réforme des abus dont ils ont été frappés sous leur prédécesseur. A cette époque, ils sont encore pourvus de cette candeur qui se complairait à bien faire, si de méchans conseillers ne s'empressaient de l'égarer. La jeunesse est l'âge de l'ingénuité; on dit alors ce que l'on pense, on parle comme on sent; mais la jeunesse est aussi l'âge de l'inconstance, et ce défaut était constitutionnel dans Louis XVI.

Dès les premières années de son règne, il parut vouloir s'entourer des hommes les plus vertueux et les plus capables de l'aider de leurs lumières; il appela près de lui Turgot et Malesherbes. Louis les mit à la tête des réformes qu'il favorisait parce qu'elles étaient dans l'esprit du siècle, et qu'il jugeait, sans doute, à propos de s'abandonner momentanément à cet esprit.

Malesherbes qui, dans les fonctions de directeur de la librairie, ou d'*inspecteur de la presse*, place inconnue chez plusieurs nations civilisées, avait mérité le titre d'ami de la liberté, n'eût pas accepté le ministère si le roi, pour vaincre ses répugnances, ne lui avait ouvert la perspective de mettre en pratique cette doctrine de la

perfectibilité humaine, dont Turgot et lui étaient les apôtres les plus fervens.

Malesherbes se laissa séduire, il crut à la franchise de Louis XVI, mais il fut promptement désabusé; une connaissance plus intime de ce prince dissipa toutes les illusions qu'il s'était faites. Et comme la coopération des honnêtes gens peut être un renfort très-utile à la perversité, il fit sagement en prenant le parti de la retraite. On n'était encore qu'en 1776, et déjà Malesherbes était effrayé des arrières-pensées de Louis XVI. Celui-ci le supplia, c'est le mot propre, de ne pas se démettre de son emploi: « Vous êtes, lui écrivait-il *, avec le sage de Maurepas et l'intrépide Turgot, l'homme de mon royaume qui a le plus de titre à ma confiance; et il ne faut pas faire entendre à nos ennemis communs que vous êtes sur le point de la perdre, lorsque vous ne l'avez jamais plus méritée. »

Malesherbes céda à ces instances, et vingt jours après, le roi, en lui annonçant le renvoi de Turgot, le mit dans la nécessité de demander sa démission. « Turgot, lui dit-il, mon cher Malesherbes, est... Quoi? un ministre ambitieux, négligent, prodigue?... Non, il est trop entier dans le bien qu'il veut faire. » Trop juste, trop inflexible... Quel ministre! quelle accusation!

* 17 avril.

« Les parlemens, ajoute-t-il, la noblesse, Maurepas surtout, qui m'aime, demandent son renvoi, et je viens de le signer. » Ce sont là les torts du ministre ; il avait en sa faveur son inflexibilité dans le bien, les suffrages de tous les hommes sages et vertueux, les bénédictions de tout un grand peuple. Les intrigues des courtisans et les vues secrètes de Louis XVI étaient contre lui.

Cependant pour qu'on se méprenne sur ses desseins, le fourbe a encore besoin de s'appuyer sur une de ces renommées de pureté, qui éloignent jusqu'à l'ombre du soupçon. Il conjure Malesherbes de ne pas l'abandonner, il le flatte, il se met à ses genoux. Malesherbes est inexorable. « Votre obstination, lui dit le roi, m'afflige singulièrement, mon cher Malesherbes. Sully ne quittait jamais Henri IV, quand ce prince avait besoin de ses lumières; vous êtes, si vous me permettez de le dire, un peu égoïste dans votre vertu. »

Louis avait, comme on le voit, une haute opinion de lui-même, mais quelque ressemblance qu'il pût y avoir entre les deux ministres, on ne saurait concevoir rien de commun entre Louis XVI et Henri IV. Au surplus ces traits d'un amour-propre démesuré ne sont pas rares dans la vie du dernier des Capets ; son humilité chrétienne était, comme la plupart de ses autres vertus, une jonglerie de son caractère.

Jamais homme plus médiocre en tout, ne s'a-

visa de plus de choses qui n'appartiennent qu'aux supériorités réelles. Il eut la sotte prétention de rédiger des sentences ; d'abord comme Epictète, quand il inclinait à la philosophie, puis comme Marc-Aurèle, lorsqu'il eut pris les philosophes en aversion.

Il fit pour son fils un plan d'éducation où, après avoir exprimé le désir qu'à son exemple le dauphin s'occupe d'un état mécanique, il continue : « je sais bien que certaines gens me blâment, qu'ils trouvent plaisant de me voir joindre les instrumens de la serrurerie au sceptre des rois, je tiens ce goût de mes ayeux. Un de nos sages philosophes par excellence, a fait, dans ses livres, mon apologie, et c'est peut-être, tout ce que j'ai trouvé de bon dans son *Emile*, ou ce qui m'a paru digne d'être excusé. »

Louis XVI se croyait un très-grand politique ; et il envoyait à ses ambassadeurs des instructions dans lesquelles il érigeait en principes toutes les turpitudes de la diplomatie, et prenait la peine de faire lui-même la leçon aux agens de son espionnage. Il avait sans cesse à la bouche les grandes maximes de morale, et il ne connaissait rien de mieux que d'organiser la corruption. Il critiquait les mémoires sur l'administration, les manifestes, les traités, et aucune de ces pièces ne passait sous ses yeux, qu'il ne la criblât à la marge, d'observations puériles, et quelquefois de niaiseries grammaticales. Avec sa manie de vouloir

faire l'entendu en tout, il lassait la patience de quiconque lui consacrait une habileté véritable. Comme il se targuait de savoir l'histoire, il l'a citait à tout propos, en tirant à tort et à travers des conclusions pour sa conduite, et il s'estimait savant, très-savant, parce qu'il écorchait l'anglais et avait appris de la géographie tout ce qui est en dehors de la science, c'est-à-dire, les nomenclatures et les chiffres. Avec des connaissances si superficielles, il n'en jugeait pas moins les premières capacités de son siècle, et leur renvoyait sans façon le reproche d'ignorance qu'on aurait pu lui faire à plus juste titre : Condorcet, Vergniaud et plusieurs autres personnages célèbres, sont, suivant lui *, de beaux parleurs, mais de pauvres gens, sans tenue, sans génie, incapables d'agir. « Condorcet, ajoute-t-il, a la tête farcie de démonstrations de problêmes. Ce n'est pas de la théorie qu'il nous faut; c'est une expérience active. Vergniaud n'est pas assez froid pour le cabinet. Quant à ce Roland, qu'on m'avait vanté comme un sage qui devait recommencer Sully, je n'ai trouvé en lui qu'un homme à système **. On m'a parlé encore d'un certain curé Grégoire, qui affiche *le philantropisme*. Cet apôtre des noirs crie tout haut contre

* Lettre du 23 décembre 1791, à M. de N...

** Lettre du 28 avril 1792, à Monsieur.

la tyrannie, mais son crédit n'est que secondaire. »

Il est impossible de s'empêcher de sourire du ton de mépris avec lequel le roi Capet, qui, du reste, fait mon éloge dans la même lettre, traite *un certain Grégoire*. Cette ignorance affectée me rappelle un passage des mémoires de Whitelock, où il parle *d'un certain Jean Milton*, *aveugle*, *sachant assez bien le latin*; au surplus il était juste de dire que le vénérable évêque de Blois avait pris pour devise *philantropie*, et je le connais assez pour affirmer qu'il méritera toujours l'honorable qualification *d'apôtre des noirs*.

Mais en se prononçant avec cette légèreté sur le compte des chefs du parti populaire, Louis ne trouve pas assez d'expressions pour témoigner la haute idée qu'il a des talens, du zèle et des profondes connaissances de M. de Rivarol, qui, par la manière dont il en parle, paraît être celui qui a les premiers titres à la faveur et à la reconnaissance de son royal panégyriste : celui-là du moins est un grand homme! « M. de Rivarol, dont les lumières me sont précieuses, écrit-il, me fit hier une proposition des plus singulières, et que tout autre que moi adopterait sûrement. «J'ai médité, me disait-il, votre position; j'ai pesé les chances qui étaient pour et contre vous; je crois connaître assez le caractère des Français pour vous faire tirer parti de la folie du jour, d'une manière qui triplera votre puissance. Puis-

que les Jacobins ne veulent tout détruire que pour régner, allez hardiment à la société même; mettez sur votre tête royale le *bonnet rouge*, au nom duquel on commande, vous avez l'aînesse de l'autorité. L'étonnement, l'ivresse d'une démarche si extraordinaire, déjouera incontestablement toutes les menées criminelles de vos ennemis; elle vous *nationalisera* et baillonera la tourbe des meneurs.» Tel est en substance, mon cher frère, un des mille et un plans que le zèle de quelques amis de la monarchie me donne pour lutter avec le monstre qui est à la veille de dévorer la France. Vous sentez que ma religion, mon honneur, la dignité de ma couronne, et ma tendresse pour ma famille, s'opposent à ce que j'adopte rien de ce qui me mettrait en spectacle aux yeux de l'Europe. »

Il est aisé de s'apercevoir que Louis est charmé de l'idée de Rivarol, et que si ce n'eût été la vergogne, il aurait pu fort bien en faire son profit. Ce n'est pas l'extravagance du conseil qui le choque; mais sa religion, son honneur, la dignité de sa couronne et sa tendresse pour sa famille lui interdisent cette arlequinade.

Louis XVI ne rechercha les hommes véritablement amis de la liberté, que pour se faire un rempart de leur réputation : c'est par ce motif qu'il restait attaché à Malesherbes; en 1786, il voulut se servir de lui, et mendia son assentiment pour imposer de nouvelles entraves à la

presse et ressusciter les persécutions religieuses *. Il faut lire les plaintes qu'il lui adresse au sujet de Voltaire, de Rousseau, de Diderot et *de leurs pareils*, accusés par lui d'avoir perverti la jeunesse et *la classe plus nombreuse des hommes qui lisent sans réflexion*. Ces plaintes, il les exhale à l'instigation de son clergé dont, suivant lui, les remontrances sont fondées; c'est au nom de ce clergé qu'il se propose de poursuivre les mauvais livres, les livres impies; mais il est curieux d'examiner quelle espèce d'impiété il désire particulièrement réprimer et punir : le texte des remontrances du clergé, nous révèle qu'il s'agissait tout simplement de persécuter de nouveau le protestantisme, et de faire la guerre à toutes les hérésies. « Nous vous en conjurons, Sire, disait la députation à la tête de laquelle on voyait l'archevêque de Toulouse, ne différez pas d'ôter à l'erreur l'espoir d'avoir parmi nous des temples et des autels; achevez l'ouvrage ** que Louis-le-Grand avait entrepris, et que Louis-le-Bien-aimé a continué. Il vous est réservé de porter le dernier coup au calvinisme dans vos états.»

Bientôt le zèle du clergé le porta à réitérer ses doléances, avec encore plus d'amertume.

---

* Lettre à Malesherbes du 15 décembre 1786.

** La révocation de l'édit de Nantes.

« Autrefois, récriminaient les chefs de l'intolérance, les religionnaires étaient rigoureusement exclus, suivant les ordonnances, des charges, emplois publics, places municipales et autres.... Aujourd'hui les infractions se multiplient; autrefois, ils ne tenaient point d'assemblées pour cause de religion : on les convoquait secrètement dans des lieux écartés et solitaires.... Aujourd'hui elles sont notoires et régulières. Des prêches établis aux portes des plus grandes villes insultent aux ordonnances par des chants tumultueux et de bruyantes cérémonies. Le royaume est inondé d'une foule de faux pasteurs qui ne craignent pas de porter aux malades la cène sans mystère; de répandre des imprimés en forme d'instructions et de mandemens sur les grands événemens de la nation.... Ils osent même, dans quelques provinces, délivrer des actes de baptême et de mariage, dressés avec une espèce d'authenticité, en vertu d'ordres supérieurs donnés au commencement de l'année 1774 (sous le ministère de Turgot et de Malesherbes); ces ordres ne sont pas encore révoqués, malgré l'indignation que le feu roi fit éclater à ce sujet. Autrefois les religionnaires ne se permettaient pas de dogmatiser en public.... Aujourd'hui, chaque jour est, pour ainsi dire, marqué par de nouvelles irrévérences contre nos cérémonies et nos mystères. Là, le signe vénérable de notre rédemption a été brisé.... Là, d'horribles blas-

phêmes ont été proférés contre la personne adorable de Jésus-Christ, présent dans la sainte Eucharistie; plus loin, d'anciens catholiques s'arrachent au joug pénible de notre morale, pour se jeter avec scandale dans les bras d'une secte libre et indépendante; qu'on pèse, en un mot, sur les entreprises des protestans faites avec une audace nouvelle, et depuis long-temps sans exemple; qu'on interroge cette foule d'écrits composés en leur faveur, et distribués avec une singulière profusion; qu'on prête l'oreille au cri général qui retentit d'un bout de la France à l'autre, il semble que l'église est menacée de partager l'empire avec une orgueilleuse rivale, et que la patrie aura encore la douleur de voir élever, dans son sein, autel contre autel.»

Tout ceci pourtant n'était qu'une comédie concertée entre sa majesté très-chrétienne et les chefs de l'église gallicane. Louis leur avait dit: «Venez gémir en ma présence, et réclamer, près de moi, des mesures de rigueur contre ces philosophes et ces hérétiques que je souffre malgré moi.» Et quand la démarche fut faite, il jugea qu'elle nécessitait de sa part un de ces actes de catholicisme qui plaisaient tant à sa dévotion; il applaudit à la prévoyance du clergé, et souhaita qu'elle ne fût pas stérile, parce que, dans son opinion, un trône appuyé sur le droit divin, ne devait pas s'isoler de sa sainte mère la religion; mais avant de prendre un parti, il était bien aise

de consulter le sage, dont l'âme pure tenait le juste-milieu entre la religion et la philosophie; il voulait le convaincre que la raison politique légitimait quelque sévérité, et obtenir de lui, ne le fit-il que par condescendance, l'aveu que ses alarmes étaient justes. Alors, fort de cette approbation, il s'abandonnait à son ressentiment, et en fils aîné de l'église, il se dérobait à la force de cette vérité, qu'il exprimait si bien lorsqu'il disait dans sa lettre à Malesherbes: « Je sais que toute inquisition est odieuse; mais il faut un frein à la licence. » Malheureusement ce qu'il appelait la licence, n'était encore qu'une pâle lueur de la liberté.

Peu de jours après cet accès de cagotisme, Louis à qui l'on arrachait les entrailles toutes les fois qu'on lui demandait de renoncer à quelques-uns des moyens de son despotisme, envoie à Malesherbes ses lamentations * au sujet des lettres de cachet dont il ne croit pas pouvoir se passer. « L'autorité, dit-il, a toujours besoin d'être environnée de respect. Le zèle indiscret de quelques magistrats, les écrits virulens de quelques gens de lettres relativement aux lettres de cachet est un scandale... Les parlemens ne se sont-ils pas imaginés, que l'autorité royale avait besoin de leur sanction pour punir légalement? je ne

* Lettre à Malesherbes du 28 décembre 1786.

crois pas devoir céder, quoique vos sages avis me soient présens et que vous vous soyez déclaré contre les lettres de cachet. Je n'aurais point fait usage le premier de l'œuvre du père Joseph; mais j'ai pensé que dans le siècle où nous sommes, il ne faut point détruire la seule force répressive, dont j'ai nécessairement besoin dans certaines circonstances. »

Louis commence sa lettre, en disant à son ex-ministre que l'autorité a toujours besoin d'être environné de respect: oui, sans doute, de ce respect qui naît de l'amour et de l'affection; mais le respect qu'entretiennent les prisons d'Etat et les bastilles, celui-là ne peut convenir qu'à un abominable tyran. Louis met ici son cœur à nud; mais bientôt il a un de ces retours d'hypocrisie qui lui étaient familiers, et quelques lignes plus bas, il continue: « L'ouvrage de M. de Mirabeau, sur les prisons d'Etat, que j'ai lu avec attention, renferme des vues profondes. Je regrette vivement que l'auteur, par son inconduite, m'empêche de croire à ses principes philantropiques. » Comme s'il y avait une liaison nécessaire entre l'écrivain et la question qu'il traite.» Mais Louis, quoique reconnaissant virtuellement l'illégalité de ces actes, dont on fait, il le sait, d'étranges abus, ne peut souscrire à leur abolition, et dans sa résolution de les utiliser pour le soutien de son pouvoir, il n'est pas fâché en parlant à l'homme le plus moral de son royaume de citer

parmi les détracteurs de l'arbitraire un homme, dont l'immoralité lui semble jeter de la défaveur sur la cause de l'humanité qu'il plaidait avec tant d'éloquence. Louis était ingénieux quand il s'agissait de justifier le mal qu'il méditait : il trouvait toujours plus méchant que lui, c'est pourquoi, tantôt il se mettait en garde et tantôt il reprenait l'offensive.

Malesherbes était le rocher sur lequel Louis cherchait à s'appuyer dans des momens de détresse ou de danger; et cet appui, auquel il recourait dès qu'il y avait quelque crise menaçante pour la vieille royauté, jamais ne lui manqua. Malesherbes, pour qui Louis avait peut-être une véritable affection, comptait que la réalité de ce sentiment lui fournirait le moyen de le convertir à la raison du siècle. Il eut la douleur d'être déçu dans cet espoir; il vit Louis, à force de déloyauté et de faux pas, arriver enfin sur le bord de l'abîme; il le vit, se plonger dans le gouffre, alors il se dévoua pour l'en retirer... Son action fut sublime; mais il était trop tard : Louis avait comblé la mesure de ses crimes : il ne pouvait plus y avoir d'indulgence pour lui au tribunal du peuple... Il avait trahi la nation; il était condamné... Pour Capet, pour l'assassin de la patrie, pour le lâche complice des transfuges et des étrangers, il n'y avait plus d'inviolabilité possible que celle résultant de l'infâmie, si, n'é-

coutant que la raison d'état, on avait eu le bon sens de l'appliquer comme un châtiment suffisant !

La participation de Capet à tous les complots, à toutes les menées contre-révolutionnaires résulte de mille preuves : après qu'on l'eût vu pendant quelques temps se donner des airs de popularité, ne se dévoila-t-il pas tout d'un coup au moment de l'ouverture des États-Généraux? l'accueil qu'il fit aux députés du peuple ne leur annonça-t-il pas les intentions les plus hostiles? Pendant la séance royale, Louis leur déclara formellement qu'il pouvait faire sans leur secours ce qu'il y avait à faire ; et le reste de la cérémonie montra que la représentation du peuple ne devait compter que sur la grandeur de ses vues et sur la justice de sa cause.

Il fallait que cette impertinente déclaration, suivie de beaucoup d'autres insolences réprimées par Bailli et par Mirabeau, et déjouées par l'immortel serment du Jeu de Paume, fut soutenue par la proximité d'une force matérielle imposante... Des troupes appelées par Louis, se rassemblèrent autour de Paris et de Versailles, et aussitôt qu'il y en eut un nombre suffisant, le fanfaron de la famille, le pourfendeur comte d'Artois commença les hostilités qu'il avait provoquées avec tant d'empressement, en insultant Necker et en engageant son frère à l'exiler de nouveau. Tous ces préludes à la violence avaient lieu de l'aveu de Louis ; mais bientôt la peur va

l'obliger à rentrer dans son rôle de dissimulation. Les Parisiens, menacés par des préparatifs militaires, et voyant la capitale se remplir de troupes étrangères prêtes à exécuter les ordres qu'elles avaient reçus, coururent aux armes. Alors Louis, effrayé d'un mouvement dont les conséquences pouvaient lui être funestes, ne veut plus ce qu'il a voulu, ce qu'il a commandé, il le contremande et ordonne aux troupes de sortir de Paris. Dans les conciliabules des deux ordres ennemis du peuple, on s'était promis d'expulser les députés dont la tâche était de revendiquer ses droits; et pour rendre cette mesure plus solennelle, le comte d'Artois, à la tête des princes, à l'exception de *Monsieur* et des ducs de Penthièvre et d'Orléans, avait présenté à Louis un manifeste dirigé contre les députés de ce qu'ils nommait le tiers-état. Un second manifeste où l'on menaçait d'une insurrection générale de la noblesse, avait suivi le premier. Tels avaient été les plans adoptés dans cette occasion, qu'ils aboutissaient à la guerre civile, et le débonnaire monarque y avait donné les mains; il les avait conçus et combinés avec Marie-Antoinette; il s'était réjoui avec elle de leur exécution, confiée au chevaleresque d'Artois qui brûlait d'ouvrir la veine populaire et de se baigner avec l'Autrichienne, dans le plus pur sang des Français. Quelqu'un douterait-t-il encore de ces projets atroces, qu'il médite sur le sens de ce billet adressé au comte d'Artois.

13 juillet 1789, 11 heures du matin.

« J'avais cédé, mon frère, à vos sollicitations, aux représentations de quelques sujets fidèles ; mais j'ai fait d'utiles réflexions. Résister en ce moment ce serait s'exposer à perdre la monarchie ; c'est nous perdre tous. J'ai rétracté les ordres que j'avais donnés ; mes troupes quitteront Paris ; j'emploierai des moyens plus doux. Ne me parlez plus d'un coup d'autorité, d'un grand acte de pouvoir ; je crois plus prudent de temporiser, de céder à l'orage, et de tout attendre du temps, du réveil des gens de bien, et de l'amour des Français pour leur roi.

LOUIS.

Louis n'a pas changé sa détermination finale ; il tend toujours vers le même but, mais il croit prudent de temporiser, c'est-à-dire, qu'en cédant il conspirera sourdement afin de rétablir l'ancien ordre de choses. Le tiers ne gagnera rien à s'être mutiné, il va lui donner raison, parce qu'il y aurait péril à ne pas le faire, mais vienne l'instant propice, il saura le punir et le mâter. Et Louis ose se comparer à Henri IV ! il lui faudrait un Sully ! Qu'en eût-il fait ? Il l'aurait exilé, comme il exila Necker en l'accusant de faire le *calin* *.

* Lettre à M. de Vergennes 1782.

Voyons maintenant comment Louis s'engage dans le système de perfidie sur lequel il fonde ses espérances.

Le 4 d'août, trois semaines après le jour qui sert d'époque à la révolution, le grand sacrifice fut consommé par la suppression unanime et générale de tous les droits féodaux. Dans cette séance mémorable, le clergé et la noblesse consentirent à payer également tous les impôts; les cours seigneuriales furent abolies; on ordonna que la justice serait rendue gratuitement dans tout le royaume, et l'on décréta la suppression totale du droit de chasse. Au milieu d'une foule d'autres suppressions, renonciations et abolitions on distinguait les droits de franc-fiefs, de main-morte, de cens, de redevances féodales de toute espèce, tels que garennes, colombiers, annates, jurandes, maîtrises, et vente de charges ou offices quelconques. Aucun ecclésiastique ne put posséder plus d'un bénéfice. Tous les citoyens furent déclarés admissibles à tous les emplois civils et militaires, et la haute noblesse fit hommage à la nation de tous ses titres et d'une partie de ses pensions. La dernière de ces résolutions fut celle qui décerna à Louis le titre de *Restaurateur de la liberté française*, et qui ordonna qu'il serait chanté un *Te Deum* d'actions de grâces, en présence de la cour.

Il restait encore à prononcer une abolition importante, c'était celle des dîmes. Quelques

personnes la regardaient comme une atteinte sacrilége et le clergé s'y opposa formellement. Les voix de l'Assemblée furent d'abord si divisées qu'il fut impossible de prendre une décision; mais les sacrifices de la noblesse avaient été si complets que le clergé n'osa plus être moins patriote qu'elle : les dîmes eurent le même sort que les autres abus; et les archevêques de Paris et de Rouen furent les premiers à renoncer à cette perception odieuse.

Ce début dans la carrière des réformes était prodigieux : Louis s'emble s'en applaudir : il entend chanter le *Te Deum* à la chapelle de Versailles, il exprime sa joie et sa satisfaction dans la réponse qu'il fait au président de l'Assemblée Nationale; mais toutes ces démonstrations ne sont que des impostures; Louis, le fourbe Louis écrit à l'archevêque d'Arles une lettre * dans laquelle il témoigne « le contentement qu'il éprouve de la démarche noble, grande et généreuse des deux premiers ordres de l'état, qui ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi. Il porte dans son cœur tout ce qui a été fait dans cette séance, où tous les priviléges ont été sacrifiés. Il avoue que le sacrifice est beau, mais il déclare en même temps *qu'il ne peut que l'ad-*

* 26 août 1789.

mirer. Sa noblesse peut faire l'abandon de ses cens, de ses capitaineries, de ses grands fiefs et autres droits féodaux; son clergé peut renoncer à ses bénéfices, à ses simonies, à ses dîmes, mais lui *ne consentira jamais à dépouiller* l'une de tout ce qui faisait sa gloire, le prix de ses services, de ses récompenses dues aux vertus civiques et militaires; l'autre de ses droits acquis par une antique possession, par le vœu des fidèles, par les dons des rois ses aïeux. »

Je ne donnerai point ma sanction, ajoute-t-il, à des décrets qui la dépouilleraient; et cette sanction, il l'a offerte, dans son discours au président de l'Assemblée; il l'a confirmée en acceptant le titre de restaurateur de la liberté française, en se joignant à sa noblesse et à son clergé pour remercier la Providence d'avoir réservé pour son règne de si glorieux événemens.

Ce qu'il donne d'une main, de l'autre il le retire, et quel est le motif de cette conduite tortueuse? Le voici. « Le peuple français, dit-il, pourrait un jour m accuser d'injustice ou de faiblesse. M. l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la providence; je crois m'y soumettre aussi en ne me livrant point à cet enthousiasme qui ne fait que glisser sur son âme. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé et ma noblesse. »

Il feint de craindre les reproches du peuple; quel peuple extraordinaire et singulier, si, après avoir

gémi pendant tant de siècles, sous le poids de la plus odieuse servitude, il allait s'aviser de se plaindre de ce que ses fers ont été brisés... Si ce peuple se fut violemment arraché à ses opresseurs, s'il avait brisé ses chaînes, on conçoit que les ordres privilégiés auraient pu blâmer le roi de l'avoir soutenu dans sa rebellion. Si le tiers-état, si la simple majorité de l'Assemblée Nationale avait fait cette loi d'affranchissement général, et que le roi y eut donné ensuite son assentiment, on aurait pu s'attendre à une désapprobation de la part des ordres privilégiés. Mais lorsqu'on se rappelle que cette libéralité fut unanime, que des cris de joie et de reconnaissance, se firent entendre à cette occasion, d'une extrémité de la France à l'autre, il y a de quoi s'indigner de voir Louis rester insensible au sublime élan de cette manifestation, de le voir seul s'opiniâtrer à maintenir des priviléges oppressifs et ruineux, et toutes les honteuses usurpations du clergé, contre le gré de ceux qui étaient les plus intéressés à les conserver; c'est pitié de l'entendre alléguer la volonté du peuple, pour perpétuer ces distinctions destructives et avilissantes dont le peuple avait gémi si long-temps... Mais cette volonté n'est encore pour lui qu'un vain mot, et la fin de sa lettre le prouve. «Si la volonté du peuple se prononçait, j'aurais fait mon devoir. Si la force m'obligeait de sanctionner, alors, je céderais; mais alors il n'y aurait plus en France, ni monarchie, ni monarque; et

ces deux choses ne peuvent subsister qu'aux lieux où le clergé forme un ordre auguste et respecté, où la noblesse jouit de quelque considération et peut se placer entre le peuple et le roi. »

Ces paroles sont assez claires; ne signifient-elles pas que Louis n'admettait d'autre monarchie, que celle qui se résume dans le pouvoir d'un seul individu exclusivement à tous les autres; que celle dont le chef peut dire l'Etat, c'est moi? n'expriment-elles pas encore qu'il voulait au mépris de l'équité la continuation des abus qui immolent aux ordres privilégiés, les droits et les libertés de toute la nation ?

Dans sa lettre à l'archevêque d'Arles, il montre l'opposition la plus marquée à tous les sentimens dont l'Assemblée Nationale avait dû le croire pénétré; il se rit de cet enthousiasme des deux ordres, contre lequel il avait eu le courage d'endurcir son âme, et il témoigne un plus grand intérêt pour leurs priviléges qu'il n'avaient su le faire eux-mêmes. Cette lettre déposera éternellement du lâche égoïsme d'un tyran, qui n'adhère pas aux vertus des autres, de peur qu'elles ne l'obligent à suivre un exemple qu'il se sent incapable de donner. Ce n'est pas tout, Louis s'est abaissé à jouer un rôle, et il en convient; il ne partageait, ni les transports, ni l'ivresse qu'il faisait paraître sur son visage, et dans sa réponse au président; il a menti à l'éternel, quand il lui a rendu des actions de grâces, pour des résolu-

tions qu'il abhorrait. Quel être plus méprisable, plus indigne de porter une couronne! s'il lui était impossible de se plier, ou plutôt de s'élever au rang où la nation l'avait placé, de premier magistrat d'un peuple libre, il y aurait eu plus de candeur et de noblesse à déclarer franchement sa façon de penser, et à terminer sa carrière avec toute la dignité attachée au caractère indélébile dont il se prétendait revêtu. Mais loin de là, il professe hautement l'attachement le plus sincère au nouvel ordre de choses, pendant qu'il cherche secrètement tous les moyens de le renverser; n'est-ce pas là la conduite d'un scélérat consommé? On a présenté en sa faveur l'excuse de sa faiblesse .... Lui, faible! n'était-il pas ferme et opiniâtre dans toutes les circonstances qui pouvaient ajouter aux infortunes de sa patrie?

Toute la France se souvient de cette proclamation, dans laquelle Louis parlait avec la plus profonde indignation: « je cite textuellement, les manœuvres de ceux qui faisaient tous leurs efforts pour exciter de fausses alarmes, soit par des interprétations mensongères des décrets, et en faisant naître des doutes aussi injustes qu'injurieux, sur la sincérité de ses intentions, soit en voilant leurs intérêts personnels sous le manteau de la religion. » L'Assemblée Nationale et le peuple de Paris furent dans l'extase en recevant cette nouvelle preuve de l'attachement du roi à la révolution. Eh bien! dans ce moment même,

Louis comparant Rivarol * à Condillac et à Mably, lui donnait les plus grands éloges pour un plan de contre-révolution qui consistait à faire égorger le peuple par des soldats, et que son impraticabilité seule lui faisait rejeter; dans ce moment même une lettre de Louis au pape ** était en route, et quel était l'objet de cette lettre?... « Très-Saint-Père, écrit le roi très-chrétien, ce n'était pas assez que la discorde promenât ses fureurs dans mon royaume, aux querelles politiques vont se joindre les querelles religieuses. Je ne sais quel esprit infernal veut soumettre la religion aux principes des novateurs, à des idées bisarres, à des réformes singulières. On agite maintenant dans l'Assemblée, les questions les plus absurdes; on dirait que les disciples de Jansénius et de Molina sont sur les bancs, et qu'ils se déclarent pour ou contre des opinions ultramontaines. On présenta une constitution civile pour le clergé français : elle le rendait indépendant du Saint-Siége; elle accordait l'élection au peuple; elle renversait l'antique hiérarchie de l'église gallicane : et pour donner à cette constitution civile du clergé, des prosélytes nombreux; pour éloigner les ministres fidèles, on veut exiger d'eux un serment. Très-Saint-

* Lettre à Rivarol, 15 mai 1790.

** Lettre à Pie VI, 18 mai 1790.

père, ce serment fera naître un schisme dans l'église. Je ne sais quel pressentiment me pénètre d'effroi ; je vois la religion avilie, ses ministres persécutés, le loup dans la bergerie. J'ai voulu vous instruire le premier de cette résolution des États-Généraux, du projet de quelques têtes ardentes, de quelques gens profondément pervers, et déjà très-habiles dans l'art de révolutionner. J'aurai besoin de vos conseils, et ne ferai rien sans vous consulter. Je vous fais remettre par M. de Montmorin un exemplaire de cette constitution... Examinez : vos sages avis me guideront ; mais déjà la voix de ma conscience me crie que je ne dois pas sanctionner cette œuvre des ténèbres. »

Il y a dans cette lettre un emportement remarquable ; il y a mensonge, lorsque Louis raconte au pape, que le jargon de l'école s'est introduit dans le sénat, et qu'il semble que les disciples de Jansénius et de Molina soient sur les bancs se soient déclarés une guerre nouvelle. L'Assemblée Nationale, en évitant, à trois reprises différentes, que la question d'une religion de l'état fut agitée ; en décrétant enfin, sur la motion de Larochefoucault, qu'elle ne pouvait, ni ne devait délibérer sur cette question, et qu'elle allait reprendre l'ordre du jour concernant les biens ecclésiastiques, n'avait-elle pas au contraire prouvé qu'elle ne souffrirait pas que le lieu de ses séances fut transformé en une arêne théologique ? Louis se récrie avec beau-

coup d'amertume contre cette constitution qui va obliger les prêtres à être citoyens ; il ne veut pas que les membres du clergé, devenus fonctionnaires salariés par l'Etat, puissent être soumis à la loi ; il ne veut pas que l'on rende au peuple l'élection des ministres qui lui appartenait dans la primitive église, et qu'on lui avait enlevée. Le serment qui n'était réellement qu'un serment d'obéissance à la loi et de fidélité à l'Etat, il s'indigne de ce qu'on ose l'exiger. La prévision d'un schisme le glace d'épouvante ; mais déjà il écoute le cri de sa conscience, il ne sanctionnera pas. Et c'est là la dépêche du restaurateur de la liberté française, du premier magistrat d'un pays libre, à un prince étranger qui n'avait jamais manifesté un attachement bien loyal pour les droits naturels, civils ou religieux de l'humanité ! La mauvaise foi de Louis est ici plus que patente, en vain obéit-il à la voix de sa conscience ; la conscience d'un roi est sans doute chose fort délicate ; mais, losqu'elle mendie les foudres du Vatican, lorsqu'elle appelle des troubles au sein de la patrie, elle n'est plus que la pensée d'un monstre. La criminalité de Louis en apparaît d'autant plus grande, que sa démarche prouve que ce fut le cri de la conscience du roi qui réveilla celle du pape ; tandis qu'on croyait que c'était la conscience du pape qui avait réveillé celle du roi.

Dans une seconde lettre, du 2 juillet 1790,

Louis annonce au pape qu'il a pris l'avis des docteurs dont sa sainteté a fait choix pour le diriger... Il est plus que jamais résolu à ne pas sanctionner les abominables décrets : il prévoit que son refus va doubler les maux de la France ; mais s'il accorde, quel scandale dans l'église ! alors, ajoute-t-il, je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ... Oh ! qui daignera m'indiquer le parti que je dois suivre ! Très-saint père, c'est en vous seul que j'ai mis tout mon espoir... Le petit-fils de saint Louis, soumis au successeur légitime de saint Pierre, vous demande non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter... Cependant, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser ? le peuple français, toujours épris de nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme, l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour... mais le temps presse, l'esprit impur a soufflé ; très-saint père, soyez l'interprète du ciel. Hâtez-vous de prononcer ; soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'église, toujours fidèle au Saint-Siège. »

Quelle audace dans cet appel réitéré du vœu du peuple au chef de la catholicité ! Louis et ses papistes font une alliance offensive et défensive

avec le Saint-Siège : que le pape prononce, et Louis n'hésitera pas à doubler les maux de la France : il sera dans cette expédition le chef temporel des phalanges de l'église militante; c'est là son poste, comme fils aîné de l'église. Il a pris d'autres engagemens en sa qualité de *Roi des Français*, n'importe, il en est délié d'avance par une religion qui compose avec la fraude et qui sanctifie la supercherie. Il n'y avait que douze jours que cette lettre était écrite, lorsqu'on vit Louis dans l'auguste assemblée du peuple, au champ de la fédération, après avoir participé à l'acte le plus solennel de la religion, jurer à la face du ciel et de la terre, d'employer tout le pouvoir qui lui était délégué par la loi constitutionnelle de l'état, à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et acceptée par lui. Voilà, sans contredit, le parjure le plus odieux, car il a précédé le serment. Quelle morale, que celle qui admet de pareils subterfuges! Et c'est cependant le chef de la divine croyance qui en est le témoin, et qui ne les repousse pas avec cette vertueuse indignation que le vice inspire. C'est lui qui les permet, qui les encourage, qui les excite et les sanctionne. O papisme! de quels maux n'as-tu pas à répondre? Que Louis n'interrogeait-il l'histoire, au lieu de s'adresser à des théologiens intéressés dans leur propre cause; il aurait trouvé aisément une époque où ces usages si antiques,

dont la suppression l'afflige, n'existaient pas; il se serait alors convaiucu qu'ils n'avaient aucune liaison avec cette primitive église que Luther et tous les réformateurs avaient eu tant de peine à repêcher dans le bourbier du catholicisme, à côté de la barque de saint Pierre. L'histoire des papes et des rois ses aïeux, ou ses prédécesseurs, aurait pu lui apprendre le cas qu'il devait faire de ces théologiens et de leur théologie. « Lorsque je lis des livres de théologie, disait le pape Célestin, je ne comprends plus rien à l'évangile; et lorsque je lis l'évangile, je ne comprends plus rien à la théologie *. « Mes ecclésiastiques, disait Chilpéric **, sont les sauterelles de mon royaume; je serai bientôt forcé d'aller la crosse à la main demander l'aumône à mes évêques. » « J'ai délivré l'Europe des Sarrasins, disait Charles Martel ***, je désirerais aussi pouvoir la délivrer du clergé, qui est cent fois pire que tous les arabes du monde. »

La lettre de Louis, lorsqu'on l'oppose à sa conduite publique, peut se traduire ainsi: « Il est très-vrai, Saint-Père, qu'en présence de ceux qui prennent le titre de représentans du peuple, j'ai déclaré moi même et en personne,

---

* Histoire des Papes, par Platina.

** Histoire de France, par Velly.

*** Elémens de l'Histoire, par Millot.

queje défendrais et maintiendrais la liberté constitutionelle dont les principes ont été consacrés par le vœu général, d'accord avec le mien; j'ai déclaré même que je ferais encore davantage : que je préparerais le cœur et l'esprit de mon fils à chérir ce nouvel ordre de choses; j'ai fait proclamer partout que le monarque et les représentans de la nation étaient unis par les mêmes sentimens et les mêmes vœux, afin que cette opinion, cette ferme croyance, répandit dans la France entière un esprit de paix et de bienveillance : j'ai menacé de ma colère tous ceux qui oseraient douter de la sincérité de mes intentions; bien plus, avant que cette lettre vous parvienne, j'aurai juré, en présence du peuple assemblé, de maintenir inviolablement et de faire exécuter cette Constitution que j'ai acceptée. Mais ces déclarations, que je n'ai point dessein de suivre; ces sentimens que mes lèvres ont exprimés, n'étaient point dans mon cœur... Ces protestations ne sont que des considérations humaines, une condescendance momentanée aux affaires de la terre, que vous, qui connaissez toutes choses, saurez bien apprécier. J'ai pris actuellement la résolution de *temporiser*, mais gare à mon courroux, gare à ma vengeance, si le ciel se laisse fléchir, si dans sa miséricorde il me donne une petite contre-révolution.

Ce que Louis demandait en attendant, c'était cette fameuse bulle qui parut l'année suivante,

et par laquelle était justifiée la révolte du clergé. Cette faveur du pape, ou plutôt ce brandon de discorde qu'il était impatient de jeter au cœur de la patrie, il réussit enfin à l'obtenir; mais ce ne fut pas sans avoir déployé beaucoup d'adresse dans cette diplomatie spirituelle. « Très-saint père, écrivait-il, les affaires de l'église sont particulièrement les vôtres. Je vous fais connaître mes véritables sentimens; mais aux yeux de la nation, il faut que je paraisse approuver ses principes et défendre ses droits. Je ne puis encore tirer le glaive de l'autorité contre l'hérésie et le schisme qui ont envahi mon royaume; mais vous pouvez lancer en sûreté les foudres de l'église; et si le moindre éclat semble me menacer, on ne me soupçonnera pas d'être uni avec vous dans notre commune cause. »

Conformément à ces désirs, le pape eut soin de glisser dans sa bulle certaines expressions, d'après lesquelles on pensa généralement que Louis avait encouru, comme l'Assemblée Nationale, la censure de la cour de Rome, mais à un moindre degré. Toutefois, la bulle, sous ce rapport, gardait beaucoup de ménagemens; mais son auteur donnait un libre cours à ses invectives contre la constitution civile du clergé : la conformité d'opinions entre le pape et le monarque, au sujet de l'Assemblée, est surtout remarquable : on s'aperçoit que le monarque a, comme on dit, fait la *langue* au pape; les jérémiades pontificales ne sont en

quelque sorte que l'écho des jérémiades monarchiques.

Pie VI, je suis fâché si l'expression manque de noblesse, était le *compère de Capet*, qui, Dieu aidant, ou du moins son prétendu vicaire, devait à la fin escamoter toutes les libertés que nous avions reconquises. Le pape jette bien quelques mots de désapprobation sur le roi; mais, pour en atténuer l'effet, il se hâte de verser du baume sur la plaie. Comme le roi défendait avec tant de vigueur les droits de l'autel, il était juste que le souverain pontife lui en témoignât sa reconnaissance, en se déclarant ouvertement en faveur du trône: aussi, fulmina-t-il contre les principes de la révolution, contre les novateurs, contre les philosophes! « C'est dans cette vue, dit le pape, qu'ils ont reconnu et établi, comme un des droits de l'homme en société, cette liberté absolue, qui non-seulement garantit la jouissance des opinions religieuses, sans aucune crainte d'être inquiété; mais qui accorde même la liberté de penser, de parler, d'écrire, et d'imprimer impunément en matière de religion, tout ce que l'imagination la plus déréglée peut suggérer; droit affreux, que l'Assemblée regarde, cependant, comme résultant de l'égalité et de la liberté naturelle à tous les hommes. Mais quoi de plus monstrueux que d'établir parmi les hommes cette liberté et cette égalité frénétique et insensée, qui semble étouffer la raison, le plus précieux des

dons dont la nature a doué l'homme, le seul qui le distingue des animaux. » Les preuves de ces assertions sont aussi claires que le texte. « Dieu, dit le Saint-Père, après avoir créé l'homme, après l'avoir créé dans un lieu de délices, ne le menaça-t-il pas de la mort, s'il mangeait du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ? Par ce premier ordre ne mit-il pas des bornes à sa liberté ? La société humaine, selon Saint-Augustin, n'est qu'une convention générale d'obéir aux rois ; et ce n'est pas tant du pacte social que de Dieu lui-même, l'auteur de tous biens et de toute justice. que la puissance des rois dérive sa plus grande force. » J'avais toujours supposé plus de discernement à Saint-Augustin ; mais les apophtegmes d'un saint d'Afrique, en fait de dogmes politiques, ne sauraient être d'une grande importance.

Ces principes, quel qu'en ait été l'inventeur, et quels que soient les argumens pour les soutenir, sont pitoyables. Devait-on s'attendre à voir aucune autorité les proclamer ouvertement, à la fin du dix-huitième siècle ; si, après avoir été bannis de toutes les parties du système social et intellectuel, ils n'avaient trouvé un asile dans le conclave des cardinaux ; et s'ils n'avaient formé une partie des armes qui composent l'arsenal du Vatican ?

On a vu Louis se prosterner aux pieds du pape, afin d'obtenir de lui le manifeste de la ligue sacrée, dont il sera le chef occulte ; mainte-

nant il va tomber aux genoux d'un abbé, et lui prodiguer la flatterie, parce qu'il s'est rendu le champion des abus. « M. l'abbé, écrit-il *, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur; et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part : vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs; ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre impertubable sang-froid, sans vos ingénieuses réparties, je perdais un Français totalement dévoué à la cause de son roi, et l'église un de ses défenseurs les plus éloquens. Daignez songer que nous avons besoin de vous, que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains; usez avec modération de ces talens, de ces connaissances, de ce courage, dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez temporiser; la prudence est ici bien nécessaire; votre roi vous en conjure, trop

* Lettre à l'abbé Maury, du 3 février 1791.

heureux, s'il peut, un jour, s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié. »

Voilà Louis, qui serait heureux de prouver son estime et son amitié à un homme dont l'immoralité est de notoriété publique ; ne donne-t-il pas ainsi une haute idée de ses qualités morales? Mais du moins Maury n'était pas hypocrite ; il combattait *pro aris et focis ;* il paraphrasait de cent façons ce vieux dicton : Il faut que le prêtre vive, ou mieux encore, s'engraisse de l'autel ; mais il ne parlait, ni de la profanation de l'arche sainte, ni de l'usurpation de l'héritage du seigneur, ni de l'entrée des loups dans la bergerie. Ce jargon de tartuffe était au-dessous de lui. L'arche et l'héritage qu'il défendait, c'etait l'église et les huit cents fermes, dont cette mère, si libérale à son égard, avait formé son revenu ; et les seuls loups qu'il trouvât dans la bergerie, étaient les décrets qui avaient pour but de l'en dépouiller. Certainement l'abbé ne plaidait avec autant d'énergie pour les priviléges, que parce qu'il était richement doté de ce côté. Son zèle était tout intéressé, et il est fort douteux qu'aucun parti, même le moins porté pour la révolution, eût voulu avilir la religion ou ses plus illustres défenseurs, au point de citer l'abbé Maury, comme le rival ou seulement l'émule des Ambroise, des Chrysostôme et des Bossuet. Il dut être étonné de se voir au même rang que ces

flambeaux du christianisme, à peu près comme Rivarol avait dû l'être lorsque Louis le comparaît à Mably et à Condillac. On ne peut se défendre d'un sentiment pénible, en voyant que le roi était parvenu à s'estimer assez peu lui-même pour écrire une pareille lettre. Il n'ignorait pas la réputation de Maury; il était instruit de ses inconséquences, de sa dissipation, de ses extravagances, de ses vices; il savait que, naguère encore, Maury prenait plaisir à le tourner en dérision, à le rendre l'objet de ses sarcasmes; et il se croit obligé de le caresser; et il le supplie, comme une héroïne de roman supplierait un amant favorisé, de ne point exposer une vie aussi précieuse à des périls certains! O nature humaine, tu n'es jamais descendue si bas que dans l'âme d'un roi!

Louis suit toujours ses projets contre-révolutionnaires, mais en même temps il revient toujours à son éternel refrein de *temporiser*; ce qui signifiait *conspirer*, *trahir*, corrompre, négocier avec les ennemis de la France; enfin baiser la main qu'on veut mordre et déchirer.

Aujourd'hui il flagorne Maury, parce que Maury lui paraît un auxiliaire puissant; peut-être, à une autre époque, l'eût-il flétri d'une de ces épithètes par lesquelles il aimait à révéler sa susceptibilité d'homme moral par excellence. Il avait flétri Mirabeau, quand Mirabeau était encore dans les lymbes de la célébrité; mais,

quand Mirabeau se fut annoncé comme le Jupiter tonnant de l'Assemblée, il ne songea plus qu'à le couvrir de dignités et à le gorger d'or. Cette facilité à réclamer le secours des hommes qu'il avait outragés, dépassait les bornes de la dégradation royale, lorsque, contre l'aveu de son conseil privé, il écrivait au roi d'Angleterre* pour se plaindre de ce que le ministère britannique avait cherché à favoriser la révolution qui s'opérait en France. Louis s'est persuadé que l'on a de vieilles injures à venger, et que la guerre d'Amérique se retrace au souvenir du cabinet anglais. « Cette guerre, dit-il, que la France fit alors à l'Amérique était franche et loyale. Nos guerriers sur terre et sur mer moissonnaient des lauriers. A présent, on se bat dans l'ombre, et on profite de mes malheurs et des troubles de la France, pour perdre le monarque et la monarchie : on dirait même que je suis le point de mire de tous les ennemis de la France. Ce qui m'afflige, c'est qu'on profite de votre bonne volonté pour moi, pour exciter des troubles, servir le parti des novateurs, et empêcher le retour du bon ordre. Les têtes couronnées doivent se protéger : elles se combattent loyalement; mais elles se prêtent avec la même loyauté un mutuel secours. Faites cesser, je vous prie, le zèle de ceux

* 7 juin 1790.

qui, en Angleterre, paraîtront vouloir servir leur pays en nuisant à la France et à son roi; ce sera ajouter à ma reconnaissance et à mon attachement pour votre majesté. »

Quel était le grief de Louis? Le ministre d'Angleterre n'avait pas été insensible à la joie générale que ressentait quiconque désirait sincèrement la liberté et le bonheur du monde; il avait partagé cet enthousiasme divin, dont tout véritable Anglais est pénétré lorsqu'il s'agit de la cause de la liberté. Dans les premiers débats qui avaient eu lieu au Parlement, au sujet de la révolution française, ce ministre avait déclaré : « Que d'après sa persuasion, les troubles de la France finiraient heureusement, et qu'on y verrait renaître l'ordre et l'harmonie; qu'au retour de la tranquillité, on jouirait dans ce pays d'une liberté sage, résultant d'une bonne Constitution et d'un bon gouvernement; et que, par ce moyen, la France deviendrait une des plus florissantes contrées de l'Europe. » Il est naturel de supposer qu'un pareil langage ne devait pas plaire à Louis; aussi, dans sa supplique, a-t-il soin de poser les principes de la doctrine coalitionnaire, en vertu de laquelle la révolution française doit être anathématisée partout où il y a un trône. « *Les têtes couronnées doivent se protéger; elles se combattent loyalement; mais elles se prêtent avec la même loyauté uu mutuel secours*; » ce qui veut dire, en d'autres termes, dans toutes les contes-

tations entre les princes, semblables à celles qui ont désolé et dévasté le monde jusqu'à ce jour, et qui en ont fait une vallée de larmes et de misère, les peuples sont condamnés à se soumettre sans murmurer aux maux que la guerre enfante, ou forcés à s'égorger les uns les autres pour s'arracher des lauriers ensanglantés, qui font la gloire de leurs maîtres; mais, lorsque les peuples sont devenus assez éclairés pour calculer eux-mêmes les suites funestes de ces entreprises coûteuses dont ils portent seuls tout le fardeau, alors les têtes couronnées, qui se sont combattues si loyalement, doivent se prêter un mutuel secours, avec la même loyauté, contre l'ennemi commun, c'est-à-dire contre les novateurs amis de l'ordre selon l'équité, artisans de désordre selon les rois, contre les peuples assez insoumis pour ne plus se prêter aveuglément à des profusions de leur sang, de leur or et de tous les biens que le despotisme cherche à leur ravir. D'après Louis, les loups ne doivent pas se manger entre eux; ils doivent, au contraire, se coaliser pour que chaque troupeau soit dévoré par qui de droit; Louis met les rois en dehors de l'humanité, il en fait une race à part; il avait raison, car presque tous les rois n'ont été que des bêtes féroces. Cet instinct des dynasties est, sans contredit, le plus funeste et le plus tenace; il vit dans tous les rameaux comme dans toutes les branches d'une tige royale; il se reproduit

dans le dernier de ses rejetons; et, sur un trône, la lignée tant patriotique de d'Orléans ne dégénérerait ni au profit de l'égalité, ni à l'avantage du peuple.

La correspondance de Louis avec ses frères établit, à n'en pas douter, qu'il était de connivence avec l'émigration, bien qu'il la désapprouvât officiellement. Cette correspondance et d'autres documens non moins authentiques établissent encore son recours aux rois étrangers, qu'il conviait à une sainte croisade contre l'esprit de liberté. Losqu'après la prise de la Bastille, et la retraite de l'armée rassemblée pour dissoudre l'Assemblée Nationale, d'Artois, lâche fugitif de sa patrie, se fut mis en sûreté au-delà du Rhin, Louis lui écrivit pour le presser de revenir *. Mais Louis, au milieu des circonstances où il se trouvait, se considérait comme un ôtage; il craignait qu'on ne le rendît responsable des complots tramés au dehors par ses frères : « Déjà votre éloignement, dit-il, excite des murmures; déjà les factions se promettent de *nous accuser*, et de tirer parti de cette démarche, qu'ils appellent en ce moment une conspiration, un attentat. Ces idées se propagent; elles produiront de funestes résultats, etc... » Louis n'est occupé que de son propre danger, ce n'est que par rapport à lui

* Lettre du 7 septembre 1791.

qu'il improuve la démarche du traître d'Artois : il ne lui reproche point son inconduite, sa dissipation, ses extravagances, cette ardeur pour les mesures violentes qui avait tout compromis, sa disparition soudaine à l'approche d'un combat qu'il ne cessait de provoquer de loin; il ne cherche point à le faire rougir par des peintures dont l'affreuse ressemblance aurait pu le remplir d'horreur et d'effroi; mais il l'entretient dans l'aversion pour tous les changemens qui avaient été opérés pour tous ceux qu'on exigeait encore. Il parle de l'ingratitude et de la haine armées contre lui; il présente tous les yeux de la France comme obscurcis, tous les esprits comme égarés. La tourmente révolutionnaire a, selon lui, troublé toutes les têtes. Il assure qu'il s'est sacrifié pour son peuple; mais il est difficile de deviner quels sont ses sacrifices.... Toute sa lettre tend au contraire à démontrer qu'il ne s'est résigné sésieusement à aucune espèce de renonciation, et qu'il soupire après l'instant propice pour châtier des insensés et exercer des reprises, voire même des représailles.

Louis adresse plus tard à d'Artois des remontrances, dont le texte révèle toute sa tendresse pour les émigrés * : « Les gentilshommes qui vous ont suivi, et qui, pour vous, ont abandonné

* Lettre du 20 mars 1791.

leur patrie, se plaignent amèrement. *Ils ont tout quitté pour l'honneur*, pour défendre le trône et l'autel; leur sacrifice est *d'autant plus méritoire* que, délaissés, exilés, pour ainsi dire, dans le fond des provinces, les bienfaits de la cour venaient rarement les chercher, et que leur patrimoine n'en était pas moins consacré à la défense de l'Etat. Les gentilshommes se plaignent qu'ils sont maltraités par la haute noblesse qui daigne à peine les regarder, et ne veut voir en eux que des inférieurs. *Cependant le dévoûment de cette classe de la noblesse me paraît digne d'eloges*. Quel fut son intérêt en embrassant la cause des princes exilés? Il n'ent fut point pour elle; et cependant *elle prend les armes, se prépare au combat*, tandis que ceux qui feignent de les mépriser semblent n'avoir fui que pour se soustraire au danger. Mon frère, ayez des égards *pour ces braves Français qui se sont dévoués*, et ne souffrez pas qu'ils soient avilis. Dites-leur que toute ma noblesse m'est chère et que je porte tous les Français dans mon cœur. »

N'est-il pas évident que Louis regrette pour l'émigration les effets de cette morgue de la haute noblesse, qui peut dégoûter les gentilshommes de leur prise d'armes? Il serait fâché de voir la désunion s'introduire dans le camp des transfuges, car cette désunion n'aboutirait qu'à désorganiser ou à réduire l'armée contre-révolutionnaire, dont l'accroissement fait son espoir.

Si les rassemblemens d'émigrés sur les bords du Rhin avaient contrarié ses vues, s'ils n'avaient pas eu son assentiment tacite, il aurait tenu un langage tout autre que celui qu'il tient à son frère. Au lieu de lui dire que ces gentilshommes avaient tout quitté pour l'honneur, au lieu de les lui recommander comme de braves Français dont le sacrifice était des plus méritoires, il lui aurait donné des conseils bien opposés et des instructions bien différentes. Loin de contenir la moindre approbation, ses expressions, d'accord avec son cœur et avec sa volonté, n'auraient eu que le ton du reproche : « Votre exemple mal apprécié, aurait-il pu lui dire, car vous n'avez cédé qu'à un sentiment de poltronnerie, a séduit et entraîné des personnes qui n'avaient pas les mêmes motifs que vous pour fuir leur patrie, et qui se sont follement imaginées que le meilleur moyen de se faire valoir à la cour et de sortir de leur obscurité, etait de lever l'étendard de la révolte; dites à ces gentilshommes égarés et criminels, que non-seulement ils agissent contre mon vœu; mais que je leur ordonne positivement, et sous peine d'encourir toute mon indignation, de retourner immédiatement dans leurs foyers.»

Louis ne cessa jamais de regarder les émigrés comme des héros de la fidélité, « Et vous, mon frère, écrivait-il à *Monsieur*, le 23 juillet 1791, par le plus noble dévoûment, vous vous êtes

condamné à l'exil; vous voilà dans les lieux où gémissent tant de victimes que l'honneur appelait sur les bords du Rhin; mais que mon amour pour eux, mes ordres, ou plutôt mes pressantes invitations appelaient dans le sein de leur triste patrie. Ils sont malheureux, dites-vous! Oh! dites-leur que Louis, que leur Roi, que leur père, que leur ami est plus malheureux encore! Cette fuite, qui m'était si nécessaire (il parle de la fuite à Varenne), qui devait peut-être faire mon bonheur, fera le motif d'une accusation terrible.» Il célèbre toujours l'honneur de ceux qui ont résisté à ses ordres, à ses pressantes invitations. Donc ces ordres, ces invitations officielles étaient révoqués dans des instructions secrètes : donc Louis trompait la nation, il la trahissait; et ces mots : *cette fuite qui devait faire mon bonheur*, n'indiquent-ils pas suffisamment qu'en s'éloignant de Paris il accomplissait la résolution, dès longtemps formée, d'aller se mettre à la tête de l'émigration?

Le temps marchait; Louis fut épouvanté de sa position : alors il commença à se convaincre que cette émigration si honorable ne pouvait que le perdre. Le 15 août 1791, il écrivit au prince de Condé, qui aiguisait son épée pour rentrer en France à la tête de son armée d'émigrés. Cette fois, il est à présumer que la terreur de la justice nationale le rendit sincère: il conjurait son cousin de s'opposer aux projets insensés des Français réunis près de lui; de leur faire bien connaître tout le danger, de leur opposer sa volonté, ses

avis, ses prières mêmes. Il avait besoin, ajoutait-il, de l'espérance de les savoir tous dociles à sa voix, pour goûter un instant de bonheur. On était tellement habitué à ce que Louis mandât exactement le contraire de ce qu'il désirait, à ce qu'il dît *blanc* quand il voulait *noir*, et *noir* quand il voulait *blanc*, que le prince de Condé crut encore obéir en prenant le contre-pied de ce qui lui était prescrit. Il connaissait d'ailleurs les arrières-pensées de Louis, de cette espèce de Janus, dont une face donnait toujours un démenti à l'autre. Certainement ces repaires, dont il avait encouragé la formation, pouvaient lui causer de graves inquiétudes; mais dans le même temps où il les sollicitait de se dissoudre, parce que leur présence sur les frontières avait donné à la nation de grands et justes sujets de plainte, ne refusait-il pas sa sanction aux décrets sévères portés par l'Assemblée Législative contre ces conspirateurs. Ce *veto* porté et soutenu à la barre, sous prétexte qu'il était prudent ou constitutionnel de *temporiser;* ce *veto*, qui excita l'indignation de l'Assemblée, n'était-il pas à la fois une mesure insultante et l'aveu d'une complicité acceptée avec impudence ?

Louis n'adoptait pas aveuglément tous les projets des brigands que leur ambition avait attachés à ses intrigues : par fois il différait avec eux sur les moyens, jamais sur le but. C'est ainsi que, répondant à Saint-Priest, qu'il avait envoyé

solliciter l'intervention étrangère, il déclare * qu'il ne *consentira pas à livrer aux puissances qui veulent lui donner des preuves de leur haut intérêt, quelques places fortes à leur convenance.* Saint-Priest lui a proposé de livrer les forteresses de nos frontières : Saint-Priest est par conséquent un mauvais citoyen, il voudrait trahir son pays ; mais Louis n'a pas non plus de meilleures intentions ; aussi ne se sent-il pas indigné de la proposition de Saint-Priest ; il ne se révolte point contre cette diplomatie coupable, il rejette tout simplement la proposition, en rendant justice aux offres généreuses de son agent et au zèle pur qui le dirige. » Dans le moment actuel, ajoute-t-il, je ne puis rien accepter, et encore moins me compromettre par des promesses dont on me ferait un crime. Comptez, monsieur, autant sur ma bienveillance que sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.» Saint-Priest avait offert de nous placer entre deux fléaux, la guerre civile et la guerre étrangère ; et c'est là ce que Louis appelle des offres généreuses dictées par un zèle pur. Il fallait être bien sûr de s'adresser a un scélérat, pour tenter de pareilles offres, avec la certitude d'en recevoir des remercîmens. Une réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire, quand on examine

---

* Lettre du 27 novembre 1791.

la conduite de Louis, c'est que s'il repousse les mesures violentes, il n'en prodigue pas moins des éloges à ceux qui les lui conseillent. Après les événemens des 5 et 6 octobre, il écrivit une lettre de félicitations à Destaing qui avait demandé à recourir à la force, lorsque les Parisiens étaient venus à Versailles pour presser la sanction trop différée des décrets destinés à former la base de notre liberté. On sait que Capet, dans cette occasion, céda moins aux remontrances et à la fermeté de l'Assemblée qu'à la terreur que lui causait l'insurrection. Les Bezenval, les Lambesc, les Brissac, et autres impitoyables sabreurs du peuple étaient les enfans gâtés de ce bon roi qui parlait sans cesse de son horreur du sang. Après le 27 octobre *, il écrivait à Brissac : « Juste appréciateur, monsieur, du zèle chevaleresque qui a dirigé toute votre conduite, depuis l'époque de nos malheurs, je trouve une satisfaction infinie à vous témoigner personnellement les sentimens de gratitude que la reine et moi vous devons, pour ce que votre loyauté vous a dicté dans la journée d'hier. J'ai appris à mon réveil, ce matin, que vous étiez malade; j'ai cru ne pouvoir mieux vous prouver le vif intérêt que nous prenons à votre personne, qu'en vous assurant de l'immuable estime que j'aurai toute ma vie pour un

* 1789.

aussi brave Français et un sujet aussi fidèle que vous. » Et Brissac était un de ces cerveaux brûlés, une de ces hyènes de cour, qui n'attendent qu'un signe du maître pour tout tuer, tout massacrer, tout égorger; et Brissac était ce Séide qui devait chasser les citoyens recommandables dont se composait la garde constitutionnelle du roi, pour les remplacer par des satellites dont l'insolence envers leurs concitoyens et surtout envers les membres de l'Assemblée fut portée à un si haut degré, que, pour les dérober au trop juste ressentiment du peuple, il fallut les licencier. Il était facile de prévoir quel parti on pourrait tirer de ce corps, réorganisé à la façon de Brissac; c'étaient des assassins qu'on avait enrôlés pour s'en servir au besoin; aussi leur expulsion fut-elle très-pénible à Louis. » Il faut céder *, dit-il, pour ne pas irriter; il faut céder pour ôter tout prétexte à mes ennemis de calomnier mes intentions. Vous pouvez mettre à exécution le licenciement; j'espère qu'il ne sera que provisoire. Cette garde me fournissait les moyens d'être utile à tant de *braves gens* qui ont tout perdu en prenant ma défense. Je redoute pour eux les services qu'ils m'ont rendus. Dites à tous ces *braves gens*, qu'ils seront toujours à mon service; que je serai toujours

* 27 mai 1792.

leur père. Peignez-leur toute ma douleur, et témoignez mes regrets à tous ceux qui faisaient partie de ce corps, auquel j'étais fort attaché. Dites-leur que j'espère un jour les réunir, récompenser leur zèle, et payer les services que m'ont rendus, et que peuvent me rendre encore de fidèles sujets. Pour vous, monsieur, je ne vous remercie point : vous êtes Français, vous respectez votre roi, vous savez remplir vos devoirs. Vous aimer, vous estimer, et vous le prouver, voilà quels sont les miens. »

Serait-il un roi honnête homme celui qui prostitue de la sorte la qualification de braves gens à des sacripans prêts à verser le sang de quiconque leur est désigné ? Louis se lamente toutes les fois qu'un de ses complots est déjoué ; alors on le tracasse ; on a contre lui des méfiances injustes ; il fait le bon apôtre, le doucereux ; ceux qui brisent dans ses mains l'instrument meurtrier sont des méchans qui le tyrannisent ; il aime son peuple ; son plus grand chagrin est d'apprendre qu'il n'en est pas aimé ; et, en tenant ce langage, il aspire à se souiller des plus noirs forfaits ; pour les accomplir, ce n'est pas l'envie qui lui manque, c'est la force : il les conçoit, il les prémédite ; mais il souhaiterait que quelqu'un s'en chargeât pour lui, que quelqu'un pût le deviner et le prévenir ; le consulte-t-on, une sorte de pudeur l'empêche de dire *oui*, il dit même *non*, mais du bord des lèvres : «Toutes mes belles résolutions

se sont évanouies, écrit-il à Bouillé *; pour réussir, il me fallait le cœur de Néron et l'âme de Caligula.» Dans une lettre à *Monsieur* **, il dit: «Si j'avais été un Néron, un Tibère.... qu'un doux espoir nous reste encore, etc.» Ainsi Louis avait formé de belles résolutions qui se sont évanouies; et quelles étaient ces résolutions si belles? Il nous l'apprend. Pour réussir il fallait le cœur de Néron et l'âme de Caligula. Tout aurait été à merveille s'il avait été un Néron, un Tibère.... Mais patience, il a *temporisé*, et un doux espoir lui reste encore.

Louis se trompe: il avait le cœur de Néron et l'âme de Caligula; de lui à eux, la seule différence, c'est qu'il était dominé par la crainte; c'est qu'il n'apercevait pas assez de chances d'impunité, et qu'en matière de crime, comme en toute autre chose, il n'aimait pas le jeu.

Louis était de cette espèce bénigne de tyrans qui, énervés par la civilisation, ne commandent pas les exécutions sanglantes, mais pour qui elles sont toujours d'agréables surprises, quand le bourreau, sorti de derrière sa cloison, vient leur annoncer qu'il a compris leurs désirs, et que ceux qu'ils détestaient ont vécu. Si Louis, quoique haineux, n'a pas été vindicatif en action,

---

* Lettre du 3 juillet 1791.

** Lettre du 23 juillet 1791.

qu'on se garde de lui tenir compte de cette modération apparente. Louis avait l'amour de la vengeance: mais il la remettait à des temps plus heureux : ne fait-il pas dire à ses séïdes, quand il est forcé de les congédier, qu'ils seront toujours à son service, qu'il espère un jour les réunir ? Et comment douter de la tâche honorable qu'il réservait à ces braves gens dont il sera toujours le père, lorsqu'on a vu, sous Brissac, la garde constitutionnelle qu'il commandait, se recruter de ce qu'il y avait de plus sale dans la corruption? Cette garde n'était-elle pas un ramas de spadassins, de souteneurs, de vagabonds, de voleurs, d'assassins autrefois flétris, ou plus récemment tirés des galères et des prisons? Louis, en flattant de pareils gens de sac et de corde, n'autorise que trop à suspecter ses desseins. Il est des hommes bons et faibles; d'autres sont faibles et méchans : Louis sera classé parmi ces derniers. L'histoire dira qu'il ne se repentit jamais que d'avoir fait le bien ; elle dira, qu'après avoir aboli les lettres de cachet, il voulut les rétablir ; peut-être aurait-il aussi rétabli la torture. L'histoire dira les persécutions qu'il exerça contre Necker. « Si ses amis, écrit-il à Vergennes *, ne font pas parler de lui, je le laisserai tranquille ; mais si, par rapport à lui, il s'élève des bruits, et qu'il

* Lettre du 23 mai 1783.

se fasse des choses contraires aux opérations du gouvernement, ce sera moi qui me croirai attaqué, alors je le renverrai à Genève, et il ne reviendra jamais plus en France. » Ceci n'est qu'une boutade rancuneuse; mais voici des menaces plus graves : Dumouriez, comme Rivarol, voudrait l'engager à fraterniser avec les Jacobins, alors regardés par tous les partis comme les amis les plus purs de la Constitution et de la liberté ; Louis répond à son ministre * : On ne me verra point chercher un asile dans l'antre des Jacobins, ni des protecteurs parmi ceux que je ferai punir un jour, si l'ordre se rétablit, et si la Constitution me déclare toujours le roi des Français **: » Roland lui a fait des observations dans l'intérêt du trône et de la liberté ; au lieu de les accueillir avec reconnaissance, il déblatère contre les Jacobins au parti desquels Roland est lié ; il leur prédit à tous un châtiment prochain ; *les Français seront vengés*, tel est l'anathême qu'il lance au milieu d'expressions de mépris pour les patriotes. On ne peut donner sans impudeur son approbation à la dégoûtante feuille d'Hébert ; mais ce dévergondage d'un anarchiste fournit un jour à Louis l'occasion d'un propos qui montre bien que sa temporisation devait avoir un

* 24 avril 1792.
** 21 mai 1792.

terme. Entendant crier le *Père Duchesne*, il dit avec humeur : « Ce drôle finira par se taire comme tant d'autres. » Louis avait promis l'oubli pour tout ce qui s'était passé pendant les mouvemens révolutionnaires des 5 et 6 octobre ; eh bien ! malgré cette promesse, au bout d'un an, tout son courroux se ranime, et il écrit à Montmorin *: « Le Châtelet a cédé à la crainte. Je voulais appeler de ce jugement inique ; mais j'ai dû céder à mon conseil ; j'en appellerai un jour au tribunal du peuple, et j'ose espérer que le Français, alors, vengera son roi, et punira les assassins. Le tribunal du peuple ! Louis entendait évidemment par ces mots la justice par les émeutes ; c'est un des expédiens de Rivarol, dont il se propose de faire usage quand la royauté sera rentrée dans la terre promise. Combien il y a d'atrocité dans une semblable prévision ! en attendant l'emploi de ce remède souverain, on répandait de l'argent pour acheter des députés qui faisaient des motions et des dénonciations préparées. Lorsqu'on complotait pour le départ de Varennes, Marie-Antoinette dit à l'un de ses agens : « Il faudrait dénoncer Biron et son ami pour détourner l'attention de dessus nous. »

Il y a dans le caractère de Louis, dans sa vie privée, dans ses occupations, dans sa familiarité,

---

* Lettre à Montmorin, 1790.

dans ses irritations royales on ne sait quoi d'abject et d'ordurier qui fait soulever le cœur ; on sait quelles incongruités il se permettait jusque dans son conseil ; on a souvenance de ses coups *de boutoir*, suivant l'expression de Maurepas, et de ses gros jurons. La France a retenu ses paroles insolentes à une députation du Parlement de Paris : *Allez vous faire f.....*, et la réplique du président : *Sire, le Parlement enregistrera-t-il votre réponse?* Combien il était petit et vil dans ses ressentimens, cet homme si grossier: quand, par intervalle, il revenait à son naturel. Lorsqu'il eut exilé d'Orléans et les deux conseillers du Parlement, Sabatier et Fréteau, il apprit que madame de Marsan était allée voir l'épouse de ce dernier, et il eut l'infamie de lui en faire des reproches. « Je suis étonné, lui écrivit-il, que madame la comtesse de Marsan se soit permise d'aller chez madame Fréteau, dont j'ai exilé le mari. J'espère que madame la comtesse voudra bien s'interdire ces sortes de visites qui ne peuvent que me déplaire. » Certes, c'est bien là du despotisme, mais qu'il est pitoyable ! il n'en est pas de plus bas aloi, fut-ce même chez le dernier de nos marchands de la rue Saint-Denis. On a vu des pédagogues trancher du tyran, pour la rareté du fait, Louis est un tyran qui tranche du pédagogue. C'est par ce mode de vétilles et d'exigences ridicules qu'il fatiguait tous ceux qui avaient cru pouvoir le servir : dans les 18 an-

nées de son règne, on a compté soixante-sept ministres, dont plusieurs l'ont été deux fois; Necker l'a même été trois, ce qui donne pour résultat un ministre par trimestre.

L'affaire du collier, dans laquelle sa susceptibilité conjugale éclata par quelques bourrasques, et se calma après le scandale d'un procès qui, au moyen des interrogatoires et des réponses dictés à l'avance, se termina par sacrifier le plus faible, mit au jour tout ce que son âme de mari pouvait comporter de déshonneur. Il passait à Marie-Antoinette ses énormes prodigalités, et quand la pénurie de nos finances l'obligeait à réformer sa garde, il se bornait à de légères reprimandes pour l'acquisition de Saint-Cloud et de Trianon, qu'elle avait faite sans son consentement. Il souffrait que cette Autrichienne ridiculisât les murmures du peuple mécontent de telles dépenses, et qu'elle insultât les Parisiens en disant d'eux qu'ils étaient des *grenouilles* qui ne faisaient que croasser. Au lieu de répudier une impudique, il se contentait de lui interdire la sortie de ses appartemens pendant quinze jours, en punition du flagrant délit d'un adultère qui n'altérait point la pureté du sang royal. Les orgies et les débordemens de son frère, complice de l'infidèle, se passaient en quelque sorte sous ses yeux, et il n'avait point de *veto* pour ces scènes d'un libertinage presque public. Il n'ignorait pas les bruits qui se propageaient d'une extrémité de la France à

l'autre, il savait tout ce qui s'imprimait à ce sujet en Angleterre et en Hollande; et il reposait sans répugnance sur l'oreiller de Messaline, sa tête chargée d'un double diadême. Il était si bien averti, qu'au premier accouchement de la reine, à peine l'enfant fut-il né, il courut sur le balcon l'offrir aux regards des curieux réunis, en leur disant : « n'est-ce pas bien là ma fille ? n'est-il pas vrai qu'elle me ressemble? » N'était-ce pas dire: il y a des raisons pour croire qu'elle n'est pas de moi ; qu'en dites-vous ? Les relations de Louis avec les Polignac, relations qui ne furent pas suspendues après leur émigration, attestent que malgré la haine qu'il vouait aux philosophes, il avait une bien forte dose de philosophie, quant aux attentats contre la foi du mariage. Son insouciance à cet égard est vraiment de la turpitude. Au su et au vu de tout Paris, la duchesse de Polignac et tous les membres de cette famille intrigante et corrompue, avaient puissamment contribué à dépraver Marie-Antoinette; ils l'avaient soutenue, encouragée dans ses désordres; la duchesse lui avait tenu la main pour tous ses caprices ; jamais on n'avait fait un rôle abject avec une effronterie pareille; c'était au point qu'on ne gardait plus aucun ménagement devant Louis, et que les Polignac, favoris insolens, le traitaient en présence de sa femme, à la manière des roués, quant ils pensent se jouer impunément d'un mari trompé. Louis, témoin du scandale affreux

occasioné par cette conduite poussée aux derniers excès de la débauche, non-seulement semble n'y avoir rien trouvé de répréhensible ; mais encore, à l'impatience avec laquelle il attend des nouvelles de cette clique immorale de courtisans, à l'intérêt avec lequel il les lit, au style affectueux de ses réponses, on dirait qu'il a été le compagnon de leur dissolution et de leurs vices. Il écrit au duc de Polignac : * « Vos lettres sont toujours lues avec sensibilité; souvent j'ai surpris la reine versant des larmes, lorsque je lui communiquais celles de madame de Polignac. » Louis et les Polignac sont les meilleurs amis du monde, ils ont des sympathies et des antipathies communes, et pourtant la publique clameur a signalé les Polignacs, comme les fléaux, comme les ennemis de la France.

Dans le reste de sa lettre, Louis donne à son correspondant une idée de ce qui se passe. « Les maux de la France, dit-il, augmentent progressivement d'une manière effrayante depuis votre départ. » C'était la veille du 14 juillet que ces émigrés avaient purgé notre territoire, et la lettre de Louis date de l'époque la plus glorieuse de notre révolution, et c'est cette époque qu'il peint comme offrant tous les caractères de la désolation et de l'horreur; puis il ajoute : aujourd'hui les agita-

* 18 novembre 1790.

teurs feignent de soupçonner la pureté de mes intentions. » Par ce qui précède, on a pu juger de cette pureté; c'était, sans doute, pour en justifier qu'il fournissait au galant d'Artois les moyens de se venger en courant à travers l'Europe pour solliciter des armemens contre le pays où il avait été hué, sifflé et conspué. « Promettez aux puissances, disait Antoinette, des indemnités proportionnées aux services qu'elles rendront; c'était vraisemblablement par le même motif, que Louis autorisait l'émigration commandée par Marie-Antoinette; qu'il réglait les envois d'argent, d'armes, de munitions faits à l'armée des transfuges; qu'il s'entendait avec Calonne, caissier général de cette armée, pour subvenir à tous ses besoins; et avec les cours étrangères pour nous endormir en acceptant une constitution qu'il abhorrait.

Louis s'était fait le centre et le modèle d'une cour qui était un vrai cloaque de dissimulation; dans cette caverne royale, c'était à qui serait le plus fourbe et le plus méchant; on lit dans une lettre écrite par Bezenval à la favorite Polignac, après la prise de la Bastille : « Il faut que les nouveaux ministres politiquent et gagnent du temps. Rien n'est encore perdu si nous parvenons à laisser s'assoupir la pétulance nationale. Priez la reine de dissimuler et d'accueillir avec un air de bonté ceux qu'elle sait être contre elle, etc. » Et la reine, suivant l'expression très-piquante de quelques courtisans, *dissimulait comme un*

ange. Un jour, c'était en 1791, elle venait d'avoir une entrevue avec d'Orléans : « je suis furieuse, dit-elle, de la scène que je viens d'avoir avec ce drôle; mais je veux cacher mon ressentiment et porter la dissimulation au dernier période, car la colère ne mène à rien. » Lorsque l'évasion de Louis eut nécessité à son égard un redoublement de surveillance, Louis en montrait beaucoup de mécontentement ; Antoinette dit à cette occasion : « Je suis dans un bois, entourée de ce qu'il y a de plus dangereux et de plus venimeux sur la surface du globe ; mais il faut feindre jusqu'à ce qu'on ait tout muselé. » Quand le chevalier de Virieu eut communiqué à Louis la décision du chapitre de l'ordre de Malte, qui prescrivait à tous ses membres de ne prendre aucune part à la révolution, ne lui répondit-il pas : « Je savais que la couronne de France ne devait pas compter sur l'appui de l'ordre de Malte. » Et dans ce moment même, Louis invoquait les lumières du Pape, à qui il demandait du ferment contre-révolutionnaire, et un bref pour légitimer la révolte du clergé. — Louis a écrit à nos ambassadeurs dans toutes les cours, pour désapprouver « les Français qui ont fui le sol de leur patrie. » Et la reine, parlant de ces Français, disait, Louis étant témoin et consentant : « Leur présence ici était nuisible, ils nous seront plus utiles là-bas. »

Lorsque, le 4 février 1790, Louis, accompagné par Necker, se rendit dans la salle de l'Assemblée

Nationale, où il parut donner des explications ouvertes et franches, son discours, qui le réconciliait avec la nation, n'était qu'un stratagême; et là, comme toujours, il pensait le contraire de ce qu'il exprimait si bien. Sa loyauté, sa bonté, qui faisaient tant de dupes, n'étaient qu'un masque dont il s'affublait; avec quel art il accommode sa physionomie et son style aux opinions des personnes qu'il veut ou séduire ou tromper! Ecrit-il aux anciens habitués de la cour, au Pape, à l'archevêque d'Arles, la révolution n'est qu'horreurs et chaos; le présent est hideux et l'avenir plus épouvantable encore; à Malesherbes, l'ami d'une liberté sage, il parle de *consolider cette liberté*, et il laisse le soin de le faire *aux vrais amis de la révolution*, parmi lesquels il ne néglige pas de se compter.

Louis était on ne peut mieux organisé pour ce caméléonage ou ce *protéïsme* politique; car, n'étant dominé par aucune de ces passions sans lesquelles l'homme peut avoir tous les vices, mais aucune des vertus réelles, il n'était jamais réduit à se contenir, ou exposé à se trahir par quelque saillie inopinée de son naturel; il pouvait parler et agir de manière à persuader qu'il ne doutait pas de l'utilité d'une entreprise, et qu'il s'intéressait vivement à son succès; il pouvait paraître désirer que l'on fût convaincu que telles étaient ses dispositions; il pouvait chercher à faire croire que tous ses vœux, toutes ses pensées,

tous ses efforts ne tendaient qu'à favoriser, accélérer, assurer l'exécution d'un vaste plan, dont il reconnaissait que dépendait toute sa félicité et celle des myriades sur lesquelles il devait influer; il pouvait préconiser tous ces faits d'une régénération incontestable, et machiner en secret pour renverser l'édifice qu'il avait élevé publiquement, pour le faire sans danger et se moquer de la crédulité des victimes de sa supercherie.

Aucun autre despote, je crois, ne fut pourvu au même degré de cette faculté déplorable de donner une bonne enseigne à une âme profondément perverse. Les documens authentiques et officiels de son administration soulèvent contre lui une masse de preuves, dont l'ensemble frappe d'une manière terrible sur ses principes et sur sa conduite. Louis médite de se soustraire au régime qu'il a consacré par son adhésion, et Louis ordonne à son ministre de faire notifier à toutes les cours, par ses ambassadeurs, ses intentions et sa volonté : « Le roi me charge, monsieur, dit Montmorin, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentimens sur la révolution et sur la Constitution française, de la manière la plus formelle, à la cour près de laquelle vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France, près toutes les cours de l'Europe, reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de sa majesté, ni sur l'acceptation libre qu'elle

a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment inviolable de la maintenir.... Les Etats-Généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée Nationale : une Constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque, remplace l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachait que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

» L'Assemblée Nationale adopta la forme du gouvernement représentatif, joint à la royauté héréditaire ; le Corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des ministres du culte, des administrations et des juges fut rendue au peuple ; on conféra le pouvoir exécutif au roi ; la formation de la loi au Corps législatif, et la sanction au monarque ; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs. Telle est la nouvelle Constitution du royaume.

» Ce que l'on appelle la révolution n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus accumulés depuis des siècles par l'erreur des peuples ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois ; ces abus n'étaient pas moins funestes à la nation qu'au monarque ; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avait cessé de les attaquer sans pouvoir les détruire ; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus

que des citoyens égaux en droits, plus de despote que la loi, plus d'organe que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires; telle est la révolution française.

» Elle devait avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement.... Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir que celui qui lui est délégué; le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse Constitution qui régénérait tout à la fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois.

«Les plus dangereux de ses ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque : ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté; ils auraient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptait aussi la révolution et la Constitution françaises parmi ses titres à la gloire! Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter; dès le mois de février de l'année dernière, il avait, dans le sein de l'Assemblée Natio-

nale, promis de les maintenir; il en fit le serment au milieu de la fédération universelle du royaume; honoré du titre de restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle. »

« Le roi repousse les assertions des ennemis de de la Constitution, qui ne cessent de répéter qu'il n'est pas heureux, *que son autorité est avilie, qu'il n'est pas libre*, par des assertions entièrement contraires, qu'il appuie des motifs les plus honorables; il traite de calomnie atroce son prétendu défaut de liberté, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée; d'absurdité, si on le trouve dans le consentement qu'il a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'il devait accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes, et surtout à leur amour.

« Ces calomnies, cependant, ont pénétré jusque dans les cours étrangères; elles y ont été répétées par des Français qui se sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire; et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyens. »

La lecture de cette lettre, signée par le ministre des affaires étrangères, excita le plus vif enthousiasme au sein de l'Assemblée Nationale; les députés ayant proposé d'aller en corps remercier

le roi, un grand nombre d'entre eux accompagna le président chargé de lui exprimer, en leur nom, les sentimens qu'ils avaient éprouvés. « Je suis pénétré, répondit Louis, de la justice que l'Assemblée me rend. Si elle pouvait lire dans mon cœur, elle n'y verrait que des sentimens propres à justifier la confiance de la nation. Tout soupçon serait banni, nous serions tous heureux. »

Six semaines après avoir écrit cette lettre et fait cette réponse, Louis prend la fuite, en laissant derrière lui une déclaration, dans laquelle il blâme de la manière la plus forte et la plus outrée, toutes les opérations de l'Assemblée, et tous les articles de cette Constitution qu'il avait si solennellement et si irrévocablement jurée de maintenir et de défendre. Cette lettre, qui est un appel à l'Europe entière, de la rectitude de sa conduite et de la sincérité de ses intentions, serait déjà coupable, lors même que Louis aurait ensuite changé d'opinion; mais lorsqu'on sait qu'elle n'était qu'une mystification, un leurre infernal, imaginé pour cacher les machinations du départ clandestin pour Montmédi, un expédient criminel pour paralyser la défiance et inspirer une entière sécurité sur des trames trop réelles; elle devient un attentat énorme, un attentat de telle nature, que la conscience de plus d'un tyran en renom l'aurait repoussé.

Cependant Louis est reconnu à Varennes, on l'arrête, on le ramène; il ne pouvait pas anéan-

tir sa déclaration; mais, pour ne pas avoir l'air de chanter la palinodie sans motif, il dit : « J'ai reconnu dans mon voyage, que l'opinion publique était décidée en faveur de la révolution, j'oublierai volontiers tous les désagrémens que je peux avoir essuyés pour assurer la paix et la tranquillité de la nation.» Cette fois, il est à présumer, s'il parle encore contre sa façon de penser, qu'il se comportera du moins comme s'il était converti; peut-être aussi, vu la gravité de l'événement qu'il n'avait pas prévu, se fera-t-il dans son esprit une de ces grandes lumières qui arrivent à montrer la loyauté comme plus profitable; mais les âmes des rois ne s'épurent pas au creuset de l'adversité : Louis n'a vu dans son désappointement que l'effet d'une persécution nouvelle; ses prélats lui adressent à ce sujet des homélies, et il leur répond par d'autres homélies. Il écrit à l'archevêque d'Arles * : «Vous rappelez, M. l'archevêque, pour consoler le plus infortuné des rois, l'exemple de David, obligé de fuir devant son fils Absalon. Monarque abandonné, père malheureux !..... Des ingrats me persécutent, ils calomnient un tendre père; et je ne songeais, moi, qu'à leurs intérêts, qu'à leur bonheur. » Louis continue : il se trouve une ressemblance parfaite avec le roi des Hébreux, et il se fait gloire

* 29 juin 1791.

d'avoir avec ce prince une exacte conformité de sentimens et d'idées. C'est aux pieds de la religion qu'il dépose les injures faites au monarque, et il se complaît, avec toute la ferveur d'un pécheur pénitent et réconcilié, à savourer le bonheur d'avoir satisfait la justice divine.

Il n'y avait, certes, pas de mal à se réjouir d'avoir appaisé le courroux du ciel, à se repentir de fautes expiées; mais ce n'étaient pas des actes conçus dans la fraude, médités, calculés et exécutés avec la plus insigne perfidie; ce n'était pas la violation des obligations les plus sacrées et des sermens les plus solennels; ce n'était pas le remords qui, selon les poètes, poursuit sans cesse les rois parjures; ce n'étaient pas ces transgressions, ses crimes odieux, qui l'engageaient à s'humilier devant la divine justice. Peccadilles que tout cela! Louis gémissait d'un crime plus horrible. « C'est la préférence qu'il avait donnée à la philosophie, qui lui avait fait négliger le culte antique de ses aïeux, si cher à Saint-Louis... Cette insolente philosophie qui l'avait séduit, et qui l'avait précipité dans un abîme de malheurs.» Et l'on vantera encore la piété de Louis! il avait le jargon de l'église, et il s'en servait pour flatter un clergé qu'il voulait maintenir dans l'opposition, comme ils se servait par un autre motif, de la langue constitutionnelle et des phrases philantropiques. Louis n'était pas assez dépourvu de raisonnement pour ne pas comprendre que le

casuiste le plus relâché ne pouvait que condamner sa lâche dissimulation, qui compromettait l'existence de tout un peuple. Il n'ignorait pas que la religion enseigne non-seulement à ne pas faire le mal, pour qu'il en arrive du bien, mais même à s'abstenir de toute apparence de mal. Eh! que l'on n'imagine pas qu'il fût décidé à s'offrir en holocauste, il ne demandait qu'à soulever le fanatisme dans l'espoir de causer un embrâsement, au milieu duquel ses ennemis périraient. Il soufflait sur le feu pour l'attiser; mais il ne briguait point de palmes immortelles; il n'avait pas cette exaltation qui fait braver tous les dangers, pour des opinions spéculatives; il n'aspirait point à figurer dans la légende des martyrs; car il avait appris dans l'histoire, que rarement on compta parmi ces courageux confesseurs, les hommes sacrilèges, qui s'étaient servis de la religion comme d'un manteau, afin de violer impunément tous les préceptes et toutes les obligations de la morale. Le triomphe des martyrs ne consistait pas à tromper et à fuir; pleins d'horreur pour la dissimulation, les tourmens les plus affreux, la mort la plus cruelle, ne pouvaient les engager à mentir à leur conscience; fermes et constans dans leur attachement pour ce qui leur semblait être la vérité, ils ne cédaient point aux clameurs d'un peuple en furie; ils osaient défier la rage des tyrans, et ils s'exposaient avec un courage héroïque aux éclats du pouvoir qui al-

lait les briser. Louis, au contraire, ne porta de défi à personne, il n'affronta rien; le roseau n'était pas plus souple, il reniait ses convictions avec une aisance qui faisait illusion à tout le monde : les plus fortes atteintes à la vérité ne lui coûtaient rien. L'eût-on pris la main dans le sac, il aurait soutenu qu'il était innocent; et pour qu'on ne pût douter de son innocence, l'instant d'après il aurait recommencé, tant il était incorrigible. Il y a long-temps qu'on a dit : *tous mauvais cas sont reniables;* mais ce proverbe n'a pas été inventé comme une maxime à suivre par quiconque ne veut pas abjurer sa dignité d'homme probe. Louis pourtant n'en avait pas adopté d'autre; quand il comparut devant ses juges, il fut trivial sous ce rapport, autant que le dernier des criminels placé sur la sellette du Châtelet; on le vit s'abaisser à nier des faits prouvés, des choses avérées. Lorsqu'on lui reprocha d'avoir entretenu des agens et des compagnies organisées pour opérer des mouvemens insurrectionnels, il répondit d'un ton faible et mal assuré. « Je n'ai aucune connaissance des projets qu'on me prête; » puis raffermissant sa voix, il ajouta » : jamais idée de contre-révolution n'est entrée dans ma tête. » On se rappelle cependant de quelle manière il exécuta le décret qui ordonnait la suppression de sa garde. Cette garde fut conservée, soldée, catéchisée, documentée, etc. A cette question, adressée par le président de la Convention,

« avez-vous fait construire dans une des murailles du château des Tuileries, une armoire fermée d'une porte de fer, et y avez-vous renfermé des papiers? Louis, qui devait alors être bien certain que son secret était découvert, répondit encore : « je n'en ai aucune connaissance. » Et c'était un roi dévot qui se souillait par de tels mensonges! Louis est indigne et de la solennité de l'accusation dirigée contre lui et de la majesté du tribunal devant lequel il comparaît. L'empoisonneur Desrues était moins plat et moins gauche dans ses dénégations; aussi Louis fit-il descendre à son niveau ses défenseurs désenchantés; et l'avocat Desêze plaidant pour lui, ne trouva pas plus d'éloquence que s'il se fut agi d'un de ces petits malfaiteurs que l'on recommande à l'indulgence de la cour. Il disputa à la haute vindicte nationale, ce sépulcre vivant d'une royauté pourrie, ce cadavre, dernier aliment de la double vermine nobiliaire et sacerdotale, à peu près comme il eût revendiqué un droit de vaine-pâture, ou la possession d'un mur mitoyen.

Louis, pris en flagrant délit d'émigration, n'en continua pas moins ses ténébreuses menées avec l'aristocratie; ingrat envers l'Assemblée qui, en le couvrant de sa clémence, après qu'elle venait d'acquérir les preuves de sa trahison, l'avait traité avec une générosité sans exemple, il mit tout en œuvre pour se rendre indigne de son

pardon. Il avait évidemment violé le pacte social; et il avait en quelque sorte déclaré lui-même son abdication. Au moment de son évasion, l'Assemblée avait décrété que le pouvoir exécutif était suspendu entre les mains du roi; elle décréta ensuite que cette suspension subsisterait jusqu'à ce qu'on pût lui présenter l'acte constitutionnel que l'on s'occupait de réviser. Après avoir mis ainsi Louis hors d'état de nuire, elle décréta encore qu'on ne pouvait pas le mettre en accusation pour le mal qu'il avait déjà fait; mais que, s'il se rétractait après avoir prêté serment à la Constitution, on le considérerait comme ayant abdiqué.

Louis ayant annulé par sa fuite tous les sermens réitérés qu'il avait prêtés en différentes occasions, et ayant perdu la confiance publique, l'Assemblée ne pouvait se dispenser de le garder plus étroitement qu'on n'avait fait jusqu'alors; elle se décida donc à le considérer comme un prisonnier d'état, aussi long-temps que la Constitution ne serait pas terminée : cette captivité fort douce dura environ deux mois, après lesquels la Constitution lui ayant été présentée, il jura de nouveau, avec la même sincérité, de la maintenir et de la défendre; dès cet instant, il eut toute la liberté que la loi pouvait accorder au premier fonctionnaire de l'État.

Depuis le retour de Varennes, [illegible] se mêler de rien; mais, pendant [illegible]

Constitution, il soufflait au parti royaliste ce qu'il devait faire pour la rendre inutile. Marie-Antoinette surtout intriguait dans ce sens ; elle disait à Latour-du-Pin : « Ne vous endormez pas, employez tout, argent, promesses, flatterie; inspirez de la crainte aux uns et du courage aux autres; ce que nous gagnerons dans ce moment sera d'un grand poids près de l'Assemblée qui succédera. Je compte beaucoup sur elle. »

Marie-Antoinette épuisait toutes les ressources possibles pour faire passer de l'argent aux émigrés; Louis dépensait sa liste civile pour acheter des députés et payer la police de la cour. Cette police avait été organisée par Despréménil et Bertrand ; des journalistes étaient pensionnés pour répandre de faux bruits ; les tribunes de l'Assemblée Nationale étaient peuplées de gens stipendiés pour influencer les délibérations par des murmures et des applaudissemens. A des signaux convenus, des affidés péroraient dans les groupes; les clubs étaient remplis de motionnaires à gages. Le compte de ces dépenses s'est trouvé parmi les papiers de l'armoire de fer; il avait été approuvé par Louis ; aussi, chaque fois qu'on lui rapportait ou qu'il lisait ce qui s'était passé, paraissait-il surpris que, malgré tant de précautions, rien ne se fît en faveur de la royauté. C'est ce qui lui fit dire : « J'ai dépensé près de trois millions pour me rendre les tribunes favorables,

et cependant elles ont été constamment contre moi. »

Louis ne se bornait pas à puiser dans sa cassette : dès 1789, il souscrivait des emprunts en Angleterre, afin d'avoir entre mains de plus grands moyens de corruption. Une lettre qu'il écrivait à cette époque * à un M. de Beurement, l'un de ses conseillers et son courtier à Londres, nous apprend qu'il y employait des agens pour se procurer de l'argent, afin de pouvoir stipendier des *hommes entreprenans;* que son ministre de l'intérieur avait une police secrète, en opposition à celle de l'autorité légale et reconnue, et que lui-même entretenait des espions dans le palais de d'Orléans, qui avait aussi sa police, ses emprunteurs et ses stipendiés **.

---

* 29 novembre 1789.

** Au nombre des stipendiés de d'Orléans, étaient, en première ligne, Danton, Marat, Robespierre l'aîné, Hébert, Chaumette, Chabot, Merlin et quelques étrangers qui poussent maintenant à l'anarchie. Danton recevait de toutes mains; j'ai vu le reçu de cent mille écus qui lui furent comptés par Montmorin ; il s'était vendu à la cour, qu'il devait servir en précipitant la révolution dans des excès odieux à l'immense majorité des Français; d'après son caractère bien connu, je ne pense pas qu'il eût besoin d'encouragement pour provoquer à de tels excès, je ne crois pas même qu'il les regardât comme un moyen de renverser la liberté ; mais il était bien aise que le bénéfice qui lui

Peu de jours avant le 10 août, lorsque toute une nation trahie et outragée était en insurrection contre lui, Louis, au moment même où toutes les autorités constituées se rendaient en foule à la barre de l'Assemblée Législative pour demander sa déchéance, où la ligne de démarcation était fixée entre la cour et le peuple, comme entre deux puissances ennemies prêtes à s'attaquer réciproquement; Louis, que l'imminence de cet état hostile aurait dû livrer à des remords qui pouvaient encore le sauver, ne fit que s'encrer de plus en plus dans ses espérances contre-révolutionnaires. S'il eût été capable de s'amender, peut-être n'était-il pas encore

---

était offert s'accordât avec ses penchans. En d'autres termes, il était charmé que sa position de révolutionnaire lui fournit l'occasion de piller Louis, dont il se souciait moins encore que de d'Orléans qu'il méprisait. Dans l'esprit de Danton, l'argent que lui valaient ces sortes de marchés ne l'engageait à rien, c'était autant de pris sur l'ennemi *.

(*Note de Brissot.*)

* Après le supplice de Danton, M. Daunou, qui avait été son ami, voulut publier une notice où il se proposait de venger sa mémoire; il compulsa en conséquence ses papiers, afin d'y trouver les élémens d'une justification; mais il y découvrit au contraire les preuves les plus irrécusables, que Danton était de connivence avec les ennemis de la France, soit au dedans, soit au dehors. Grande fut la surprise de M. Daunou; mais il dut en croire des témoignages qui ne le trompaient pas : son travail était commencé, il le déchira.

(*Note de l'éditeur.*)

trop tard; s'il eût rompu tout de bon avec ses amis à l'étranger, s'il se fût livré franchement à la générosité de la nation; s'il eût prouvé la sincérité de sa résolution, en éloignant momentanément l'Autrichienne, et en ôtant ainsi à la cour tout espoir du côté de Coblentz; s'il eût suivi l'avis que Vergniaud lui avait donné de rappeler les ministres amis de la Constitution, qu'ils avaient juré de défendre, il aurait trouvé dans une pareille conduite des moyens presqu'infaillibles de ramener à lui ces hommes qu'il appelait ses ennemis, parce qu'avant tout, la liberté et la patrie leur étaient chères. Mais loin de vouloir les gagner, en leur soumettant sa politique, il ne sait que les accuser d'*avoir l'audace du crime*; puis il finit par cette singulière recommandation à son ministre *: « Voyez *mes ennemis*, » ceux qui peuvent être gagnés par l'intérêt ou » par des promesses. Agissez, s'il en est temps » encore; je m'abandonne à vous. » Ainsi, c'est la corruption qui est sa divinité de tous les jours, il n'en connaît pas d'autre; *mon cher Montmorin, promettez de l'or et des places à ceux qui ont l'audace du crime, qu'ils se rangent du côté du parjure, qu'ils m'aident à être criminel jusqu'au bout, et je n'aurai pas de meilleurs amis, et je ferai pleuvoir sur eux toutes les grâces et toutes les*

Lettre à Montmorin, 1er août 1792.

faveurs, et entre eux et moi ce sera désormais à la vie à la mort.

Oh ! mille fois infâme le roi qui osait nier ainsi l'existence de la vertu, et croire que dans cette élite de citoyens voués à défendre les droits de la nation, il n'y avait que des âmes vénales, des âmes de boue comme la sienne ! Et quels étaient ces ennemis qu'il désirait corrompre ? à coup sûr ce n'était pas le sybarite Danton ; car il était toujours vendu et à revendre, celui-là ; car, comme Mirabeau, et comme tant d'autres, il avait eu part aux munificences des deux cousins, Louis et d'Orléans ; non, c'était toute cette masse d'honnêtes gens qui s'étaient déclarés contre Dumouriez, lorsque Dumouriez aidant, Louis avait prononcé le renvoi de Servan, de Roland et de Clavières, pour les remplacer par des ministres dont le plus grand mérite était la nullité et l'intention de seconder les projets de la cour. « Nous n'avons pas juré, disaient ces derniers, d'aimer ou d'approuver la Constitution, mais seulement de la faire exécuter. » La conséquence de cette distinction était qu'ils feraient exécuter la Constitution comme gens qui ne l'aimaient, ni ne l'approuvaient. Louis les avait choisis avec cette disposition, la seule qui dût lui convenir ; et pourtant alors, il ne cessait de répéter qu'il fallait se rallier de bonne foi à la Constitution, et la sauver ensemble de bonne foi. Il était prodigue de protestations semblables, et il

s'obstinait à ne pas vouloir des ministres patriotes; il les avait trop en aversion pour les admettre dans le cabinet : « Vous voudriez, écrit-il à un M. de N.... *, que j'essaie encore de la philosophie et de ses agens; vous voudriez que j'appelle dans mon conseil M. de Condorcet. Ce n'est point avec des philosophes comme M. de Condorcet, que les hommes qui gouvernent pourront maintenir un grand peuple sous le joug des lois protectrices, sanctionnées par les siècles..... Je ne verrai pas M. de Condorcet, ni M. Péthion, parce que je ne pourrais le faire sans me compromettre. » Les lois protectrices sanctionnées par les siècles, telles que Louis l'entend, n'ont rien de commun avec la déclaration des droits, qui n'est point un joug; il veut parler des institutions surannées, des traditions du despotisme et de l'aristocratie. Nul doute que les hommes qui gouvernent avec de telles monstruosités ne puissent les mettre sous la sauve-garde des véritables amis du peuple. Aussi reste-t-il fidèle à ses préventions contre les chefs du parti populaire. Dans la même lettre, Louis reconnaît qu'ils ont pour eux l'opinion publique; mais, suivant lui, l'opinion publique est mal dirigée, il s'en soucie peu, et certainement ce n'est pas vis-à-vis d'elle qu'il craint de se compromettre. Mais comme

* 4 mars 1792.

Johnson l'a fait observer au sujet de Clarisse, qu'il y avait toujours quelque chose qu'elle préférait à la vérité, de même dans toutes les protestations que Louis fait de la sincérité de son attachement pour la liberté et la Constitution, il y a toujours quelque chose qu'il préfère à l'une et à l'autre.

Ce que Louis céda, il ne le considéra jamais que comme un abandon provisoire fait à la force des choses : son plus grand dépit aurait été de voir les combinaisons de la monarchie constitutionnelle prendre de la consistance, à l'ombre de l'ordre et de la tranquillité : c'est pourquoi il fomentait lui-même les troubles et les mécontentemens qui les menaçaient; c'est pourquoi il ne voulut entendre à aucun arrangement qui aurait modifié durablement son pouvoir et pacifié la France. Vergniaud lui présente un plan qui tend à ce but. Louis le juge sublime et éminemment libéral *; mais Bertrand de Molleville et Mallet-Du-Pan ont conçu des projets qui sont bien autrement de son goût, bien autrement glorieux; ces projets-là, Louis les couve comme des conceptions admirables; il a envoyé Mallet-Dupan pour concerter avec les cours étrangères, le meilleur mode de rétablir l'ordre en France, ou, ce qui revient au même, d'y opérer une contre-révolu-

* Lettre à Vergniaud, du 19 janvier 1791.

tion et d'y anéantir la liberté. Louis se promet les plus heureux résultats de cette mission. Sa cour qui est dans le secret, en devient par anticipation plus audacieuse et plus insolente, elle rêve la subversion totale de tout ce qui s'est fait dans l'intérêt de la nation : elle obtient la dissolution du premier ministère patriote que nous ayons eu; Servan, Roland, Clavières, éprouvent de la part de Louis une opposition telle qu'il leur est impossible de faire le bien; il les avait choisis afin de convaincre de la droiture de ses intentions; il les abreuve de dégoûts, parce que bien différens de leurs prédécesseurs et de ceux qu'il destine à leur succéder, ce qu'ils ont juré d'exécuter, ils l'aiment autant que lui l'abhorre. Cependant Mallet-Dupan ne réussit que jusqu'à un certain point dans ses négociations. Ses instructions se bornaient à obtenir des princes transfuges et des émigrés, qu'ils ne donnassent pas à leur invasion l'apparence d'une guerre hostile et offensive; et à engager les puissances étrangères à publier un manifeste, dans lequel on foudroyerait les Jacobins en promettant hypocritement de ménager les autres Français qui se montreraient disposés à revenir de leur égarement. Cette proclamation à la face du ciel, eût été à-peu-près la parodie de l'allocution que Burke mettait dans la bouche du général Burgoyne, s'adressant aux sauvages du Canada, au moment de son départ pour envahir

les colonies anglaises, insurgées contre l'oppression et la tyrannie de la métropole. « Allez, était-il censé leur dire, dociles lions, tigres humains, loups compatissans, hyènes douces et charitables, allez défendre la cause d'un grand roi, et venger ses injures ; mais ne répandez point de sang. » Louis désirait que les tigres fissent patte de velours, et missent sur leurs lèvres un peu de ce miel qui séduit. Mais les émigrés et leurs auxiliaires, l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse, s'annoncèrent avec moins de modération. Ils auraient cru montrer de la pusillanimité en ne faisant pas une guerre d'extermination, en n'exigeant pas une soumission passive et illimitée : toute résistance devait être punie de mort sur-le-champ ; et l'on devait tirer une vengeance terrible et mémorable de la ville de Paris, en la livrant à une exécution militaire et en n'y laissant pas pierre sur pierre. Telles ont été les menaces et les bravades de ce Brunswick, qui s'imaginait terrifier la France, et qui n'a fait que la réveiller en dissipant les dernières illusions. Alors il fit grand jour ; la clameur publique accusa hautement Louis et sa famille, d'être les instigateurs de cette levée de boucliers. Et qui aurait pu la solliciter si non ceux à qui elle devait profiter ? Le roi, la cour, la noblesse, le clergé, étaient dès cet instant justement soupçonnés d'avoir des intelligences avec l'ennemi, et on les exécrait en proportion du re-

tentissement de joie qu'avaient dû causer dans leur cœur les paroles insultantes de l'exécuteur des hautes œuvres de la ligue royale.

Il n'était plus difficile de deviner quels avaient été les moteurs de cette journée du 20 juin, pendant laquelle Louis prétend *n'avoir pas été intimidé un seul instant.* * Cette ruade d'une portion du peuple sur le château, ces scènes de tumulte, d'insolence et de brutalité qui eurent lieu dans la chambre de Louis sans qu'il courût le moindre danger, n'étaient que des actes d'une violence simulée, comme son courage et sa fermeté dans cette circonstance. Dira-t-on qu'on ait voulu l'assassiner ? Il était complètement à la discrétion des assaillans, car il était sans gardes et sans même aucun de ses gens auprès de lui. Supposerait-t-on que ce mouvement était organisé par les chefs de l'opposition contre la cour ? Ne voit-on pas que loin de favoriser leurs vues, un mouvement de cette nature ne pouvait que contribuer à rendre plus populaire, pour le moment, celui qu'il leur importait beaucoup de rendre odieux.

Louis, n'en doutons pas, avait le secret de l'émeute; et, parmi les visages des mutins, il y en avait plus d'un de sa connaissance. C'était là ce qu'on appelle un coup monté; c'était un simu-

---

* Lettre à Montmorin, 21 juin 1792.

lacre du déchaînement de l'élément populaire, se portant à des excès de commande, pour empêcher qu'on ne se servît à l'avenir de pareil instrument, et pour discréditer en même temps les adresses du peuple, qui pouvaient devenir très-inquiétantes. Puis il y avait un autre but dont l'évidence ressort parfaitement d'une lettre de Louis à ses tantes. « Nos malheurs, leur écrit-il *, sont parvenus au dernier degré ; le plus horrible attentat a eu lieu ; mon asile a été violé, j'ai été insulté, menacé, exposé aux coups des assassins. Mes enfans, la reine, madame Elisabeth, ont partagé mon sort ; vous recevrez les détails de cette journée affreuse, qui doit indigner les Français, pour qui l'amour de l'ordre est le premier des biens. L'Europe apprendra, sans doute, avec la plus profonde indignation, ce nouvel outrage fait à ma personne. La Providence veille encore sur moi et sur ma famille. » Il mande à *Monsieur* **, « qu'il a opposé aux clameurs de la malveillance, le calme de l'imperturbabilité ; que cette fermeté a déconcerté pour ce jour-là leurs projets sanguinaires, que la reine et toute sa famille ont montré une résignation héroïque, etc. » Il est clair, pour quiconque a vu Louis exposé à des périls réels, que cette fois il

* 29 juin 1792.

** 1er juillet 1792.

avait ses raisons pour être calme et imperturbable. L'était-il pendant l'événement de Versailles ? L'était-il après son arrestation à Varennes ? L'était-il au 10 août ? La journée du 20 juin avait été incontestablement préparée par Louis et les siens; elle était le coup de fouet au moyen duquel il se flattait d'enlever la coalition et de se rendre intéressant aux yeux du monde entier. Un roi et sa famille déployant tout-à-coup un si beau caractère, méritaient bien que l'on fit quelque chose pour eux.

Le peuple, que son instinct ne trompe pas toujours, ne devait être dupe qu'à-demi de cette nouvelle trame royale. Une proclamation de Louis, répandue avec profusion dans toute la France, ne produisit pas l'effet qu'il s'en était promis. Il y disait entre autres choses : «Le roi se dévoue à tout ce que pourront faire les furieux; mais il ne changera pas de principes, et il restera fidèle à ses obligations. » C'était une manière de chanter victoire; mais rarement une fausse victoire chantée dans des conjonctures critiques, n'amène pas une défaite réelle. Louis et ses complices eurent bientôt l'occasion de reconnaître combien il est imprudent de se jouer avec l'émeute : celle-ci, qu'ils avaient dirigée et dissipée, redonna cours à toutes les idées de trahison imputée au despote et à ses aristocrates; leur prétendu triomphe livra le peuple à une irritation terrible ; au milieu de cette effervescence, quelques membres

influens du parti de la Gironde firent une dernière tentative pour détourner les malheurs qui allaient accabler la patrie : ils se proposaient de réunir franchement et sans délai tous les partis qui pouvaient concourir efficacement à conjurer l'orage. Vergniaud se présenta devant Louis ; et voici comment ce dernier raconte l'entrevue à Monsieur : * « Mon cher frère, on se rapproche, on se divise, on veut me séduire, on me tend des piéges, on fait les plus étranges propositions. Vergniaud est venu me présenter une déclaration, qu'il dit être franche et loyale. Ces gens-là, qui ne peuvent croire à la loyauté, à la franchise d'un roi, font toujours des propositions de ce genre ; je vous avoue que ses raisons m'ont frappé ; il a du talent, de l'éloquence, de l'âme, de la facilité, beaucoup d'énergie ; il m'a séduit. Il m'a assuré que toute la députation de la Gironde avait le même esprit, les mêmes intentions ; mais qu'elle devait user d'adresse et temporiser ; que le parti qui lui est opposé est fort, très-fort ; qu'il feint de détester les rois ; mais qu'il déteste encore plus la Constitution qui l'éloigne du pouvoir, et contre laquelle il s'est déclaré lorsqu'elle était encore au berceau..... Il me conseille de flatter la Gironde, et de hâter sa réunion avec le côté droit, par des

* Lettre du 27 juillet 1792.

moyens qu'il veut m'indiquer... La Gironde me plairait; mais le parti qui lui est contraire me fait horreur. Je voudrais bien réunir le côté droit au côté gauche, la Gironde aux Feuillans; mais ces deux partis ne songent qu'à eux, ils oublient les Français, leur patrie, les exilés : leurs propositions ne seront point accueillies. »

Vergniaud, comme on le voit, emploie cette force de raisonnement, cette éloquence de l'âme et cette énergie qu'il possédait à un si haut degré, de manière à persuader presque à Louis de devenir patriote. Il lui peignit, avec les sombres et affligeantes couleurs de la vérité, les vues secrètes et sanguinaires de la faction des anarchistes; il lui développa leurs plans iniques et audacieux; il les lui montra dévorés de la soif ardente du pouvoir. Pénétré d'horreur à l'idée de ces monstres, exalté, inspiré par les lugubres tableaux des calamités sans nombre que sa vive et juste imagination lui présentait comme s'ils existaient déjà, et qu'il devait plus tard retracer avec tant d'éloquence au sein de l'Assemblée, lorsqu'ils sont venus à se réaliser de toutes parts, il prédit à Louis, avec l'épanchement et la conviction d'une âme sensible et forte, les malheurs inouis qui allaient accabler tous les hommes de bien, et les précipiter tous dans une ruine commune; il évoqua devant lui ces esprits des ténèbres qui semblaient n'attendre que le moment où ils pourraient s'échapper de leurs demeures infernales, pour as-

souvir leur rage, couvrir la vertu de leur souffle infect et l'immoler avec l'horrible livrée du crime.

La démarche de Vergniaud aurait dû pénétrer Louis de reconnaissance : à la vérité, il rend justice à ses talens; mais il ne parle de lui, qu'avec un mépris outrageant : « *Il est venu me présenter une déclaration qu'il dit être franche et loyale.. Ces gens-là, qui ne peuvent croire à la loyauté, à la franchise d'un roi, font toujours des propositions de ce genre.* » Il est plaisant qu'une remarque semblable soit faite par celui dont la vie entière ne se composait que d'actes de fourberie. Vient ensuite ce singulier reproche : « *Les Girondins et les Feuillans ne songent qu'à eux, ils oublient les Français, leur patrie, les exilés ; leurs propositions ne seront point accueillies.* » Louis, le plus entêté égoïste, se plaint que ces deux partis ne songent qu'à eux, au moment même où Vergniaud et tous ceux aux noms desquels il portait la parole, donnaient la plus grande preuve d'abnégation : où ils sacrifiaient leur opinion personnelle au repos des Français, à la tranquillité d'une patrie qu'ils idolâtraient. Mais dans l'esprit de Louis il s'agit de ces Français et de cette patrie qui étaient au-delà du Rhin. Quant à ces traîtres, il est très-certain que la Gironde n'était pas très-disposée à les favoriser, et aucun de ses membres n'aurait prêté l'oreille à des propositions de leur part. Mais Louis n'admettait aucune négociation possible sans l'interven-

tion des étrangers ; Louis ne voulait entendre à aucune transaction ; les fusions, comme les coalitions de partis, lui déplaisaient ; dans sa pensée, ce qui était *l'ivraie* devait rester séparé du *bon grain*, afin que l'ivraie fût écrasé. Ainsi, il déclare que les propositions qu'on lui fait ne seront point accueillies ; que l'anarchie survienne, tant mieux ; que les bons citoyens périssent, tant mieux encore ; que des flots de sang inondent la France, les lys ne peuvent refleurir que dans le sang ; des millions d'hommes vont s'entrégorger, le trône de Saint-Louis reprendra son éclat. L'intérêt bien entendu de Louis, son honneur, sa gloire lui prescrivent de se prêter à une conciliation, dont le premier résultat serait l'éloignement des armées étrangères rassemblées sur nos frontières, sous prétexte de le défendre ; mais Louis est incapable d'immoler son ressentiment : il attend ses vengeurs, il dédaigne l'exemple qu'offrent de lui donner les chefs d'un parti qui est tout républicain, et qui ne pouvait, sans un grand sacrifice, se résigner à la conservation d'un gouvernement royal. Des hommes qui, la plupart, avaient une forte prédilection pour le républicanisme, ne faisaient-ils pas preuve du civisme le plus vrai, en renonçant à leur espoir de *démonarchiser* la France ? Certes, leur penchant démocratique n'en subsistait pas moins ; mais dans des âmes pures, un pareil penchant s'allie très-bien avec une soumission réelle et

franche au vœu connu de la majorité; et comme le vœu de la nation avait formé et accepté la Constitution, les Girondins pouvaient se croire obligés de la soutenir, plutôt que d'en hasarder une autre, dont le succès était problématique. La royauté muselée de Louis leur paraissait une heureuse transition pour arriver sans secousse trop violente aux institutions qu'ils désiraient donner à leur pays, et pour lesquelles le grand nombre n'était pas encore mûr. Cette royauté, je pensais aussi qu'il fallait l'user doucement; voilà pourquoi, le 26 juillet 1792, je m'attachai à prouver que la déchéance était prématurée, et je démontrai à la Convention, dans mon discours sur le procès de Louis, qu'il y aurait un immense avantage à économiser la tête du tyran. Nous voulions la république; mais nous ne l'avons fondée qu'après avoir fait inutilement tous nos efforts pour soutenir la Constitution; quand nous l'avons fondée, il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour des hommes sincèrement attachés à leur patrie: nous désirâmes créer une république, qui, formée et dirigée par nos principes, aurait été ce qu'elle devait être: un gouvernement sage, juste, vertueux et fort. Malheureusement, cette création a eu à combattre les élémens les plus hostiles et les plus opposés. La liste civile anéantie laissait d'amers regrets parmi les insectes dévorans qui vivent de la royauté; les Bourbons du dehors, les aristocrates du dehors

et du dedans, la conjuration d'Orléans, les prêtres; tout ce qui appartenait aux castes privilégiées ou vivait autour d'elles, jura haine à la république. Les uns se liguèrent contre elle ouvertement; d'autres, et ce sont les plus dangereux, se firent républicains pour se souiller d'excès, qu'on imputerait à la république; et, comme trop souvent le génie du mal l'emporte, la république est devenue, dès sa naissance, comme on devait s'y attendre avec de pareils guides, un despotisme des plus affreux.

Louis recevait des plans, des conseils et des avertissemens de quiconque s'offrait à lui en donner. Mais son parti était pris; et pour lui plaire, il fallait abonder dans son sens. Il écoutait les amis de la liberté et les patriotes; mais c'était uniquement pour connaître leurs vues et les trahir; c'était pour s'initier à leurs projets, afin d'être en mesure de les contre-carrer. Il cherchait ainsi à applanir les voies à l'invasion qu'il appelait depuis long-temps; pour qui en douterait encore, cette lettre au roi de Prusse, qu'il écrivait en décembre 1791, ôterait toute envie de le contester : c'est là que les intentions du patricide Louis sont nettement exprimées : « Mon frère, y est-il dit, j'ai appris, par M. Dumoutier, l'intérêt que votre majesté avait témoigné, non-seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon royaume : les dispositions de votre majesté à m'en donner des témoignages,

dans tous les cas où cet intérêt pourrait être utile pour le bien de mon peuple, a excité vivement ma sensibilité : je le réclame avec confiance dans cet instant, où malgré l'acceptation que j'ai faite de la Constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire entièrement le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente un congrès des principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner le moyen d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres états de l'Europe; j'espère que votre majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle; elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection; c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et votre majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra. »

Louis avait alors accepté et juré la Constitution, et il allègue, pour déguiser son parjure, « les projets que les factieux montraient ouvertement de détruire entièrement la monarchie. » Quels qu'aient pu être les projets de ces factieux, nom vague dont il se sert pour désigner tous les amis de la révolution, il est impossible de se tromper sur ses intentions. Cependant les motifs

qui devaient décider les puissances n'étaient pas tout-à-fait désintéressés. Ce n'était pas seulement pour rétablir en France « un ordre de choses plus désirable, mais aussi pour empêcher que le mal qui le travaille pût gagner les autres états de l'Europe, » que le charitable et prévoyant Louis sollicite le secours de ceux qui se trouveraient exposés aux mêmes dangers que lui. Sa démarche est néanmoins un secret qu'il confie à la discrétion de sa majesté prussienne, bien convaincu qu'elle en reconnaîtra toute l'importance; et « qu'elle sentira que dans les circonstances où il se trouve, il est obligé à la plus grande circonspection. » Il assure et confirme aussi dans cette lettre, que le baron de Breteuil est la seule personne qui en ait connaissance, et qu'il lui a donné à cet égard des pleins pouvoirs qu'il renouvelle ou plutôt continue, en écrivant à toutes les puissances de l'Europe. « J'approuve, avait-il mandé un mois auparavant au baron de Breteuil, j'approuve tout ce que vous ferez pour arriver au but que je me propose, *le rétablissement de mon autorité légitime*; » et le baron était non-seulement chargé de négocier contre nous la guerre auprès des cours étrangères, mais encore de diriger le cabinet de Coblentz, afin d'organiser les moyens de détruire à main armée tout ce qui avait été fait en France depuis l'ouverture des Etats-Généraux.

Louis, pris en flagrant délit d'émigration, ne

s'était point, comme on le voit, laissé décourager par un premier échec; et il n'en continuait pas moins ses menées avec l'aristocratie. Au mépris des décrets qui déclaraient ses frères déchus du droit de succession, il ne cessait pas de correspondre avec eux de la manière la plus affectueuse. Mieux que cela : à partir du mois d'avril 1792, il paraît être avec eux dans le plus parfait accord; il n'est plus effrayé des conséquences de l'émigration, ni des dangers qui peuvent résulter pour lui du rassemblement des princes et des nobles en armes sur les bords du Rhin. La guerre était alors déclarée, et les amis de la monarchie, au dehors, étaient en marche pour rétablir l'ordre à l'intérieur. Louis soupirait après leur venue, en même temps qu'il affichait une grande aversion pour la guerre. Il s'irritait de l'indécision des puissances coalisées; il leur souhaitait une heureuse campagne, en même temps que l'approche probable des hostilités semblait lui causer de la tristesse intérieurement. Il se *félicitait* à l'avance des résultats de la croisade entreprise en sa faveur et il versait des pleurs sur le sort de la France : c'étaient les larmes du crocodile. Il était informé des préparatifs de la coalition, et il s'efforçait d'entretenir la sécurité du peuple par les apparences d'une paix durable. Tout le monde sait que le parti opposant à la guerre, soit aux Jacobins, soit à l'Assemblée, était aimé à la cour et payé par elle : ainsi que Louis et

tous ses complices, ce parti feignait de la répugnance pour la guerre, afin de mieux tromper le parti national. Cette guerre, Louis la désirait, elle était l'objet de tous ses vœux; mais il voulait que toutes les chances de la lutte fussent contre nous, et il travaillait à amortir notre ardeur belliqueuse, afin que l'ennemi n'éprouvât qu'une faible résistance. C'est par ce motif qu'il renvoya le ministre Servan et ses deux collègues, qui s'occupaient trop activement d'organiser la défense du territoire. C'est encore par ce motif qu'il choisit, pour remplacer Servan, Dumouriez qui, moyennant l'épée de connétable, avait promis de nous livrer, pieds et poings liés, à la sainte ligue des despotes; c'est par ce motif qu'il ne consentit pas à ce que la guerre fût décrétée avant d'avoir l'espérance à peu près certaine que nous serions battus, et verrions les coalisés donner des lois à la France? C'est par ce motif, enfin, que Louis et l'infâme Dumouriez s'opposèrent à la formation du camp entre Paris et la frontière.

L'Assemblée législative, pénétrée des revers qui avaient signalé l'ouverture de la campagne, et craignant les progrès de l'ennemi vers la capitale, progrès favorisés par la cour, avait décrété, sur la proposition formelle du ministre Servan, que ce camp serait établi comme un dépôt pour l'instruction des volontaires qui se rendaient aux armées, et comme une digue, au besoin, con-

tre l'invasion de la métropole, en cas que l'ennemi fit une trouée. Quoique cette réunion ne dût pas excéder vingt mille hommes, comme Louis craignait que ce nombre ne fût augmenté à proportion du danger ; comme ce camp assurait sans injustice, des hommes vêtus, équipés, armés, de bonne volonté, jeunes, robustes ; comme il donnait de grands moyens d'accroître sans secousse et de la manière la plus prompte nos forces militaires ; comme il était aussi un obstacle trop effectif contre l'approche des armées autrichiennes, vu la position qu'on voulait lui faire prendre; il trouva différens prétextes pour différer sa sanction, jusqu'à ce qu'avec le secours de Dumouriez, il se fût débarrassé de l'alternative inquiétante des sollicitations et des reproches, en renvoyant ses ministres. Alors il put se flatter que notre défaite était inévitable, et se réjouir de l'issue d'une guerre commencée sans moyens, avec la plupart des généraux à sa dévotion, contre les deux puissances les plus formidables par l'instruction et le nombre de leurs troupes. Voilà ce qu'était Louis; voilà ce roi, si bon, si patriote, si humain; il conspire pendant trois ans pour attirer sur son pays la dévastation, le carnage, l'incendie et tous les fléaux d'une guerre de pillage, de vengeance, d'extermination. Son devoir est de nous défendre, et il nous trahit ; il prémédite de faire massacrer ses concitoyens, il les appelle ses enfans, il ose se dire leur père!... ja-

mais il n'y eut de criminel plus odieux, plus lâche, plus incurable dans sa perversité : quelques gouttes de sang lui faisaient horreur... mais pour recouvrer son autorité arbitraire il ne reculait pas devant le sacrifice d'un million de Français. Quelques gouttes de sang! ce n'était pas assez; il fallait que le tyran, sa noblesse, ses prêtres, pussent s'en abreuver à longs traits. Mais la victoire du 10 août, de ce jour prédestiné à d'autres triomphes, coupa court à de si coupables attentats. Là furent en partie expiés et les orgies de Versailles, auxquelles Louis et sa digne épouse avaient présidé, et les complots atroces de ces chevaliers du poignard à qui ils avaient donné asile dans leur palais. L'assassin du peuple, le violateur de toutes les lois, se réfugia dans leur sanctuaire : il tremblait, mais il était encore inaccessible au remords; placé sous l'égide de ces députés du peuple, pour lesquels, s'il eût réussi, il aurait fait dresser les échafauds, au lieu d'exprimer son repentir, de rentrer dans sa honte pour demander miséricorde, il ose écrire à Vergniaud, président de l'Assemblée. * « Il y aurait trop de coupables à punir, pour penser qu'un grand exemple intimidât les pervers. Que le mal qui est fait soit oublié. » Jusqu'au pied de l'échafaud il persévéra dans son endurcissement de roi absolu; et son testament de mort sera pour

---

* 11 août 1792, dix heures du matin.

la postérité impartiale une pièce probante de son procès et de sa juste condamnation.

Dans un écrit de Brissot en réponse à une dénonciation de Robespierre appuyée d'une adresse prêtée aux 48 sections de Paris, on voit qu'il fut accusé, 1° de complicité avec Dumouriez, *qui était un traître*; avec Miranda, qui *était un ami de la liberté*; et avec d'Orléans, *dont il avait voté l'expulsion*. 2° D'être soudoyé par Pitt, *dont il démasquait le machiavélisme*. 3° D'avoir voulu sauver le roi et la royauté, en disant que la déchéance était *un sacrilége*.

Brissot s'était en effet élevé contre la précipitation de cette déchéance, qu'il jugeait prématurée et dangereuse pour les patriotes; mais en même temps il avait prouvé qu'on pouvait et faire décheoir et suspendre le roi constitutionnellement.

Lorsqu'il crut qu'une pareille mesure était nécessaire, il fut un des premiers à faire l'application de cette doctrine, puisqu'il vota pour la suspension et la Convention, dix jours avant l'événement du 10 août.

Depuis long-temps Brissot avait des principes arrêtés relativement à l'absurde inviolabilité; et, s'il fut opposé d'abord à la déchéance de Louis, s'il vota ensuite pour l'appel au peuple, ce ne fut pas par le désir de sauver Louis, mais parce qu'il

considérait l'inopportunité des circonstances, et craignait de compromettre le salut de la patrie par des mesures intempestives, quoique justes. Sa conviction à cet égard est assez exprimée dans le morceau *sur un roi honnête homme* : déjà en 1791, il avait exposé ses opinions au sujet de l'inviolabilité, dans un discours qu'il prononça le 10 juillet *à l'Assemblée des Amis de la Constitution*, dont il était membre : il les exposa de nouveau devant la Convention Nationale, le 1er janvier 1793, dans un discours sur le procès de Louis XVI. Comme les questions qu'il traitait alors peuvent se reproduire, on sera sans doute bien aise de trouver ici la première de ces pièces historiques, qui est jusqu'à ce jour demeurée inédite. Quant à la seconde, bien qu'elle se rattache à l'acte le plus important de la vie de Brissot, et qu'à ce titre, elle appartienne essentiellement à ses Mémoires, comme elle a été rendue publique, nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire de la réimprimer.

LE ROI PEUT-IL ÊTRE JUGÉ ?

Messieurs,

La question importante que vous agitez maintenant, peut se subdiviser ainsi :

Le roi sera-t-il jugé ?

Par qui sera-t-il jugé ?

Dans quelle forme sera-t-il jugé ?

Comment sera-t-il provisoirement remplacé ?

Comment le sera-t-il définitivement, s'il est destitué ?

Toutes ces questions doivent être traitées séparément, avec cette lenteur, cette réflexion que commande l'importance de ce procès national; avec cette solennité dont doit s'entourer une nation qui accuse du plus grand des crimes un de ses représentans, avec cette liberté, cette franchise d'opinions qui caractérisent des amis de la vérité.

Dans la dernière séance, M. Pétion a sagement circonscrit la discussion actuelle à la première de ces questions : *Le roi sera-t-il, peut-il être jugé ?* Respectant la limite qu'il a posée, et

que vous avez paru approuver, je ne la dépasserai pas. Je ne traiterai donc, quant à présent, aucune des questions subsidiaires, quoique nos adversaires cherchent à les cumuler, à les confondre, afin d'égarer les esprits, afin de leur inspirer des préventions contre le parti sévère que commandent l'intérêt, la justice et la majesté nationale. Ce n'est pas, Messieurs, que nous redoutions le combat qui nous est offert; quand il en sera temps, nous prouverons que, soit que le roi conserve sa couronne, soit qu'on le remplace, le salut du peuple, le salut de la Constitution exigent que le trône soit entouré d'un conseil, qui, tenant ses pouvoirs du peuple, inspire la confiance au peuple. Nous prouverons que cette forme, loin d'altérer la Constitution française, est conforme à cette Constitution ainsi qu'à ses bases essentielles; nous prouverons que nos adversaires ont toujours ignoré ou feint d'ignorer la nature de ces bases; qu'ils ont constamment déliré ou trompé dans leurs accusations contre le républicanisme; qu'en calomniant, sous cette vague qualification, le gouvernement représentatif, ils calomnient la Constitution française; nous leur prouverons que ceux qu'ils appellent républicains sont les plus fermes défenseurs de cette Constitution; nous leur prouverons enfin que le mode du conseil électif, déjà présenté dans cette tribune, est le seul capable de ramener la confiance dans le pouvoir exécu-

tif, et par conséquent sa force, et par conséquent la paix et l'harmonie ; tandis que le mode proposé par eux n'est propre qu'à couvrir d'opprobre le peuple français, en semant la discorde et l'anarchie.

Alors, messieurs, dans cette discussion solennelle, qui, je l'espère, aura lieu dans cette assemblée, disparaîtra complètement le mal-entendu qui divise les patriotes ; mal-entendu qu'entretiennent l'artifice et les calomnies de nos ennemis, et dont un mot peut d'avance détruire tout le poison.

Que veulent ceux qui s'élèvent ici contre les républicains ? Effrayés par l'anarchie, la voyant dans les Assemblées tumultueuses, ils redoutent, ils détestent les démocraties d'Athènes et de Rome ; ils redoutent la division de la France en républiques fédérées ; ils ne veulent que la Constitution française, la Constitution représentative : ils ont raison.

Que veulent de leur côté ceux qu'on appelle républicains ? Ils craignent, ils rejettent également les démocraties tumultueuses d'Athènes et de Rome ; ils redoutent également les quatre-vingt-trois républiques fédérées ; ils ne veulent que la Constitution représentative, homogène de la France entière.... Nous sommes donc tous d'accord ; nous voulons tous la Constitution française.

La seule question qui nous divise en appa-

rence se réduit à ceci : le chef du pouvoir exécutif a trahi ses sermens, a perdu la confiance de la nation; ne doit-on pas, si on le rétablit, ou si on le remplace par un enfant, investir ce chef d'un conseil électif qui inspire la confiance, si nécessaire dans ces momens de troubles?

Les patriotes disent oui; ceux qui veulent disposer, ou d'un roi méprisé, ou de son faible successeur, disent non, et crient au *républicanisme*, afin qu'on ne crie pas contre eux à la *liste civile*. Voilà, messieurs, tout le mystère; voilà la clef de cette accusation ridicule de républicanisme. Ce n'est donc ici qu'un combat entre les principes et une ambition cachée, entre les amis de la Constitution et les amis de la liste civile.

Mais avant de discuter quel mode de remplacement est le meilleur, il est indispensable d'examiner si le roi sera jugé; car, s'il ne l'est pas, la deuxième discussion devient inutile.

Je reviens donc à la seule question que je me suis proposé de traiter aujourd'hui. Je vous devais ce préliminaire, pour rassurer la fraternité qui nous unit tous, pour dissiper les angoisses de ceux qui croyaient voir la violation de nos principes constitutionnels, dans l'improbation ou dans l'approbation des principes républicains, et qui gémissaient de ce schisme.

Le roi sera-t-il jugé? C'est-à-dire, peut-il être, doit-il être jugé? Les comités soutiennent qu'il

ne le peut pas, qu'il ne le doit pas; ils s'appuient d'abord sur l'inviolabilité du roi, et en second lieu, sur la crainte des puissances étrangères : c'est à ces deux argumens que je vais m'attacher.

M. Pétion avait bien raison de vous dire qu'il ne concevait pas comment on pouvait alléguer l'inviolabilité; car, à consulter le bon sens, la déclaration des droits, la Constitution, les usages des peuples libres, ceux de nos ancêtres, les opinions des auteurs les plus estimés, un roi criminel-inviolable, est la monstruosité la plus révoltante.

Nous ne parlons pas de l'inviolabilité constitutionnelle, de celle à l'aide de laquelle un roi ne répond point de ses faits administratifs. Cette irresponsabilité est décrétée; elle ne peut donc être contestée : quoique ce ne soit qu'une fiction, elle n'est pas dangereuse, parce que ces sortes d'actes devant être contre-signés par un ministre responsable, le peuple a toujours un garant sous sa main.

Mais on veut appliquer cette inviolabilité à tous les actes extérieurs et personnels du roi; on le prétend inviolable, soit qu'il attente ouvertement aux droits et à la sûreté des individus, soit qu'il attaque à main armée la liberté de son pays.

Cette doctrine prouve le danger d'introduire des fictions dans les constitutions. On a dit, d'après les Anglais : *Le roi ne peut faire du mal*,

comme roi : donc il est inviolable ; et des courtisans, et les valets du roi en concluent que leur maître ne peut pas faire de mal comme individu, et que, par conséquent, il ne peut jamais être ni jugé ni puni, lors même qu'en réalité il aurait commis les crimes les plus affreux. Si, disent-ils, vous admettez son infaillibilité comme roi, pourquoi ne l'admettriez-vous pas, comme homme ? C'est toujours le même individu ; et la seconde fiction ne choque pas plus que la première.

Je ne viens point ici justifier la première inviolabilité ; je m'y soumets : elle est décrétée. Mais je soutiens que si l'on admet la seconde, il n'y a plus ni principes, ni déclaration de droits, ni souveraineté de la nation, ni constitution, ni liberté.

Le bon sens veut en effet que la peine suive le délit ; et ne pas appliquer la peine là où est le délit, c'est l'encourager.

Le bon sens veut qu'un homme ne soit pas déclaré impeccable, lorsqu'il n'est qu'un homme ; et qu'il ne soit pas déclaré impunissable, lorsque le ciel ne l'a pas fait impeccable. Les Egyptiens qui croyaient aussi la royauté un élément nécessaire du gouvernement, mais qui voulaient se délivrer du mal que les rois *animés* leur faisaient, les avaient remplacés par une pierre qu'ils mettaient sur le trône. Les Séïcks y mettent l'Alcoran et un sabre, et vivent en républicains. Si la pierre et l'Alcoran sont impunissables, ils sont

au moins impeccables ; ils ne conspirent pas contre la nation.

La déclaration des droits veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi. Or, cette égalité n'existe plus du moment qu'un homme est au-dessus de la loi, et la déclaration des droits s'anéantit insensiblement dans tous ses articles, du moment qu'on a l'audace d'en fouler un seul aux pieds.

La souveraineté de la nation ne reconnaît personne au-dessus d'elle. Or, si un homme a le privilége de conspirer contre la nation, sans pouvoir être puni, il est clair que cet être privilégié est le souverain, et que la nation est son esclave.

Je ne vois plus en lui qu'un Dieu, et vingt-cinq millions de brutes ou de serfs dans les prétendus citoyens.

La Constitution veut que tous les pouvoirs dérivent du peuple, que tous soient subordonnés au peuple Or, l'inviolabilité universelle et perpétuelle d'un homme ne peut dériver du peuple. Car il ne peut faire plus grand que lui; et faire quelqu'un plus grand lui, c'est renverser cette subordination où tous les délégués du peuple doivent être à son égard.

La Constitution dit : *la Nation, la Loi et le Roi;* et les partisans de l'inviolabilité placent *le Roi* d'abord, et non pas à côté, mais au-dessous, *la Nation et la Loi.* Ainsi, admettez l'inviolabilité absolue, et il faut changer ce bel ordre d'élé-

mens politiques qui vous a couvert de gloire aux yeux de l'Univers.

La liberté d'agir ne connaît de limite que le droit d'autrui. Or, du moment où un individu a le privilége de franchir toutes les limites à l'égard des autres, et d'empêcher qu'on ne les franchisse, au sien, il est clair qu'il n'y a plus ni liberté ni justice. Car liberté et justice supposent réciprocité de droits et de devoirs. Ici, au contraire, les droits sont tous d'un côté, et les devoirs de l'autre.

Mais si l'inviolabilité du roi est subversive du bon sens, de la Déclaration des droits, de la souveraineté de la nation, de la Constitution, de la liberté, il est évident qu'elle n'est, ni ne peut être dans notre Constitution; il est évident que ceux qui la défendent sont les ennemis du peuple, de la Constitution et de la liberté; il est évident que si leur système venait à prévaloir, il minerait insensiblement toutes ces bases; car, en matière de Constitution, un mal en amène toujours dix autres, qui se greffent sur le premier.

Nos adversaires conviennent que cette inviolabilité absolue n'est pas encore écrite; mais ils disent qu'il est nécessaire qu'elle le soit, et qu'elle dérive de l'inviolabilité administrative.

On a déjà vu quelle est la différence entre ces deux inviolabilités; et, parce qu'on s'est paralysé un bras, il ne s'ensuit pas qu'il soit bon de se paralyser les autres membres.

Eh ! peut-on calculer tous les maux qu'entraînerait un pareil privilége d'inviolabilité absolue? Je ne parle pas des fantaisies féroces ou crapuleuses qui peuvent souiller l'âme d'un prince sûr de l'impunité ; je ne rappelle pas les goûts de ce prince, qui, sans être cependant roi, s'amusait à tuer les hommes comme des lièvres ; et de tant d'inviolables despotes, tant de Tibères, tant de Nérons qui, pour leurs menus plaisirs, plongeaient dans les cachots des milliers d'infortunés, et forçaient les hommes les plus vertueux d'avaler la mort avec le poison.

Mais je ferai une seule question à l'un de ces intrépides avocats de l'impunité couronnée : que dirait-il, si le roi, dans ses ébats, violait sa femme, enlevait sa fille, volait son argent, brûlait sa maison, menaçait sa vie? Lui dirait-il : Seigneur, que votre volonté soit faite !..... Le plus lâche des esclaves rougirait de ce langage. Lui opposerait-il la loi ? Elle n'est pas faite pour un roi. Repousserait-il à main armée son offense? C'est un inviolable, c'est l'oint du seigneur. Il faut donc ici ou être le plus vil des hommes, ou violer un inviolable, puisque la loi n'osera pas le punir.... Comme on s'embarrasse, comme on s'égorge soi-même, quand on abandonne le bon sens, la nature et les droits de l'homme ! on égorge même celui qu'on veut favoriser avec des priviléges aussi contraires à tous. Car défendre au glaive de la loi de toucher à un individu cou-

pable, c'est livrer ce coupable au glaive de tous ceux qu'il a pu outrager, c'est lui donner vingt ennemis, vingt bourreaux, pour le sauver des mains d'un seul.

Sans doute ici, messieurs, votre mémoire vous rappelle une foule de potentats qui n'ont péri que par cet effet inévitable de l'inviolabilité funeste attachée au pouvoir absolu. Elle vous rappelle les nombreux assassinats, les nombreuses dépositions des princes que leur inviolabilité portait aux plus grands excès. Elle vous rappelle tant de pages sanglantes de l'histoire du Bas-Empire, de la Turquie. C'est de la doctrine de ce pays que nos champions de l'inviolabilité veulent infecter les sources pures de notre immortelle Constitution.

Eh ! jusqu'où ne portent-ils pas les conséquences de cette doctrine impie ? Ils couvrent de son voile, même les guerres qu'un prince pourrait entreprendre contre la liberté de son pays. Je le demande ici à un avocat de l'inviolabilité : si le roi, après avoir franchi nos frontières, n'était revenu dans la France qu'à la tête d'une armée étrangère ou rebelle, portant le fer et la flamme partout, s'il avait ravagé nos plus belles contrées ; si, arrêté dans sa course furieuse, il eût été pris après plusieurs combats, qu'en aurait-on fait ? aurait-on allégué son inviolabilité pour l'absoudre ? Oui, me répond froidement un

membre d'un comité. Eh bien !.... allez à Constantinople chercher des fers ; portez-y votre infâme doctrine : elle révolte ici des hommes libres.....

Cet exemple doit vous frapper, messieurs. S'il est dans un roi un délit personnel, pour lequel son inviolabilité ne puisse le soustraire au glaive de la loi, il est clair que pour les autres crimes qui outragent la société, il ne peut pas davantage lui échapper. Car qui fixera la ligne de démarcation ? d'après quelles bases ?

D'après celles de l'avantage de la société, me répond-on : le maintien de l'ordre est dans l'inviolabilité du roi. Si vous la lui ôtez, on l'attaquera tous les jours.

Je n'ai pas, je l'avoue, assez d'intelligence pour concevoir comment une absurdité, une atrocité sont des élémens nécessaires d'un bon gouvernement. Depuis quand le poison est-il un élément nécessaire de la vie ? Je n'ai pas l'œil assez pénétrant pour saisir les rapports qui lient l'inviolabilité d'un coupable avec le maintien général de l'ordre. J'y vois au contraire la source des plus grands désordres, et l'excuse des plus grands crimes. Rappelez-vous ce mot frappant prononcé par un juge à cette tribune.... *Irai-je*, disait-il, *condamner un assassin au nom du roi ?*... Il me dira : *vous me condamnez au nom d'un homme qui a voulu renverser la Constitution, couvrir la France*

de flots de sang, et qui cependant jouit encore du trône !...

Messieurs, sous un régime libre, on ne maintient l'ordre que par l'exemple de l'ordre, la justice que par l'assujétissement personnel à la justice; et ce n'est pas en donnant un certificat général d'impunité pour tous les crimes, qu'on en diminue le nombre.

Je vois le président ou le roi électif des Etats-Unis amenable devant la loi, pouvant être suspendu et condamné pour crime de haute-trahison. Je ne vois pas que cette loi ait exposé aucun président à être tourmenté chaque jour par de fausses accusations; mais aussi n'y a-t-il eu aucun président des Etats-Unis qui ait conspiré contre son pays; il sait qu'il serait infailliblement pendu; et cette certitude me paraît un meilleur préservatif contre les conspirations, que l'inviolabilité qui n'est qu'un brevet, qu'une patente pour conspirer à l'aise.

M. Goupill vous a cité l'exemple de l'Angleterre, qui a déclaré son roi inviolable. Eh bien ! messieurs, c'est sur cet exemple même que je m'appuie pour renverser le système d'inviolabilité absolue de nos adversaires.

Les Anglais admettent dans le roi cette inviolabilité administrative que notre Constitution a consacrée.

Ils vont plus loin que nous : ils l'étendent aux outrages particuliers que le roi peut faire à

ses sujets. L'offensé, dit Blakstone (1), doit se pourvoir dans la cour de la chancellerie, où le chancelier de la justice lui administrera justice, non comme un droit, mais comme une grâce, et sans y être forcé. A ce langage abject, peut-on reconnaître un peuple libre?

Mais malgré cette bassesse, jamais les Anglais n'ont cru que leur prince fût inviolable lorsqu'il voulait bouleverser la Constitution par des manœuvres ou par la force. Lisez Locke (2), Sidney, Milton, Macaulay; lisez Blakstone lui-même; lisez le célèbre Jones, grand-juge du Bengale, dans son dialogue tant persécuté : vous les verrez tous enseigner unanimement que le prince peut être jugé, déposé par la nation, et que son inviolabilité cesse en matière de crime national.

M. Goupill vous a cité un axiôme bien vieux, dit-il; l'axiôme que le roi anglais *ne peut faire de mal, et est impeccable*. Eh bien! messieurs, cet axiôme si vieux, date de cent années environ; il a été inventé pour la commodité de Charles II,

---

(1) Tome 1, page 243. Edit. angl. in-8°.

(2) Voyez Locke, dans son gouvernement civil; Milton, dans sa réplique à Saumaise; Sidney, dans ses discours sur le Gouvernement; Macaulay, dans sa dissertation à la fin du quatrième volume de l'histoire des Stuarts. Jones, dans le dialogue imprimé par le doyen de Saint-Asaph.

qui voulait être despote, et ne pas subir le sort de son père.

Mais je vous citerai un axiôme un peu moins récent et plus vrai; l'axiôme que *le Roi est soumis à la loi*. Il date de la monarchie anglaise; vous le trouverez dans le *Miroir des Parlemens*, dans *La Fleta*, *Bracton*, *Fortescue*.

Mais je viens aux politiques anglais qui sont plus rapprochés de notre époque.

« Lorsque le pouvoir exécutif, dit Locke (1), » veut attaquer la Constitution, il se met en » guerre avec le peuple, qui peut lui résister et » le punir. Ce pouvoir n'a été délégué au chef » que pour le bien général; s'il viole ce but, le » délégué doit être révoqué. Mais par qui? par » celui qui l'a constitué. S'il n'y avait pas cette » forme légale pour arrêter les entreprises d'un » tyran, il faudrait en appeler à l'épée. »

Observez que Locke veut ici que le prince soit jugé par le peuple *en Convention*, et non par le Parlement; Blakstone, quoique zélé défenseur des prérogatives du roi et du Parlement, est lui-même de cet avis.

« Si, dit-il (2), » et je traduis scrupuleusement ses paroles, « aucun prince futur s'efforçait de renverser la Constitution, en violant le

(1) Locke, *On civil Goverment*, page 322 et suivantes.

(2) Voyez Blakstone, tome 1, page 243.

» contrat originel entre le roi et le peuple ; s'il
» violait les lois fondamentales ; s'il se retirait
» du royaume, nous sommes autorisés à déclarer
» que ce concours de circonstances équivaudrait
» à une abdication, et que le trône devrait être
» déclaré vacant. »

Blakstone ne semble-t-il pas avoir eu en vue le cas où nous nous trouvons ? Il n'y manque aucune circonstance : il a jugé le fugitif et le parjure français.

Et c'est, messieurs, dans ces termes qu'a été rendue la sentence ou l'acte de la convention de 1688 (1), qui déclare que Jacques II, ayant, à l'instigation des jésuites et autres méchans conseillers, tenté de renverser la constitution du royaume et violé ses lois fondamentales, a, par ce fait, abdiqué la couronne, et rompu tout contrat entre le peuple et lui.

Et remarquez bien que ce ne fut pas le Parlement qui prononça cette déchéance contre le roi Jacques ; mais une Convention de députés nommés par la nation *ad hoc*, et uniquement pour expulser et remplacer le tyran.

Cet exemple, messieurs, sur lequel repose la Constitution actuelle de l'Angleterre, exclue

(1) Voyez Blakstone, tome 1, page 211.

donc l'inviolabilité des rois, dans les cas de crime de trahison nationale.

Jacques Ier, ce roi si prodigieusement infatué des prérogatives de la royauté, avait lui-même consacré cette doctrine. «Tous les rois, disait-il(1), » qui ne veulent pas être des tyrans, ou avoir le » sort des tyrans, doivent être soumis à la loi. Qui » soutient le contraire, est une vipère, une peste.»

C'est le nom qu'il faut donner, d'après ce roi, à ces vils jurisconsultes du Bas-Empire qu'on ne manquera pas de vous citer; à cet Ulpien, qui a eu l'infamie d'écrire *que l'Empereur n'était ni tenu d'obéir à la loi, ni amenable devant elle;* et à ces jurisconsultes des temps de barbarie de la France, qui, soit par une idolâtrie superstitieuse envers la royauté, soit par intérêt, aidèrent les princes, avec leurs maximes criminelles, à river les fers de leurs sujets.

Je veux confondre ici, par un des plus zélés avocats de la royauté absolue, les hommes qui vous citeront les radotages de la vieille école. Le jésuite Mariana a fait, dans le dernier siècle, un livre sur *l'institution du roi* (1), où l'on trouve deux chapitres sur la question de savoir : si *on doit tuer ou empoisonner un tyran.* Mariana n'en

(1) Voyez Locke, *On Civil Goverment*, page 322.

(2) *De institutione Regis*, Madrid, deuxième édition, 1611, pages 58 et suivantes.

fait aucun doute ; et voici la marche qu'il prescrit : « Un tyran, dit-il, est une bête féroce qui déchire tout ce qu'elle trouve; et c'est un devoir que d'assassiner une bête féroce. Mais comment s'y prendre avec un tyran ? Il faut l'avertir fraternellement de ses fautes. Que s'il rejette la médecine et est incorrigible, la république doit prononcer qu'il est déchu de la royauté. S'il s'oppose à la sentence, il faut le déclarer ennemi public, et le détruire par tous moyens. »

Notez bien que Mariana écrivait ses leçons sur le tyrannicide, sous le prince le plus despote, sous Philippe II.

Philippe II lui-même ne croyait pas à l'inviolabilité absolue des souverains ; il ne croyait pas que ce fût un attribut essentiel de la royauté, et que la royauté fût détruite si l'on pouvait juger et punir le prince. Et combien d'exemples s'élèvent contre la doctrine contraire de nos adversaires, qui représentent la royauté comme perdue, si l'on peut juger le roi !

Quoi! la royauté n'a-t-elle pas toujours subsisté chez les juifs, quoique le Sanhedrin jugeât et condamnât les rois ? car, dit Maimonides, les rois de la race de David jugeaient et étaient jugés.

La royauté n'a-t-elle pas toujours subsisté à Sparte, quoique le Sénat des Vingt-huit et les Ephores condamnassent leurs rois à l'amende, à la prison, au bannissement, à la mort? Témoins les exemples de Pausanias, de Cléomènes, et d'Agis.

La royauté, enfin, pour entrer dans votre propre histoire, n'a-t-elle pas toujours subsisté en France, quoique, surtout sous les deux premières races, les rois aient été fréquemment déposés pour mauvaise conduite, ou même pour impéritie ?

Eh ! quoi, dans ce siècle de lumières et de liberté, au milieu de la révolution la plus étonnante, d'une révolution qui a rendu à l'homme tous ses droits, à la raison tout son empire en politique, aurions-nous moins de lumières, moins de courage que dans les temps d'ignorance et de servitude ? Par quelle absurde contradiction reconnaîtrions-nous un individu au-dessus de la loi, lorsque nous mettons la loi au-dessus de tout ?

Les contradictions éternelles sont le partage des avocats de l'erreur ; et j'en trouve une ici entre le système et la conduite de nos adversaires, qui les condamne. Si le roi est inviolable, s'il ne peut être ni recherché, ni jugé, ni puni pour quelque crime que ce soit, pourquoi donc ont-ils eux-mêmes voté pour son arrestation et pour la suspension de ses pouvoirs ? Cette arrestation, cette suspension ne sont-elles pas des peines, des atteintes formelles à cette inviolabilité ? Oui, sans doute. Il faut donc, ou déclarer que le roi n'est pas inviolable en matière de crime national, ou il faut le relaxer ; s'il est inviolable, il faut lui reconnaître le droit de poursuivre criminellement l'Assemblée Nationale et

ceux qui l'ont arrêté ; il faut lui laisser la liberté d'aller où bon lui semblera. — Qu'il ôse donc se montrer, l'ennemi qui pourrait donner un conseil aussi perfide, le conseil de rendre une liberté qui nous livrerait bientôt à toutes les horreurs de la guerre civile ! Eh ! Messieurs, c'est où nous conduit le système de l'inviolabilité absolue ; car quel Français pourra jamais obéir à un roi méprisable et criminel, quoiqu'inviolable ?

Je crois l'avoir démontré suffisamment : il faut opter ici entre la Constitution et l'inviolabilité absolue du roi, entre la révolution et son jugement, entre la sûreté du peuple et des vengeances atroces, entre la gloire et l'opprobre de la France.

Je passe au second argument de nos adversaires. Il est plus perfide que le premier, plus imposant, plus propre à égarer : il faut donc l'examiner avec soin.

On ne peut mettre, disent les comités, le roi en cause, on ne peut le juger, sans s'exposer à la vengeance des puissances étrangères. On présente à l'Assemblée Nationale l'épouvantail des calamités que leur ligue, leur invasion entraîneraient en France. C'est avec ces terreurs imaginaires qu'on espère ranger autour d'un parti honteux, une foule de patriotes vertueux, mais timides ou peu instruits. Il faut dissiper le prestige, écarter ces puériles terreurs, en analyser les fondemens ; et les esprits ramenés

à la raison et dirigés par les principes seuls, verront de sang-froid ce qu'on doit et ce qu'on peut faire du roi.

Ce n'est pas la première fois, Messieurs, qu'on a employé cet artifice pour égarer l'Assemblée Nationale : toutes les fois qu'on a voulu l'ébranler et l'arracher à ses principes, on lui a fait entrevoir dans le lointain, des guerres, des calamités incalculables. Rappelez-vous l'affaire des colonies. A entendre les hommes superficiels qui ne voient les nations qu'au travers du faux prisme ministériel et diplomatique, les flottes de l'Angleterre devaient fondre sur nos îles. L'Assemblée Nationale a eu le bon esprit de dédaigner ces craintes. Combien de mois écoulés depuis ces fastueuses prédictions! et la flotte anglaise est encore dans ses ports, ou se promène dans le canal. Je vous cite cet exemple, pour vous mettre en garde contre cette politique astucieuse, qui, ayant la raison contre elle au-dedans, va chercher des mensonges au-dehors. Et telle est la ressource qu'on emploïe encore aujourd'hui pour absoudre, sans jugement, un homme qui s'est déclaré l'ennemi de la Constitution... Les puissances étrangères vont fondre sur vous, nous dit-on.

Je le veux; mais si, cédant à ce motif, vous oubliez vos principes, votre dignité, la Constitution, pour ne plus voir qu'un danger extérieur; hâtez-vous donc de déchirer cette Constitution :

vous n'en êtes plus dignes, vous ne pouvez plus en défendre aucune partie. Croyez-vous en effet que si vos ennemis parviennent, une seule fois, à vous commander votre propre déshonneur, croyez-vous qu'il s'arrêteront à ce premier pas? Non. Ils vous forceront à établir le projet des deux chambres, ce sénat héréditaire, partout le complice et l'appui du despotisme : ils vous forceront à ressusciter cette funeste noblesse, à côté de laquelle une Constitution ne peut se maintenir : ils vous forceront à rendre au roi une partie de son autorité absolue; enfin, à quoi ne vous forceront-ils pas? quel sera le terme de leurs demandes insolentes, et de vos lâches faiblesses? osez le fixer, Osez dire qu'arrivés à ce terme, vous aimerez mieux combattre et périr, que céder. Eh bien! puisque vous ne pouvez éviter, en cédant une seule fois, ou de retomber de degré en degré dans l'esclavage, ou d'être obligés de combattre, ayez donc le courage d'être grands, d'être fiers, d'être inébranlables, au premier pas, à la première demande audacieuse.

Les Romains avaient pour principe invariable de ne jamais négocier avec leurs ennemis, que ceux-ci n'eussent mis bas les armes... Et vous, vous craindriez des ennemis qui sont encore à les prendre contre vous! vous fléchiriez par la frayeur de vains fantômes! Mais que ceux qui redoutent, ou feignent de redouter ces fantômes, ôsent les envisager; qu'ils essaient de les toucher;

qu'ils voient ce qu'ils sont, ce que vous êtes, et les frayeurs disparaîtront.

Qui êtes-vous ? Un peuple libre ; et on vous menace de quelques brigands couronnés, et de leurs meutes d'esclaves ! Athènes et Sparte ont-ils jamais craint les armées innombrables que les despotes de la Perse traînaient à leur suite ? A-t-on dit à Miltiade, à Cimon, à Aristide, recevez un roi, ou vous périrez ? Ils auraient répondu, dans un langage digne des Grecs : *Nous nous verrons à Marathon, à Salamine....* Et les Français aussi auront leur Marathon, leur Salamine, s'il est des puissances assez folles pour les attaquer.

Ici, messieurs, le nombre est même du côté de la liberté ; et nous aurons à envier aux Spartiates la gloire qu'ils ont eue de lutter avec peu de héros, contre des nuées d'ennemis ! Nos Thermopyles seront toujours couvertes de légions formidables.

La France seule contient plus de citoyens armés, que l'Europe entière ne peut vomir contre elle de soldats mercenaires. Et quels citoyens ! ils défendront leurs foyers, leurs femmes, leurs enfans, leur liberté ! Avec ces dieux tutélaires, on n'est pas vaincu, ou l'on sait s'ensevelir sous les ruines de la patrie.

Quels soldats du despotisme peuvent faire longtemps face aux soldats de la liberté ? Les soldats des tyrans ont plus de discipline que de courage, plus de crainte que d'attachement ; ils veulent de

l'argent, sont peu fidèles, et désertent à la première occasion. Le soldat de la liberté ne craint ni les fatigues, ni les dangers, ni la faim, ni le défaut d'argent : celui qu'il a, il le prodigue avec joie pour la défense de son pays (J'en atteste les braves soldats de Givet) : il court, il vole au cri de la liberté, lorsque le despotisme lui ferait faire à peine quelques pas languissans. Qu'une armée patriote soit détruite : une autre renaît aussitôt de ses cendres. C'est que sous la liberté, tout est soldat : hommes, femmes, enfans, prêtres, magistrats. Deux défaites détruisent en Europe l'armée des tyrans la plus nombreuse et la mieux disciplinée. Les défaites instruisent et irritent les soldats de la liberté, et n'en diminuent pas le nombre.

O vous qui doutez des efforts prodigieux et surnaturels que l'amour de la liberté peut commander aux hommes, voyez ce qu'ont fait les Américains pour conquérir leur indépendance ; voyez le médecin Warren, qui n'avait jamais manié le fusil, défendre la petite colline de Bunkerhill, avec une poignée d'Américains mal armés, mal disciplinés ; et, avant de se rendre, faire mordre la poussière à plus de douze cents militaires anglais. Suivez le général Washington, faisant tête avec trois ou quatre mille paysans, à plus de trente mille Anglais, et se jouant de leurs forces. Suivez-le à Trenton. Il me le disait : ses soldats n'avaient pas de souliers ; la glace qui dé-

chirait leurs pieds, était teinte de leur sang : *Nous aurons demain des souliers*, affirmaient-ils; *nous battrons les Anglais*.... et ils les battirent.

Ah ! que les hommes qui, désespérant de la valeur française, ne la croient pas capable de résister aux efforts combinés des puissances ennemies ; que ces hommes cessent de calomnier nos troupes de ligne, qui, si redoutables lorsqu'elles combattirent pour des querelles étrangères, le seront bien plus lorsqu'elles se battront pour leur propre cause, leur liberté. Qu'ils cessent de calomnier nos gardes nationales, dont le dévoûment s'est manifesté dans cette crise d'une manière si touchante, et qui accusent la fortune de ne leur avoir pas encore fourni l'occasion de déployer leur courage....

Athènes seul, le petit pays d'Athènes, sut pendant treize ans soutenir la lutte contre la ligue des Spartiates, des Thébains, des Perses, et ne succomba qu'au nombre, qu'à la lassitude, qu'au défaut de moyens.

L'Angleterre a pu, lors de la révolution de 1640, soutenir pendant dix ans, pour recouvrer sa liberté, la guerre intestine la plus désastreuse, et gagner des batailles au-dehors.

Les Américains, peu nombreux, sans troupes disciplinées, sans munitions, sans artillerie, sans vaisseaux, sans argent, ont pu, après sept ans de combats, vaincre une nation brave et

riche, dont la marine ne connaissait point d'égale.

Et nous, ayant dans la vaste étendue de la France, dans nos montagnes et nos ports, plus de ressources que les Athéniens; nous, plus heureux que les Anglais de 1640, redoutés jusqu'à présent de nos voisins, sans crainte de guerre intestine, maîtres des séditieux, unis par un concert qui ne fait de vingt-cinq millions d'hommes qu'une seule famille, une seule armée; nous, qui, plus heureux que les Américains, pouvons arrêter nos ennemis par des places bien fortifiées, par des armées disciplinées et nombreuses, par des gardes nationales familiarisées avec les fatigues; nous, à qui le ciel a réservé, pour faciliter le passage du despotisme à la liberté, un fonds immense et riche, recouvré sur la superstition par le bon sens : nous craindrions, avec tant d'avantages réunis, des puissances que, sous le règne avilissant du despotisme, nous avons si souvent battues! Quoi! sous ce despotisme, la France seule a pu résister à sept puissances combinées; et l'amour de la liberté ne pourrait reproduire un miracle enfanté par un ridicule honneur!

Je le sais : si les étrangers ligués nous attaquent, ils pourront vaincre d'abord. Mais Rome, attaquée par Annibal, essuya quatre défaites, ne désespéra pas, et triompha; mais les Américains ne sont arrivés à l'indépendance que par des défaites nombreuses..... On prendra des

villes, je le veux. Eh bien! nos frères les habitans de ces villes trouveront des asiles partout. Nous partagerons avec eux et nos maisons et nos tables. Les enfans des martyrs de la liberté deviendront les nôtres. Nous essuierons les larmes de leurs veuves. Ah ! c'est cette douce communion des esprits et des cœurs, qui rend le soldat de la liberté invincible, qui lui fait recevoir la mort avec joie; il lègue sa famille à ses frères, et non pas à des tyrans qui repoussent les enfans après avoir bu le sang du père.

Les hommes qui cherchent à nous décourager, à nous empêcher d'être justes, d'être libres, par la crainte des puissances étrangères, ne connaissent ni la force de la France, ni les effets prodigieux de la liberté sur le caractère de l'homme, ni l'état des puissances étrangères, ni les changemens que la révolution d'Amérique, que celle de France, que les développemens prodigieux de la raison universelle ont faits et feront dans les cabinets politiques et dans les armées européennes.

Les monarques pouvaient autrefois se liguer les uns contre les autres, et s'entre-déchirer, pour partager les terres et les hommes du vaincu; mais les hommes ne sont plus des meubles dont on puisse si facilement disposer malgré eux. Les rois anciens pouvaient s'engager dans des querelles interminables; il est aujourd'hui au-dessus des forces de toutes les puissances de faire une

longue guerre. L'argent en est le nerf; et ce nerf manque bientôt. Les nations libres sont seules capables, pour leur liberté, de soutenir une lutte qui se perpétue. Le grand intérêt de la liberté, cet intérêt qui se nourrit de lui-même, remplace chez elles l'intérêt de l'argent qui s'épuise aisément. Ainsi, des puissances qui se liguent contre une nation libre, ont une chance énorme contre elles; elles ont la presque certitude d'ensevelir vainement leurs troupes et leurs trésors dans le pays de la liberté. La guerre de trente ans, avec laquelle la Hollande acheta sa liberté, est une leçon éternelle pour les tyrans qui voudraient attaquer la nôtre. La puissance la plus formidable d'alors échoua dans ce pays ouvert, et que rien ne défendait, hors la valeur de ses habitans. Les trésors des deux mondes s'y engloutirent. Les tyrans connaissent ces exemples instructifs; ils ne les répéteront pas. Ils savent trop bien aujourd'hui que si leur cause est celle de tous les tyrans, la nôtre est celle de toutes les nations, et que nous pouvons compter, parmi leurs sujets et leurs soldats, presque autant de frères et de défenseurs.

Quel doit donc être maintenant leur calcul et leur but? D'empêcher la propagation de cette *Déclaration des droits*, qui menace tous les trônes; de conserver le plus long-temps possible le prestige qui les entoure? Or, est-ce en s'armant contre nous, en inondant la France de leurs trou-

pes, que les rois étrangers préviendront la contagion de la liberté? Peuvent-ils croire que leurs soldats n'entendront pas ses saints cantiques; qu'ils ne seront pas ravis d'une constitution où toutes les places sont ouvertes à tous, où l'homme est l'égal de l'homme? Ne doivent-ils pas craindre que leurs soldats, secouant leurs chaînes, n'imitent la conduite des Allemands en Amérique, ne s'enrôlent sous les drapeaux de la liberté, ne se mêlent dans nos familles, ne viennent cultiver nos champs qui deviendront les leurs?

Ce ne sont pas seulement ceux qui resteront avec nous qu'ils auront à redouter, mais ceux qui, lassés d'une guerre impie et infructueuse, retourneront chez eux. Ceux-là feront naturellement des comparaisons de leur sort avec le sort des Français. Ils trouveront leurs seigneurs plus insolens, leurs ministres plus oppresseurs, les impôts plus pesans, et ils se révolteront. La révolution américaine a enfanté la révolution française: celle-ci sera le foyer d'où partira l'étincelle qui embrâsera les nations dont les maîtres oseront l'approcher. Ah! si les rois de l'Europe entendent bien leurs intérêts, s'ils s'instruisent par les événemens, ils chercheront plutôt à s'isoler de la France qu'à se mettre en communication avec elle, en l'attaquant. Ils chercheront à faire oublier à leurs peuples la Constitution française, en les traitant doucement, en allégeant le poids des impôts, en leur donnant plus de liberté.

Nous sommes arrivés au temps où partout l'opinion publique, l'opinion des nations, est comptée secrètement pour quelque chose dans la balance des tyrans. Ainsi, quand des hommes superficiels ont avancé que le gouvernement anglais pouvait commander des guerres à sa fantaisie, ils ont avancé une erreur. Sans doute, la nation anglaise n'a plus de liberté politique; mais elle sait encore faire respecter son opinion: l'avortement de la guerre contre la Russie en est la preuve. Si la flotte ne sort pas, c'est que la nation ne le veut pas; elle est encore le véritable souverain, quoique Georges, en jouant la comédie de la revue, ait l'air de l'être seul.

Quand donc on veut prévoir, ou la possibilité d'une guerre, ou les conséquences qui doivent en résulter, il faut consulter l'opinion publique chez ceux auxquels on y destine un rôle: l'opinion publique, dans tous les pays dont on voudrait employer les forces contre nous, est généralement en faveur de la Constitution française, quoique certains articles puissent y déplaire. Nos papiers ont fait et feront à cet égard la conquête du monde entier; et la presse a enchaîné les bras des rois de l'Europe.

Voulez-vous vous convaincre davantage combien peu redoutables ils doivent vous paraître: examinez la situation de leurs divers états.

Est-ce l'Angleterre que redoutent nos pusillanimes politiques? Surchargée du poids

énorme d'une dette qu'accroissent tous les jours, et la vaine parade des armemens contre la Russie, et la guerre désastreuse de l'Inde, elle a tout à craindre pour elle; impossibilité d'acquitter sa dette, perte de ses possessions dans les Indes orientales, scission avec l'Irlande, émigration constante de l'Ecosse. Etendez ses victoires, multipliez ses vaisseaux; sa dette n'en diminue pas : donnez-lui dans l'Inde pour alliés le versatile Nizam, le parjure Mahratte, l'Empereur nominal; l'empire anglais n'en est pas plus affermi, il n'existe que dans l'imagination. Or, il est impossible que ce rêve dure encore long-temps, que six mille Anglais continuent de tenir aux fers vingt millions d'hommes, et en effraient cent autres millions.

Voilà, sans doute, ce que le ministère anglais voit; et il ne voudra pas précipiter sa chûte, en déclarant une guerre que sa nation généreuse aurait en exécration Il ne voudra pas la chûte de cette nation, en commençant une guerre qui épuiserait les ressources dont il a besoin pour soutenir un empire qui ne tient plus qu'à un fil.

Est-ce la Hollande dont on a peur? Une femme impérieuse et détestée, un prince imbécille et méprisé, des Etats-Généraux esclaves, une aristocratie magistrale odieuse, deux factions aristocratiques prêtes à se déchirer, une canaille séditieuse aux ordres du prince; point d'argent, point de crédit, point de vaisseaux, point de troupes; deux

compagies banqueroutières, et une banque ébranlée : voilà le gouvernement hollandais, et ses moyens.

Est-ce la Prusse? Quand l'Inquisition s'assied sur un trône, elle l'ébranle et l'affaiblit; et le roi de Prusse n'est plus qu'un grand-inquisiteur. Lorsqu'un prince est tour-à-tour voluptueux et illuminé, hardi et faible, l'arbitre de l'Europe et le jouet de ses ennemis; ce Prince a donné sa mesure; elle n'est celle ni d'un conquérant, ni d'un prince habile; elle est celle d'un homme vain et d'un égoïste : la liberté ne craint pas de pareils adversaires. Ajoutez ici : divisions dans le ministère, épuisement du trésor, disposition des soldats à la désertion, crainte de l'aggrandissement de la maison d'Autriche, que notre ruine ou notre retour à l'état ancien favoriserait également ; et vous aurez de grands motifs de vous rassurer contre la Prusse.

Est-ce l'Autriche? Un roi prudent met la paix dans ses états, avant d'entreprendre une guerre étrangère, et Léopold est prudent, et il a trop à faire pour contenir les parties éparses de son empire. Le Brabant frémit de ses chaînes; les vrais Vonckistes sont las d'être joués: les Etats ne sont point dupes des caresses perfides de la cour; le peuple commence à voir clair; tous n'attendent que le premier moment pour éclater. Léopold enverra-t-il en France ses troupes, lorsqu'elles sont à peine suffisantes pour contenir

le Brabant, et ce malheureux pays de Liége, qui rugit des atrocités de son sultan mitré. S'attirera-t-il une guerre avec 25 millions d'hommes libres, lorsque tout-à-la-fois il rompt avec le Turc et veut contenir le Hongrois dont l'exemple de la Pologne stimule le caractère indomptable; lorsque ses états même d'Italie recèlent un foyer de sédition; lorsqu'enfin ses trésors, à peine suffisans pour ses dépenses ordinaires, seront bientôt épuisés par une guerre contre la liberté d'une grande nation? Léopold cède partout, caresse tout, jusqu'au fanatisme qu'il abhorre; il sent sa faiblesse; et que craindre d'un prince faible et timide?

Parlerai-je de cette ligue germanique, qui n'est qu'un vain fantôme; de ces petits états qui osent receler chez eux nos fugitifs? Si notre ministère avait eu quelque idée de la dignité de notre révolution, un mot de sa bouche eût fait rentrer dans le néant ces tyrans obscurs, dont le premier coup de canon mettra les peuples en liberté.

Parlerai-je des foudres de Rome? Elles ne peuvent effrayer que des superstitieux; et c'est le peuple lui-même qui a brisé l'idole de la superstition. Rome n'est plus à craindre quand le peuple est philosophe.

M'arrêterai-je aux fanfaronades du Don-Quichotte du Nord? Mais il n'est pas un Gustave, et

nous ne sommes ni des Dalécarliens, ni des Russes. La Newa ne coule point en France.

Serait-on effrayé des mouvemens de l'Espagne ? Mais les agitations de son roi, le changement de ses ministres, les réformes partielles que tente son ministère, la prohibition de nos ouvrages, la convocation des *Cortès*, la formation d'un cordon de troupes ; tous ces mouvemens enfin ne prouvent-ils pas plutôt des terreurs que des projets hostiles ? Frappé à mort, comme tous les autres souverains, Charles s'agite pour parer le coup ; et quand ses trésors ne seraient pas épuisés, quand il aurait du crédit, des armées et des provisions, la disposition des esprits est telle, et il le sait, que donner le signal de franchir les Pyrénées, c'est appeler la liberté dans son royaume.

Est-ce enfin le roi de Sardaigne, qui, avec quelques milliers d'hommes qu'il promène dans ses états, donne des convulsions à nos profonds politiques ? Mais des millions de Français peuvent-ils redouter un prince auquel une poignée d'écoliers a fait dernièrement la loi dans sa propre capitale ?

De ces tableaux, que résulte-t-il ? Que toutes les puissances étrangères ont à craindre les effets de la révolution française, et que la France n'a rien à craindre d'elles. Il en résulte que ces puissances se borneront à chercher à nous effrayer

par des épouvantails ; mais ne réaliseront jamais leurs menaces. Et, dussent-elles les réaliser, il n'est pas d'un Français de les craindre ; il serait digne de nous de les prévenir. Ah ! ces craintes seraient depuis long-temps éteintes, si notre ministère avait été composé de patriotes, ou si l'Assemblée Nationale avait voulu prendre une attitude imposante vis-à-vis de toutes les puissances de l'Europe. Le Stadhouder de Hollande eut l'audace de menacer le long parlement d'Angleterre, et ce parlement lui déclara aussitôt la guerre. Louis XIV et Mazarin donnèrent une retraite au fils de Charles I[er] : le parlement fit signifier à l'orgueilleux monarque de chasser Charles de ses états ; et le souple Mazarin obéit. Observez que ce parlement, qui bravait ainsi les puissances étrangères, avait à soumettre dans son sein et l'Ecosse et l'Irlande rebelles ; qu'il n'avait que quarante à cinquante mille soldats à ses ordres : et nous avons trois millions de citoyens-soldats. L'étranger le craignait ; il nous craindra, si la France veut enfin prendre le ton qui convient à des hommes justes et libres, vis-à-vis des tyrans que notre silence seul enhardit : alors nos fugitifs disparaîtront de leurs états, et l'on n'agitera plus les esprits avec de fausses craintes.

Nos vrais ennemis, messieurs, ne sont pas les étrangers, mais bien ceux qui se servent de leur nom pour effrayer les esprits ; nos ennemis sont

ceux qui, quoique se détestant, se coalisent pour déshonorer et désunir la nation, en rétablissant un gouvernement sans confiance, et qu'ils espèrent maîtriser; nos ennemis sont ceux qui, après avoir fastueusement établi la Déclaration des droits, effacent successivement tous ces droits par des lois de détail; nos ennemis sont ceux qui, après avoir fait décréter la souveraineté de la nation, établissent au-dessus d'elle un autre souverain, sous le titre d'inviolable; nos ennemis sont ceux qui veulent conserver au chef du pouvoir exécutif, une liste civile effroyable, et qui regardent la corruption comme un élément nécessaire de notre gouvernement; nos ennemis, enfin, sont ceux qui nous disent : oubliez la trahison, ou craignez les étrangers.

Un Français se décider par la crainte des étrangers ! Il n'y a plus de liberté quand on admet pareille crainte; et il faut être ou lâche ou mauvais citoyen pour les invoquer. — Je fais donc la motion expresse que tout individu qui opposerait au cri unanime de la justice et de la liberté, la crainte des puissances étrangères, soit déclaré indigne du nom français, indigne de cette société; que cette résolution, inscrite dans vos registres, soit envoyée à toutes les sociétés affiliées.

J'ajoute encore la motion que le système de l'inviolabilité absolue du roi, et surtout en matière de crimes contre la nation, soit regardé

comme attentatoire à la souveraineté de la nation et de la loi, et subversif de la Constitution ; et qu'en conséquence on déclare que le roi peut et doit être jugé.

DÉFAITE DU PARTI DE LA GIRONDE,

ET

FUITE DE BRISSOT.

Depuis que dominait la faction des anarchistes, à la tête de laquelle était Robespierre avec sa cour d'intriguans et de séïdes, Brissot n'était, en quelque sorte, occupé que de répondre aux attaques calomnieuses dirigées contre lui. Le parti qui avait juré de noyer la république dans le sang ne lui pardonnait pas d'avoir dévoilé cet atroce projet. Chaque jour, Brissot était dénoncé, ainsi que Vergniaud, Guadet et Pétion : tantôt on les accusait d'avoir partagé avec Dumouriez une somme de *six millions* destinés aux dépenses secrètes; bien que la plus grande partie de cette somme eût été conservée au trésor par leurs soins; tantôt on leur reprochait d'avoir contribué à l'élévation de Dumouriez au ministère, bien que Dumouriez fût parvenu à ce poste par les seules intrigues de Talon et de la ci-devant reine. Robespierre imputait particulièrement à Brissot d'avoir conspiré avec Du-

mouriez pour le rétablissement de la royauté, et il ne citait d'autres preuves de cette complicité, que l'identité de leurs opinions *sur l'anarchie.*

Comme si la haine de l'anarchie ne pouvait pas être un sentiment commun aux partisans du despotisme et aux amis de la liberté; car les uns et les autres cherchent à s'emparer de l'ordre : les premiers, pour l'imposer selon leur caprice; les seconds, pour l'établir conformément à l'intérêt général.

Dumouriez, dans son adresse du 3 avril aux Français, avait hautement annoncé *l'intention de protéger la majorité saine de la Convention ;* et, dans cette majorité saine, qu'il lui convenait de rendre suspecte, il ne comprenait ni Robespierre, ni Marat, à qui il prodiguait au contraire des injures, afin de les désigner ainsi plus spécialement à la confiance du peuple. Par un raffinement de perfidie, le traître s'était déclaré en faveur de ceux qu'il voulait perdre, et il avait affecté de dénigrer ceux qui devaient seconder ses vues. Robespierre et les Jacobins, qui avaient envoyé des ambassadeurs pour faire leur paix avec le généralissime, sont maltraités par lui; et ceux qui, comme Brissot, francs admirateurs de ses grands talens militaires, l'avaient d'abord soutenu, tant qu'il paraissait dévoué aux bons principes; puis démasqué impitoyablement du moment où ils avaient reconnu en lui le conspirateur; ceux-là, il les couvre de son égide, parce

qu'il est convaincu que cette feinte bienveillance les flétrira, parce qu'il prévoit qu'elle leur sera fatale. Dumouriez s'était trompé sur le succès de sa trahison; mais il avait très-bien calculé le résultat de l'expression mensongère de ses affections ou de ses mépris. Plus tard, Robespierre relève comme des trophées les invectives qui lui sont personnelles, et il se sert des éloges donnés à ses ennemis pour établir leur complicité avec l'homme qui leur avait offert cette marque d'intérêt.

Lorsqu'il est notoire que depuis le 10 août, Danton et lui ont distribué à leurs créatures tous les emplois de l'Etat; lorsqu'il est évident que, depuis cette époque, les Jacobins ont tout envahi, argent et places, Robespierre ose attribuer à Brissot une influence qu'il n'eut jamais. Il lui fait un crime d'avoir, en décembre 1792, empêché l'invasion de la Hollande; tandis que le seul obstacle à cette invasion avait été la mauvaise administration de Pache, et les contre-ordres donnés par ce ministre, que dirigeaient Robespierre et son parti. Il n'est pas un des griefs articulés contre Brissot par Robespierre, qui, examiné impartialement, ne puisse plus véritablement inculper ce dernier. Brissot n'eut avec Dumouriez que des liaisons passagères, qui aboutirent à une rupture éclatante; Robespierre avait été dans l'intimité de ce général; il l'avait loué, embrassé, caressé aux Jacobins; Danton,

qui occupait le fauteuil dans cette fameuse séance, lui avait aussi adressé des félicitations, et Collot s'était joint à ce concert de louanges. Robespierre signale Brissot comme Orléaniste, et pourtant Brissot n'avait de sa vie parlé à d'Orléans, dont il avait constamment sollicité l'expulsion. Robespierre, au contraire, Marat, Danton, avaient soutenu, prôné, encouragé ce factieux, aussi long-temps qu'ils avaient pu partager son espoir, et rattacher leur fortune à la sienne ou à celle de son fils, non moins ambitieux que lui. Robespierre et ses affidés sont comme ces adroits filous qui crient au voleur, afin de se dérober plus facilement au châtiment de leur méfait. Qui sait si, en prêchant le pillage, le massacre, le nivellement universel, ils ne remplissaient pas les conditions d'un traité secret avec Pitt, s'ils n'accomplissaient pas la mission de rendre la république odieuse, et de faire détester partout la liberté française? Il ne serait peut-être pas très-difficile de restituer toutes ces connivences coupables, à ceux qui avaient toujours l'initiative des dénonciations. Quoi qu'il en soit, ils répétèrent leur calomnie avec tant de persévérance et d'acharnement, ils se vantèrent si souvent, et à tout propos, de leur incorruptibilité, de leur désintéressement à toute épreuve, qu'ils produisirent une certaine illusion, qui, aujourd'hui même, subsiste encore chez quelques honnêtes gens, trop paresseux pour vérifier les faits.

Le système de diffamation employé contre Brissot ne s'appuyait sur rien d'authentique : à la fin, ses ennemis voulurent produire contre lui un témoignage irrécusable.

Watteville, rédacteur de *la Gazette de France*, avait adressé à Laporte, intendant de la liste civile, une lettre pleine de sentimens royalistes. On résolut de tirer parti de cette lettre; et, quand la main d'un faussaire eut changé le nom de *Watteville* en celui de *Warville*, au-dessus duquel était imitée la signature de Brissot, Marat se chargea de donner de la publicité à cette pièce. * Brissot, dans la séance du 15 février 1793, vint non-seulement la désavouer à la tribune de la Convention, mais encore il demanda que le comité de sûreté générale fut tenu de déposer la lettre au tribunal criminel du département de la Seine, pour être informé contre l'auteur et les complices du faux. Barrère, Bernard de Saintes, Lamarque, Marat, Legendre,

* Tout le monde sait, dit Marat, dans l'*Ami du Peuple*, n° 122, que *Brissot* a fait les nobles fonctions de *mouchard* de l'ancien régime, à 50 écus par mois. Son nom est couché en plein sur les registres de Lenoir, et c'est la crainte seule de la publicité, dont Bailly et Lafayette l'ont menacé, s'il bronchait, qui l'a enchaîné dès-lors à la cause du royalisme, dont il a été si long-temps un agent secret; *la pièce souscrite de sa main en fait foi :* (vient ensuite la lettre imprimée comme très-véritable.)

s'opposèrent avec violence à ce que cette demande fut prise en considération. L'Assemblée rendit un décret conforme à la justice; plusieurs membres proposèrent le renouvellement du comité général, dont cette falsification mettait la probité au grand jour. « Faites taire ces infidèles, imposez silence à ces conspirateurs, s'écria Legendre, envoyez-les moi à l'Abbaye, pour l'honneur de la Convention. » — Il est bon de surveiller tous ces coquins, reprit Marat. — Ce n'était qu'une des scènes du prologue de ce grand drame qui allait se terminer par le supplice des Girondins. Bientôt les désorganisateurs rassemblent leurs forces, et la lutte s'engage, avec des alternatives de triomphe et de défaite pour les deux partis. L'insurrection préparée par la commune éclate le 2 juin : Barrère, toujours fort, quand mille poignards se sont levés pour appuyer sa motion, demande la suspension des députés de la Gironde; l'affreux Couthon les désigne nominativement, au nombre de trente-cinq, en sollicitant un décret qui les mette en arrestation chez eux. Le décret est rendu par les Jacobins, en l'absence des trois quarts des membres de l'Assemblée, et il ne reste plus aux proscrits, qu'à fuir ou à porter leur tête sur l'échafaud. Brissot ne fut pas du nombre de ceux qui se réfugièrent à Caen, et se retirèrent ensuite dans le midi, par la Bretagne, après s'être déshonorés en acceptant le secours du marquis de

Puisaye, l'un des plus fougueux royalistes. Brissot, qui ne put jamais concevoir une pensée de vengeance, ne songea qu'à sa propre sûreté : il voulait aller chercher hors de France, une terre hospitalière : la lettre dans laquelle il donne au comité de salut public les motifs de cette détermination, fait le plus grand honneur à son caractère. Nous avons cru devoir la placer après la relation suivante, dont elle est comme le complément.

MON VOYAGE.

Il m'est impossible de mettre de la suite dans ce récit de l'un des principaux événemens de ma vie, parce que mille idées se croisent à la fois dans ma tête, et que je subis toutes les influences d'une situation assez extraordinaire pour me préoccuper. Je vais donc parler des divers objets, à mesure qu'ils se présenteront à mon esprit. Ma fuite, dans le mois de juin, fixe en ce moment mon attention.

Nous avions des renseignemens certains sur la conjuration qui a éclaté les 31 mai et 2 juin. Comment prévenir ce dénoûment fatal? Les bons

patriotes, dont on voulait verser le sang, délibéraient dans le but unique de trouver un expédient. Mais quel expédient? repousser la force par la force? De quelle force pouvions-nous disposer? nous n'en avions aucune; et la guerre civile nous faisait horreur. Attendre notre salut des départemens? c'était l'attendre en vain : leurs mouvemens devaient être si lents, si irréguliers; puis, s'ils s'ébranlaient, n'était-ce pas encore là la guerre civile? On discutait beaucoup et on ne déterminait rien; je me souviendrai toujours d'une opinon développée avec une grande énergie par Buzot. Il s'agissait de savoir si, étant décrétés d'accusation, nous ne devions pas préférer une mort volontaire à l'ignominie de monter sur l'échafaud. Buzot opina pour ce dernier parti, et prouva que la mort sur l'échafaud était plus courageuse, plus digne de patriotes, et surtout qu'elle serait plus utile à la cause de la liberté.

Nous étions au milieu de ces deux morts, quand arriva la nouvelle du décret d'arrestation. On se sépara sans avoir pris de parti. Je fus averti l'un des derniers, et je m'assurai une retraite. Lorsque les barrières furent ouvertes je quittai Paris, et je gagnai Chartres, ma patrie. J'espérais que ma réputation et les services que j'avais rendus à la liberté m'y feraient accueillir. Le premier homme que je vis était un ami de *vingt ans;* il était tremblant, embarrassé; il m'exhorta à fuir sur-le-champ, promit de revenir me voir

et ne reparut pas. Ceux qui lui succédèrent, en montrant plus de courage, me donnèrent le même conseil. Je pus donc m'appliquer ce passage : *in patriâ venit, et sui eum non receperunt* : il vint dans sa patrie et il en fut repoussé.

De quelle douleur mon âme ne fut-elle pas nâvrée, en pensant que j'étais obligé de déguiser mon nom, de me dérober à tous les regards dans mon pays ; moi qui aurais dû y recevoir mille témoignages de reconnaissance; tandis que quelques jours auparavant, un de mes collègues, couvert de mépris et de haine, y avait joui de tous les honneurs du proconsulat.

Après avoir erré dans le département de Loir-et-Cher, où je cherchai vainement un asile, je me dirigeai vers Orléans, en prenant des chemins de traverse. De Pézou jusqu'à cette ville, je voyageais dans un désert, au milieu des broussailles et des rochers. Combien je regrettais de ne pouvoir y trouver un hermitage où je pusse m'ensevelir, et me dérober à jamais aux regards de ces hommes pour qui j'avais tout sacrifié et qui m'immolaient. Plus la nature paraissait sauvage, triste, isolée, plus elle plaisait à mon âme. La vue des hommes, la vue d'une ville me faisaient frissonner. Là, me disais-je, est la demeure de la fourberie, de l'égoïsme, de l'insouciance, de la servitude... Là, tous les rapports sont brisés, tu n'es en harmonie avec personne.

Aussi, me hâtai-je de quitter Orléans. En 1787,

j'avais passé un mois dans cette cité, où j'avais eu beaucoup d'agrément : j'accompagnais alors le marquis de Ducrest, qui, comme chancelier du duc d'Orléans, y paraissait presque en vice-roi. Nous étions bien accueillis partout, c'était à qui nous fêterait. Souvent je m'étais dérobé à ces plaisirs pour goûter le bonheur de la solitude; j'aimais à m'égarer dans les délicieuses campagnes des environs, j'étais heureux; le spectacle de la nature sourit toujours à l'homme libre qui jouit d'ailleurs d'une bonne conscience. Cependant à cette époque même, et durant mon séjour à Orléans, je faillis être lapidé pour avoir, dans un discours sur l'esprit public, osé faire l'éloge de Rousseau; cette mauvaise affaire me fut suscitée par la cabale janséniste.

Au moment où la proscription me ramenait dans Orléans, j'y trouvais tous les esprits abattus par la plus profonde stupeur. La persécution élevée contre ses habitans à l'occasion du prétendu complot d'assassinat de Léonard Bourdon, avait répandu une consternation universelle. On craignait de se parler, on évitait jusqu'aux regards; les Maratistes dominaient. Quel joie pour eux s'ils m'eussent découvert ! Afin de ne pas leur laisser cette satisfaction, je partis sur-le-champ pour Gien. Cette ville me mettait sur la route du midi, où il était plus probable que je pourrais trouver un asile pour quelques jours. La campagne était couverte des plus riches moissons, et

leur aspect faisait oublier les effets de la gelée qui avait ravagé plusieurs cantons. Mais qu'est une belle campagne pour une âme dévorée d'inquiétude? Je passai dans Châteauneuf, cette ville où M. de Penthièvre avait si souvent promené son ennui, cette maladie des princes. Je me disais, en voyant cette résidence princière : Est-il donc de la destinée de cette pauvre humanité d'être immolée, ou par des tyrans qui s'arrogent cet empire par droit d'hérédité, ou par des tyrans populaires qui pillent et asservissent le peuple en lui vantant sa souveraineté? Beaucoup de champs incultes environnaient cette terre; il y en a partout autour des princes, fussent-ils même bienfaisans. La liberté seule ne connaît pas de terres incultes. Voyez la Suisse : la culture, voilà le vrai thermomètre de la liberté. Notre thermomètre n'en est pas encore à ce degré.

Gien me rappela le fameux combat de Condé et d'Hocquincourt, et la manoeuvre hardie de Turenne qui sauva la cour. Ils se battaient alors pour avoir des maîtres. Je cherchais à entrevoir dans l'avenir, si nous serions encore condamnés à cette terrible espèce de guerre civile. L'avenir ne présentait que des nuages épais. Hélas! il était si facile d'arriver à la concorde! si facile d'établir enfin la liberté et de la rendre durable, en ne la fondant que sur la raison, sur l'évidence et sur l'ordre! Par quelle fatalité, la philosophie

qui avait renversé le despotisme, était-elle à son tour foulée aux pieds par le vandalisme et le cannibalisme ? Regrets impuissans ! trois mois ont détruit la plus belle révolution dont l'univers ait encore été témoin ! Du feu, du sang, du pillage, voilà les trois mots de ralliement d'une révolution où l'on n'aurait dû entendre que les mots consolans et paternels de philosophie, tolérance, humanité.

C'était un dimanche que je voyageais ; le dimanche doit être un jour de fête chez un peuple libre. Dans trente-six lieues que je parcourus, je n'entendis qu'une seule fois le bruit du violon animant les danses villageoises.

Dans les villes, les hommes étaient attroupés près de la poste-aux-lettres. On attendait des nouvelles. La révolution du 31 mai avait jeté tous les esprits dans la plus profonde incertitude ; on ne savait quel jugement en porter. La suspension de presque toutes les feuilles périodiques, de celles qui étaient dévouées aux principes, inquiétait. On n'osait, dans les auberges, se livrer à des épanchemens naturels, on craignait d'être dénoncé. On sondait ses voisins pour connaître leur opinion, le parti auquel ils appartenaient. On cherchait à lire dans les yeux des voyageurs si les nouvelles étaient bonnes ou mauvaises. Les routes étaient désertes ; à peine rencontrait-on quelques *pataches*, petites voitures traînées par un seul cheval, qui font le cabotage d'une

ville à l'autre. Les maîtres de poste me disaient qu'ils étaient quelquefois trois jours sans voir une chaise de voyageur. Mais comment se risquer dans un pays où, à chaque village, il faut descendre, exhiber son passeport, répondre à des interrogats; et, sur un simple soupçon, se voir traîner dans un comité, puis dans une maison d'arrêt, jusqu'à plus ample éclaircissement? Ainsi, cette terreur permanente, qui est la base du Maratisme, a ruiné la circulation des hommes et des choses en France, ruiné le commerce, ruiné les messageries, les grandes routes, et la nombreuse classe de professions qu'alimentent les voyageurs.

J'avais entendu dire que les Maratistes dominaient à Nevers. Il fallait donc n'y entrer que de nuit, afin d'éviter soit les difficultés pour mon passeport, soit la rencontre de quelques personnes qui auraient pu me reconnaître. Souque, mon généreux compagnon de voyage, était d'avis que nous continuassions notre route, sans nous arrêter; il comptait que de la sorte nous arriverions à Moulins sur les six heures du matin, et que nous pourrions y passer sans être inquiétés, car, à cette heure, les corps-de-garde sont solitaires; puis on est moins méticuleux quand le repos de la nuit a calmé les esprits. Son calcul était assez bon; mais j'étais fatigué, et je ne pus résister à l'envie de passer la nuit dans une auberge isolée, à deux lieues de Nevers. Je

me promettais de réparer tout, en partant le lendemain de très-bonne heure. Je ne me couchai jamais si gai, et je dormis délicieusement. Funeste paresse ! elle m'a coûté bien cher ! Et c'est une leçon pour moi, pour vous, mes enfans ; il ne faut jamais rien laisser à la fortune, toujours aller en avant, toujours embrasser plutôt le parti le plus sage, que le parti le plus agréable. Les minutes sont des siècles dans les révolutions.

Pendant qu'on attelait le cabriolet, je vis partir deux voitures, que je jugeai être remplies par des Marseillais. Je les suivis constamment, et à chaque poste nous nous retrouvions. J'eus vingt fois l'envie de les aborder. C'était une inspiration qui me tourmentait, et je la combattis malheureusement, car je ne puis douter aujourd'hui que ce ne fût une partie de ces quarante députés de Marseille qui avaient été présens aux fameuses séances des 31 mai et 2 juin, et qui retournaient raconter dans leur pays ce qu'ils avaient vu. Mais je craignais de trouver dans les voitures, soit des commissaires de l'Assemblée, soit des commissaires du Pouvoir exécutif, et je ne me souciais pas de me livrer à mes ennemis.

J'arrivai sur le midi à Moulins. Mon compagnon de voyage descendit seul avec les passeports, c'était notre usage. Il tarda long-temps, j'en conçus un mauvais augure. Il revint, me dit qu'on avait vérifié son passeport, qu'on faisait

des difficultés pour le mien, c'était un passeport de Neufchâtel; je descendis. A peine entré dans le corps-de-garde, on me montra la lettre de Garat, qui était suspendue à la muraille, et qui avertissait de ne laisser passer personne avec des certificats suisses qui ne seraient pas signés par Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse. La lettre était du 29 mai, par conséquent elle n'avait que sept à huit jours de date, et ne pouvait s'appliquer à un passeport bien en règle, délivré depuis plus de deux mois. J'eus beau déduire mes raisons, l'officier du poste ne voulut rien décider sans le maire, qui voulut consulter le district, lequel consulta le département. Tous ces renvois m'alarmaient, mais je tâchais de cacher mon inquiétude. Le département était assemblé; j'y parus, je dus craindre d'y rencontrer des hommes qui m'avaient vu à l'Assemblée; et, en effet, il s'y en trouvait, comme je l'appris plus tard; mais ils n'eurent pas l'air de me reconnaître.

Je plaidai ma cause comme Suisse, mais je ne sais pas être faux, et il dût régner dans mon discours et dans mes manières quelque gêne qui me trahit.

Je me présentais comme négociant; on me demanda des papiers, je n'en avais pas. « Au moins, me dit-on, vous avez des malles et nous allons les visiter. » Je répondis que je voyageais en sans-culotte. On m'invite alors à désigner

mes correspondans, je nomme sans hésiter les premières maisons de commerce, et l'étonnement redouble quand on me voit offrir de moi-même de rester à Moulins jusqu'à ce qu'on ait éclairci ma qualité. Un membre mutin insiste pour que je sois retenu dans la maison d'arrêt ; je demande à être gardé dans une auberge ; grande dispute à ce sujet. Je la soutiens avec fermeté, prêt, au besoin, à invoquer le caractère sacré dont j'étais revêtu, celui de représentant de la nation, qui me permettait de couper court à l'insolence des questionneurs. Enfin, on décide que je serai mis provisoirement en état d'arrestation, et que ma voiture sera visitée. La visite a lieu ; pendant qu'elle s'opère, je conserve une attitude calme et presque indifférente qui surprend encore. Nous allons au comité de sûreté générale. Là, je réfléchis qu'il me serait impossible de prouver mon identité avec celui dont je portais le nom, et qu'en attendant j'aurais le désagrément de passer plusieurs jours dans une prison. Je me déterminai, en conséquence, à dire qui j'étais, et cet aveu me soulagea d'un grand poids. Je rends toujours mal un rôle emprunté. Alors on convint de me mettre en état d'arrestation dans une auberge. A l'exception de quelques impertinences du maire, j'eus lieu d'être satisfait des égards que les autres administrateurs me montrèrent.

Je dînai mal ; je voyais dans le lointain la

joie que mon arrestation allait causer à mes ennemis, et les crimes qu'ils allaient m'imputer. Mais, en examinant ma position, je sentis qu'il fallait me résigner à tout, et supporter mon malheur avec cette décence et cette dignité qui ne doivent jamais abandonner un républicain dont la conscience est irréprochable.

Le département envoya, sur les cinq heures du soir, chercher mon compagnon de voyage, pour l'interroger. C'était au moins une imprudence, car notre arrestation avait déjà mis tout Moulins sur pied; et, sous mes fenêtres même, on nous qualifiait de traîtres.

Quoi qu'il en soit, Souque y alla. C'était un moment bien cruel pour lui; lui, répandu, avant la révolution, dans les sociétés les plus brillantes, et qui n'avait vécu qu'au milieu des arts agréables; lui, réduit à braver les fureurs d'un peuple prévenu. Il soutint cependant ce rôle pénible avec courage, répondant à tout avec fermeté. Il était nuit lorsqu'il revint. La foule qui l'entourait était considérable, on l'insultait, on demandait qu'il fût mis en prison, on le menaçait de la guillotine, on parlait de l'égorger. La garde était peu nombreuse. Souque m'a avoué qu'il n'avait pas cru survivre à cette scène. La mort de Foulon, dont il avait été témoin, lui revenait sans cesse à l'esprit; il craignait à chaque instant un sort pareil; et il sollicita plusieurs fois l'officier de garde nationale qui l'ac-

compagnait, de lui donner un pistolet pour se tuer au moment où l'on voudrait le traîner à la mort.

Cependant il parvint à remonter à mon appartement. La foule le suivit, j'entendis ses rugissemens. Souque, pâle, interdit, se jette à mon cou, en me disant que nous n'avons plus que quelques instans à vivre. Je le supposais en délire, je le lui dis. Il me répondit que je n'avais pas vu la multitude furieuse, qu'elle allait nous assaillir, que déjà elle était à notre porte. En vain le procureur de la commune, et d'autres personnes, cherchèrent à le calmer, en l'assurant que le peuple de Moulins s'était toujours soumis aux lois, qu'il n'y avait pas de massacre à redouter.... J'étais plus accoutumé que Souque à ces rages d'une multitude égarée; j'en avais été tant de fois le témoin et l'objet à Paris. Je continuai de causer très-tranquillement sur l'Angleterre, avec un officier municipal. Cependant le maire, qui s'était déclaré mon ennemi, me témoigna des craintes; il me dit qu'il ne répondait de rien, qu'il n'y avait qu'un seul moyen d'appaiser le peuple, c'était de nous rendre à la maison d'arrêt, parce que les représentans du peuple ne devaient pas avoir d'autre prison que les autres. J'objectai qu'il y avait un décret formel qui mettait les députés en état d'arrestation chez eux; puis requérant l'exécution de ce décret: « Je ne sortirai pas d'ici, ajoutai-je, qu'on ne

m'en arrache par la force, et je vous rends responsable de tout. Vous m'avez assuré que le peuple de Moulins était soumis à la loi, faites-la lui connaître. Il doit obéir à la Convention et au département. Le procureur de la commune fut de mon avis, il me répondit de faire respecter la loi; et, se présentant avec courage à cette troupe de forcenés, il menaça les plus mutins, et exhorta les bons citoyens à se retirer chez eux. La harangue produisit son effet, la place fut promptement évacuée.

Le département expédia aussitôt un courrier à la Convention. J'y joignis une lettre qui fut mutilée à la lecture et dans le *Moniteur*. On voulait me dégrader.

Je passai dix jours à Moulins assez tranquillement, quoique on s'assemblât de temps à autre sous mes fenêtres, et que l'on y tînt alors force propos qui n'étaient pas très-rassurans pour moi.

Dans le commencement, je reçus la visite de quelques administrateurs et officiers municipaux; mais le maratisme qui terrifiait Moulins comme les autres petites villes, eut bientôt rendu les visiteurs suspects, en sorte que je ne tardai pas à me trouver dans l'isolement le plus complet. Je m'étais bien aperçu que les administrateurs éclairés étaient dans les bons principes; mais là, comme ailleurs, ils n'osaient faire face aux brigands; et, pour leur complaire, ils affectaient des sentimens qu'ils étaient loin de partager.

Deux aventures troublèrent ma solitude : l'histoire du district de Gannat, dont on a fait tant de bruit, fut la première.

Voici l'autre : il était minuit, je lisais tranquillement dans mon lit, tout-à-coup il se fait dans la rue une grande rumeur; j'en demande la cause. On m'annonce qu'un étranger vient d'être arrêté. L'hôtesse me le dépeint, et me dit que c'est un nommé Marat; il y avait quelque ressemblance dans le portrait qu'elle m'en fit; mais Marat à Moulins !... le fait n'était pas croyable : n'importe, je ne pouvais tarder à apprendre la vérité. A peine ai-je repris ma lecture, que j'entends l'officier de garde défendre aux sentinelles qui étaient à ma porte de me laisser sortir, et même communiquer avec Souque suivant l'usage. Alors je jugeai que j'étais pour quelque chose dans l'arrestation de cet étranger. Quel qu'il fût, ma conscience ne me reprochait rien, je n'avais rien à redouter, je m'endormis paisiblement.

Deux heures après on m'éveilla pour me raconter l'histoire de l'inconnu : c'était l'espagnol Marchena qui, venait m'apporter des secours; on le retint prisonnier.

Le jour de mon départ de Moulins fut un spectacle pour les habitans de cette ville. Il avait été annoncé pour sept heures du soir, et, dès trois heures, la place, qui est assez grande, était remplie; les fenêtres et les toits même étaient cou-

verts de spectateurs. Je ne pus déterminer quel sentiment rassemblait cette multitude. Je m'attendais à des injures, à des outrages, à des menaces, et je m'y résignai sans effort. Je sentis avec plaisir que le plus grand calme régnait dans mon âme. Je traversai une haie d'hommes qui semblaient tous étonnés que ce petit individu fut Brissot. Je ne sais pourquoi le vulgaire se représente toujours un homme célèbre avec une grande taille et une figure vénérable. Je montai dans la voiture et y restai pendant quelques minutes exposé aux regards des curieux. Quelques cris de scélérats qui vociféraient : *à la guillotine!* retentirent dans les airs, je n'en fus pas ému. L'image de Phocion, l'image de Sidney, m'étaient présentes, et je ne les aurais pas démenties. Je n'accuse pas tout Moulins de cette barbarie qui insulte et punit l'accusé avant de l'avoir entendu. Mais j'aurai éternellement à faire ce reproche à cette ville : un des plus zélés défenseurs de la liberté y a été dans les liens, et il n'a pas vu une seule larme couler sur son malheur ; pas une consolation ne lui a été offerte.

Un courrier nous précédait, il annonçait mon passage, et il était facile de me distinguer, car j'avais un cortège de trois voitures. Cependant, jusqu'à Montargis, j'observai plus de curiosité et de stupeur que de malveillance dans les regards.

Montargis, qui avait été presque le tombeau du philosophe Manuel, ne devait pas me préparer une

brillante réception; aussi fus-je accablé d'injures en y passant. Un cannonier surtout était acharné contre moi. Un de ses confrères l'arrête en lui disant : *Il n'est pas jugé*. Je fus tenté dix fois de haranguer cette multitude; soit timidité, soit orgueil, je gardai le silence. On arrêta à dessein ma voiture près d'un corps-de-garde, et elle fut bientôt entourée et couverte d'êtres à figures hideuses qui laissaient entrevoir un regret, celui de ne pas boire mon sang à l'instant même. Rien ne m'a mieux peint le spectacle d'une danse de cannibales autour de leur victime attachée au fatal poteau, que la vue de ces monstres qui m'annonçaient avec un air de jubilation la guillotine prochaine... Je ne fus pas inquiet malgré leurs fureurs, mais mon âme était navrée.—Voilà donc, me disais-je, les hommes pour lesquels tu as sacrifié tes veilles, ton repos, ta famille, tout ce que tu as de plus cher! Fasse le ciel, m'écriai-je, la larme à l'œil, que mon exemple ne décourage pas les vrais amis de la liberté. Mais la république est encore loin de Montargis, il n'y en a point sans la justice.

Je craignis une scène encore plus fâcheuse en arrivant de jour à Paris. Le commissaire qui m'accompagnait prit les devants pour savoir, du comité de salut public, où je descendrais; on m'assigna la mairie, en attendant que je pusse aller chez moi. Je m'y rendis avec confiance. Là encore, il me fallut essuyer les invectives de trois

mégères, et l'insolente obligeance d'un maire dont je repoussai avec dédain les offres de service. Le lendemain, on me signifia l'acte d'accusation lancé contre moi.

BRISSOT AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Moulins, le 16 juin 1793,
L'an 2 de la république française.

CITOYENS COLLÈGUES,

J'ai su qu'un décret de la Convention ordonnait le renvoi à votre comité de toutes les lettres relatives à l'arrestation des trente-cinq députés. Je dois donc vous adresser les réflexions que, sans ce décret, j'aurais envoyées à la Convention, même sur l'infâme discours que Thuriot a prononcé contre moi dans la séance du 12 juin.

Si l'Assemblée a été libre le jour du décret rendu contre nous, si elle n'a pas délibéré sous les baïonnettes, j'ai eu tort de fuir. Mais si la violence commise envers l'Assemblée est recon-

nue de tous les partis, s'il est démontré qu'il existait un complot formé par des scélérats pour massacrer les députés; si, depuis six mois, j'étais désigné avec un acharnement particulier pour être une des premières victimes; si rien ne garantissait que les conjurés n'auraient pas autant de puissance pour faire décréter sur-le-champ, ou le lendemain, l'accusation, le jugement, le massacre qu'ils en avaient eu pour faire décréter la mise en arrestation; si rien ne répondait que cette effusion de sang ne pût avoir lieu tout-à-coup; s'il était prouvé que la Convention paralysée n'avait pas la force de réprimer ces brigands, j'ai eu raison de dérober ma tête au crime qui se méditait depuis si long-temps; dès-lors, tous moyens pour me soustraire à de tels attentats, tout emprunt de passeport sous un autre nom devenaient légitimes. Quand une assemblée ou un tribunal n'est pas libre, est sous le couteau des scélérats, fuir est un devoir pour l'homme le plus innocent.

On me dit que j'ai quitté mon poste.—Mais il n'existait plus de poste là où il n'y avait plus de liberté d'opinions; il n'en existait plus surtout pour les députés proscrits, à moins qu'une prison ne soit le poste destiné par la nation à ses représentans.

Lorsque tout annonçait un 2 septembre, certes il n'y avait aucune lâcheté à ne pas tendre la gorge au fer des bourreaux : Cicéron ne se dés-

honora point en quittant Rome, lorsque Claudius et ses assassins y donnèrent des lois au Sénat.

Thuriot m'accuse encore d'être le complice de Dumouriez, il revient sur la fable du partage des six millions. Citoyens, s'il y avait des peines contre les calomniateurs, et un tribunal libre pour les appliquer, il y a long-temps que j'y aurais fait condamner Thuriot et ceux qui, comme lui, ne cessent de vomir de pareilles atrocités; vous n'aurez pas, sans doute, oublié les réponses énergiques de Vergniaud, de Guadet et les miennes à tant d'infâmes impostures ?

Il est prouvé par les comptes de Dumouriez, qu'il n'a pas dépensé en trois mois au-delà de 700,000 fr. sur les 6 millions, et qu'il a laissé le surplus à son successeur; il est prouvé que j'ai rompu avec Dumouriez en juin 1792, et que depuis je n'ai eu ni liaison, ni correspondance avec lui. Ce sont là des faits tellement avérés, que Thuriot se garderait bien d'en faire en ma présence le sujet de la moindre attaque.

Il faudra que dans ce combat entre la vertu et le crime, la vertu succombe, ou que nous ayons raison de nos accusateurs; ceux-là seuls sont coupables, et il ne nous sera pas difficile de les écraser sous le poids de la plus terrible évidence.

Citoyens Collègues, la nation a les yeux fixés sur vous, sur la Convention, elle attend une décision; je n'en suis point inquiet. Il n'y aura plus

de justice, et par conséquent plus de république, si nous sommes condamnés; car les torts qu'on nous impute sont imaginaires.

Loin de moi l'idée de vengeance; que ma patrie, que la liberté se sauvent au milieu de tous ces désordres qui ne peuvent que lui être funestes, et j'oublierai, et tous mes collègues proscrits oublieront sans doute comme moi les persécutions auxquelles nous sommes en butte. Mais soyez bien convaincus de cette vérité. La faiblesse a causé tous nos maux, une injustice éclatante y mettrait le comble, et peut-être n'y aurait-il plus de remède. Notre histoire est tracée dans celle d'Angleterre : quelques jours après la purgation du colonel Fride, Cromwel mit les clefs du Parlement dans sa poche... Il est vrai que les départemens sont là pour réprimer les Cromwel... Mais alors quelle longue série de malheurs pour notre patrie commune.

RÉPONSE AU RAPPORT DE SAINT-JUST.

Trente-deux députés ont été décrétés d'arrestation, comme ayant conspiré contre la république; on ignorait à l'époque de ce décret quelle était la nature de cette conspiration; le rapport du 9 juillet l'apprend : ils sont accusés de s'être ligués pour rétablir la royauté; mais le rapporteur ne cite ni preuves écrites, ni témoins; il avait annoncé à la Convention des pièces justificatives; il n'a pas osé les lire. On en avait ordonné l'impression, le rapport a paru, et les pièces ne sont pas encore imprimées. N'a-t-on pas droit d'en conclure, ou qu'elles n'existent pas, ou qu'elles sont insignifiantes?

A défaut de preuves, le rapporteur bâtit une hypothèse sur un rapprochement d'opinions; il accuse les députés, tantôt d'avoir voulu changer la dynastie, et tantôt de l'avoir voulu conserver. Tantôt de vouloir un roi, et tantôt de vouloir fédéraliser la France; comme si la royauté n'excluait pas essentiellement le fédéralisme, comme si le fédéralisme n'excluait pas essentiellement la royauté.

Que résulte-t-il de toutes ces contradictions ? Qu'il n'y a pas eu de complot pour ressusciter la royauté ; car, enfin, la royauté est une abstraction, elle ne peut exister sans un homme à qui l'on destine le sceptre.

A en croire Cambon (voir son Rapport au comité du Salut public, du 11 juillet), et d'après lui, Saint-Just, le général Dillon et deux autres personnes arrêtées sont convenus des propositions qui leur auraient été faites pour le rétablissement de la royauté, dans la personne de Louis XVII.

Camille Desmoulins, qui ne peut être suspect à mes adversaires, a, dans sa lettre adressée à Dillon, donné sur ce complot des éclaircissemens qui en démontrent l'absurdité ; il en résulte que c'est une fable imaginée par un homme moitié fou, moitié escroc; il en résulte que c'était un projet pour tirer de l'argent et de Dillon et de Castellane; il en résulte que non-seulement ils n'ont pas approuvé ce projet, mais qu'ils ont brutalement éconduit le fripon. Et voilà pourtant la grande base sur laquelle on fonde le crime des trente-deux députés ! Le comité, qui l'avait présentée comme une preuve irrévocable, revêtue de témoignages qu'on ne suspecterait pas, le comité a tellement rougi de sa légèreté et de son ineptie, qu'il n'a pas osé traduire Dillon devant un tribunal; quoique Dillon, quoique Camille l'aient sommé de le faire.

Mais ce projet, qu[illegible]e soit sa réalité, se-

rait complètement étranger au procès des trente-deux députés, car Cambon avoue qu'il avait été formé dans le mois de juin ; et, par conséquent, postérieurement à la mise en arrestation des députés. Or, c'est pour avoir voulu rétablir la royauté, avant le mois de mai, qu'ils ont été décrétés, et non pour l'avoir voulu rétablir après le décret ; ou bien la punition aurait précédé le crime.

Qu'on ose, d'ailleurs, citer un seul des trente-deux députés avec lequel Dillon eut des relations ? Serait-ce avec moi ? Moi qu'il a calomnié et déchiré à l'Assemblée Constituante, à l'occasion des Colonies ; moi qu'il eut toujours pour adversaire ! moi qui m'étais constamment éloigné de lui ; moi, enfin, qui, avant la formation de ce projet, étais depuis le 10 juin renfermé aux Feuillans!

Que des aristocrates forment des projets de soulèvement, cela est vraisemblable ; mais à qui persuadera-t-on que des hommes qui ont fait preuve de républicanisme, veuillent s'y associer? C'est pourtant sur une pareille supposition et sur la promesse d'une preuve future qu'on a fait arrêter trente-deux députés. Cette promesse qu'est-elle devenue ? six semaines se sont écoulées, et ce n'est qu'à la fin de ce terme qu'on a vu paraître un volume qui n'était qu'un réchauffé de toutes les impostures délayées dans la fameuse pétition contre les *vingt-deux* ; pétition déclarée

calomnieuse par un décret solennel rendu à la presque unanimité.

C'est dans ce fatras que le rapporteur a puisé les élémens d'une accusation qu'il ne peut soutenir que par des rapprochemens d'opinions, et en nous imputant à crime les mouvemens qui s'opèrent aujourd'hui dans quelques départemens.

Mais, il est un principe sacré, reconnu par l'ancienne comme par la nouvelle constitution, principe qui défend de rechercher un député pour ses opinions. Le rapporteur a feint de rendre hommage à ce principe, afin de mieux le détruire. « Je ne rappellerai pas, dit-il, les opinions des membres, pour vous proposer de les condamner sur ces opinions ; vous en respecterez la liberté. »

Le rapporteur devait, d'après ce principe, brûler son rapport ; mais il lui est plus commode de voir, dans les déclamations contre l'anarchie, que le désir de relever le trône ; dans le projet de la force départementale, dans les dénonciations de Barbaroux et de Louvet contre d'Orléans, les ramifications d'un système tendant au rétablissement de la royauté.

C'est à dire, que non-seulement il fait d'une opinion de député la matière d'un crime ; mais encore qu'il prête à son auteur des intentions dont il n'appartient qu'au ciel d'être le juge.

Quant aux mouvemens des départemens, il

m'est trop facile de répondre. N'est-il pas manifeste pour toute la France, que ces mouvemens n'ont éclaté qu'après le décret du 2 juin? Que l'Eure, le Calvados, la Gironde, le Jura même, n'ont donné, dans toutes leurs adresses déposées au comité de Salut public, pour causes de leurs mouvemens, que l'arrestation des trente-deux députés et le défaut de liberté de la Convention, constaté par la séance du 2 juin? Comment admettre alors que ce concert de mouvemens ait pour objet le rétablissement de la royauté, tandis qu'il n'est aucun département qui n'ait répété le serment de rester attaché à la république une et indivisible; tandis que la calomnie la plus générale les accuse au contraire d'être fédéralistes?

En parcourant toutes les pièces publiées par ces divers départemens, on est encore convaincu que le fédéralisme n'est pas plus leur objet que le royalisme, et, dans le fait, qui d'entre eux ne perdrait pas à s'isoler? Tous jurent qu'ils veulent la république une et indivisible; tous déclarent qu'ils ne prennent des mesures que pour maintenir cette unité, cette indivisibilité, que pour assurer la liberté de la Convention.

Pour prouver le contraire, le rapporteur accuse Bordeaux de discréditer les assignats républicains; et l'administration à Bordeaux a publié une proclamation pour leur donner le crédit qu'ils doivent avoir; et, d'après son voeu, les

maisons de banque, les négocians ont ouvert un échange pour ces assignats : par ce fait, que l'on juge des autres allégations.

En me résumant sur ce premier point, je dis qu'il est démontré qu'il n'existe point de corps de délit, qu'il n'existe ni preuves écrites, ni témoins, et qu'en conséquence l'accusation est anéantie.

Je pourrais me dispenser d'aller plus loin. Cependant comme un député doit être au-dessus de tout soupçon, comme il doit répondre à toutes les inculpations qui lui sont adressées, je vais examiner les faits, par lesquels le rapporteur prétend m'impliquer dans la conjuration pour rétablir la royauté.

Il débute par me comparer à Monk, dans un portrait de fantaisie, dont tous les traits offrent de jolies antithèses, sans présenter aucune ressemblance.

Mais Monk fut un courtisan, et j'ai essentiellement haï les cours. Monk commandait des armées, et je suis étranger à l'art de la guerre; Monk était puissant, et je suis sans moyens; Monk était ambitieux, et je n'ai aucune ambition, pas même celle de la gloire; Monk changea de parti, et j'ai tenu invariablement à celui de la république... Monk fut fait duc pour prix de sa trahison, et j'aurais éternellement l'échafaud à redouter si j'avais la stupidité et la lâcheté de trahir; car, aux yeux des rois, j'ai commis un crime qu'ils ne pardonnent jamais : j'ai jugé un

roi à mort; j'ai osé dire qu'un roi mérite la mort, comme j'ai osé avancer qu'il était impolitique de la lui faire subir.

Saint-Just m'accuse d'avoir défendu la monarchie... Qu'il cite donc un passage de mes ouvrages, je ne dis pas de ceux publiés depuis 1789, la hardiesse anti-monarchique n'en était plus une; mais de ceux publiés avant cette époque, où j'aie fait l'éloge de la monarchie.

Au moment où, en 1785, Joseph second faisait périr dans les supplices les plus cruels Horiack, chef des Valaques insurgés, ne lui prouvai-je pas, dans deux lettres répandues avec la plus grande profusion, que les Valaques avaient eu raison de se révolter? Je prouvai à tous les peuples que tel est leur droit lorsqu'ils sont opprimés.

En 1786, lorsque le despotisme enveloppait encore toute la France, que la plupart des écrivains était aux pieds de la cour, que le peuple était dans la superstition pour la royauté, j'exaltais le gouvernement républicain, et vantais ces paroles d'un démocrate sur l'échafaud.... « *Tant que le ciel ne fera pas naître les hommes, les uns avec des éperons, les autres avec des selles sur le dos, je croirai qu'ils sont tous égaux.*

Et c'est moi que l'on accuse d'avoir été le panégyriste de la monarchie! On dirait que Saint-Just en délire fait le procès à un fou qui veut à lui seul remettre un roi sur le trône.

Je suis, dit-il, trop défiant pour avoir des complices; je n'étais donc ni chef, ni instrument du complot.

J'ai donc conspiré à moi tout seul, d'où il résulte que je n'ai pas conspiré; car un complot composé d'un seul homme n'est-il pas une chimère ?

Avec de l'esprit, il est aisé de faire le roman d'un complot; mais aux yeux de la justice il faut autre chose que de l'esprit, des portraits, des antithèses.

Eh! grand Dieu! que serait un pays où une antithèse conduirait un homme à l'échafaud ?

Mais, enfin, si j'ai conspiré seul, quels moyens ai-je donc employés pour avoir des partisans, pour séduire le peuple ? Ai-je, comme quelques fameux conspirateurs de l'antiquité, distribué du blé, des secours au peuple ? Ai-je répandu l'or à pleines mains ? Ai-je fréquenté les sociétés, les places publiques, les carrefours, les tribunes, harangué la multitude? Non; renfermé dans mon cabinet, j'ai à peine vu trois ou quatre députés, j'ai à peine parlé cinq ou six fois à la Convention.

Eh bien! c'est précisément dans mes discours à l'Assemblée que le rapporteur trouve la preuve de ma conspiration solitaire! Et qu'y avait-il de répréhensible dans ces discours?

Pour prouver mon attachement à la monarchie, Saint-Just cite une phrase que j'ai prononcée à la tribune de l'Assemblée législative.

Mais Saint-Just a eu la perfidie, comme Robespierre, qui, le premier, a déterré cette phrase, de passer la date sous silence; en sorte qu'il laisse à l'imagination la faculté de supposer que cette phrase est réellement écrite depuis la fondation de la république, depuis que la loi a frappé de mort ceux qui proposeraient de rétablir la royauté.

Billaud de Varennes, dans son discours du 15 juillet, a porté plus loin la calomnie : il a prétendu que, sur ma motion, on a rendu un décret qui condamne à mort tout homme qui voudrait établir la république. Je défie Billaud de montrer une pareille loi rendue sur ma motion.

Mais le discours que l'on me reproche a été prononcé en juillet 1792, c'est-à-dire, dans un temps où la constitution de 1789 était dans toute sa vigueur, dans un temps où la royauté constitutionnelle devait être respectée et maintenue.

Si je suis coupable, je partage ce crime avec toute l'Assemblée législative, qui ordonna l'impression de ce discours; avec les deux cents membres de cette Assemblée qui sont aujourd'hui dans la Convention; avec ceux-là même qui se portent aujourd'hui mes accusateurs, et qui ne furent pas les derniers à crier anathême sur la république, à la tribune même du côté droit. On doit se rappeler que le jour de cette discussion tous les partis se confondirent. Chabert parlait à la tribune du côté droit, et Calvet à la tribune du côté gauche.

Si je suis coupable, je partage ce crime avec toute la France, qui, à cette époque même, voulait la constitution de 1789, qui l'avait jurée, qui n'a rompu son serment, qui ne nous a délié du nôtre que par l'insurrection du 10 août et par l'adhésion qu'elle y a donnée.

Mais cette phrase, me dit-on, prouve au moins votre attachement à la monarchie et votre aversion pour la république..... Non; elle prouve seulement que je respectais mon serment, que je respectais les lois existantes; elle prouve que je connaissais mieux, républicain dans l'âme, le terrain mouvant sur lequel nous combattions, et les moyens d'arriver à la république.

Et c'est en isolant une phrase des circonstances où elle a été prononcée, en la plaçant dans des circonstances entièrement contraires, en mettant à l'écart les motifs de prudence et de républicanisme qui l'avaient dictée; c'est, en un mot, avec une phrase prononcée en 1792, sous l'ancienne constitution, qu'on veut prouver que, sous la république, en 1793, j'ai voulu rétablir la royauté! Quelle logique est plus monstrueuse?

Le rapporteur nous accuse d'avoir favorisé la déchéance, parce que nous voulions un usurpateur, attendu que l'héritier de la couronne était un enfant; parce que nous voulions d'Orléans ou Yorck.... Ailleurs, il dit « qu'on suspendit le roi pour consulter le peuple et arrêter le parti républicain. On n'osa pas, dit-il, proclamer la dé-

chéance, parce qu'on craignait de tout perdre et de renverser le trône; on gagna du temps; on espéra qu'une Convention imposerait au parti républicain, et jugerait le roi, sans faire le procès à la royauté. Plus loin, il ajoute : Selon toute apparence, on voulait parvenir à la déchéance sans compromettre la monarchie; on voulait une révolution dans la dynastie plutôt que dans la forme du gouvernement, afin de conserver un grand crédit sous un régent ou un usurpateur.»

Quand Saint-Just reproche à l'Assemblée Législative de n'avoir pas voulu altérer la forme de la monarchie, il lui reproche de n'avoir pas commis une usurpation; elle n'avait pas un pareil pouvoir; elle ne pouvait que préparer en silence le changement qu'elle méditait.

Heureusement les contradictions dont fourmille la fable créée par le rapporteur en écartent le danger : il suffit de les rapprocher, comme je l'ai fait, pour en montrer le ridicule; car quelle confiance ajouter à un homme qui accuse, tantôt de favoriser tantôt de rejeter la déchéance, de vouloir tantôt un régent et tantôt un usurpateur, tantôt d'Orléans, tantôt Yorck?

Si le rapporteur avait connu l'histoire de cette éqoque qu'il a prétendu peindre, il n'aurait pas commis des erreurs aussi grossières.

Dès la fin de juillet, Gensonné, Guadet, Vergniaud, Kersan, Jean-de-Bry et moi, nous avons proposé à la Commission extraordinaire

divers moyens pour paralyser le trône; mais nous étions tous unanimes pour rejeter la déchéance, par cela quelle conservait la royauté.

Nous étions tous unanimes pour la suspension du roi et la convocation de la Convention, parce que c'était ouvrir à la nation la carrière la plus vaste pour changer la forme du gouvernement.

Si donc, à cette époque, l'on ne prononça pas la déchéance, ce ne fut pas, comme dit Saint-Just, parce qu'on craignait de tout perdre et de renverser le trône, mais parce que, prononcer la déchéance, c'était affermir le trône et proclamer Louis XVII.

Comment ensuite le rapporteur peut-il me faire un crime d'avoir demandé que le roi fut traité avec humanité? Je ne me rappelle aucunement ce fait; mais la barbarie serait-elle donc une vertu républicaine?

Ce qui paraît avoir donné lieu à ce conte, est sans doute la discussion renouvelée souvent à la Commission, sur le traitement du roi et sur l'hôtel où on le logerait : on proposa, on adopta, on rejeta successivement l'hôtel de Noailles, l'hôtel de la Chancellerie, le Luxembourg, l'Assomption; Danton lui-même, présent à ces discussions, fut d'avis de choisir l'un de ces hôtels, et offrit même celui de la Justice.

La Commission fut tirée de son embarras par la commune de Paris, qui demanda qu'on le logeât au Temple, en offrant de se rendre respon-

sable de sa personne. Non, ce n'était pas le roi qu'on respectait dans Louis XVI, c'était l'homme; et l'Assemblée Législative, dirigée alors par les patriotes les plus ardens, partagea cette humanité, puisqu'elle vota 500,000 francs pour l'entretien du ci-devant roi jusqu'à l'époque de la réunion de la Convention, c'est-à-dire, pendant un mois.

Telle était alors mon ardeur à dépouiller le trône de ses appuis, que je me hâtai de lui ôter le principal, celui qui avait été sur le point de nous être si funeste dans la journée du 10 août. Je proposai à l'Assemblée Législative de licencier les régimens suisses qui formaient alors dix à douze mille hommes d'excellentes troupes de ligne, par cela seul qu'ils avaient été toujours dévoués plutôt au trône qu'à la nation. Je proposai d'incorporer dans nos armées les hommes qui voudraient suivre la cause de la liberté : certes, c'était une opération bien hardie, bien républicaine, au moment où plus de cent mille soldats étrangers étaient à cinquante lieues de Paris : le succès l'a justifiée en étonnant l'Europe.

Relisez l'adresse aux *Puissances étrangères*, que je prononçai dans le même temps à la tribune de l'Assemblée Législative; vous y trouverez le même caractère d'un homme qui traite les rois avec la fierté d'un Romain : j'y prouvais que la France avait pu suspendre le roi, qu'elle pouvait adopter telle forme de gouvernement

qui lui plairait, qu'aucune puissance n'avait le droit de s'immiscer dans ses affaires; j'annonçais la ferme résolution de la nation, de maintenir les changemens que ferait la Convention, et son indépendance contre les armes de toutes les puissances coalisées.

En vain prétendrait-on qu'en tonnant contre les anarchistes, je tendais au rétablissement de la royauté. C'est parce que je suis profondément républicain que j'ai voulu la destruction de l'anarchie et l'établissement de l'ordre. Instituer une bonne gendarmerie, est-ce vouloir ramener le régime des voleurs?

Je l'ai imprimé, à l'origine même de la république, dans le mois d'octobre : « Trois révolutions étaient nécessaires en France; la première pour renverser le despotisme : la seconde pour anéantir la royauté, la troisième doit abattre l'anarchie. En effet, l'anarchie, je le répète, est le plus dangereux ennemi du gouvernement républicain. J'ai maudit l'ordre qui soutient le despotisme, l'ordre tel que le voulait Lafayette, mais je n'ai cessé de recommander l'ordre qui convient à la démocratie; l'ordre qui renverse les mauvaises lois et defend les bonnes; l'ordre à l'ombre duquel ne refleurissent pas les abus; enfin, cet ordre militant, qui réprime toutes les injustices, et prend fait et cause pour tous les opprimés contre tous les oppresseurs. Voilà l'ordre que je chéris; celui-là est quelquefois l'in

surrection et le contraire de la légalité, lorsque celle-ci se combine avec un système de tyrannie.

Telle est la doctrine que je n'ai cessé de prêcher.

« Respect pour la Convention et pour ses membres, disais-je aux sociétés populaires; obéissance aux décrets, même en les censurant; liberté entière d'opinions, amour du bon ordre, haine des anarchistes, tels sont les caractères que vous devez maintenant revêtir. »

Était-ce calomnier Paris, que de dire jusqu'à satiété que l'immense majorité en était bonne, qu'elle voulait la loi, la soumission à la Convention; que de distinguer ses habitans de la poignée de brigands qui infestaient ses murs, qui troublaient la tranquillité, excitaient le tumulte, insultaient à la Convention?

Était-ce séparer les départemens, que de leur parler sans cesse de s'unir en tout à la Convention, de s'attacher à l'unité, à l'indivisibilité de la république, parce que là seulement était le gage de la sûreté comme de la prospérité commune?

Voilà ce que vous lirez dans tous mes ouvrages, avant et depuis la république; car, dès avant la république, je m'étais élevé contre *le* fédéralisme, qu'on m'a reproché quelquefois dans ces derniers temps.

C'était servir la tyrannie que de vouloir, sous

prétexte d'*un ordre quelconque*, comprimer l'élan révolutionnaire, comme tenta de le faire Lafayette; c'était servir la liberté que s'élever contre les crimes commis en son nom, que de prétendre à faire régner le *bon ordre*.

C'est dans cet esprit que je me suis récrié contre les massacres de septembre. Le rapporteur ne voit dans ce système que le dessein de déshonorer la révolution du 10 août, de dégoûter de la république; il nous accuse de ne nous être pas mis entre les assassins et les victimes; il accuse Pétion et Manuel qui jouissaient alors de l'autorité, qui répondaient seuls de l'ordre public et de la vie des citoyens; il les accuse d'une criminelle indifférence, parce qu'ils ne voulaient pas risquer leur popularité; il m'accuse d'avoir demandé si Morande était assassiné, Morande mon ennemi et alors dans les prisons; il prétend qu'au conseil exécutif, en présence de Danton, j'ai dit : Ils ont oublié Morande!

Il cite Chabot qui a assuré que, le 27 septembre, je m'étais également souvenu de Morande au comité de surveillance; trait, disait-il, qui prouve bien que ce tartufe de l'humanité a l'âme des Tibère, des Médicis et des Charles IX.

Si nous nous sommes élevés avec tant de orce et tant de constance contre les massacres de septembre, si je n'ai cessé de les dénoncer, si Gensonné a demandé qu'on en poursuivît les auteurs, si tant de voix se sont élevées de con-

cert, d'un bout de l'Europe à l'autre, contre le décret qui en proclamait l'impunité, ce n'était pas pour flétrir les auteurs de la révolution du 10 août, ni les Marseillais, ni les Brestois, ni les Parisiens, qui ont renversé la tyrannie, et n'ont pas souillé leurs mains dans le sang des prisonniers; ce n'était point pour déshonorer cette révolution du 10 août, mais pour la venger; et on ne le pouvait qu'en séparant les massacres de septembre de l'immortelle révolution du 10 aout; ce n'était point pour calomnier le peuple de Paris, mais bien au contraire pour le justifier, lui que l'on avait accusé d'être le complice de ces exécrables attentats; c'était pour laver le gouvernement républicain de cette tache que lui prêtaient les puissances étrangères, afin d'indigner contre nous leurs peuples, afin de rendre à jamais exécrable la révolution française. Nous leur disions : Ces massacres sont l'ouvrage de quelques brigands; Paris les abhorre, la France en est indignée, la Convention les punira, et la gloire de la république ne sera pas souillée. Des républicains ne peuvent pas être des cannibales. Lisez, lisez les écrits de ces Anglais, de ces Américains qui ont vanté, qui vantent encore les principes de notre révolution; entendez-les, entendez Thomas Peyne : il était en Angleterre lors de ces massacres; il nous a transmis l'affreuse impression qu'ils y firent. *Tous les amis de la France*, nous disait-il, *sont consternés de cet hor-*

rible attentat. Jamais, chez aucun peuple libre, on n'a violé les prisons; une prison est un sanctuaire, un asile sacré.

Nous prouvions notre républicanisme en demandant la punition. Mais vous qui nous accusez, qui accusez Manuel, Pétion (*), moi, de ne s'être pas mis entre les assassins et les victimes, vous ignorez donc ce qui se passait dans Paris; vous ignorez donc dans quelles mains résidait le pouvoir suprême; vous ignorez donc qu'il était dans les mains de la municipalité de Paris, dans les mains de ce Comité de surveillance accusé d'être le directeur de ces massacres; vous ignorez donc que l'Assemblée Législative n'avait aucun pouvoir, que ses ordres, ses décrets étaient foulés aux pieds; que douze députés, envoyés pour arrêter l'effusion du sang, furent repoussés, insultés, obligés d'abandonner ces malheureuses victimes pour ne pas partager leur

(*) Je ne puis ici passer sous silence une horrible imposture avancée contre Pétion. Le rapporteur l'accuse d'avoir, le 10 août, signé l'ordre de tirer sur le peuple. Jamais cet ordre n'a existé. Pétion fut sur le point d'être assassiné au château dans la nuit du 9 au 10 août; il n'en fut sauvé que par un décret du Corps-Législatif qui l'arracha du château. C'est en mémoire de cet événement que le peuple plaça, le 1.er septembre, au-dessus de la grille du château, cette inscription : *Nuit du 10 août. — Ici le maire eût été assassiné, si un décret du Corps-Législatif ne l'eût sauvé.*

sent justifier aussi ma mort?..... Des preuves! il n'y en avait pas; mais cette recherche aurait certainement tourné à mon désavantage, si mes opinions avaient offert dans ce moment le canevas d'une marche importune.

J'en atteste tous les membres de la Commission extraordinaire; j'en atteste Guyton-Morveau, qui ne sera pas suspect à mes ennemis; j'en atteste le ciel : les plus cruelles angoisses déchiraient alors mon âme, et j'employai tout pour arrêter ces massacres, comme celui des prisonniers d'Orléans.

Et c'est moi qu'on vient accuser d'avoir, avec une froideur barbare, demandé si Morande était aussi assassin.....

Citoyens, écoutez, et vous allez voir avec quel art la calomnie, la vengeance dénaturent les propos les plus simples; la conversation dont il va être question date d'un temps trop éloigné pour que je puisse en répéter les propres paroles; mais je suis bien sûr d'en rapporter le sens et la substance. Au moins, je signerai cette déposition, un pied dans la tombe.

Déchiré de la continuation de ces massacres, j'étais allé, au nom de la Commission, chez le ministre de la justice, pour l'engager à prendre des mesures vigoureuses; il me répondit que cela était impossible, que cette exécution était nécessaire pour appaiser le peuple de Paris, las de voir impunis les conspirateurs qui

étaient la cause des calamités actuelles..... Mais comment êtes-vous sûr, lui dis-je, que les conspirateurs seuls périront, que des hommes innocens ne seront pas immolés?... — C'est un sacrifice indispensable, repartit le ministre : d'ailleurs le peuple ne se trompe pas... *Vox populi, vox Dei*, c'est l'adage le plus vrai et le plus républicain que je connaisse. — Dites le plus anarchique, répliqu'ai-je. Danton me lança un regard foudroyant, et je me tus, bien convaincu que je ne faisais qu'irriter cette soif du sang qui semblait alors le dévorer.

Un dernier trait peindra ce Brissot, que le rapport présente comme un homme sanguinaire. Morande n'était pas le seul de mes ennemis emprisonnés; il en était d'autres, et je citerai Delessart, décrété d'accusation sur mes conclusions; Delessart, qui à la suite de débats avec moi avait répandu des libelles pour me déchirer..... Eh bien! j'atteste ici les membres de la commission extraordinaire, j'atteste les quarante-huit présidens des sections, et les commandans des deux bataillons qui se rendaient aux deux conférences proposées par la commission extraordinaire, pour empêcher le massacre des prisonniers d'Orléans, dont on nous menaçait chaque jour : que d'efforts ne fis-je pas pous les engager à protéger ces prisonniers, s'ils arrivaient à Paris, si le décret de l'Assemblée Législative que je transmis à Versailles n'était pas respecté! avec quel

zèle ne se prêtaient-ils pas aux mesures proposées, ces présidens, ces commandans, qui m'attestaient qu'ils n'avaient reçu aucune réquisition de l'infernal Santerre, pour se porter aux prisons dans ces jours lugubres de septembre! Avec quel zèle ils arrêtaient que chaque section détacherait une force armée pour aller au devant des prisonniers, que chacune prendrait un prisonnier sous sa garde! Les ordonnateurs de ces massacres rendirent toutes ces précautions vaines, mais j'ai au moins la douce consolation de pouvoir descendre dans ma conscience, et d'y trouver un témoignage honorable pour mon humanité...

Moi, me réjouir de l'assassinat de mes ennemis! je ne me suis pas même surpris le désir de les voir mourir légalement; j'ai souvent au contraire désiré qu'ils changeassent de conduite et de principes; à ce prix, j'aurais tout oublié, j'aurais pardonné à Morande même.

C'est peut-être un défaut en révolution; mais j'ai toujours eu en horreur les massacres, et même la peine de mort infligée froidement aux coupables; et c'est ce sentiment, autant que des idées politiques, qui m'engagea à soutenir dans ma théorie des lois criminelles, publiée en 1782, la nécessité de proscrire la peine de mort.

O vous, qui me reprochez de jouer la douceur et les simples affections de la nature, vous ne m'avez jamais lu, vous ne m'avez jamais connu, vous n'avez jamais interrogé mes amis... Un bon

mari, un bon père, un bon ami, un bon citoyen ne joue point la nature, on est comédien trois heures, on ne l'est pas toute la vie et dans son domestique.

Saint-Just prétend qu'on a tout tenté pour empêcher qu'on ne donnât une forme de gouvernement à la république, et pour tout embrouiller. Pour le prouver, il s'appuie sur le silence qu'on a gardé dans le conseil et au comité diplomatique, sur les propositions de paix faites le 24 octobre à Kellermann par Kalkreuth. Quelques-uns des détenus, dit-il, qui dominaient dans le comité diplomatique et dans le conseil, par le moyen de Roland, ne voulurent point de la paix... Saint-Just me désigne ensuite comme un de ces hom- qui ne voulaient point la paix du 24 octobre.

Je ferai observer d'abord qu'à cette époque, il n'y avait point de comité diplomatique, que la commission extraordinaire le remplaçait; qu'elle était composée de vingt-un membres, et le plus souvent entourée de cent spectateurs, en sorte qu'il était difficile de rien cacher de ce qui s'y passait. Les paquets y étaient décachetés par le premier membre présent, et communiqués à l'Assemblée.

J'ignore s'il a été fait des propositions de paix à Kellermann, par Kalkreut; si Kellermann le dit, nous devons le croire; mais je déclare que c'est la première fois que j'en entends parler.

Je sais, et toute la France aussi, que Dumou-

riez reçut de semblables propositions de la part du roi de Prusse. Dumouriez communiqua ces ouvertures au conseil, et l'on doit se rappeler la réponse énergique que lui dicta le conseil, réponse applaudie par l'Assemblée et par toute la France. *Nous traiterons quand vous aurez évacué le territoire de la république.*

Maintenant, je ne puis pas concevoir comment on avait tu les propositions faites à Kellermann, lorsqu'on s'occupait de celles faites à Dumouriez; peut-être le conseil a-t-il voulu laisser suivre cette négociation à Dumouriez seul. Mais tous ces faits me sont étrangers, le conseil ne communiquait pas tous ses secrets à la commission; et nous accuser de dominer le conseil par Rolland, c'est ignorer que Rolland est l'homme du monde le moins facile à dominer, que Rolland ne se mêlait point de la politique étrangère, et que Rolland n'avait aucune influence dans le conseil; j'en atteste à cet égard Danton, qui allait encore au conseil à cette époque, et qui pourrait rendre sur ces faits un meilleur compte que moi.

Nous n'avions tous, à la commission comme au conseil, qu'un seul système bien simple : faire la paix avec tous, s'il était possible de prouver qu'elle se concilait avec la sûreté et l'idépendance de la république. Si on ne pouvait faire la paix avec l'Autriche, détacher de son alliance le roi de Prusse. C'était le point auquel le conseil et Dumouriez s'étaient attachés; mais il a paru que

ce prince, en multipliant les propositions de paix par Brunswick, Kalkreuth, Luchesini, etc., n'a cherché qu'à jouer le ministre français, pour se tirer de l'abîme où l'avait précipité son imprudente tenacité.

C'est pour affermir la monarchie alors détruite et remplacée par la république, que, suivant le rapporteur, j'ai rejeté ces propositions de paix du 24 octobre, dont je n'ai jamais entendu parler, et qu'assurément il n'eût pas été en mon pouvoir de rejeter; c'était pour l'affermir que, suivant lui, j'avais proposé la guerre contre l'Autriche en 1791, tandis que cette guerre même a été la cause de la destruction de la monarchie; car elle a, comme je l'avais prédit, amené de grandes trahisons; les trahisons ont produit l'insurrection du 10 août, qui a renversé le trône, et la cour le sentit si bien, qu'elle s'opposa à cette guerre avec l'opiniâtreté la plus vive.

Au surplus, puisqu'on ne cesse de me reprocher d'avoir été l'auteur de cette guerre, je ne dois pas cesser de répéter qu'elle a été forcée, puisque l'empereur et ses électeurs bravèrent ouvertement la France, en soutenant les rebelles contre nous.

Je dois le répéter : je n'ai eu aucune part à l'invasion de la Belgique, comme me le reproche Lindet, puisqu'elle a été décidée par le conseil exécutif, de concert avec Dumouriez; au surplus, cette expédition était une suite naturelle

de la guerre qu'on faisait à l'empereur, et si elle n'eût pas été tentée, on aurait dû justement accuser le conseil exécutif.

Je dois rappeler encore à Laindez que je n'ai eu aucune part à l'ouverture de l'Escaut, ordonnée par le conseil exécutif; que je ne l'ai apprise, comme l'Assemblée, que par une notification du conseil, et qu'enfin l'Assemblée l'a approuvée par un décret.

Je dois répéter que les motifs de cette guerre parurent si long-temps frappans, que l'Assemblée législative la proclama sans vouloir entendre aucun rapport, aucun discours.

C'est encore pour affermir ou pour conserver la monarchie, suivant le rapporteur, que fut proposé l'appel au peuple, que je menaçai la Convention des armes de l'Angleterre et de l'Espagne; si la Convention, dit Saint-Just, avait pu se laisser influencer par la terreur dans ces jugemens, la même nécessité ne pouvait-elle pas ensuite vous contraindre à conserver la monarchie ?

Comment le rapporteur a-t-il pu oublier les motifs respectables qui dictèrent l'appel au peuple; comment a-t-il oublié que les uns le voulurent, que d'autres le demandèrent encore, parce qu'ils voyaient dans ce jugement du peuple le seul moyen de mettre fin aux dissentions, soit que le peuple eût ou n'eût pas condamné à mort; parce qu'il leur semblait aussi couvrir ce qu'il y

avait d'irrégulier dans cette procédure? La Convention réunissait tant de caractères distincts, d'accusateurs, de juges, de jurés, en même temps, que c'était rendre hommage à la souveraineté du peuple, dans une cause à laquelle était si fortement attaché l'intérêt national. Comment Saint-Just a-t-il oublié les motifs politiques que je développai? Non, ce n'était pas pour affermir la monarchie, c'était pour faire prononcer solennellement la nation contre elle, que j'invoquai l'appel au peuple. C'était pour affermir la république, en lui épargnant de nouveaux ennemis, en lui épargnant les calamités d'une guerre inattendue, calamités qu'elle éprouve aujourd'hui. Je prouvai que le roi d'Angleterre, qui devait vouloir la guerre contre la France, parce qu'il exécrait et redoutait nos principes, ne pouvait la faire tant que la nation anglaise les respecterait. Je prouvai qu'ayant absolument besoin du vœu national pour cette guerre, il faisait tous ses efforts pour l'obtenir; que, dans ce but, il avait déjà essayé d'aliéner son peuple de la France, par le tableau repoussant des massacres du 2 septembre; que cette manœuvre avait ébranlé les Anglais; que, attachés superstitieusement à la royauté constitutionnelle, parce qu'ils croyaient y voir le gage de leur prospérité actuelle, ils n'envisageaient qu'avec douleur, et peut-être indignation, la condamnation du ci-devant roi; qu'il serait facile de leur persuader que cette con-

damnation était l'ouvrage d'une poignée de factieux qui dominaient, et conséquemment de les faire déclarer contre la France. Je prouvai que l'unique moyen de parer ce coup de la politique anglaise était de faire ratifier, par le peuple français, le jugement du ci-devant roi; que si ce jugement était sévère, la nation anglaise le respecterait, parce qu'elle y verrait le vœu national, parce qu'elle serait convaincue d'ailleurs que la nation déploierait tous ses efforts pour soutenir son jugement.

Je prouvai que, quoique des républicains ne dussent jamais compter leurs ennemis, quoique nous eussions des ressources immenses, cependant il était de notre intérêt de ne pas nous attirer toute l'Europe sur les bras. Je prouvai enfin que si la France ne devait pas redouter la coalition des rois, elle devait craindre celle des nations, elle devait empêcher qu'on ne nationalisât la guerre.

Je prédis que, du moment où le jugement à mort sans appel serait rendu, les puissances anglaises et espagnoles se déclareraient contre nous. L'effet a suivi ma prédiction. Nos ambassadeurs, nos concitoyens ont été chassés d'Angleterre et de Madrid, nos grains arrêtés, etc. Quoique nous ayons, en apparence, les premiers déclaré la guerre, elle l'était d'avance par la conduite tenue par les cabinets de Londres et de Madrid à l'occasion de la mort du ci-devant roi;

et puisqu'on ne cesse de m'accuser d'avoir fait déclarer cette guerre à l'Angleterre, parce que j'ai fait le rapport, je dois répéter pour la dernière fois qu'elle a été déclarée par le jugement de Louis XVI; puisque les outrages les plus sanglans m'ont été faits ensuite par la cour d'Angleterre, je dois répéter que cette guerre a été forcée et qu'il a paru au Comité qu'il valait mieux prévenir que de se laisser attaquer, puisque Dumouriez répondait de la conquête de la Hollande; je dois rappeler que le ministre de la marine nous assura qu'il y aurait, au mois de mars, 36 vaisseaux de ligne et plus de 40 frégates; je dois répéter que, dans mon rapport, je n'ai été que l'organe du comité, comme Barrère l'a dit depuis, pour la déclaration de guerre à l'Espagne; je dois répéter aussi en répondant à Lindet, que le ministre de la guerre n'avait cessé de nous déclarer qu'il y avait, sur les frontières d'Espagne, une armée de 30 mille hommes et les munitions nécessaires.

Maintenant, je le demande à tout homme de bonne foi, quel parti affermissait le plus la république naissante, ou de celui qui lui créait une guerre générale avec toute l'Europe, ou de celui qui voulait l'éviter ? Quel parti pouvait ramener plutôt la monarchie, ou de celui qui allait jeter son pays dans des calamités interminables (et ce sont ces calamités qui font ordinairement regretter et renaître le despotisme), ou de celui

qui voulait donner à la république le temps de se consolider?

Non que je veuille prétendre ici que ceux qui votèrent contre l'appel au peuple, eussent l'intention de ramener la monarchie, loin de moi de pareils soupçons! Mais je soutiens que l'adoption de cette opinion conduisait plutôt que l'autre à ce but monarchique; mais je soutiens que mes adversaires ont été pour la plupart à leur insu les instrumens de l'étranger, dont les agens, bien convaincus que la liberté ne pouvait se perdre que par des exagérations, les ont poussés sans cesse vers des mesures violentes qu'on décorait du nom de révolutionnaires. C'est le comité secret des étrangers qui a causé tous nos malheurs, semé les soupçons et les calomnies partout, divisé les patriotes, qui les a exaspérés les uns contre les autres, qui, en un mot, a fait de la défiance, palladium de la liberté, l'arme la plus terrible contre elle.

Eh! n'est-ce pas là l'esprit qui a dirigé le rapporteur. Là, où il peut, par quelques sophismes métaphysiques, par quelque antithèse brillante, travestir l'intention la plus pure, l'opinion la plus droite, il sacrifie sa conscience au plaisir de briller. Là, où la calomnie est trop évidente, il recourt à la réticence qui fait supposer encore plus, ou à l'insinuation qui ne peut compromettre l'accusateur. Ainsi, n'osant pas

ressusciter contre moi ces calomnies atroces tant de fois répétées que j'étais soudoyé par l'Angleterre, convaincu qu'il était trop facile de repousser ces calomnies et trop absurde de faire soudoyer un Français par une puissance qu'il a sans cesse combattue, par un ministre qu'il a sans cesse attaqué, il laisse tomber avec dédain cette phrase : « *Je ne m'étendrai pas pour accuser Brissot d'avoir été d'intelligence avec l'Angleterre, peu vous importe, il n'est ni un Cromwel, ni un Mazarin.* »

Ainsi, ce n'est pas parce que cette intelligence est une fausseté que le rapporteur se tait, mais parce qu'elle serait peu dangereuse pour la France; mais parce que l'accusé n'est ni un Cromwell, ni un Mazarin; ainsi, le rapporteur suppose le crime, mais il glisse dessus par mépris! c'est-à-dire qu'il couvre son adversaire d'un double opprobre : est-il une scélératesse plus perfide? Mais, ou je suis coupable de cette intelligence, ou je ne le suis pas; si je le suis, osez l'articuler, osez montrer les preuves, je vous en défie; si je ne le suis pas, pourquoi laisser même le fait en doute? Ce doute n'est-il pas un outrage? Eh! qu'importe que j'aie ou non les talens de Cromwell ou de Mazarin! le talent n'est rien quand il s'agit de punir le crime. Le crime doit être puni dans Richard comme dans Olivier Cromwell.

Ce n'est pas avec l'Angleterre seule que le rap-

porteur a l'air de me prêter des intelligences, il m'en suppose encore avec les Etats-Unis d'Amérique; il suppose que j'ai voulu y étendre mon influence, et quelle preuve en donne-t-il? C'est que j'ai fait nommer mon beau-frère vice-consul à Philadelphie.

C'est-à-dire que les républicains d'Amérique, qui ont voué une haine si profonde à la royauté, qui ont vu avec tant d'enthousiasme s'élever la république française, pourront être entraînés à contribuer au rétablissement de la monarchie française! C'est-à-dire que, pour opérer ce miracle, il suffisait de créer un vice-consul français qui pourrait tout-à-coup faire oublier leurs principes aux Washington, aux Adams, aux Jefferson, et aux quatre ou cinq millions de républicains qui couvrent les dix-neuf états d'Amérique! Quel misérable levier pour cette masse! Quel comble d'absurdité!

Mon beau-frère est un républicain par principe, par mœurs, qui ne s'est fixé dans les États-Unis que par haine pour les gouvernemens monarchiques. Il a quitté sa charrue pour le vice-consulat : c'est un sacrifice qu'il a fait. Si le conseil l'a nommé, c'est que nul Français, résidant en Amérique (et cette résidence était précieuse dans un moment où nous avions un besoin pressant des décrets de ce pays), n'avait plus de titres que lui, plus de moyens d'être utile à sa patrie; c'est qu'à la théorie et à la pratique

du commerce, à des connaissances étendues, immenses, recueillies sur des rivages lointains, il joignait celle de plusieurs langues étrangères, celle des États-Unis et de l'Amérique; il alliait l'estime de ces habitans et ces mœurs austères, qui sont la preuve la plus sûre d'un républicanisme éprouvé. Au surplus, que l'injustice le frappe et le punisse du lien qui l'unit à moi, elle frappera plutôt la patrie que lui; il reprendra la charrue avec plus de plaisir qu'il ne l'a quittée (1).

L'accusation du rapporteur, sur ce chef, a étrangement varié. Il avait articulé, en lisant son rapport, que j'avais placé le fils de Dupont de Nemours et Genest, mon ami, comme ambassadeurs en Amérique. (*V. les nouvelles publiques du* 9 *juillet.*) Depuis, il a corrigé son thême, parce que probablement quelqu'un mieux instruit lui aura appris que j'étais l'ennemi, et non l'ami de Dupont de Nemours, qui m'a constamment calomnié devant l'Assemblée législative,

* Camille Desmoulins dit dans son Histoire des Brissotins, page 43, publiée le 23 mai 1793 : Comment ne serions-nous pas affamés? Comment nous viendrait-il des grains d'Amérique? Qu'est-ce qui est consul général de France? le beau-frère de Brissot. Qui l'a nommé? cela se demande-t-il? Le ministre Lebrun; le ministre Lebrun, le prête-nom de Brissot aux affaires étrangères!

et que le fils avait perdu sa place en Amérique. A l'égard de Genest, c'est son mérite seul qui l'a recommandé au ministre Lebrun; il avait donné des preuves de son patriotisme à la cour de Russie. La Convention, à qui sa nomination fut notifiée, la vit avec plaisir, et les Américains lui ont rendu justice en l'accueillant avec une distinction flatteuse pour la République.

En nous accusant d'avoir voulu rétablir la monarchie, il était présumable que le rapporteur n'oublierait pas la trahison de Dumouriez. Aussi, n'a-t-il pas manqué de réchauffer la fable de notre complicité avec ce traître, et il l'appuie en tirant de la fange toutes les calomnies cent fois débitées à la tribune et dans les papiers publics, et cent fois pulvérisées.

Il rappelle que Dumouriez se déclara pour le jeune d'Orléans contre le fils du tyran mort; et, d'un autre côté, il est obligé de convenir que les prétendus amis de Dumouriez demandèrent avec ardeur l'expulsion de tous les Bourbons. Comment donc pouvaient-ils participer aux projets de mettre d'Orléans sur le trône ?

Le rapporteur croit sauver cette contradiction, en disant qu'on ne demandait cette expulsion que par *semblant*, que pour se donner un air *de popularité*. Et la popularité, au moins à Paris, était pour les Bourbons. Elle était même pour eux dans quelques cités ! Mais comment, par *semblant*, nuit-on soi-même à ses projets ?

Comment, par *semblant*, rend-on odieux les hommes qu'on veut faire aimer ? Comment, par *semblant*, proscrit-on réellement ceux qu'on veut faire régner ?

Certes, s'il y a eu des complices de la trahison de Dumouriez, ce ne sont pas ceux qui voulaient la République et point de Roi, ce ne sont pas ceux qui demandèrent l'expulsion de la famille qu'il voulait porter sur le trône.

Le rapporteur soutient qu'ils étaient liés avec *Dumouriez par un traité secret*; que je m'étais raccommodé avec lui. Qu'il montre donc, qu'il prouve ce traité ! A-t-il oublié les réponses victorieuses données à la tribune par Vergniaux et par Guadet ? A-t-il oublié ce que j'ai dit, ce que j'ai imprimé sur Dumouriez ? Moi, lié par composition avec lui ! moi, qui lors de son premier ministère, lui avait fais une de ces plaies qui ne se ferment jamais ! moi, qui l'avais dénoncé au public ! moi, qui depuis n'avais eu avec lui ni correspondance ni relation particulière !

Mais où se formèrent les plans de trahison, de conjuration pour rétablir la royauté ? Dans des conciliabules, dit Saint-Just : il y en avait chez Pétion, chez Valazé à Saint-Cloud. Là, l'intrigue, ajoute-t-il, avait remplacé la cour : madame Brissot logeait au palais de la ci-devant reine, et recevait souvent la plupart des détenus.

Je ne parlerai ni des prétendus conciliabules

chez Pétion, ni de la réunion chez Valazé, où je n'assistai que deux ou trois fois, où je n'entendis que des discussions politiques; mais j'affirme que le conciliabule tenu chez ma femme est une imposture sciemment avancée; ici, je dois entrer dans des détails minutieux.

Ma femme, mère de trois enfans, concentrée depuis dix ans dans la retraite la plus impénétrable, étrangère au monde, parce qu'elle s'était vouée exclusivement à l'éducation de ses enfans, ma femme avait l'habitude de passer chaque année l'été à la campagne; ses enfans y respiraient un meilleur air, y fortifiaient leur santé, et loin du tumulte et des exemples dangereux pouvaient s'éduquer plus aisément. Elle avait abandonné une très-petite maison qu'elle occupait l'année dernière, incertaine où elle porterait ses pas; elle fut tirée de cet embarras par le citoyen Bousquet, beau-frère de Guadet, et régisseur de Saint-Cloud: il lui offrit, moyennant 200 francs par an, deux pièces dans l'ancien logement d'un des concierges du château; ma femme accepta: elle y trouvait deux avantages, excellent air et voisinage d'un ami. A peine était-elle installée dans ce réduit que la calomnie qui m'environnait de ses espions répandit le bruit qu'elle occupait le palais de laci-devant reine. Je me dérobais une fois la semaine, pour aller auprès de mes enfans; là seulement je goûtais le bonheur; Guadet quelquefois m'accompagnait, il allait voir sa sœur; on

nous envia cette douce consolation, on prétendit qu'il se tenait des conciliabules à Saint-Cloud; on alla plus loin, on imprima qu'il s'y faisait des dépôts d'armes, et on proposa sérieusement à la Municipalité d'envoyer faire le siége du château. Aussitôt que ces bruits devinrent publics je renonçai à mes promenades solitaires, j'engageai ma femme à se loger ailleurs; elle le fit, et loua deux très-petites chambres dans la maison d'un peintre; c'est là que, lors de mon arrestation, la Municipalité de Saint-Cloud s'est transportée pour faire la visite de mes papiers.

Voilà l'exacte vérité, j'en atteste les officiers municipaux de Saint-Cloud, les invalides qui gardent le château, les personnes qui fréquentaient journellement la maison du régisseur; qu'ils disent si ma femme ne vivait pas dans la retraite le plus profonde, dans la simplicité la plus étroite; on parle de son faste, et elle n'avait pas même de domestique. Une femme à la journée faisait son ménage, c'était de ses mains qu'elle préparait ses repas et les alimens de ses enfans. Des conciliabules chez une femme! lorsqu'elle ne voyait que son mari, et qu'à peine elle le voyait dix ou douze heures par semaine! ma femme intrigante en politique! lorsque depuis dix ans elle a renoncé à toute espèce d'études et de conversation politiques pour se consacrer entièrement à l'éducation de ses enfans!

Ainsi, calomniateurs impudens, ce n'est pas

assez de m'avoir environné de persécutions, de semer mon chemin de tisons ardens, de fers tranchans, il fallait encore me persécuter, me déchirer dans ce que j'ai de plus cher, dans mon unique consolation! il fallait violer l'enceinte de mon domestique, et livrer ma femme à vos traits empoisonnés! il fallait appesantir mon nom sur sa tête, ce nom que vous avez su rendre si odieux, ce nom qui est devenu un titre de proscription, ce nom fatal à quiconque le porte! Il fallait voir l'inquisition fondre à chaque instant dans une maison habitée par moi ou par les miens.

Tel a été l'effet de cette affreuse persécution, que ma femme, mes enfans, obligés, quoique malades, quoique souffrans, d'errer de pays en pays, d'auberge en auberge, pendant que je languissais dans les prisons, n'ont pu trouver de quoi reposer leur tête qu'en déguisant ce nom dont ils devaient s'honorer; car, enfin, c'est le nom d'un républicain qui a rendu quelques services à la liberté, c'est le nom d'un honnête homme.

Enfin, pour dernière preuve de ma participation à la conjuration des 32, on allègue ma fuite lors du décret d'arrestation.... « Brissot, dit le rapporteur, fuyait en Suisse sous un faux nom, avec un étranger; un espagnol appelé Marchena se rendait à Moulins près de lui. Cet espagnol avait, dit-on, intrigué dans les provinces. »

Oui, j'ai fui ; mais ce n'était pas pour conspirer en faveur de la royauté que j'abhorre, pour conspirer contre la république une et indivisible, sans laquelle je ne crois pas que le gouvernement républicain puisse exister en France. J'ai fui parce que j'étais convaincu que la Convention n'était pas libre lorsqu'elle avait rendu le décret d'arrestation, parce que les débats, les témoignages des députés non suspects, puisqu'ils sont parmi mes adversaires, m'avaient appris que ce décret avait été arraché par les baïonnettes. J'ai fui parce que j'ai craint que la furie qui avait violé la liberté de la Convention, ne portât ses excès plus loin, n'exécutât un massacre qui aurait infailliblement amené la guerre civile. J'ai fui, je n'ai pas obéi au décret parce que mon devoir me paraissait tracé dans la déclaration des droits, parce que cette déclaration m'ordonnait de résister à l'oppression.

Oui, j'ai fui sous un faux nom ; mais la violence qui rendait le mien si dangereux ne légitimait-elle pas un tel emprunt? J'ai fui, non pour aller au dehors conspirer contre mon pays, mais pour dérober ma tête à l'injustice. J'ai fui, non pas avec un étranger, comme le suppose le rapporteur, mais avec un agent du pouvoir exécutif, avec un ami qui n'a pas voulu me quitter jusqu'à ce que je fusse en sûreté, qui s'est sacrifié généreusement pour moi, avec le citoyen Souques, qui a fait ses preuves de patriotisme. En fuyant, j'ai

déclaré que la Convention n'était pas libre ; mais, en même temps, je n'ai cessé de dire et de répéter qu'elle était toujonrs le centre autour duquel les départemens devaient se ranger, et j'ai soutenu constamment le grand principe de l'unité et l'indivisibilité de la République.

Tel est le langage que j'ai tenu partout où j'ai porté mes pas, et surtout à Moulins; j'en atteste les officiers municipaux, les administrateurs du département, qui venaient me voir. On m'a accusé d'avoir voulu séduire le district de Gannat, de lui avoir dicté la démarche qu'il a faite en ma faveur. Moi, chercher à séduire un bourg de cent feux, lorsque je n'écrivais pas même aux départemens qui prirent la défense des trente-deux députés ! moi, qui, tenu au secret le plus rigoureux, n'avais de communication qu'avec trois ou quatre officiers municipaux, et ne pouvais écrire une lettre qui ne fût lue par eux ! Cette histoire de Gannat, qui a seule fondé le décret d'accusation rendu contre moi, doit être racontée. Un administrateur du département de l'Allier, le citoyen Lescombes, que je ne connaissais pas, se présente à l'auberge où j'étais détenu. J'étais alors avec le citoyen Germaye, officier municipal, et le citoyen Souques; le citoyen Lescombes arrivait de Gannat; il m'apprend l'intérêt que le district prend à mon sort, me lit une copie de l'adresse qu'il avait envoyée au département, et qu'il avait remise lui-

même. Il y était dit que le décret rendu contre les députés était un attentat à la souveraineté nationale; me retenir en vertu de ce décret, c'était s'associer à cet attentat; la demande de ma mise en liberté était la conséquence de cette assertion. Cette adresse me parut être dans des termes convenables. Depuis on a parlé d'une lettre dans laquelle le district de Gannat aurait menacé de se porter en armes sur Moulins, si on ne me relâchait pas; je n'ai jamais vu cette lettre. Je remerciai le citoyen Lescombes de l'intérêt que me témoignait Gannat; il me parut désirer une réponse par écrit. Je la fis, sans soupçonner le parti qu'on pourrait en tirer; car cet homme que l'on peint si fin, qui, suivant le rapporteur, *apprécie tous les cœurs, tous les esprits, tous les intérêts, séduit tout le monde*, cet homme se laisse au contraire toujours séduire par ses affections, par son premier mouvement, par tous ceux qui lui parlent, par un enfant. Ah! Rolland et Pétion le connaissaient mieux cet homme, lorsqu'ils le peignaient comme trop confiant pour être chef de parti. Mais on a besoin de m'attribuer une excessive finesse afin d'expliquer comment il se fait que, depuis quatre ans, on n'ait pas trouvé une seule preuve de tous les crimes que l'on m'impute. Revenons à Gannat : après avoir, dans ma réponse à ce district, exposé les motifs de ma fuite, l'état où j'avais laissé la Convention, et la nécessité de maintenir son indé-

pendance, en la regardant toujours comme l'âme de la République, je la remis au citoyen Lescombes; mais bientôt le maire de Moulins vient m'annoncer que la lettre du district de Gannat excite un mouvement genéral dans Moulins, qu'on est indigné des menaces de cette commune; je lui déclare que j'ignore ces menaces; il ajoute que le département va punir ce district. Affligé de cette scission arrivée à mon occasion, j'offre d'écrire sur-le-champ au citoyen Lescombes pour l'engager à ne faire aucun usage de ma réponse et à tout ensevelir dans l'oubli; le maire approuve cette idée, il se charge de la lettre et me dit, quelques heures après, que le département avait envoyé un exprès pour la porter. Je croyais tout appaisé, j'étais content; on s'était joué de ma simplicité. Au lieu d'expédier ma lettre à Gannat, le maire vint la déposer au comité de sûreté générale, à Moulins; ce qui provoqua une visite de mes papiers. Je crus devoir protester contre cette inquisition exercée sur un représentant du peuple par un département, et sans aucun décret qui l'y autorisât. On passa outre; je n'étais pas libre; j'ouvris mon portefeuille, on y trouva des réflexions sur l'anarchie, quelques copies de lettres au comité de salut public, et la copie de cette adresse de Gannat, qui m'avait été remise par le citoyen Lescombes.

Voilà donc à quoi se réduisent cette fameuse

levée de boucliers du district de Gannat, cette grande conjuration; conjuration qui, sur la simple dénonciation d'un membre, m'a fait décréter d'accusation sans rapport préalable, qui a fait transférer le district de Gannat à Saint-Pourçain et mander à la barre les administrateurs. Ils ont paru, ils se sont rétractés, on a révoqué la punition, et moi, étranger à ce qu'on appelait leur crime, moi, innocent, moi décrété sans avoir été entendu, je suis resté dans ma prison.

Il semble que le sort ait voulu placer la source de mes malheurs dans l'affection de ceux qui prennent intérêt aux persécutions dont j'étais la victime : l'histoire de l'Espagnol Marchena, contre lequel le rapporteur glisse en passant un trait empoisonné, en fournit une autre preuve.

Marchena est un jeune Espagnol, fanatique pour la liberté politique et philosophique, plein de feu, et joignant à des lumières très-étendues un courage à toute épreuve. Son amour pour la liberté, ses discours, ses écrits l'avaient fait bannir de l'Espagne, où l'inquisition le menaçait de ses supplices; il se réfugia à Bayonne au commencement de la révolution. Membre de la Société patriotique, il y prêcha contre toute espèce de despotisme monarchique, nobiliaire, ecclésiastique; il y écrivit un des premiers en faveur du républicanisme; la conformité de nos sentimens l'engagea à m'adresser ses écrits; j'y remarquai

de l'énergie et de la profondeur, je l'encourageai; il continua de correspondre avec moi. Le moment approchait où la France allait se déclarer contre l'Espagne, il fallait préparer dans ce pays la révolution des idées, Marchena me parut l'homme le plus propre à accélérer ce résultat; je parlai de lui au ministre Lebrun qui me promit de l'employer. Marchena vint à Paris, où le ministre le fit inscrire sur la liste des membres du Comité révolutionnaire. Ce Comité allait commencer son travail, lorsque le Comité de défense générale fut remplacé par le Comité de salut public. Les hommes, les principes, l'esprit n'étaient plus les mêmes, le moindre attachement à moi, à mes amis était un crime, Marchena se prononça plus fortement en faveur de mes principes, par cela même qu'on me persécutait; il ne voulut pas fléchir, il fut rayé, emprisonné, poursuivi, et son affection pour moi sembla s'en augmenter. Enfin arrive la catastrophe du 2 juin, Marchena apprend mon arrestation à Moulins; sur-le-champ il s'abandonne à une idée, qui a paru plus qu'extraordinaire à l'égoïsme; Marchena part pour Moulins, son projet était d'y partager ma prison et mes malheurs; il arrive, se fait prendre, on l'interroge au milieu de la nuit en présence de toute la ville. C'était une conjuration nouvelle, on languissait d'en connaître les détails. Marchena expose avec calme sa conduite, son dessein; on regarde d'abord son récit comme un

roman; quatre heures d'interrogatoire soutenues avec cette fermeté que donne l'innocence et que le crime imite mal, convainquent enfin que Marchena n'est pas moins fanatique d'amitié que de liberté. Et c'est de cet homme que le rapporteur a osé imprimer : « *un Espagnol qui, dit-on, a intrigué dans les Pyrénées.* »

Oui, sans doute, Marchena intrigua dans les Pyrénées, mais en républicain, ennemi déclaré de tous les despotismes. Voilà son crime. Interrogez la société populaire et les citoyens de Bayonne, ils déposeront de cette noble intrigue.

Récapitulons maintenant la preuve de mon royalisme :

Suivant le rapporteur, j'ai participé au complot formé dans le sein de la Convention nationale pour rétablir la royauté en 1793.

1° Parce que le 25 juillet 1792, c'est-à-dire au temps où la royauté constitutionnelle existait encore, où les lois prononçaient peine de mort contre quiconque voudrait la détruire, j'ai dit, à la tribune de l'Assemblée législative que la loi devait frapper les républicains régicides, opinion dont l'Assemblée législative a ordonné l'impression.

2° Parce que j'ai voulu la déchéance, tandis qu'en soutenant que le ci-devant roi était dans le cas de la déchéance, j'ai rejeté ce mode qui nous donnait un autre roi.

3° Parce que j'ai voté pour la suspension du

ci-devant roi; et cette suspension pouvait seule amener la république.

4° Parce qu'un imposteur a dit que je voulais conserver le sceau royal, et dès le 10 août j'ai voté pour qu'il fût supprimé.

5° Parce que je me suis élevé contre l'anarchie, qui seule peut détruire la République.

6° Parce que j'ai encore dénoncé les massacres du 2 septembre, qui ont, aux yeux de l'Europe, souillé et fait rétrograder notre République.

7° Parce que j'ai rejeté la proposition de paix faite le 24 octobre à Kellermann par Kalkreulte; et je n'ai jamais eu aucune connaissance de ces propositions qu'il n'était pas en mon pouvoir de rejeter.

8° Parce que j'ai fait déclarer la guerre, en 1791, à l'Autriche; et c'est l'Assemblée législative qui a déclaré cette guerre, sans entendre de rapport, et sans que j'aie parlé; et cette guerre était forcée, et elle a amené la destruction de la royauté.

9° Parce que j'ai voté pour l'appel au peuple, qui pouvait nous éviter la guerre avec l'Angleterre et l'Espagne, et par conséquent contribuer à affermir la République.

10° Parce que j'ai placé mon beau-frère consul à Philadelphie.

11° Parce que j'étais lié par composition avec Dumouriez qui voulait porter d'Orléans sur le

trône; et je n'ai eu ni correspondance, ni liaison, ni relation avec Dumouriez depuis juin 1792, et j'ai constamment voté pour l'expulsion des Bourbons.

12° Parce que ma femme habitait le palais de la ci-devant reine, où les députés détenus tenaient des conciliabules; et ma femme, qui n'a jamais habité ce palais, ne connait pas trois de ces députés.

13° Parce que j'ai fui après mon décret d'arrestation, lorsque j'avais à craindre que la même violence qui avait fait rendre ce décret n'attentât à mes jours.

14° Parce que l'Espagnol Marchena m'est venu trouver à Moulins; et il est prouvé que cet Espagnol est un excellent républicain, et qu'il n'a fait ce voyage que par amitié.

Ainsi, ces quatorze prétendues preuves sont composées de six opinions énoncées soit à la tribune de l'Assemblée législative, soit à la Convention, qui, d'un côté, ne peuvent servir de base à aucune accusation; qui, de l'autre, n'ont aucune analogie avec un complot pour rétablir la royauté; et quant aux faits ils sont ou faux ou contradictoires, et presque tous étrangers à l'accusation d'un complot pour le rétablissement de la royauté.

Dira-t-on encore que j'ai conspiré, et pourquoi?

Parce que je suis avide de gloire? Eh! quel

gouvernement en offre plus aux talens que le gouvernement républicain ? Parce que je suis ambitieux ? Et dans quelle monarchie un plébéien comme moi peut-il prétendre aux premiers emplois ? Un représentant du peuple ne voit-il pas les rois au-dessous de lui, puisqu'il les juge ?

Non, mon ambition est remplie, quatre années de ma vie valent des siècles ; j'ai servi mon pays, j'ai servi la liberté, la postérité me jugera ; quand on vit, quand on écrit sous les yeux d'un pareil juge, on ne se déshonore point.

Serait-ce pour de l'or que, trafiquant de mes opinions et de ma réputation, je serais descendu jusqu'à soutenir la royauté?

Vous m'accusez de m'être enrichi, vous me supposez des millions, de superbes hôtels ; vous m'imputez de jouer la misère avec cette opulence; vous me couvrez du double opprobre de la cupidité et de l'hypocrisie ; mais, où sont mes hôtels, mes contrats, mes guinées, mes assignats ? Montez à l'appartement obscur que j'occupe depuis quatre ans, à un quatriéme étage, observez-en les meubles; hors les livres, qui sont la douce consolation de l'infortune, tout y porte les marques de la médiocrité la plus stricte ; consultez les municipaux qui, le 3 septembre, me surprirent dans mon lit pour visiter mes papiers, ils vous le diront : c'est l'asyle de l'indigence. Eh bien ! ces meubles mêmes, ces livres ne sont plus à moi, ils sont saisis pour les loyers..... Interrogez

mes fournisseurs, la femme de journée qui nous servait, et vous verrez si j'avais les jouissances même d'un homme médiocrement aisé ; examinez mon journal de dépenses, vous y verrez, non pas que j'ai des trésors, mais que je dois environ 25,000 fr. pour des dettes sacrées, dettes qui datent de huit ans.

Je me suis enrichi ! grand Dieu ! Apprenez donc que ma femme, mes enfans seraient sans pain, si des amis généreux n'étaient venus à leurs secours. Pauvres enfans, je le disais avec vérité dans une des mes opinions à la tribune, si la mort m'enlevait, je ne vous léguerais que des dettes et des malheurs !

Et qui m'a réduit à cet état? mon insouciance sur mes intérêts, le sacrifice perpétuel que j'en ai fait au bien public; à mon désir d'éclairer le peuple, enfin, mon horreur bien connue pour toute espèce de corruption et pour les hommes qui s'y laissaient entraîner... Eh! si j'avais imité leurs exemples, si j'avais voulu partager, on ne me condamnerait pas aujourd'hui à l'humiliation de me justifier.

Citoyens, je n'ai pas sans cesse à la bouche le mot de sans-culotterie; mais je la pratique, Je suis peuple ; moi, les miens, nous avons connu le peuple; pourquoi les maisons ne sont-elles pas toutes de verre? Vous parlez de mœurs républicaines ; eh ! qui les eût plus que moi, et dès sa plus tendre jeunesse ? qui ne m'a pas reproché cette âpreté fa-

rouche, inflexible, qui ne sait pas capituler avec la faiblesse humaine? quel pouvoir ai-je jamais flatté? quels honneurs ai-je recherchés? où m'a-t-on vu briguer les applaudissemens? dans quel théâtre, depuis et même avant la révolution, m'a-t-on vu chercher même des délassemens à mes travaux? Je ne me délassais d'un travail que par un autre; en un mot, ce thermomètre est infaillible, au milieu de toutes les calomnies qui, depuis quatre ans, m'environnent, en a-t-on vu une seule sur mes moeurs, sur mon domestique? Non, ma vie morale a été respectée. Et vous voudriez qu'un homme qui, depuis vingt-cinq ans, a les moeurs d'un républicain, se dégradât tout-à-coup par le royalisme? Ou la science du coeur humain est fausse, ou je suis républicain.

Maintenant, citoyens, jugez de la douleur que je dois éprouver en me voyant, moi, homme du peuple, voué à la défense du peuple depuis dix ans, travesti tout-à-coup en ennemi du peuple!.. moi, l'ennemi juré des rois, inculpé comme royaliste! Non, les angoisses que m'ont fait éprouver ces décrets d'arrestation et d'accusation rendues sans m'entendre, les tourmens d'une prison de quarante-cinq jours n'égalent pas l'affliction que m'a causée l'erreur où l'on a jeté le peuple sur mes principes. Mon bonheur était d'avoir contribué à le rendre libre, d'avoir mérité sa reconnaissance; et, pour prix de tous mes travaux, j'ai recueilli du

mépris, de la haine, des malédictions. Votre jugement peut m'absoudre, citoyens, mais il ne réparera pas le mal que m'a fait cette triste pensée; une idée l'adoucit pourtant, l'innocence est dans mon cœur, la justice est dans le peuple, tôt ou tard il proclamera mon innocence. J'attends donc avec tranquillité son jugement et le vôtre.»

PROJET DE DÉFENSE

DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE,

EN RÉPONSE AU RAPPORT D'AMAR.

La France et l'Europe entière retentissent depuis quelque temps de la prétendue conspiration des trente-deux députés contre la République; on m'accuse d'en être le chef, on ne parle que de nos crimes; des hommes salariés demandent chaque jour notre supplice et font rouler avec délectation nos têtes sur l'échafaud. Plongés dans une rigoureuse captivité durant quatre mois, nous avons demandé la liste de nos ennemis, les preuves de cette conspiration. Deux rapports ont paru, et le public n'en est pas mieux éclairé. Six décrets ont ordonné que l'acte d'accusation serait dressé. Nous attendions avec impatience cet acte; il était à croire qu'il spécifierait, qu'il préciserait *ces crimes* si fameux, et cet acte n'a pas encore paru.

Pour épaissir les ténèbres et nous laisser dans notre perplexité, pour nous forcer à nous taire, on retarde l'impression du dernier rapport. Car, qui combattrions-nous? des extraits insérés dans les journaux? on les accusera d'être infidèles.

Cependant les calomniateurs profitent de notre silence pour nous accabler d'outrages, pour échauffer les esprits contre nous; et, de ce que nous n'élevons pas la voix, le public prévenu conclut que nous sommes impuissans à nous défendre.

Il faut ôter cet avantage à la calomnie. Si les desseins atroces de nos ennemis doivent s'accomplir, qu'au moins notre mémoire soit vengée.

Je vais donc réfuter tous les faits avancés contre moi dans les rapports de Saint-Just et d'Amar. Je prouverai qu'il n'en est pas un qui ne soit une imposture. Pour étayer cette absurde accusation, on a fouillé dans toute ma vie; j'en rends grâces à mes adversaires; car ma vie entière a été dévouée à la liberté, et déposera de mon amour pour elle. Je ne suis pas né d'hier à la république comme tous mes ennemis; j'étais républicain au moment où j'ai pris la plume contre le despotisme qui enveloppait la France, et il y a plus de quinze ans.

« Avant tout, disait Robespierrre accusé, dans une circonstance semblable à la mienne, avant tout, qu'il me soit permis d'invoquer une règle assez sûre pour me juger. Si je puis rapporter toute ma conduite à un principe unique, et que ce principe soit honnête et pur, de quel front pourraient-ils lui chercher des motifs coupables, et me mettre au rang des ennemis de la patrie. Or, je vais ici leur révéler le secret de cette roideur inflexible qui leur a tant déplu, et qu'ils ont érigée en crimes, depuis qu'ils se sentent assez forts pour m'opprimer. »

Eh bien! ma vie entière a été subordonnée à un principe unique, à un principe pur et sublime. Dès ma plus tendre jeunesse, j'ai aimé la liberté avec

passion ; j'ai abhorré le despotisme, de quelque masque qu'il se couvrît; j'ai détesté les démagogues comme les rois. « Qu'on nomme, écrivais-je en 1790 à Stanislas Clerment, un seul de mes ouvrages, et la collection en est nombreuse, où je n'aie pas eu pour but de venger l'humanité, la liberté, la raison, outragées par le despotisme. » Voilà les dieux que je sers, que j'encense publiquement depuis quinze ans; et l'on ose souiller ma vie passée par les calomnies les plus atroces ! Et lorsque la liberté triomphe, lorsque la république existe, on m'accuse de conspirer contre elle ! Moi, qui ai consacré toutes mes veilles pour établir cette république, qui n'ai conspiré que pour la république contre les rois; moi, qui, dans ma *Théorie des lois criminelles*, publiée en 1780, dans ma *Bibliothèque des lois criminelles*, dénonçai les crimes des rois et des ministres, attaquai tous les préjugés, toutes les bases du despotisme !

Moi, qui ne passai près de deux années, 1783 et 1784, en Angleterre, que pour y étudier les principes des constitutions anglaise et américaine, que pour les inoculer en France; qui les développai successivement dans ma *correspondance politique*, dans mon *Tableau des sciences et des arts en Angleterre*.

Moi qui, revenu en France en 1784, fus emprisonné à la Bastille sous le prétexte de libelles chimériques, mais dans la vérité, d'après la confession de Lenoir, pour avoir répandu les principes de la liberté anglaise que le visir Vergennes détestait.

Moi qui, sorti de cette affreuse prison, n'en continuai pas avec moins d'ardeur mes travaux pour établir la liberté en France; qui retraçai,

dans mon *Histoire philosophique d'Angleterre*, les droits inconnus des peuples; qui leur montrai la marche qu'ils devaient suivre pour briser leurs fers!

Moi qui, dans mes diverses *lettres à Joseph II, publiées* en 1785, sur *l'émigration et sur le droit de révolte des peuples, et dans mon Examen critique des Voyages de Chatellux, publié en* 1786, vengeai hautement les peuples outragés et tyrannisés, et les exhortai à reconquérir leurs droits!

Moi qui, indigné du despotisme sous lequel la France gémissait, voyageai, en 1788, dans les État-Unis d'Amérique, pour y apprendre les moyens d'opérer dans mon pays une révolution semblable, ou pour y fixer ma famille, s'il fallait renoncer à l'espoir de cette révolution!

Moi qui, à la première nouvelle de la révolution française, brûlant de la seconder par mes efforts, m'arrachai au séjour de l'heureuse Amérique; qui, depuis, publiai vingt ouvrages pour accélérer la révolution et la porter au gouvernement républicain; qui, dans le même temps, pour préparer les esprits à la république, pour leur apprendre les moyens de la conserver, retraçai, dans le tableau de mon voyage d'Amérique, et les mœurs et la prospérité des Américains libres!

Moi qui, convaincu que cette révolution ne pouvait se consolider qu'en instruisant le peuple par les journaux, qu'en combattant chaque jour tous les préjugés, tous les abus, tous les genres de despotisme et d'aristocratie, me vouai à la mission pénible et dangereuse de journaliste, et ne l'abandonnai pas un instant pendant quatre ans!

Moi, qui ne l'abandonnai pas même dans le temps où la *coalition des réviseurs* régnait tranquillement à Paris, distribuait des lettres de cachet contre les patriotes; moi qui, les bravant au milieu de leurs baïonnettes et de leurs décrets, soutenais ces sociétés populaires et le républicanisme qu'ils voulaient écraser !

Moi, accusé de royalisme en 1793; moi qui essuyai onze ballottages en 1791, pour la place de député à la législature, ne fus accablé de milliers de libelles, qu'à cause de mon républicanisme connu !

Moi qui, voulant combattre toute espèce d'aristocratie, celle *de la peau* comme celle de la noblesse, publiai tant d'ouvrages pour élever au niveau des colons blancs cette classe précieuse d'hommes de couleur qui fait le boulevart de nos colonies et qui les sauvera des mains de nos ennemis !.

Moi qui, dès 1789, osai, le premier, osai seul alors soutenir que l'Assemblée Constituante n'avait pas le droit de faire une Constitution sans l'approbation du peuple, vérité qui n'a été reconnue qu'après l'établissement de la république en 1792 !

Moi qui, lors de la fuite du ci-devant roi, et lorsque les patriotes les plus ardens tremblaient au seul nom de république, essayai, dans une foule d'écrits et surtout dans mon discours du discours du 10 juillet 1791, de les reconcilier avec le régime républicain et de les amener au moins à établir un conseil exécutif, nommé par le peuple et indépendant du roi !

Moi qui, dans le cours de l'Assemblée législative, n'ai travaillé, parlé, imprimé, que pour

diminuer la prérogative royale, empêcher ses funestes effets, démasquer les trahisons des ministres et amener la république par une deuxième révolution, puisque le roi ne voulait pas maintenir la liberté!

Et c'est moi que l'on accuse de vouloir rétablir la royauté aujourd'hui que la liberté triomphe! Un poète, qui connaissait bien le cœur humain, l'a dit avec raison : *ainsi que la vertu le crime a ses degrés!*

Par quel étrange délire serais-je donc tout-à-coup devenu royaliste ? par quel délire aurais-je donc en un moment abandonné les principes de toute ma vie, et sacrifié le prix de vingt ans de travaux?

A tant de preuves éclatantes de mon amour pour la liberté et le républicanisme, données long-temps avant la révolution, qu'opposent mes accusateurs? Des calomnies tombées depuis long-temps dans la boue.

Ils disent que j'ai été espion de police.....

Et je me suis toujours montré l'implacable ennemi du règne inquisitorial de la police! Et je n'ai eu d'autre rapport avec le ministre et la police que d'avoir été frappé de trois lettres de cachet pour mes écrits en faveur de la liberté; que d'avoir été mis par lui à la Bastille pendant deux mois, que d'avoir vu prohiber et saisir par lui presque tous mes ouvrages! Et depuis 1779 jusqu'à la destruction de la police, en 1789, j'ai publié chaque année des ouvrages contre le gouvernement; et la police m'environnant sans cesse de ses espions n'a cessé de me tracasser! Comment donc aurais-je été l'instrument d'un ministre qui me persécutait et que je démasquais!

Cette infâme calomnie, imaginée d'abord par

des aristocrates, répandue par Gouy Darcy, par Théodore Lameth, a été démentie par moi dans tous les journaux; je leur ai porté le défi formel d'en donner des preuves, et ces vils calomniateurs n'ont osé me répondre; et voilà les hommes qui copient aujourd'hui les républicains pour diffamer un des plus zélés défenseurs du républicanisme.

Le rapporteur a-t-il voulu déshonorer ma vie antérieure à la révolution pour me rendre suspect? Mais il ignore donc tous les écrits que j'ai cités; il ignore donc que je n'ai jamais souillé la plante de mes pieds de la poussière des antichambres ministérielles, que jamais je n'ai sollicité ni pensions ni faveurs, que fier de mon obscurité, de mon indépendance, j'ai sans cesse bravé les ministres, les despotes des académies et les parlemens? La persécution que j'en ai éprouvée, n'est-elle pas le plus beau titre de patriotisme?

Comment encore le rapporteur a-t-il pu articuler que je m'étais marié il y a quatre ans avec une anglaise, lorsque la moindre information lui eût appris que ma femme est fille d'un négociant de Boulogne-sur-mer, et que je l'ai épousée il y a onze ans?

Eh! quel rapport y a-t-il entre la prétendue conspiration dont on m'accuse et le mariage avec une anglaise que l'on me prête? A-t-on voulu me rendre suspect par cette prétendue liaison anglaise, comme en citant encore mon voyage en Angleterre?

Mais comment un séjour de dix-huit mois fait en Angleterre en 1783 et 1784 peut-il servir de base à une accusation de conspiration en 1793? Comment un séjour en Angleterre, dont l'unique

objet était de travailler à renverser le despotisme en France, peut-il servir de base à une accusation pour le rétablissement de la royauté, dix ans après ce séjour. Qu'on lise les deux volumes de ma *Correspondance politique*, deux autres volumes de mon *Journal du Lycée, de Londres*, ou *Tableau des sciences et des Arts en Angleterre*; qu'on lise mon *Tableau de la Situation des Anglais dans les Indes Orientales*, tous ouvrages imprimés à Londres, pendant le séjour que j'y fis, et l'on n'y trouvera pas une phrase qui ne respire la haine du despotisme, l'amour de l'humanité et de la liberté universelle, l'amour de mon pays. Et des républicains m'accusent d'un séjour dont le despotisme lui-même me punit par la Bastille! Ils m'accusent d'un séjour qui ne devrait aujourd'hui que m'attirer les remercîmens des hommes libres!

Mais, vos liaisons avec Lafayette vous condamnent.

Eh! qu'ont de commun ces liaisons de 1790, avec une prétendue conspiration de 1793? Lafayette, du fond de sa prison prussienne, serait-il aussi un de nos complices?

Mais il faut expliquer ces liaisons dont on me fait un crime : savez-vous qui m'inspira de l'estime pour Lafayette? Le célèbre Washington et l'Amérique entière, qui l'élevaient encore aux nues, lorsque je voyageais dans cette contrée. Direz-vous que Washington n'est pas un bon républicain, et que les Américains des États-Unis sont des royalistes?

J'ai estimé Lafayette tant que je l'ai cru ami de la liberté et du républicanisme; je l'ai estimé, mais jamais je ne l'ai idolâtré; jamais je n'ai re-

cherché ni sa faveur, ni les places dont il pouvait disposer.

Ils en imposent, ceux qui affirment que je fus nommé par sa protection à la première municipalité de Paris. Ils oublient ou feignent d'oublier que, dès le 12 juillet 1789, je fus élu président par la section des Filles-Saint-Thomas, que j'y organisai le premier l'insurrection, que j'y arborai le premier la cocarde patriotique, que j'appelai, par des affiches et des arrêtés publics, tous les soldats à prendre le parti de la liberté, que j'y combattis l'aristocratie financière, alors très-puissante. Ils oublient que je fus porté deux fois à la municipalité par le vœu presque unanime de la section; que, dans la municipalité, je ne fus élu membre du premier comité des recherches que par un double scrutin, un scrutin épuratoire; que je fus conservé dix-huit mois dans ce comité, qui rendit de si grands services à la liberté. Ils oublient que, malgré tous les efforts des royalistes, nous accusâmes au tribunal *Bezenval d'Autichamp*, les ministres du 14 juillet, *Bonne-Savardin*, *Guegnard de Saint-Briest, etc.*; que nous appuyâmes ces accusations par les écrits les plus vigoureux. Ils oublient que je combattais dans plusieurs ouvrages les aristocrates qui voulaient renverser cet utile comité, tels que *Stanislas Clerment* et *Panze;* que j'employai tous mes efforts avec mes collègues pour empêcher la poursuite de la belle journée du 5 octobre, que nous déjouâmes l'intrigue de Lafayette, qui nous avait d'abord trompés. Ils oublient enfin, qu'en suivant avec vigilance, dans ce comité, les aristocrates et les royalistes, qu'en prévenant tous leurs complots, nous ne violâmes

jamais les principes, ni l'humanité, et qu'en sortant de nos fonctions, nous reçûmes les remercîmens unanimes de la municipalité entière. Et, si l'on élevait quelques doutes sur la vérité de ces faits si honorables en faveur de mon patriotisme, qu'on interroge mes collègues dans ce comité, tous patriotes renommés par leur incorruptibilité, *Garan* (de Coulen), député, *Agier*, président d'un tribunal civil; *Oudard*, président d'un tribunal criminel, et tous nos collègues à la municipalité d'alors.

Membre de ce comité redoutable, loin d'être alors l'instrument ou l'ami de Lafayette, j'y combattis souvent ses projets; et quoique ma place me mît sans cesse en rapport avec lui, je le voyais très-rarement dans sa demeure, et jamais je n'y mangeai.

Je l'ai dit, le 20 janvier 1791, à la tribune des Jacobins : « Je voyais Lafayette une fois tous les mois, avant la Saint-Barthélemy du 17 juillet; je le voyais, et c'était pour soutenir en lui quelques souffles de liberté, c'était pour l'empêcher de se livrer aux séductions d'hommes qui avaient juré notre ruine. Le ciel m'est témoin que jamais je n'eus d'autre intention... Je le voyais, au commencement de 1791, pour l'engager à retourner dans le sein des Jacobins; je le vis lors de la fuite du ci-devant roi à Varennes, parce que j'espérais qu'il profiterait de cette occasion pour imprimer à notre constitution un caractère républicain; il me le promit, il me montra un projet de conseil exécutif qui remplissait ce but; mais il me trompait ainsi que les Jacobins qui le recevaient dans leur sein, et l'applaudissaient alors... »

Mais, depuis que son infâme coalition avec les Lameth eut éclaté, ne le traitai-je pas avec tout le mépris et toute l'indignation que cette conspiration devait exciter dans l'âme des patriotes? ne le dénonçai-je pas, dans les *Patriotes* des 17 et 18 juillet, comme un de *ces faux patriotes, dont le nom ne devait passer à la postérité qu'accompagné d'exécration?*

Et c'est avec cet homme, dénoncé, démasqué par moi, qu'on m'accuse d'avoir alors concerté le massacre du 17 juillet et la pétition qui le provoqua! Quel excès de scélératesse! Citoyens, suivez les faits.

Ce fut dans la séance des Jacobins, du 15 juillet au soir, que l'on apprit avec douleur et consternation le décret qui déclarait le ci-devant roi inviolable; j'y étais présent, je me le rappelle encore, j'étais assis à côté de Danton. Sans quitter sa place, il traita le décret d'infâme. Ce mot révolta les députés, c'était un usage sacré dans cette société de ne pas même censurer les décrets : aussi les députés, qui ne désiraient qu'une scission, profitèrent-ils de l'indignation, peut-être hipocryte, qu'excita ce mot, pour abandonner les Jacobins; et, dès le lendemain, parut la société des Feuillans. Je sortis de la séance avant l'arrivée d'un peuple nombreux, qui se présenta sur les onze heures du soir, pour réclamer contre le décret et en demander le rapport. Ce fut Laclos qui proposa, pour calmer ce peuple, de faire une pétition à cet effet, de rassembler un grand nombre de signatures, et de la présenter ensuite a l'Assemblée : son avis fut adopté. Il fallait nommer des commissaires; mon discours du 10 juillet 1791 m'avait acquis la faveur

publique, je fus nommé avec Laclos, Lauttunat, Réal et deux autres dont j'ai oublié les noms. On me fait avertir à sept heures le lendemain matin, je me transporte au comité, j'y trouve les personnes que je viens de nommer. C'était la première fois que je parlais à Laclos : je ne l'avais connu que pour combattre son opinion contre les hommes de couleur (1). Laclos m'invite à dresser la pétition, je lui fais observer que ce soin appartient à lui seul, qui en a fait la proposition, qui connaît l'esprit dans lequel elle avait été faite ; Laclos me répond qu'il a mal dormi, et qu'il ne sait ni parler ni écrire quand il n'a pas reposé ; il me vante ma facilité d'écrire, me presse, je cède, car je ne sais pas plus résister aux prières que me défier de leurs motifs, et il ne me vient pas même dans la tête que ce soit ici un nouveau chapitre des liaisons dangereuses. La pétition est faite en moins d'une demi-heure ; je la lis à mes collègues, ils l'approuvent. Laclos m'invite à la lire moi-même aux Jacobins qui s'assemblent à onze heures ; je refuse, mes affaires m'appelaient chez moi, il s'en charge, je le quitte et depuis je ne l'ai revu qu'en 1793 au comité de défense générale, et depuis je ne me suis mêlé en aucune manière ni de la présentation, ni de la correction de cette adresse, ni des signatures, ni du rassemblement au champ-de-Mars ; mais voici ce que j'ai appris depuis de Lauttunat :

Laclos présente la pétition à la société, en y

(1) Laclos faisait alors le journal de la société des Jacobins, et ce fut dans ce journal qu'il développa son opinion contre les hommes de couleur.

ajoutant à la fin une phrase où l'on demandait la destitution du roi et un changement de dynastie. Je n'examine pas quelle fut l'intention de cet article intercalé, je ne suis qu'historien; mais il parut aux Jacobins tendre à porter d'Orléans sur le trône, et, en conséquence, il excita des murmures. Laclos crut les appaiser en disant que j'étais l'auteur de la pétition; on était loin de me supposer alors du parti d'Orléans, dont je venais de combattre publiquement une prétention sur le trésor national, de quatre millions, comme héritier d'une reine d'Espagne. Néanmoins, la pétition est présentée sous cette forme au Champ-de-Mars : l'article additionnel de la dynastie excite une improbation universelle; on cite encore mon nom; mais la ruse ne réussit pas cette fois; *Robert*, aujourd'hui député, et *Bonneville* en composent une autre, et ce fut celle-là qui fut signée sur l'autel de la patrie. Dans cet intervalle, la société des Jacobins, instruite que le Roi était suspendu, avait retiré la sienne.

Maintenant, je le demande à tout homme de bonne foi, si j'avais concerté le projet de cette pétion avec Lafayette, comment aurais-je abandonné le soin de la proposer à Laclos, que je n'avais jamais vu, que je regardais comme mon ennemi (1)? Comment aurais-je montré tant d'indifférence sur sa présentation à la société? Com-

---

(1) Desmoulins me voyant figurer dans cette scène avec Laclos, a imaginé que j'étais avec lui le mur mitoyen entre Lafayette et d'Orléans. Ce secret n'a pas eu une longue durée, car je ne restai avec Laclos que deux heures, et je ne l'ai revu que 20 mois après.

ment, au lieu de provoquer les signatures au champ-de-Mars et ailleurs, me serais-je renfermé dans mon cabinet pour me livrer à mes travaux ordinaires ?

Si j'avais été de concert avec Lafayette, l'aurais-je, avant le massacre, traité avec tant de mépris dans divers numéros du *Patriote*, ainsi que ses nouveaux amis, les Lameth? Aurais-je, le lendemain même du massacre, imprimé sur eux cette phrase hardie : « Patriotes, ne redoutez rien des manoeuvres de la coalition (Lafayette et Lameth), l'incapacité, les perfidies, les intérêts opposés de ses chefs, la renverseront très-promptement. Je vois dans ces coalitionnaires beaucoup de *Lépide* et pas même un *Antoine*. »

Si j'avais été de concert avec Lafayette, aurais-je, dans le *Patriote* du 19 juillet, défendu avec tant de chaleur Pétion, Buzot, Robespierre lui-même, que cette faction persécutait alors avec acharnement ? « Comment, y disais-je, a-t-on la lâcheté de vouloir exciter contre les vertueux citoyens la garde nationale de Paris ? Sommes-nous donc déjà aux temps malheureux de la démagogie, où l'on faisait boire la ciguë aux Socrate et aux Phocion? Je suis moi-même accusé, dénoncé ; les chefs de la coalition ne me pardonneront jamais de les avoir démasqués ; je ne leur demande qu'une faveur, c'est de m'accuser ouvertement devant les tribunaux, je leur donne ma parole de les suivre. »

Si j'avais été de concert avec Lafayette, un des fondateurs de la société des Feuillans, aurais-je déchiré cette monstrueuse société, aurais-je défendu avec tant de chaleur la société des Jacobins, qu'il persécutait ?

Si j'avais été de concert avec Lafayette, aurais-je, dans ma réponse aux libellistes, publiée le 10 août 1791 (page 28), présenté un tableau énergique des manœuvres de la coalition? y aurais-je attribué à Lafayette et aux Lameth le massacre-du-Champ-de-Mars? aurais-je dévoilé toutes les ruses qu'ils avaient employées pour corrompre l'opinion publique, pour animer la garde nationale contre les habitans de Paris, pour faire proscrire les républicains? les aurais-je comparé aux trente tyrans d'Athènes, aurais-je terminé cet article violent par ce paragraphe énergique :

« C'en est fait de la liberté, si l'on est sans courage, et si les scélérats parviennent à intimider les honnêtes gens, si ceux-ci ne se réunissent pas pour faire tête aux infâmes moyens qu'emploient les brigands politiques. »

Et voilà le langage que je tenais sur Lafayette et ses complices, moi qu'on accuse aujourd'hui d'avoir été alors de concert avec lui! moi, accusé de vouloir sacrifier les patriotes que je défendais alors au péril de ma vie! Car, chaque jour, j'étais menacé, soit d'être empoisonné, soit d'être assassiné; *Cochon-Lapparent,* alors président du comité des recherches, déposera que mes ennemis firent mille efforts pour obtenir mon arrestation; ils faisaient les mêmes instances auprès de *Bernard,* l'accusateur public, qui me l'a confessé par écrit, et qui, par complaisance pour eux, décerna contre moi un *mandat d'amener;* ils cherchaient à m'intimider pour me forcer à fuir, et pour les délivrer par là d'un dangereux adversaire; car, de tous les journalistes, j'étais le seul avec Gorsas, qui tenais tête à cette faction

liberticide. Eh bien ! malgré toutes ces menaces, malgré le mandat d'amener, je suis resté ferme à mon poste, tandis que presque tous les patriotes abandonnaient le champ de bataille; et c'est cette résistance courageuse qui m'attire aujourd'hui leur persécution; on ne peut pas me pardonner un courage qui fait la satire de leur lâcheté. On me suppose complice de mes ennemis personnels, parce que je me promenais paisiblement dans les rues de Paris ; oui, je me promenais, parce que j'avais pour moi la conscience de mon innocence et ma fermeté, parce que je savais que les tyrans sont lâches, parce qu'il existait encore quelque pudeur sur les fronts, quelque esprit public; parce que, alors, la liberté de la presse n'était pas étouffée, parce que ma plume était une puissance aussi, qui effrayait les coupables, et qui, respectée dans les départemens, les forçait de respecter l'innocence.

Ah! j'avais deux grands crimes à me reprocher, aux yeux de la cour et des coalitionnaires : mon incorruptibilité et mon républicanisme. Voilà ce qui m'attirait leur haine, et vous me supposez leur complice; mais le mot républicain n'était-il pas le signe de la proscription, le mot du guet des assassins? N'étais-je pas nommé parmi les chefs de ce parti? n'avais-je pas imprimé une foule d'écrits en faveur du républicanisme? n'étais-je pas de la société qui afficha le fameux placard républicain, et qui imprimait le journal républicain? et j'aurais été le complice des hommes qui persécutaient les républicains! depuis quand s'égorgerait-on soi-même? depuis quand paie-t-on pour se faire appeler brigand et scélérat?

Mais, lorsque la domination de ces hommes su-

perbes a été renversée, quelque fait a donc démontré cette complicité, cette liaison? ai-je cessé de haïr et de poursuivre les reviseurs et Lafayette pour démasquer son caractère intrigant? n'imprimai-je pas, dans le *Patriote* du 4 juillet, un pacte secret qu'il avait proposé pour corrompre les Jacobins? Lorsque Lafayette écrivit à l'Assemsemblée Législative sa lettre audacieuse du 18 juin 1792, ne le traitai-je pas comme un séditieux, (*Patriote* du 19 juin 1792) «d'autant plus dangereux, disais-je, que cet homme a, par sa feinte modération et par ses artifices, su se conserver un parti; mais sa lettre le démasque, c'est une deuxième édition des lettres de Léopold au Roi.»

Lors de son apparition à la barre, ne déversai-je pas le mépris sur cette comédie et sur les petites manœuvres des pantalons machiavélistes qui dirigeaient Lafayette?

Ne le dénonçai-je pas comme ayant proposé à Lukner de marcher, de concert avec lui, sur Paris?

Enfin, dans l'opinion que je prononçai à la tribune, le 8 août 1792, ne développai-je pas avec force tous les moyens qui devaient le faire décréter d'accusation?

Lorsqu'on lit avec impartialité les griefs qu'on me reproche, on ne peut concevoir comment il a pu entrer dans une tête saine d'en faire autant de bases d'une prétendue conspiration pour la royauté, en 1793; car non-seulement tous ces faits lui sont étrangers, mais encore ils prouvent l'esprit républicain de celui qu'on accuse aujourd'hui de royalisme.

Tel est le caractère du grief que l'on puise dans

mon opinion sur la guerre contre l'Autriche. En effet, un vrai républicain, un ami de la revolution ne devait-il pas être indigné de voir les émigrés et les Électeurs d'Allemagne braver ouvertement la nation française, armer sur ses frontières, menacer de les envahir? ne devait-il pas demander vengeance de ces outrages, et l'expulsion des émigrés? ne devait-il pas être révolté de l'hypocrisie de cet empereur, qui faisait des réglemens pour contenir les émigrés, et qui leur prêtait secours ; qui ordonnait au général Bender de les soutenir s'ils étaient attaqués, qui sollicitait la diète de Ratisbonne de se déclarer, qui traitait avec la Prusse, l'Espagne, la Suède, la Russie pour rétablir *l'ancienne monarchie française*? tout vrai républicain ne devait-il pas être indigné de la comédie que jouait le ci-devant roi, qui protestait de son attachement à la Constitution, et qui, dans le même temps, cachait à la France cette coalition faite contre elle, et qui l'encourageait en paralysant et dégradant nos forces ! N'était-il pas alors du devoir de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif de forcer l'empereur à renonçer à ses traités, et de lui déclarer la guerre s'il voulait y persister et continuer ses préparatifs et ses mouvemens hostiles ? N'a-t-on pas, avant d'en venir à cette extrémité, épuisé, pendant cinq mois, les négociations ? Et lorsque l'empereur s'opiniâtrait dans sa coalition, lorsqu'il répondait avec insolence et duplicité, lorsqu'il accueillait les émigrés, expulsait les patriotes, arrêtait les envoyés de la France, faisait passer sur nos frontières un nombre de troupes supérieur à celui prescrit par le *Traité des barrières*, la dignité, la sûreté,

l'intérêt de la France n'exigeaient-ils pas qu'on repoussât ces actes d'hostilités? L'Assemblée législative n'était-elle pas forcée de soutenir la guerre qui lui était déjà déclarée de fait, car l'empereur était en état d'agression; aussi le décret porte-t-il, non pas que la nation française déclare la guerre, mais *qu'elle est en guerre* avec l'empereur. Ainsi, toute la question se réduisait alors à savoir si la France repousserait ses ennemis avoués, et non pas si elle les attaquerait.

Que prétendent donc nos adversaires? Auraient-ils voulu que l'Assemblée législative se prosternât aux pieds de l'empereur et de la Prusse, capitulât avec eux pour le rétablissement de la monarchie, puisqu'ils persistaient dans leur coalition? Ne l'accuseraient-ils pas plus justement d'avoir trahi les intérêts, la dignité de la nation, si elle avait alors entamé une honteuse capitulation, ou gardé un lâche silence? Oui, la guerre était forcée, inévitable, et tel est le motif qui détermina l'Assemblée législative à la voter (à l'exception des Feuillans qui étaient dans son sein); et la nation entière ressentant l'outrage qui lui était fait, se leva pour la soutenir.

Et l'on me fait un crime, aujourd'hui, d'avoir pensé comme toute l'Assemblée législative, comme tous les patriotes, comme la nation entière!

On me fait un crime d'une opinion patriotique, républicaine, que devait embrasser tout ennemi de la royauté!

On me fait un crime d'une opinion énoncée à la tribune de l'Assemblée législative, lorsque la Constitution défend de rechercher cette espèce d'opinion!

On me fait un crime d'une déclaration de guerre à laquelle je n'ai pas eu plus de part que les 744 autres députés, puisqu'elle a été proclamée d'après un rapport du ministre des affaires étrangères, sans aucun rapport de Comité et sans discussion, sans que j'aie proféré un seul mot !

Car, et c'est une remarque importante à faire, le dernier discours que je prononçai sur la question de la guerre est du 9 janvier, et le décret de guerre fut rendu le 21 avril, c'est-à-dire, trois mois après. Ce ne peut donc être mon opinion qui ait déterminé l'Assemblée, mais bien la nature seule des circonstances, mais bien l'inutilité des diverses démarches et négociations ordonnées par l'Assemblée, mais bien la conviction où elle était du concert qui régnait entre la cour et Vienne, la nécessité d'en tirer vengeance et de prévenir un plus grand rassemblement de forces ennemies ; et l'on ne peut dire que le vœu de l'Assemblée législative et de la nation ait pu être surpris, car cette question avait été discutée jusqu'à satiété pendant quatre nuits, tant aux Jacobins qu'à l'Assemblée, dans les journaux et dans une foule d'écrits; et ce fut précisément la Montagne d'alors qui vota avec le plus d'enthousiasme cette guerre contre l'Autriche. C'était elle qui souffrait le plus impatiemment les délais qu'on voulait donner à l'empereur, et on doit se rappeler qu'*Hérault* et *Thuriot* parlaient fortement pour les abréger.

Si donc on me condamne pour cette opinion, il faut condamner l'Assemblée législative presqu'en entier, et une grande partie de ceux qui votent aujourd'hui à la Montagne.

Répétera-t-on l'absurde accusation que j'étais dans mon opinion de concert avec le ci-devant roi et la ci-devant reine; mais alors il faudrait soutenir ou que la majorité de l'Assemblée de la Montagne, des patriotes et de la nation partageait avec moi ce concert, ou bien que cette imposante majorité était assez stupide pour s'en laisser imposer par moi, par moi seul pendant cinq mois entiers.... Mais que ceux qui ne cessent de répéter cette accusation de concert présentent donc enfin quelques preuves de mes prétendues liaisons avec la cour! Moi qui n'ai jamais vu ni Louis, ni sa femme, qui ne leur ai jamais parlé, qui n'ai jamais mis le pied au château, qui n'ai eu aucune relation, ni directe, ni indirecte avec eux ou leurs agens, qui me suis toujours montré dans mes écrits leur ennemi personnel, comment puis-je être soupçonné d'avoir concerté mes opinions avec eux? Comment puis-je être soupçonné de ce concert dans un temps où je ne cessais de dénoncer, soit dans mes discours à la tribune, soit dans mes journaux, Louis comme protégeant les émigrés en coalition secrète avec l'empereur, Montmorin et Delessart comme les instrumens de cette coalition? Comment le ci-devant roi aurait-il été de concert avec moi, pour provoquer la haine et l'indignation de la France contre son frère et contre lui, pour faire rompre le traité de 1756, qui produisait tant de millions à l'Autriche, qui rendait la France sa tributaire, et qui donnait au ci-devant roi l'appui le plus formidable pour recouvrer son ancienne couronne? N'est-ce pas supposer qu'il se concertait avec moi pour briser son trône et se faire lui même égorger?

A-t-on donc oublié que les partisans du roi, les Réviseurs, les Feuillans regardaient alors l'alliance de l'Autriche comme si précieuse, qu'ils lui sacrifiaient tout, et l'alliance de la Prusse, et celle de l'Angleterre? Relisez, en effet, la correspondance de Montmorin et Delessart avec Noailles, ambassadeur à Vienne, et Dumoustier, ambassadeur à Berlin, vous y verrez que le ministre français leur enjoint de maintenir à tout prix le traité de 1756. A-t-on encore oublié qu'après avoir feint d'abord de vouloir punir rigoureusement les émigrés et les électeurs, afin d'en imposer à la France, les Feuillans de l'Assemblée employèrent toutes les ruses, toutes les chicanes pour retarder la déclaration de guerre, pour traîner en longueur les négociations, pour cacher les traités de nos ennemis qui devaient irriter les Français? A-t-on oublié que Becquet, l'un des plus furieux, s'éleva à la tribune contre le décret de guerre, qu'au dehors Dupont et tous les journalistes payés par la cour ne cessaient d'en représenter les dangers et d'échauffer les esprits contre les partisans de la guerre? Si donc, dans cette discussion, quelque parti pouvait être soupçonné de concert avec la cour, c'était bien naturellement celui qui votait contre la guerre; celui-là marchait de concert avec les Feuillans et la cour. Mais n'imitant pas l'injustice de mes adversaires, je ne les accuserai pas de ce concert, je les abandonne à leur conscience que je ne scrute point, et je me contente d'avoir démontré que mon opinion sur la guerre d'Autriche était celle d'un vrai patriote et d'un républicain; que je ne pouvais être de concert avec la

cour, qui ne voulait point cette guerre, qui voulait maintenir le traité de 1756; que d'après les priviléges de la révolution et les circonstances, cette guerre était forcée et inévitable; que l'Assemblée législative s'y est déterminée d'après ces motifs, d'après ses propres décrets, et non d'après aucune opinion particulière; qu'enfin on doit, si l'on me recherche pour mon opinion, et déchirer la Constitution, et juger aussi l'Assemblée législative presqu'en entier, la Montagne surtout, qui l'a votée avec enthousiasme.

J'appliquerai la même réponse à un autre grief tiré de mes opinions sur les colonies : le rapporteur m'accuse d'être l'auteur des maux qui les déchirent, de les avoir froidement préparées *par un plan d'intrigue déguisé sous une apparence de philantropie*, et de concert avec Gensonné, Pétion, Guadet, Vergniaux, Ducos, Fonfrède, etc., etc.; il m'accuse encore d'avoir vendu mes opinions et d'avoir été corrompu par Raymond.

C'est sans doute à mes opinions sur les colonies que le rapporteur fait allusion ici; car je n'ai eu aucune part à l'administration des colonies, et je n'y ai jamais entretenu de correspondance avec qui que ce soit.

Or, je vais prouver, 1° que mes opinions sur les colonies étaient patriotiques et républicaines; 2° que non-seulement elles n'ont pas causé les malheurs de Saint-Domingue, mais que ces malheurs ne peuvent être attribués qu'à la violation du principe que je défendais, et qui fonde les décrets sur les colonies; 3° que mes opinions ne peuvent être recherchées, ou qu'il faut juger

et condamner avec moi tous ceux qui ont soutenu le même principe, et les trois Assemblées nationales qui les ont consacrées.

Que devait faire un vrai patriote, un républicain qui connaissait l'état d'oppression et d'avilissement où gémissaient dans nos îles les hommes de couleur? Détruire *l'aristocratie de la peau*, réclamer pour ces infortunés tous les droits des hommes libres, puisqu'ils l'étaient; et tel est le principe que j'ai éternellement défendu contre l'aristocratie des colons blancs; la Déclaration des droits et la politique me l'ordonnaient, car, par cet acte de justice, on attachait à la révolution française des milliers de braves citoyens qui, ne pouvant espérer, sous aucun autre gouvernement, un sort aussi favorable, lui garantissaient l'éternelle possession de ces îles; on attachait des milliers de citoyens qui, acclimatés aux îles, endurcis à la fatigue et à l'art militaire, remplaceraient tant de soldats français qu'engloutissait chaque année ce cimetière dévorant; des milliers de citoyens, enfin, qui, sous les auspices de la liberté et de l'humanité, peupleraient rapidement et doubleraient les produits des colonies et les gains de la métropole.

Maintenant, qui a causé la guerre civile de Saint-Domingue? La perfidie des agens du gouvernement, qui y ont sans cesse combattu les principes révolutionnaires, ou qui n'ont paru les soutenir que pour les détruire plus sûrement; l'aristocratie des blancs, qui ont voulu exercer pour leur profit l'autorite despotique dont ils avaient dépouillé la couronne; le refus constant fait par eux aux hommes de couleur de leurs

droits politiques et civils; la versatilité sur ce point de l'Assemblée constituante, la violation de l'article 4 du décret du 28 mars 1790, l'infâme capitulation du *considérant* du décret du 12 octobre 1790, l'inexécution du décret du 13 mai 1791, le sacrifice des hommes de couleur, par décret du 28 septembre 1791, la violation des divers concordats faits encore entre les blancs et les hommes de couleur; la perfidie et l'opiniâtreté des assemblées coloniales à priver ces infortunés de leurs droits; le supplice atroce et injuste d'Ogé et de ses compagnons, les lenteurs et les chicanes dans l'exécution du décret du 4 avril 1792; voilà les causes de la prise d'armes des hommes de couleur, et de la guerre civile qui déchire maintenant Saint-Domingue.

Quant à la révolte des noirs, à qui la doit-on? Aux colons contre-révolutionnaires, coalisés avec les Espagnols et les Anglais contre-révolutionnaires, qui ont espéré, à la faveur de cette révolte, enlever cette île à la France; à l'insuffisance préméditée des moyens employés par les agens du gouvernement pour la combattre; à l'esprit d'indépendance des colons indépendans, qui voulaient profiter de cette révolte pour introduire les Anglais à Saint-Domingue, qui leur envoyaient des ambassadeurs à la Jamaïque, qui correspondaient avec le cabinet de Saint-James, tandis qu'ils avaient rompu toute communication avec l'Assemblée nationale de France... Voilà les vraies causes de cette révolte des noirs, avouées en partie par Tarbé lui-même, dans ses rapports; Tarbé qui, quoiqu'ennemi des philantropes, a été forcé de convenir, qu'après examen fait de

toutes les pièces, il était évident que la fameuse société des noirs, tant calomniée, n'avait aucune part à cette révolte.

Et n'ai-je pas dénoncé le gouverneur Blanchelande, les assemblées coloniales, les colons contre-révolutionnaires comme les indépendans? N'ai-je pas demandé contre eux le décret d'accusation? Et l'on m'accuse d'être fauteur de la double guerre civile de St-Domingue, moi qui n'ai cessé d'en dénoncer les véritables auteurs! On me fait un crime d'avoir dénoncé ce Blanchelande que le tribunal a si justement condamné! On me fait un crime d'avoir dénoncé la rébellion des assemblées coloniales qui voulaient ou arborer l'indépendance ou se livrer à l'Angleterre! On me fait un crime d'avoir défendu les principes de la Déclaration des droits, d'avoir défendu les opprimés contre les tyrans, d'avoir défendu les sans-culottes de St-Domingue contre les aristocrates! Que les patriotes fassent donc leur propre procès! Car, me condamner, c'est les condamner eux-mêmes, c'est condamner le saint principe de la révolution française, c'est condamner les trois Assemblées nationales. Eh! qui ne se rappelle avec délices le jour, le beau jour où l'Assemblée législative *déclara* (car elle aurait cru outrager l'humanité que de le *décréter*), *déclara* les droits des hommes de couleur? Qui ne se rappelle le saint enthousiasme avec lequel tous les membres, toutes les tribunes se levèrent sur la proposition de cette déclaration faite par Vergniaux? Qui ne se rappelle le triomphe de la Montagne? Car c'est à son infatigable opiniâtreté qu'on devait ce décret sublime. Qui ne se

rappelle le concert de cette foule d'adresses qui de tous les départemens félicitèrent l'Assemblée législative; des adresses de ces villes commerçantes qui, jusqu'alors égarées, avaient combattu le principe du décret? Et l'on m'accuse, comme du plus grand crime, d'avoir provoqué un décret que 25 millions d'hommes ont sanctionné!

Eh bien! faites donc aussi le procès à tant d'hommes éclairés qui l'ont provoqué comme moi par leurs écrits; faites le procès à l'Assemblée constituante qui a rendu les décrets des 28 mars et 15 mai! faites le procès à l'Assemblée législative et à la Convention entière qui ont maintenu le décret du 4 avril! Faites le procès à la nation qui l'a ratifié, aux colonies qui l'ont reçu avec reconnaissance! Faites le procès à Robespierre surtout, qui, dans l'Assemblée constituante, défendit, lors du décret du 15 mai, les mêmes principes que moi, qui, dans l'excès de son indignation, fit cette exclamation énergique tant anathématisée par ces colons qu'il soutient aujourd'hui: *Périssent les colonies plutôt que de sacrifier un seul principe!* Faites le procès à la Montagne, qui, fidèle au principe, vient encore de le consacrer! On voulait la suspendre par un rapport partiel, un Montagnard s'écrie: *On fait ici le procès aux sans-culottes hommes de couleur, en faveur des muscadins de St-Domingue!* Et la Convention ajourna le rapport.

Oui, quoi qu'il arrive, je me glorifierai toujours d'avoir contribué à tirer de l'oppression et de l'avilissement des milliers de braves citoyens; quel que soit mon sort, leurs larmes arroseront

mes cendres, et j'emporterai avec moi la douce consolation que mon nom leur sera toujours cher....

Voilà le prix, l'unique prix que je recueillerai de mes infatigables travaux. Vous qui m'accusez de les avoir vendus pour de l'or, non, vous ne connaissez pas les élans généreux des écrivains que l'humanité dirige! des monceaux d'or ne paieraient pas les veilles nombreuses que j'ai consacrées aux hommes de couleur et aux noirs; de l'or ne paierait pas ma lettre à *Barnave*, et je jure qu'elle ne fût jamais sortie de la plume d'un homme corrompu par de l'or.

Non, jamais l'argent, je ne dis pas de la corruption, mais même d'une indemnité légitime, n'a souillé ou diminué le prix de mes travaux sur les colonies, jamais l'idée même n'en est entrée dans mon âme: j'étais glorieux de défendre une si belle cause, sans aucun motif d'intérêt. Je me disais quelquefois: si je lègue à mes enfans mon indigence, au moins, ils hériteront d'un nom qui les fait enfans adoptifs de tous les hommes de couleur, de tous les noirs; sans doute, avec ce nom, ils seront moins malheureux que leur père.

Infâmes calomniateurs, citez tant qu'il vous plaira la lettre où l'honnête Raymond invoque la reconnaissance, de ses frères pour tous leurs bienfaiteurs; que m'importe cette lettre? Elle m'était inconnue, elle m'était étrangère, comme elle l'était à Pétion, à Grégoire, à Clavière, qui tous ont défendu gratuitement ces infortunés. Raymond obéissait au vœu de son cœur, mais il a solennellement attesté que jamais il ne m'avait communiqué cette lettre, que jamais il ne m'avait

proposé aucune indemnité. Eh! comment osez-vous dire que la somme de six à sept millions sollicitée par Raymond auprès de ses frères était pour distribuer aux défenseurs des hommes de couleur, tandis que Raymond annonçait l'objet de cette somme destinée à remplir un don patriotique de six millions, que les hommes de couleur l'avaient chargé de faire à l'Assemblée nationale, et qu'il avait offert dans une de ses séances; tandis d'ailleurs que Raymond avait à payer les frais considérables d'impression. Eh! qu'a tiré de ses sollicitations ce respectable colon qu'on accuse de pressurer ses frères? Rien, et il a été obligé d'entamer son capital pour payer les frais.

Comme la calomnie est imprudente et maladroite! elle m'accuse d'avoir partagé cette somme avec Guadet, Gensonné, Ducos et Fonfrède, et d'avoir ainsi trafiqué, quoique législateur, de mes opinions; et la lettre de Raymond est du mois de mars 1791, c'est-à-dire, antérieure de sept mois à mon entrée dans la législature, et à ma première connaissance avec Gensonné, Guadet, etc. Ainsi le rapporteur m'accuse d'avoir trafiqué de mes opinions législatives, lorsque nous n'étions pas législateurs! Eh! qu'ont produit d'ailleurs les sollicitations de Raymond? Rien, absolument rien,

Non-seulement je n'ai jamais été dédommagé de mes travaux; mais je puis affirmer qu'ils m'ont coûté des sacrifices pécuniaires très-considérables; entraîné par l'amour de l'humanité, par le désir d'étendre notre révolution dans les deux mondes, rien ne me coûtait, j'aurais donné mon sang... je l'aurais donné pour la propager jusque

dans les Indes-Orientales. Eh! combien de fois j'ai regretté que l'univers entier ne parlât pas la même langue; la révolution devenait universelle, les journaux patriotiques l'auraient faite; ces journaux, dont mes dénonciateurs, à l'exemple des Malouet et des de Cust, voudraient aujourd'hui entraver la propagation. Je sentais combien il était pressant de profiter des premiers momens de l'effervescence, pour semer dans nos colonies le germe de la liberté; une fois recueilli par les hommes de couleur, je l'abandonnai à leur propre intérêt, bien sûr que l'égalité et la liberté s'y naturaliseraient insensiblement; bien sûr encore d'assurer à jamais, par cette égalité, les îles à la métropole, et d'ôter, par ce moyen, aux Anglais la tentation de les conquérir; car, quel rempart inexpugnable ne devaient pas former à Saint-Domingue, et les trente mille hommes de couleur, qui devaient craindre de redevenir esclaves en devenant Anglais, et cinq cent mille noirs, qui, sous le nouveau régime français, devaient espérer l'amélioration de leur sort, lorsque sous le régime anglais ils éprouvaient le plus dur esclavage? Et, citoyens, l'expérience a déjà prouvé la bonté de ce calcul; car, si les Antilles françaises appartiennent à la République, c'est au décret du 4 avril que nous devons ce bienfait; c'est la bravoure et la force imposante des hommes de couleur, qui ont détourné les Anglais d'une descente à Saint-Domingue. C'est la bravoure et l'union de ces mêmes hommes aux blancs de la Martinique, qui ont chassé les anglais de cette île.

Et l'on m'accuse d'avoir été payé par Pitt, pour mes opinions sur les colonies! C'est-à-dire qu'un

ministre ennemi de la liberté et de l'égalité paierait pour établir l'égalité et la liberté chez ses voisins et ses rivaux ! c'est-à-dire que Pitt m'aurait payé pour ruiner les vues de l'Angleterre ! L'intérêt de Pitt était-il donc de voir s'élever dans les îles un boulevart qui les mettrait désormais à l'abri des attaques des Anglais? l'intérêt de Pitt était-il de voir doubler avec rapidité et la population et les produits de nos colonies ? car telle est la conséquence infaillible du principe que je défendais, et qui était la base du décret du 4 avril.

Ah ! si Pitt a dû payer quelques opinions, quelques mouvemens, quelque parti, c'est bien la révolte des noirs, l'inexécution des décrets rendus en faveur des hommes de couleur, l'incendie du Port-au-Prince; c'est bien le parti de ces colons, qui, furieux des décrets du 15 mai et du 4 avril, menacèrent ouvertement de se donner à l'Angleterre, passèrent à Londres, y eurent des conférences avec Pitt; c'est bien le parti de cette Assemblée coloniale, qui voulait se soustraire à l'autorité de la France, qui arborait la cocarde anglaise, en foulant aux pieds la cocarde tricolore, qui disait, par l'organe de son président, au chevalier Edouard, agent de l'Angleterre : *Nos yeux fixés sur l'horison attendent depuis long-temps vos vaisseaux et vos armées.* Enfin, si Pitt paie quelque parti, c'est bien le comité colonial qui existe à Londres, comité composé de colons rebelles de nos îles, comité qui a évidemment concerté avec le cabinet de Saint-James l'attaque de la Martinique et de la Guadeloupe par l'amiral Gardner; comité dirigé par les *Malouet*, les *de Cust* et tous ces colons, qui,

lors de l'Assemblée constituante, combattirent avec tant d'acharnement les décrets en faveur des hommes de couleur. Voilà les partis, les hommes que Pitt soudoie, et non pas l'écrivain courageux qui n'a cessé de dénoncer les rebelles et de déchirer Pitt.

Maintenant, quels sont les hommes qui me dénoncent aujourd'hui, comme ayant causé les malheurs de Saint-Domingue? Les amis, les frères de ces *Malouet* et *de Cust*, qui, au commencement de la révolution, faisaient à genoux hommage des colonies au Roi, au Roi seul; qui, aujourd'hui, en font hommage à l'Angleterre; des membres de cette assemmblée de Saint-Marc, qui avaient affiché l'indépendance, et qui ont été cassés par l'Assemblée constituante; des députés de la dernière assemblée coloniale qui envoyait des ambassadeurs à l'Angleterre, qui a été sans cesse en révolte contre la France, qui avant sa destitution rendait encore un décret sur l'esclavage et disputait de suprématie avec la Convention. Voilà les hommes qui me dénoncent! Ils gémissent de leur liberté, et je suis dans les fers! Moi le défenseur de la liberté, de l'égalité, des intérêts de la France! Ils sont libres eux, les amis, les partisans des colons rebelles, les défenseurs de l'aristocratie et de l'indépendance, et les alliés des Anglais!

Voilà les hommes qui accusent aujourd'hui Santhonax et Polverel, commissaires à St.-Domingue, qui me font un crime de l'estime que j'ai témoignée pour eux, lorsqu'on les a revêtus de cette mission! Qu'ils accusent donc aussi tous les Jacobins qui les félicitèrent, lorsqu'après leur nomination, ils parurent à leur tribune. Qu'ils

fassent donc l'apologie du ci-devant Roi, qui montra la plus grande répugnance à ces hommes, qui les eût rejetés sans la crainte que lui inspiraient les Jacobins! Qu'ils fassent l'apologie de ces colons qui employèrent alors mille intrigues pour les faire rejeter par cela seul qu'ils étaient trop ardens patriotes. Car le crime qu'on reprochait à Santhonax était d'avoir fourni des articles énergiques au journal de Prudhomme, d'y avoir poursuivi la cour et les aristocrates; voilà le véritable motif qui a rendu, qui rend Santhonax si odieux aux colons blancs: ils calomnièrent d'avance les commissaires dans les colonies, pour entraver leur mission. Ils les calomnient aujourd'hui en France, parce qu'éloignés à deux mille lieues, ils ne peuvent se justifier; trop loin du lieu de la scène, je ne déciderai point entre Santhonax, Polverel, et leurs adversaires. La Convention les a frappés d'un décret d'accusation; je respecte ce décret, mais je conjure les patriotes de se mettre en garde contre l'adresse perfide des colons aristocrates, qui savent se replier de mille manières et prendre tous les masques pour égarer les sans-culottes. Quel est leur but en persécutant les défenseurs des hommes de couleur? D'alarmer ces derniers sur leurs droits, sur les intentions de la Convention, de les détacher par là de la République, et de les rallier à leurs projets d'indépendance; voilà le but secret de la persécution excitée contre Santhonax et Polverel. Je conjure donc les patriotes, dans l'intérêt de la République, de suspendre leur jugement jusqu'à ce que leurs frères les accusés soient entendus. Ah! s'ils ont constamment suivi la ligne qu'ils s'étaient prescrite dans leurs premiers actes,

lorsqu'ils déportaient et les contre-révolutionnaires et les indépendans, il sont loin d'être coupables. Mais s'ils ont violé leurs devoirs, usé de despotisme, trahi leur patrie, qu'ils soient punis, la justice et l'intérêt public l'exigent.

Quant à moi, je le répète, placé à deux mille lieues de ces commissaires, n'ayant jamais eu de correspondance avec eux, ignorant même officiellement leurs actes depuis le mois de mars que j'ai renoncé à tout comité, je ne puis ni prononcer sur eux, ni être accusé avec eux; et quant à mes opinions, il est, je crois, évidemment démontré qu'elles ne peuvent être la base d'une accusation, ou il faut accuser les trois Assemblées nationales et la révolution entière.

A entendre mes accusateurs, il semblerait que je disposais seul de la France, que je dirigeais à moi seul tous les comités et les deux Assemblées nationales, que je réglais les destinées des Deux-Mondes. Peut-on hasarder de pareilles assertions sans accuser de stupidité le Corps-Législatif et tous les patriotes? Quelle magie ne faut-il pas supposer dans un homme, pour lui prêter le secret d'en imposer pendant dix-huit mois à tant d'hommes éclairés qui remplissaient ces deux Assemblées, à tant de patriotes qui nous surveillaient au dehors. La magie est ici dans le bon sens des républicains, guidés par leur amour pour la liberté; ils adoptaient toutes les propositions qui rentraient dans ce principe; ainsi ils voulurent combattre l'Empereur, parce que des hommes libres ne peuvent se laisser impunément insulter, menacer, attaquer par un desposte; ils déclaraient les droits des citoyens de couleur, parce qu'ils ne pouvaient, sans inconséquence,

sans renverser leur propre ouvrage, reconnaître la distinction de la couleur. Ainsi encore, s'ils déclarèrent la guerre à l'Angleterre, c'est qu'ils virent que cette guerre etait inévitable, forcée, et que le cabinet anglais s'était déjà signalé par des hostilités. Par une étrange calomnie, on m'a prêté la plus grande influence sur cette déclaration, et on m'en a fait un crime, lorsque tout prouve que j'ai employé tous mes efforts pour l'empêcher.

Convaincu, dès l'origine de notre guerre avec les puissances coalisées, qu'il nous serait facile de les vaincre, de les réduire à demander la paix et à respecter notre liberté, si nous pouvions empêcher l'Angleterre et la Hollande d'accéder à cette coalition; convaincu, d'un autre côté, que si le roi d'Angleterre et une partie de son ministère désiraient entrer dans cette coalition et dans cette guerre, la nation anglaise, amie de nos principes et de notre révolution, montrait la plus vive opposition à cette guerre impie, je crus qu'il convenait à nos intérêts de chercher à maintenir la bonne harmonie entre les deux nations; et voilà pourquoi, dans la séance du 7 juillet 92, je combattis la proposition perfide faite par le ministre Lafarre de lever une légion batave, laquelle aurait infailliblement allarmé l'Angleterre et la Hollande; voilà pourquoi je ne cessai dans tous mes écrits de faire voir la facilité avec laquelle on pourrait lier les deux peuples. « Le moment n'est pas loin, disais-je, dans un discours prononcé à la tribune de l'Assemblée législative, le 29 décembre 1791, où ces deux nations, loin de chercher à se détruire, s'uniront par des liens plus forts que celui d'un traité de

commerce imparfait. La paix générale de l'Europe sera scellée par cette union; nous ne devons donc pas craindre l'Angleterre, nous n'y verrons bientôt que des frères.

Si nos ministres des affaires étrangères, disais-je à la même tribune, le 17 janvier 1792, n'avaient pas été dévoués à l'Autriche, vous n'auriez point à redouter la coalition des puissances, vous auriez pu leur opposer une digue avec l'Angleterre, la Hollande et les États-Unis d'Amérique. Que ces quatre nations s'unissent, et la liberté comme la paix régnera bientôt sur toute la terre.

Telles furent les considérations qui engagèrent le Comité diplomatique, dont j'étais membre, à presser Delessart et les autres ministres de négocier avec le cabinet de Saint-James; mais Delessart, vendu à la cour de Vienne, ne voulait pas rompre le traité de 1756, il élevait mille difficultés. Qu'offrirez-vous, nous disait-il, un jour à l'Angleterre pour son alliance? Son intérêt, lui répondis-je. Que l'Angleterre s'allie avec la France, et son commerce double, et elle n'est plus obligée d'entretenir une marine formidable qui épuise ses trésors, et dorénavant elle n'a plus rien à redouter pour ses possessions dans l'Inde. Delessart traitait ces idées de chimériques, ainsi que l'alliance avec la Prusse, qui, cependant, d'après la correspondance de Dumoustier, n'était pas très-éloignée de conclure avec la France. Mais Mercy dirigeait entièrement notre ministère. Cependant lorsque le décret d'accusation nous eut délivré du traître Delessart, lorsque les intérêts de la France furent confiés à des ministres patriotes, alors s'entama sérieusement la né-

gociation d'un traité avec l'Angleterre. On peut donc consulter dans les affaires étrangères les papiers qui attestent cette négociation; on y verra le succès avec lequel Chauvelin et Talleyrand avaient amené lord Granville à des bases qui donnaient un heureux augure; lorsque divers événemens entravèrent et finirent par renverser les espérances qu'on avait conçues. Au nombre de ces événemens, il faut mettre les massacres du 2 septembre, le décret du 19 novembre, l'ouverture de l'Escaut, le décret de réunion de la Belgique et de divers autres pays à la France, enfin le jugement et la mort du ci-devant roi.

Les massacres de septembre, en répandant une consternation universelle en Angleterre, refroidirent beaucoup les partisans de la France, et le ministère anglais sut, en exagérant les tableaux de cette scène affreuse, dissiper l'enthousiasme qu'avait fait naître notre révolution.

Sans doute, l'ouverture de l'Escaut était un résultat positif et philosophique de nos principes; il fut peut-être un peu précipité, mais cet acte du Conseil exécutif, applaudi et approuvé par la Convention, ne fit pas d'abord une impression bien fâcheuse ni sur la nation anglaise, ni sur le ministère. La nation y voyait d'un côté le respect des principes, et de l'autre l'accroissement de son propre commerce; quant au ministère, il ne se pressa de faire aucune plainte, de peur d'être désavoué par la nation. Il se borna à des réclamations légères et secrètes.

Mais il n'en fut pas de même du décret du 19 novembre; on se rappelle que ce décret, rendu dans l'enthousiasme, promettait l'appui de la France à tout peuple qui se révolterait contre son

tyran. Le cabinet d'Angleterre crut que c'était une invitation à l'Irlande, à l'Ecosse et aux Anglais mécontens de lever l'étendart de la révolte. Alors, il sut intéresser en sa faveur toutes les classes de citoyens qui jouissaient de quelque bonheur sous le régime actuel, il excita une persécution générale contre les novateurs et une haine violente contre la France, qui semblait vouloir les appuyer par cette foule d'écrits en faveur de la liberté dont l'Angleterre fut alors inondée, et que ne connaissaient pas sans doute ceux qui ont accusé notre ministère d'en avoir été économe.

Les principes de liberté et d'égalité qu'on croyait portés à l'excès en France, et qu'on craignait de voir s'étendre en Angleterre, alarmèrent encore moins qu'un autre principe adopté avec enthousiasme par la Convention : c'était le principe de réunion. Aussitôt que le décret du 15 décembre fut connu, il fut dénoncé par toute l'Europe comme un moyen d'organiser partout l'insurrection, et d'envahir toutes les contrées à la bienséance de la France, sous les mots de *pouvoir révolutionnaire*. On se confirma dans cette idée en voyant la Convention réunir successivement à la République la Belgique, la Savoie, le comté de Nice, Mayence. Alors on ne vit plus de bornes à l'agrandissement de la République Française, et l'orgueil et l'intérêt commercial anglais s'irritant de ces réunions se montrèrent prêts à seconder les dispositions hostiles du ministère anglais.

Si, d'un côté, ce ministère astucieux échauffait les esprits en Angleterre contre la France, de l'autre il ne cherchait pas moins adroitement à irriter les Français contre l'Angleterre ; ce fut

dans cet espoir qu'il accueillit ouvertement les rebelles, qu'il persécuta ceux qui admiraient notre révolution, que, sous des prétextes frivoles, il arrêta les grains achetés pour notre compte en Angleterre, qu'il assujétit les français voyageant à l'inquisition la plus rigoureuse et la plus humiliante. Quand il vit les esprits aigris et irrités des deux côtés, il profita d'un dernier événement pour en venir à une rupture ouverte. Les Anglais sont idolâtres superstitieux de la royauté. Ils ne pensent encore qu'avec douleur au supplice de Charles Ier; ils regardent la royauté comme le préservatif le plus sûr des troubles auxquels les démocraties sont sujettes, et la terreur qu'ils en ont avait été adroitement excitée par le tableau des désastres de la France. Ce fut dans ces circonstances que furent annoncés le jugement et la mort du ci-devant roi. Le ministère anglais profita de la consternation que répandit cet événement pour traiter avec ignominie la nation française; il chassa notre ambassadeur, expulsa tous les Français, arma contre nous et rompit toute communication.

Voilà les causes de l'animosité des Anglais et de leur agression envers nous, et si quelqu'un le contestait, je le renverrais à la lecture des discours prononcés par Pitt et le lord Granville au parlement d'Angleterre, et à la correspondance de notre ambassadeur. Maintenant, n'est-il pas démontré que les véritables auteurs de notre guerre avec l'Angleterre sont les auteurs des décrets du 19 novembre et du 13 décembre, les auteurs des réunions de la Belgique et des autres pays conquis, les ennemis de l'appel au peuple; non pas que je leur impute à crimes leurs opinions, car

je n'userai jamais à leur égard de l'injustice dont je suis la victime; mais au moins ne doivent-ils pas imputer à mes opinions la guerre avec l'Angleterre, lorsque je n'ai eu aucune part à l'ouverture de l'Escaut, qui fut ordonnée par le conseil exécutif sans en prévenir le comité diplomatique; lorsque je me suis vivement opposé au décret du 19 novembre, protecteur des insurrections, et que j'en ai vainement demandé le renvoi au comité diplomatique, pour qu'il fut rédigé de façon à ne pas alarmer les puissances neutres; lorsque j'ai constamment prédit aux partisans des réunions, et surtout de la réunion de la Belgique, qu'elles nous attirerait l'Angleterre sur les bras; lorsque, dans mes diverses opinions sur le jugement du ci-devant roi, j'ai prédit encore que, si on le condamnait sans faire ratifier le jugement par le peuple, on s'exposait à une rupture avec l'Angleterre; et l'événement a justifié toutes ces craintes.

Il est donc démontré que non-seulement je ne suis pas l'auteur de la guerre avec l'Angleterre, mais que j'ai constamment fait, comme représentant de la nation, comme citoyen, tout ce qui était en mon pouvoir pour la prévenir.

Cette vérité n'est-elle pas encore démontrée par mon premier rapport du 12 janvier 1793, sur les dispositions de l'Angleterre. Là, je cherchais à éviter cette guerre en rappelant la nation anglaise aux principes, et en l'éclairant sur la marche perfide de ses ministres; là, je disais : « Il importe que la nation anglaise, qui n'est qu'égarée par son gouvernement, soit promptement désabusée. C'est par respect pour la fraternité qui nous unit que nous devons lui peindre avec

surtout des diverses réunions; puisque nos principes nous défendaient d'obéir à ce vœu de l'Angleterre, du moment où les réunions avaient été votées.

Elle était forcée, puisque le cabinet anglais, ayant chassé notre ambassadeur, expulsé et emprisonné les patriotes français, arrêté notre numéraire et nos grains, rompu toute négociation, et armé ouvertement contre nous, il fallait, ou lui demander humblement la paix, ou prévenir les hostilités.

Le Comité de défense général, contraint à proposer cette déclaration, voyait une foule d'avantages à précipiter l'attaque. Dumouriez, à la tête d'une armée victorieuse, répondait de la conquête de la Hollande; nos croiseurs, ayant l'avance, pouvaient facilement ruiner le commerce anglais, et la mer était alors couverte des plus riches vaisseaux des compagnies anglaise et hollandaise; et ces vaisseaux ne pouvaient être protégés par des escadres; et, à cette époque, outre les stations ordinaires, il n'existait pas dans les ports anglais six vaisseaux de ligne en état d'appareiller; et la flotte de l'amiral Gardner, qui ne comportait que ce nombre et autant de frégates, ne put mettre à la voile que trois mois après; et le ministère anglais pouvait à peine rassembler quelques centaines de matelots, en promettant des primes énormes; et, à cette époque, la marine hollandaise était nulle; et, à cette époque, nous avions en mer une flotte de quinze vaisseaux de ligne et de plus de vingt frégates (voyez lettre de Truguet); et, à cette époque, Monge, ministre de la marine, nous promettait trente vaisseaux de ligne et autant de frégates pour le

franchise les manœuvres de son ministère. La nation ne nous offre que des frères, et l'on ne veut pas la destruction de ses frères. »

« Dites donc à la nation anglaise : La guerre que votre cabinet médite contre nous est une guerre impie, fratricide; nous l'avons en horreur; vivre en paix avec vous est notre unique désir; nous voulons respecter vos droits, ceux de vos alliés, respectez nos principes. Si vous avez des inquiétudes, nous sommes prêts à les dissiper; mais si vous avez la faiblesse d'obéir aux impulsions perfides de votre ministère, si vous voulez prêter vos mains aux combats qu'il nous prépare, alors, nous le déclarons avec douleur, nous ne verrons plus en vous que des ennemis cruels, que les frères de ces satellites d'Autriche dont nous avons juré la destruction. »

Je vous le demande, citoyens, n'était-ce pas le langage d'un homme qui voulait prévenir cette guerre? et tel était le but du décret que je proposais au nom du comité : il consistait à déclarer à l'Angleterre l'intention de la République française de vivre en bonne harmonie avec elle, si elle révoquait son acte contre les voyageurs français, l'arrestation de nos grains, et l'ordre donné pour des armemens contre nous. Mais, dans cet intervalle, le ministère anglais redoubla ses préparatifs, et rompit ouvertement quatre jours après la mort du ci-devant roi, de sorte que la guerre était inévitable et forcée au moment où le comité la proposa.

Elle était forcée, puisqu'il est prouvé par la correspondance de notre ambassadeur, que le cabinet de Saint-James exigeait impérieusement l'anéantissement du décret du 19 novembre, et

surtout des diverses réunions; puisque nos principes nous défendaient d'obéir à ce vœu de l'Angleterre, du moment où les réunions avaient été votées.

Elle était forcée, puisque le cabinet anglais, ayant chassé notre ambassadeur, expulsé et emprisonné les patriotes français, arrêté notre numéraire et nos grains, rompu toute négociation, et armé ouvertement contre nous, il fallait, ou lui demander humblement la paix, ou prévenir les hostilités.

Le Comité de défense général, contraint à proposer cette déclaration, voyait une foule d'avantages à précipiter l'attaque. Dumouriez, à la tête d'une armée victorieuse, répondait de la conquête de la Hollande; nos croiseurs, ayant l'avance, pouvaient facilement ruiner le commerce anglais, et la mer était alors couverte des plus riches vaisseaux des compagnies anglaise et hollandaise; et ces vaisseaux ne pouvaient être protégés par des escadres; et, à cette époque, outre les stations ordinaires, il n'existait pas dans les ports anglais six vaisseaux de ligne en état d'appareiller; et la flotte de l'amiral Gardner, qui ne comportait que ce nombre et autant de frégates, ne put mettre à la voile que trois mois après; et le ministère anglais pouvait à peine rassembler quelques centaines de matelots, en promettant des primes énormes; et, à cette époque, la marine hollandaise était nulle; et, à cette époque, nous avions en mer une flotte de quinze vaisseaux de ligne et de plus de vingt frégates (voyez lettre de Truguet); et, à cette époque, Monge, ministre de la marine, nous promettait trente vaisseaux de ligne et autant de frégates pour le

1er avril, cinquante dans le cours de juillet; il nous assurait que ses magasins étaient approvisionnés.

Nous étions donc en mesure pour attaquer les Anglais et les Hollandais; et, puisque cette guerre était forcée, la politique commandait de prévenir les hostilités. Les délais devenaient une véritable trahison; et l'on nous reproche aujourd'hui de n'avoir pas différé, tandis que ces mêmes hommes nous accusent, d'un autre côté, de n'avoir pas attaqué la Hollande en décembre, ce qui était bien attaquer l'Angleterre, qui est le véritable souverain des Provinces-Unies!

Malgré tous ces avantages, le Comité ne se dissimulait pas les inconvéniens nombreux de cette guerre; il prévoyait la pénurie prochaine des subsistances, si on laissait aux Anglais l'empire des mers. Je ne dissimulai pas ces craintes dans mon rapport, et l'on doit se rappeler cette phrase mémorable, qui excita tant d'applaudissemens: « Il viendra, disais-je, peut-être un moment, où ce sera un crime pour un Français de posséder deux habits, lorsqu'un de ses frères sera nu à l'armée. » J'envisageais alors tout le mal que pouvait nous faire l'Angleterre, en brisant toutes nos communications extérieures; mais, encore une fois, il fallait, ou que la République courbât la tête sous le joug de l'Angleterre, ou bien qu'elle repoussât ses hostilités.

Mais pourquoi, m'a-t-on dit, avez-vous proposé cette guerre puisque vous avez dit qu'elle pouvait être désastreuse? Pourquoi? parce que la guerre était forcée, puisque l'Angleterre était déjà en hostilité ouverte avec nous, parce qu'étant inévitable, il valait mieux prévenir que d'être

surtout des diverses réunions ; puisque nos principes nous défendaient d'obéir à ce vœu de l'Angleterre, du moment où les réunions avaient été votées.

Elle était forcée, puisque le cabinet anglais, ayant chassé notre ambassadeur, expulsé et emprisonné les patriotes français, arrêté notre numéraire et nos grains, rompu toute négociation, et armé ouvertement contre nous, il fallait, ou lui demander humblement la paix, ou prévenir les hostilités.

Le Comité de défense général, contraint à proposer cette déclaration, voyait une foule d'avantages à précipiter l'attaque. Dumouriez, à la tête d'une armée victorieuse, répondait de la conquête de la Hollande ; nos croiseurs, ayant l'avance, pouvaient facilement ruiner le commerce anglais, et la mer était alors couverte des plus riches vaisseaux des compagnies anglaise et hollandaise; et ces vaisseaux ne pouvaient être protégés par des escadres ; et, à cette époque, outre les stations ordinaires, il n'existait pas dans les ports anglais six vaisseaux de ligne en état d'appareiller ; et la flotte de l'amiral Gardner, qui ne comportait que ce nombre et autant de frégates, ne put mettre à la voile que trois mois après ; et le ministère anglais pouvait à peine rassembler quelques centaines de matelots, en promettant des primes énormes ; et, à cette époque, la marine hollandaise était nulle ; et, à cette époque, nous avions en mer une flotte de quinze vaisseaux de ligne et de plus de vingt frégates (voyez lettre de Truguet); et, à cette époque, Monge, ministre de la marine, nous promettait trente vaisseaux de ligne et autant de frégates pour le

peindre sous les couleurs les plus hideuses ! Vils calomniateurs, lisez donc mes écrits, voyez comme j'y déchire ces amis que vous me prêtez.

« Par quelles mesures perfides, disais-je dans mon opinion sur le jugement de Louis, le gouvernement anglais a-t-il tout-à-coup aliéné de nous la nation anglaise ? Il faudrait faire ici le tableau de la comédie jouée par les Machiavélistes qui dirigent l'Angleterre, ce serait peindre les forfaits de presque toutes les puissances de l'Europe.

« Peuples, ajoutais-je, qui gémissez sous le joug, voilà les jeux de vos tyrans. Anglais, hommes réfléchis et justes que votre gouvernement égare, jugez entre nous et lui ; le piège que les ministres anglais vous tendent est maintenant connu ; ils sentent le besoin de justifier leur régime inquisitorial, de colorer leurs armemens absurdes ; ils sentent le besoin, pour ne pas faire tomber le charme de leur fraîche popularité, de perdre dans l'esprit des Anglais, et la Convention et la nation française. »

Dans mon rapport du 12 janvier je disais : « à l'ouverture du Parlement s'est manifestée l'idolâtrie la plus révoltante pour la royauté. Une partie des membres de l'opposition n'a pas rougi de se prostituer à un ministre corrompu. »

Tout se réunit, disais-je ailleurs, à faire croire que le cabinet anglais veut la guerre, et l'orgueil de ce roi Georges qui gémit depuis si long-temps de l'ignominie dont on couvre la royauté, de ce lord Hawkesbury qui, derrière la toile, dirige et son maître, et le conseil, et la majorité corrompue du parlement, et la faible résistance de ce Pitt, et de ses parens ministres qui ne s'opposent

prévenu. Pourquoi? parce que j'avais parlé comme individu dans mon premier discours, et dans mon rapport, comme organe du comité de défense générale?

M'accusera-t-on donc d'être l'auteur de cette guerre, parce que j'ai été chargé du rapport! Il faudrait alors me faire un crime d'avoir obéi au vœu du Comité qui m'en chargea spécialement; il faudrait condamner le Comité qui l'approuva unaninement; il faudrait condamner avec moi toute la Convention, qui vota pareillement à l'unanimité que nous étions en guerre avec l'Angiette, qui fit des amendemens au projet du Comité, qui ordonna l'impression de mes rapports et de la correspondance avec l'Angleterre et la distribution dans les départemens et aux armées, afin de convaincre toute la France de la justice du parti que la Convention adoptait; il faudrait condamner encore Barrère, qui, quelques jours après, proposa au nom du même Comité de déclarer la guerre à l'Espagne, et la Convention qui adopta le projet. En un mot, il faudrait renverser tous les principes d'une constitution républicaine, d'un Corps Législatif, de la suprématie de ses décrets, de l'indépendance des opinions des législateurs, car il n'y a plus ni constitution, ni liberté, ni Corps Législatif, du moment où un député, où le rapporteur d'un Comité peut-être responsable en justice d'un décret rendu sur ses conclusions.

Répétera-t-on cette objection bannale que c'est de concert avec le ministère anglais et la cour de Berlin que j'ai proposé la guerre contre l'Angleterre? Moi de concert avec le ministère anglais, et ce roi de Prusse que je n'ai cessé de

guerre, pour l'écarter de ceux qui seuls doivent la supporter...

Mais, si je dois être responsable par cela seul que j'ai défendu le système de la guerre, la nation entière doit partager cette responsabilité, car ce vœu fut celui de la nation entière, et ce vœu fut forcé; du moment où la liberté eût établi son trône en France, la guerre fut déclarée entre elle et la tyrannie étrangère; elle le fut pour la première fois le 14 juillet 1789 et non pas le 21 avril 1792, et cette guerre devait être à mort. En voyant la haine des tyrans contre notre révolution, et leurs coalitions successives, il était facile de prévoir que dans cette lutte il fallait inévitablement que la liberté française ou la tyrannie étrangère succombât; espérer la paix, c'était se bercer d'un espoir chimérique. Mais à qui doit-on les malheurs de cette guerre? Je le dirai devant le tribunal comme je le dirais à la Convention, ou devant tout le peuple français, s'il pouvait être rassemblé ici, on les doit à la manière dont on a conduit cette guerre; et il faut observer à cet égard deux époques frappantes.

Depuis le 10 août jusqu'au mois de mars qu'ont duré soit la Commission générale, soit le Comité de défense générale, dont mes collègues accusés et moi étions membres, la République n'a vu que les plus brillans succès, tandis que depuis l'établissement du Comité de salut public, elle n'a presqu'éprouvé que des revers.

Non que je prétende attribuer ces revers à la malveillance soit de ce Comité, soit des agens qu'il employait; des patriotes n'accusent pas avec cette légèreté, ils savent avec quelle facilité la fortune se joue des plus beaux plans: mais le sys-

tème de conduite des deux Comités n'était pas le même, et voilà la clef de ce contraste si frappant dans les évènemens. Il n'appartient pas à mon plan de défense d'en développer toutes les parties, mais j'en veux faire sentir la différence par le trait le plus remarquable.

Tout le secret du Comité de défense générale et du Conseil exécutif d'alors était celui des Romains et des États-Unis d'Amérique, celui qui rendit les premiers vainqueurs de toute la terre. Machiavel le dit : les Romains n'accueillaient pas facilement les dénonciations contre leurs généraux et leurs consuls, alors qu'ils étaient à la tête des armées; loin de les punir des revers qu'ils éprouvaient, ils les félicitaient de n'avoir pas désespéré du salut de la patrie. Washington essuya une foule de défaites, et Wahsington ne fut pas dénoncé une seule fois, et dans une guerre de sept ans, il n'y eut qu'un seul général traitre dont le nom souilla cette guerre. La confiance dans les généraux fut le secret de l'indépendance des Américains, ces principes furent suivis pendant les six premiers mois après l'établissement de la République, et elle fut victorieuse partout; le système contraire a prévalu depuis, et c'est de là que datent tous nos malheurs.

Citoyens, le plus grand fléau de la République, la source la plus féconde des trahisons et des revers, c'est l'impunité de la calomnie : c'est là qu'est notre mal, punissez le calomniateur comme traitre, et la fortune reparaîtra partout sous vos drapeaux; car le talent qui se cache ne craindra plus d'être immolé en reparaissant, et le soldat français bien guidé doit être partout invincible.

Qu'on cesse donc d'accuser des malheurs de la

guerre ceux-là qui, pendant la durée de leur mission au Comité, n'ont que des succès à offrir; qu'ils cessent aussi de porter cette accusation ceux-là qui depuis, revêtus de tous les pouvoirs, n'ont que des revers à présenter, qu'ils cessent surtout d'en accuser la déclaration de guerre. Oui, l'idée en est nationale, l'idée en est honorable et sublime: elle fut sublime la nation qui, pour défendre la liberté, entreprit de combattre l'Europe coalisée, et qui ne l'entreprit qu'après avoir épuisé toutes les voies de conciliation. Ses ressources étaient au niveau de son audace, et, malgré ses revers, elle saura terrasser encore ses ennemis. Voyez quels misérables progrès ont fait leurs armées, malgré nos fautes et nos dissensions intestines. Ah! que la nation soit encore une fois réunie comme elle l'était le 10 août, que toutes les haines cessent, que tous les partis s'anéantissent, et vous verrez bientôt disparaître tous les satellites de la tyrannie.

On m'accuse de m'être opposé au décret sur la déchéance du ci-devant roi, de lui avoir préféré la suspension, d'avoir prononcé, le 28 juillet 1791, une phrase anti-républicaine, et par là de m'être opposé à l'établissement du républicanisme pour favoriser la cour.

Rien de plus astucieux et rien en même temps de plus mal fondé que ces reproches dont on frappe également mes collègues, Gensonné, Vergniaux et les autres membres de la commission extraordinaire.

Non, je ne me suis point opposé à la discussion de la déchéance, je l'ai provoquée au contraire tant à la commission qu'à la tribune; je la provoquai le 9 juillet dans un discours où je déve-

loppai les causes des dangers de la patrie, où je dévoilai toutes les trahisons de la cour, où je prouvai la nécessité de les punir enfin, en remontant à la source; et qu'elle était cette source? Le roi? Je demandai que la commission recueillit tous les faits à sa charge, toutes les violations de la Constitution, et déterminât la peine qu'il méritait.

Mais en provoquant cette discussion, j'exhortai les patriotes à concilier la prudence avec l'énergie, à ne rien précipiter, à se défier des mouvemens que la cour cherchait à exciter; tel était l'objet du discours que je prononçai le 25 juillet, qui n'était pas un discours *contre la déchéance*, comme les calomniateurs le répandaient alors, mais un discours *contre la précipitation du décret de la déchéance*.

Et pourquoi recommandai-je ces précautions? Parce qu'alors Louis avait un parti considérable et dans la nation et dans le sein de l'Assemblée législative; parce qu'il comptait 404 députés à ses ordres; parce que la force était dans ses mains; parce que les départemens ne s'étaient pas encore prononcés; parce que les grandes communes n'avaient pas encore exprimé leur voeu, Paris n'exprima rien que le 4 août; parce que les Feuillans de l'Assemblée provoquaient eux-mêmes la discussion de la déchéance, ce qui parut surtout le jour où Duhem l'ayant proposée fut secondé, à notre grande surprise, par Crestin et par tout le côté droit; parce que ces Feuillans espéraient, comme je l'imaginai alors dans le *Patriote* du 28 juillet, ou que l'Assemblée nationale se déshonorerait et assurerait le pouvoir du Roi, en n'osant pas décréter la déchéance, ou

qu'en la décrétant, elle fournirait au parti de la cour un motif pour éclater; parce que la cour elle-même cherchait à exciter une émeute, soit pour avoir un prétexte de fuir à Rouen ou ailleurs, avec les députés qui lui étaient fidèles, soit pour faire égorger le peuple, et abattre entièrement le parti patriote; parce que les Marseillais n'étaient pas encore arrivés; parce qu'un mouvement tenté trop tôt, un mouvement semblable à celui du 20 juin, qu'on nous prête gratuitement et auquel nous n'avons eu aucune part, perdait entièrement la cause de la liberté. La cour le désirait, le provoquait ce mouvement (1); rappelez-vous l'exaltation, l'air triomphant des aristocrates et des Feuillans, les libelles dont ils inondaient le public, les contes qu'ils répandaient sur l'assassinat du roi, contes avec lesquels ils savaient attirer sous leurs drapeaux ceux qui craignaient le renversement de la Constitution, et le nombre de ces peureux était immense. Il fallait rattacher ces hommes à la cause de la liberté, il fallait dissiper leurs frayeurs. Ah! vous qui parlez aujourd'hui avec une hardiesse si facile du gouvernement républicain, osiez-vous alors en prononcer le nom? qu'on relise les débats des Jacobins, on y verra de longs discours sur la déchéance, mais rien sur le gouvernement et la République. Les amis de la liberté savaient trop bien que ce mot seul aurait révolté une foule d'esprits, et peut-être fait échouer la révolution qui se préparait. Combien donc devaient être circonspects les vrais républicains? Ils devaient attendre tout du temps, des trahisons de la cour, de la volonté du peuple, et se renfermer, jusqu'à ce qu'elle se fût manifestée, dans les

bornes de la Constitution, et rallier autour d'elle avec ce mot toute la nation pour pouvoir les écraser; aussi prudens que la cour était rusée ils devaient donc préparer les esprits, amener l'opinion publique à se déclarer; cette opinion sans laquelle le succès était très-douteux, cette opinion qui était loin encore d'être prononcée, on ne pouvait l'amener à ce point qu'en prolongeant les discussions à la tribune et dans les journaux sur les crimes du roi. De la chaleur des discussions devait éclore l'insurrection. Tel était le but des mesures que je proposais, qu'approuva Condorcet dans son rapport au nom de la commune; et certes, alors, je ne déguisai pas mon opinion sur la déchéance, j'imprimai dans le *Patriote* du 27 juillet, et je réimprimai en tête de mon discours du 16, où l'on m'accusait d'être contre la déchéance, cette phrase remarquable qui démentait la calomnie : « mon opinion est tellement formée sur la question de la déchéance que, lorsqu'elle s'agitera, *je prouverai que le roi est dans le cas de la déchéance*; » et le rapporteur, qui a dû lire cette phrase, puisqu'il cite mon discours, a osé imprimer que je voulais sauver le tyran!

Je n'étais pas le seul agité de ces craintes qui dictèrent mes mesures, elles étaient partagées par des hommes dont mes adversaires ne suspecteront pas le patriotisme. Relisez en effet l'avis imprimé, placardé par l'administration de police, le 27 juin 1792; cet avis signé Panis et Sergent; vous y trouverez des conseils bien autrement prudens que les miens; j'en copie littéralement le texte : « Citoyens, disaient Panis et Sergent aux Parisiens, on cherche à vous porter à des

mouvemens insubordonnés pour avoir le prétexte de vous calomnier et de verser votre sang. Nous sommes instruits qu'on vous prêche de faire tomber les murs du château, comme vous avez fait tomber ceux de la Bastille; nous sommes instruits que des hommes affreux préparent cette pétition incendiaire....... Certes, vous avez en horreur de pareils excès, dénoncez les coupables auteurs de ces sanglantes manoeuvres, il est bien important de connaître enfin les véritables instigateurs de toutes ces perfidies........ » Rien sans doute de plus fort que cette recommandation de respect pour le château des Tuileries.

Conclura-t-on de là que Sergent et Paris voulussent favoriser la cour, s'opposer au décret de la déchéance, contrarier les projets de fédérés et arrêter l'insurrection du 10 août? Non sans doute : on en concluera que Sergent et Paris, instruits comme nous des manoeuvres de la cour et de la force du parti de la cour, sentaient la nécessité de louvoyer, de l'attaquer avec prudence si l'on voulait s'assurer du succès. Non, ce n'était pas pour le profit du roi, mais pour celui de la liberté, pour celui du peuple que nous marchions avec lenteur et prudence.

Moi, favoriser le roi! Relisez donc, vous qui me prêtez cette absurde et criminelle intention, relisez donc mon discours du 9 juillet sur les dangers de la patrie et sur les moyens d'y remédier; discours où je déchirai le voile, où j'exposai la perfidie des ministres de la cour et la nécessité de juger le roi lui-même; discours, enfin, dont le ministère fut tellement effrayé, qu'il donna sa démission; relisez donc tous mes journaux à cette époque; vous n'en verrez pas un

où les perfidies du roi ne soient dévoilées : relisez ces passages : *Patriote du* 31 *juillet* : « En restant dans l'inertie et en nommant des ministres imbécilles ou aristocrates, le roi appelle évidemment les Autrichiens. » — 1er *août*. « La connivence est parfaitement établie entre le château des Tuileries et les généraux autrichiens ! »

2 *août*. « Le roi qui, depuis six semaines, parle sans cesse du camp de Soissons où rien n'existe encore, qui fait le mort quand il s'agit de battre les Autrichiens, ne sait que faire la guerre aux braves patriotes; il ne sait que faire des procès et des menaces à ceux qui lui ont pardonné. Encore une fois, ou les Autrichiens sont révolutionnaires, ou le château des Tuileries est la force de la contre-révolution. *Et l'Assemblée législative ne se lève pas !* »

Quand on parcourt tous mes écrits, toutes les feuilles du *Patriote*, soit à cette époque, soit à une autre, on ne peut qu'être confondu de me voir traiter de royaliste; non, jamais la postérité ne croira que l'on m'ait sérieusement accusé d'avoir voulu favoriser le roi ou la royauté ; et comment, pour le faire croire, le rapporteur a-t-il osé ressusciter la fable de cette lettre au roi qu'on m'a prêtée, lettre dans laquelle on a supposé ma signature par un faux dont l'évidence a été telle, que mes ennemis ont été obligés d'en convenir au sein de l'Assemblée !

Mais vous avez, me dit-on, préféré la suspension à la déchéance, et la suspension *était un acte conservatoire de la royauté*. Oui, nous avons préféré la suspension, et cette préférence prouve encore mon républicanisme. La déchéance ne coupait pas le mal à la racine; car, à Louis XVI,

mouvemens insubordonnés pour avoir le prétexte de vous calomnier et de verser votre sang. Nous sommes instruits qu'on vous prêche de faire tomber les murs du château, comme vous avez fait tomber ceux de la Bastille; nous sommes instruits que des hommes affreux préparent cette pétition incendiaire....... Certes, vous avez en horreur de pareils excès, dénoncez les coupables auteurs de ces sanglantes manoeuvres, il est bien important de connaître enfin les véritables instigateurs de toutes ces perfidies........ » Rien sans doute de plus fort que cette recommandation de respect pour le château des Tuileries.

Conclura-t-on de là que Sergent et Paris voulussent favoriser la cour, s'opposer au décret de la déchéance, contrarier les projets de fédérés et arrêter l'insurrection du 10 août? Non sans doute : on en concluera que Sergent et Paris, instruits comme nous des manœuvres de la cour et de la force du parti de la cour, sentaient la nécessité de louvoyer, de l'attaquer avec prudence si l'on voulait s'assurer du succès. Non, ce n'était pas pour le profit du roi, mais pour celui de la liberté, pour celui du peuple que nous marchions avec lenteur et prudence.

Moi, favoriser le roi! Relisez donc, vous qui me prêtez cette absurde et criminelle intention, relisez donc mon discours du 9 juillet sur les dangers de la patrie et sur les moyens d'y remédier; discours où je déchirai le voile, où j'exposai la perfidie des ministres de la cour et la nécessité de juger le roi lui-même; discours, enfin, dont le ministère fut tellement effrayé, qu'il donna sa démission; relisez donc tous mes journaux à cette époque; vous n'en verrez pas un

Eh! qui préparait alors les voies à la République? Ceux-là même qu'on accuse aujourd'hui de s'y être opposés; Gensonné, Guadet, Vergniaux, Jean de Bry, Condorcet, Kersaint et moi. Nous étions unanimes pour la suspension et la Convention. Et les plans étaient si bien combinés, que, dès le 10 août au matin, de longs projets de décrets sur ces matières difficiles furent présentés par eux à l'Assemblée et adoptés unanimement. Ce fut encore sur la proposition de Gensonné, au nom de la commission extraordinaire, que le 15 août, on décréta que le sceau royal serait brisé, que le nom du Roi serait banni de tous les actes publics, et que les jugemens ne seraient plus rendus qu'au nom de la nation. En vain les modérés qui restèrent dans la commission extraordinaire combattirent pour conserver l'ancienne formule, le moment était décisif; le changement de sceau préludait naturellement à un autre changement : l'esprit républicain l'emporta.

Ainsi s'évanouit la fable racontée par Saint-Just sur le sceau royal, lorsqu'il prétend que j'allai à l'hôtel de la Justice pour demander qu'il fût conservé. Ce jour-là même, j'opinais à la commune pour appuyer la motion de Gensonné.

Mais ne vous montriez-vous pas ennemi du républicanisme, lorsque, dans votre discours du 25 juillet 1792, vous prononciez cette phrase : « S'il existe des hommes qui tendent à établir une république sur les ruines de la constitution, le glaive de la loi doit frapper sur eux. »

A cette objection je pourrais répondre et je répondrais péremptoirement que la phrase citée

succédait un enfant avec un régent; le conseil lui avait toujours été dévoué, la royauté constitutionnelle continuait, et la source du mal était là, et la déchéance ne guérissait pas ce mal.

La suspension, au contraire, accompagnée d'une Convention, parait à tous les dangers. D'un côté, les forces de la nation étaient entre les mains de ses représentans, et de l'autre, en appelant une Convention, on appelait la nation à prononcer sur le sort de son gouvernement et de sa constitution. Or, elle seule avait le droit de changer l'un et l'autre; car si l'Assemblée législative avait voulu sur-le-champ anéantir la royauté, elle aurait outrepassé ses pouvoirs, ce que Saint-Just n'a pas observé, quand il lui a fait le reproche de n'avoir pas voulu établir le républicanisme. Il fallait demander au peuple ou de nouveaux pouvoirs, ou des successeurs avec des pouvoirs illimités. L'Assemblée préféra ce dernier parti, qui amenait bien plus naturellement la république. Si elle eût voulu conserver la royauté, la constitution et sa puissance, il lui aurait suffi de prononcer la déchéance. C'était là le véritable acte conservatoire de la royauté. La suspension était au contraire un appel à la république; on en faisait l'essai avant qu'elle fût décrétée.

Qu'on ne dise pas que ce sont là des explications arrangées après les événemens. Voici ce que j'écrivais dans le *Patriote du* 14 *août et du* 18 *septembre* : « *Le roi et la royauté sont jugés; maintenant que les rapports qui existent entre Louis XVI et la France sont suspendus et à la veille d'être fixés à jamais, on ne peut plus le considérer que comme un otage qui doit nous répondre de la sûreté de l'état....* »

niser la royauté que le régicide. Ce fut le supplice de Charles Ier qui amena le peuple anglais aux genoux de son fils. Si donc, il existe une secte de républicains régicides, ce sont des républicains bien mal avisés, et la loi doit les punir. »

Et qu'est-ce qu'un pareil langage signifiait dans ma bouche? Non pas que je n'aimais pas les républicains, mais que je n'aimais pas les républicains assassins ; mais que je craignais qu'une main soudoyée par nos ennemis même ne se portât à l'assassinat du roi, à cet assassinat dont on ne cessait de nous parler, qu'on nous prêtait à l'avance, afin de pouvoir nous l'imputer, si on le réalisait; et certes, lorsqu'on se rappelle l'esprit public à cette époque, rien n'était plus propre à perdre la cause de la république qu'un pareil assassinat. En un mot, que prouve une pareille phrase? Que je voulais arriver à la république, mais par une voie plus sûre, plus honorable et plus digne d'un grand peuple.

Le célèbre Samuel Adams, cet Américain si ardent ennemi des rois, cet apôtre du républicanisme, se trouva un jour dans une semblable circonstance, avant la déclaration d'indépendance de l'Amérique. Un imprudent proposa cette déclaration au congrès lorsque les esprits n'étaient pas mûrs, lorsqu'on regardait généralement avec une espèce d'horreur la scission avec le roi Georges; Samuel Adams la combattit lui-même adroitement et la fit ajourner jusqu'au temps où la majorité des esprits étant révoltée contre la métropole, il fut le premier à provoquer l'acte d'indépendance ; mais il ne se trouva personne en Amérique qui eût la stupidité ou la méchanceté d'accuser Samuel Adams de royalisme pour

fut prononcée lorsque l'ancienne constitution était encore en vigueur.

Je pourrais répondre que je ne tenais que le langage de la loi, qui punissait de mort tout attentat à la royauté constitutionnelle; que je tenais le même langage que l'Assemblée législative lorsque, le 7 juillet, elle voua anathème à la république ainsi qu'à tous les partisans des deux chambres; et tous les patriotes de la Montagne ne furent pas les moins ardens à voter dans ce sens!

Je pourrais répondre que, comme fonctionnaire public, ayant prêté le serment de maintenir la constitution, je devais, plus qu'aucun autre, la faire respecter jusqu'à ce que le peuple m'eût délié de mes sermens par son insurrection.

Mais un patriote, un républicain ne doit pas se retrancher, lui, dans la loi, il doit expliquer le motif d'une phrase qui paraît contraster avec ses sentimens.

Rappelez-vous, citoyens, combien peu d'hommes songeaient alors au gouvernement républicain; combien au contraire en étaient effrayés. Rappelez-vous avec quel art et quelle affectation la cour, pour émouvoir la nation en faveur du roi, répandait dans les groupes, dans une foule de journaux et de libelles, qu'il y avait un parti qui avait juré la mort du roi, et qui, sur les débris du trône, voulait fonder la république! Rappelez-vous la diatribe que prononça Girardin à la tribune de l'Assemblée législative, et l'impression qu'elle fit.

Et ce fut pour détruire cette impression que, traitant d'insensée cette faction de régicides, je prononçai ces vérités que l'histoire avait enseignées avant moi :

« Il n'est pas de meilleur moyen pour éter-

la croyait très-compatible avec la liberté. Écoutez-le; je copie les deux passages qu'il a insérés sur ce sujet dans son adresse aux Français, publiée dans le mois d'août 1791.

« Quant au monarque, je n'ai point partagé l'effroi que le titre de roi a inspiré à presque tous les peuples libres. Pourvu que la nation fût mise à sa place, et qu'on laissât un libre essor au patriotisme, je ne craignais pas la royauté ni même l'hérédité des fonctions royales dans une famille. »

« Les chefs de la coalition avaient eu soin de répandre que nous étions les chefs d'un parti républicain, on savait bien que nous n'avions jamais combattu ni l'existence, ni même l'hérédité de la royauté; on n'était pas assez stupide pour ignorer que ces mots, république et monarchie, n'étaient que des termes vagues et insignifians; que tout état libre où la nation est quelque chose, est une république, et qu'une nation peut être libre avec un monarque; qu'ainsi république et monarchie ne sont pas deux choses incompatibles. »

Maintenant, citoyens, jugez entre nous : si quelqu'un devait figurer sur ce fauteuil pour ses opinions royales et anti-républicaines avant l'établissement de la république, ne serait-ce pas Robespierre plutôt que moi? Et cependant le républicain qu'il persécute ne lui a jamais fait un crime de son opinion sur la royauté, parce que des opinions avant la loi ne peuvent jamais être des crimes.

J'ai parcouru les principales phases de ma vie, soit civile, soit politique, et certes, il est

difficile de trouver un Français dont le républicanisme ait été prononcé si fortement, de si bonne heure et si constamment.

J'arrive à l'époque de la Convention, époque où l'on m'accuse d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République; et loin de trouver aucun fait qui puisse servir de base à une pareille accusation, on n'y verra au contraire que les actes, que les pensées, que les écrits d'un vrai républicain qui voulait établir et consolider la République sur les seuls fondemens qui peuvent éterniser sa durée. Je le répète, je ne suis ici qu'historien, laissant à mon défenseur le soin de tirer des faits telles inductions qu'il croira convenable.

La République venait d'être unanimement proclamée par la Convention; il ne fallait plus chercher que les moyens de l'affermir : le vrai, l'unique moyen, c'était de la faire aimer par les vingt-cinq millions de Français qui, depuis dix-sept siècles, étaient étrangers à ce régime et familiarisés avec la royauté. Je dis *faire aimer*, parce que le gouvernement républicain ne peut exister que par l'attachement des citoyens, parce que la force lui est étrangère et toujours funeste. La royauté n'a pas besoin de l'amour des sujets, la force y supplée. Le secret de faire aimer la république était de maintenir la sûreté individuelle, le droit de propriété, l'égalité des droits civils et politiques, la soumission aux lois, le respect pour toutes les autorités constituées.

Dans ce système d'ordre, chacun trouvait son bonheur : le propriétaire, le fermier, le manufacturier, le commerçant, l'ouvrier, en un mot, ceux qui avaient et ceux qui n'avaient pas, parce

que dans ce système d'ordre, chacun, sûr de jouir de sa propriété ou des fruits de son industrie, pouvant et voulant multiplier ses jouissances, avec du travail était certain de trouver de l'emploi, et avec l'emploi un bon prix.

Dans ce système encore se trouvaient la prospérité publique et l'abondance; car, dans un pays aussi fertile que le nôtre et chez une nation aussi industrieuse, il suffit de la liberté et de la sûreté pour multiplier à l'infini les richesses et les canaux, répartir partout l'abondance des denrées, et par conséquent les vendre à bon marché.

Or, rien n'est plus contraire à ce système d'ordre que l'arbitraire, parce que sous l'arbitraire personne ne peut compter un instant ni sur sa propriété, ni sur sa sûreté, ni sur sa liberté.

En joignant donc l'arbitraire au régime républicain, on parvenait à se faire craindre, et ensuite détester.

Tout républicain éclairé devait donc s'opposer au régime arbitraire.

Tel est le principe bien simple et bien naturel que j'ai porté à la Convention, et qui a dirigé toute ma conduite. Je ne voyais que là le bonheur du pauvre peuple, et la consolidation de la république. Etait-ce une erreur que ce système? Au moins c'était celle d'un cœur droit, ce n'était pas un crime.

C'est dans le même but que je me suis opposé à toutes les idées d'anarchie et de désorganisation, c'est-à-dire, à celles qui tendaient à substituer aux lois fixes le langage variable des volontés individuelles, qui tendaient à détruire,

créer et redétruire sans cesse les autorités constituées ; qui tendaient enfin à tenir la société dans un état constant d'incertitude, d'agitation et d'anxiété. Et je dois répéter ici la profession de foi que j'imprimai dans ma lettre à mes commettans, publiée cinq à six jours avant l'insurrection du 31 mai, parce qu'elle renferme tous mes principes dont on me fait un crime.

Je crus que, puisque la royauté était abolie, la république fondée et tous les pouvoirs commis aux mains du peuple ou de ses représentans, les patriotes devaient adapter leur marche à leur nouvelle position.

Je crus que le mouvement insurrectionnel devait cesser, parce que là où il n'y a plus de tyrannie à abattre, il ne doit plus y avoir de force en insurrection; et que là où il n'y a plus qu'à bâtir, il ne faut que de l'ordre et de la raison.

Je crus que le peuple avait besoin de calme, parce que le peuple veut être heureux, parce qu'il le veut surtout quand il a fait de grands et longs sacrifices, parce que le bonheur n'est point dans l'éternelle répétition de convulsions violentes, parce que, si les brigands vivent de séditions, le peuple vit de repos.

Je crus que l'ordre seul pouvait procurer ce calme, que l'ordre consistait dans un respect religieux pour les lois, les magistrats, les propriétés, la sûreté individuelle; que cet ordre ne pouvait être produit que par l'exécution des lois; que les lois ne pouvaient être exécutées qu'en investissant toutes les autorités de force, de respect et de confiance.

Je crus que l'établissement de cet ordre était

la meilleure réponse à faire aux royalistes et aux aristocrates qui répètent éternellement que l'ordre est incompatible avec le régime républicain ; que ce régime ne convient pas à une vaste contrée et à vingt-cinq millions d'hommes.

Je crus que l'établissement de cet ordre était bien plus propre à consolider la république que la doctrine d'insurrection éternelle, de pillages, de massacres, qui fatiguerait et dégoûterait la nation du gouvernement républicain.

Tels sont les principes qui m'ont dirigé dans mes divers écrits contre l'anarchie. J'avais pour moi l'expérience de toutes les républiques; j'avais pour moi celle de la révolution de 1650, en Angleterre : les Anglais n'étaient retombés sous le despotisme que par lassitude de l'anarchie.

Voilà pourquoi je ne cessais de m'élever contre les autorités inférieures qui foulaient aux pieds les décrets de la Convention, contre les discours, les écrits, les journaux qui tendaient à l'avilir, à la dissoudre; contre les manoeuvres qui entravaient ses travaux et l'achèvement de la Constitution.

Ces principes étaient et devaient être ceux d'une grande majorité de la Convention, car il suffisait d'avoir réfléchi quelques momens sur les bases d'une république pour en être convaincu; et, comme ils dirigèrent, dès les premières séances, une grande partie des membres dans les délibérations, on a cru qu'un fil secret, tenu par quelque individu, leur donnait l'impulsion, tandis que le fil prétendu n'était qu'un principe connu commun à tous, et que tous les députés étaient

parfaitement étrangers les uns aux autres.

Mais il existait des députés ennemis de ces principes, et qui adoptaient une doctrine entièrement contraire. Ceux-là croyaient que le mouvement général était essentiel jusqu'à ce que la révolution fût finie, que l'ordre ne pouvait être favorable qu'à l'aristocratie, qu'il était nécessaire de suspendre les lois, de voiler la statue de la liberté ; qu'on ne pouvait affermir la république que par des lois de sang ; que la moindre résistance de la part de ses frères devait être réprimée par la force, punie par la mort ; en un mot, ces hommes voulaient les lois de Dracon.

Dans une assemblée nombreuse, chargée des plus grands intérêts, et dont les membres étaient aussi opposés de principes, il était difficile que les chocs d'opinions ne fussent pas fréquens et violens.

C'est la marche du cœur humain dans toutes les révolutions. L'opposition engendre la haine, et la haine les calomnies. Ainsi, chaque parti s'accusa de conspiration, chaque parti s'accusa d'avoir des chefs; chaque parti se jeta les épithètes de royalistes, de fédéralistes, d'anarchistes, etc.

Cependant, pour tout observateur de sang-froid qui voulait mettre de côté le langage des passions et la prévention, et réduire les accusations à leur véritable valeur, il était évident que chaque parti tendait au républicanisme, car, dans chacun, tous couraient les mêmes dangers si la république succombait; mais chaque parti y tendait par des moyens différens.

Il était évident que, de part et d'autre, les accu-

sations étaient souvent exagérées et les crimes souvent imaginaires.

Il était évident aussi qu'à force de faire retentir de ces crimes les oreilles du peuple, il devait finir par croire à ceux du parti qui succomberait.

En un mot, il était évident que toute la question entre les deux partis devait se réduire à ces mots : Pour faire aimer la république au dedans et la faire respecter au dehors, *vaut-il mieux avoir un régime arbitraire, provisoire, anarchique, que le régime des lois et de l'ordre?*

Voilà le grand problême auquel se réduit toute la conspiration dont on nous accuse aujourd'hui. Ce n'est au fond qu'une diversité, qu'une contrariété de principes et d'opinions.

Or, la décision de ce grand problême se trouve dans le rapport de Saint-Just, et est consacrée par la Convention, qui en a ordonné l'impression; et nos adversaires ne rejetteront pas cette autorité.

«Ceux, dit Saint-Just, qui, dans les révolutions, veulent fixer un gouvernement provisoire ou anarchique, ceux-là préparent sourdement le retour de la tyrannie. Car le gouvernement ne pouvant se soutenir que par la compression du peuple, et non par l'harmonie, le corps social finit par être assujéti. Comme il n'y a point de forme de gouvernement constante et qui repose sur des lois, tout dégénère et tout s'altère, il n'y a plus d'intérêt public, et le besoin du repos fait enfin supporter l'esclavage.»

«Un usurpateur, continue Saint-Just, qui veut arriver à son but par ce moyen, ne manque pas de bonnes raisons pour perdre ceux qui s'y oppo-

sent. Tous les vices sont bientôt de son parti, de même que tous ceux qui veulent jouir. Le pauvre lutte quelque temps; mais, comme la prudence lui manque souvent, et que l'emportement lui fait commettre des fautes, il est bientôt anéanti. »

« La sagesse seule et la patience, dit encore Saint-Just, peuvent constituer une république; et ceux-là n'en ont point voulu parmi nous, qui ont prétendu calmer l'anarchie par autre chose que par la douceur et la justice du gouvernement. »

Saint-Just a fait dans ce court passage l'histoire de nos débats, l'apologie de nos principes et la satire de ceux de nos adversaires. En convenant qu'ils voulaient la république, au moins doit-on convenir aussi que, sans le vouloir, ou le savoir, sans doute, ils prenaient le vrai moyen de la renverser, le régime provisoire, arbitraire.

Cependant le principe a triomphé, le système de l'ordre et des lois a succombé, et c'est son procès qu'on fait aujourd'hui, sous le titre de conspiration contre l'unité de la république.

Il doit paraître bien étrange, au premier coup-d'œil, qu'on accuse les partisans de l'ordre et des lois de conspirer contre l'unité de la république; car, si quelque chose peut lier les vastes et nombreuses parties de ce corps immense, c'est uniquement l'ordre et la loi. Mettez l'arbitraire à sa place, et tout se détache, tout se dissout, en sorte que le régime arbitraire est la seule conspiration réelle contre l'unité de la république.

Mais où sont donc les actes, les preuves de cette conspiration? Il n'y en a point. Où sont les témoins? Aucun.

Mais quoi! les conjurés ne se voyaient-ils pas? ne se connaissaient-ils pas? Non, ils étaient étrangers les uns aux autres.

Ces conjurés sont-ils, comme à l'ordinaire, des hommes perdus de dettes, débauchés, ambitieux, avides de troubles et de richesses, couverts de crimes? Non, ce sont presque tous de bons pères de famille, réguliers dans leurs affaires et dans leurs mœurs, à qui l'on ne peut pas reprocher pour un écu de dilapidations; qui voulaient, après la constitution, s'exclure pendant six ans de toutes les places.

Mais ces conjurés avaient-ils de grands moyens pécuniaires, de grandes forces militaires, une grande influence sur le peuple? Non, ils n'avaient ni argent, ni armes, ni armées, ni influence.

Mais ces conjurés ont-ils au moins un chef habile, audacieux, puissant en moyens, en éloquence, en influence sur la multitude, un Catilina enfin? Non, on leur prête un chef, qu'ils ne connaissent même pas, qui se dérobait à eux comme le grand Lama à ses sujets; un homme timide, sauvage, pauvre, renfermé dans son cabinet ou dans sa famille, ne se montrant à aucune tribune, un chef, en un mot, qui conspire tout seul, pour me servir des termes de Saint-Just, et ce chef, c'est moi.—Moi! chef de parti! Il y a six mois qu'on me donne ce rôle, et je suis encore à douter si l'auteur de cete ridicule parade a voulu faire une plaisanterie ou une atrocité.

Il faut l'avouer, voilà d'étranges conspirateurs, qui n'ont aucun concert entr'eux, qui ne connaissent pas, qui n'ont jamais parlé au chef de la conjuration!

Mais pour quel objet conspirent-ils donc? Pour établir la royauté, dit Saint-Just, premier rapporteur; pour établir le fédéralisme, crie d'un autre côté, le second rapporteur : il est difficile de faire concorder ces deux assertions, car royaliste et fédéraliste sont deux choses incompatibles; un fédéraliste est nécessairement un républicain.

Eh! quel était le plan de ces conspirateurs? Saint-Just nous raconte sérieusement que le général Dillon devait un certain jour du mois de juillet faire soulever ses sections et rétablir un roi, et que pour récompense nous devions avoir un brevet de garde-du-corps et un ruban moiré blanc. Malheureusement le comité de surveillance a détruit cette jolie fable en donnant la liberté à Dillon, et il n'a pas plus cru que le public au ruban moiré blanc ; aussi le deuxième rapporteur n'en a-t-il plus parlé.

Observez cependant, citoyens, que tout le rapport de Saint-Just porte sur cette histoire de Dillon, et qu'il est naïvement convenu que c'était la grande cause de l'insurrection du 31 mai, la cause pour laquelle on avait mis en état d'arrestation trente-deux députés, qui étaient tous parfaitement étrangers au général Dillon. Cette fable a disparu, et non-seulement les députés sont restés en prison, mais on les a même décrétés d'accusation.

Mais quel roi voulaient donc avoir les conspirateurs. Ici, la contradiction n'est pas entre les deux rapporteurs, elle est dans un seul. C'est Saint-Just qui combat et qui dément Saint-Just. En effet, il leur prête tantôt le roi, que presque tous ont condamné à mort; tantôt son fils, dont ils ont demandé la déportation; tantôt d'Orléans,

dont ils ont demandé l'expulsion; tantôt le duc d'Yorck, auquel ils ont déclaré la guerre. Il faut avouer que des conspirateurs qui veulent tant de rois, n'en veulent aucun, ou qu'au moins ils s'entendent fort mal, pour des conspirateurs.

Je le demande à tout citoyen juste et impartial, est-ce avec de pareilles fables qu'on traîne devant un tribunal une partie des représentans du peuple ?

Quoi ! vous m'accusez d'avoir conspiré pour rétablir la royauté ! vous avouez qu'aucune pièce ne dépose contre moi; vous ne vous appuyez que sur mes écrits : eh bien, c'est par mes écrits même que je veux vous confondre. Lisez donc et relisez ma lettre du 22 octobre 1792, celle du 23 mai 1793, mes divers rapports, mes opinions, et je vous défie de me citer un seul passage qui ne respire le plus pur républicanisme.

Lisez donc encore le compte que j'ai rendu dans le *Patriote français*, de la séance où la royauté fut abolie; lisez et dites que le républicanisme n'était pas gravé dans toute mon âme : je cite le passage; il me peint; il écrase mes adversaires; il prouve au peuple que je l'aime mieux, que je l'estime plus que tous ceux qui le flagornent pour le piller.

« Il est bien difficile à un homme *qui a professé le républicanisme depuis si long-temps*, de retenir l'effusion de son âme dans une aussi belle circonstance. Qui l'aurait cru, il y a un an, lorsqu'une faction corrompue enchaînait le peuple sous le joug d'un tyran, qu'une année ne s'écoulerait pas avant que cet échafaudage fût renversé ? Par quelle fatalité l'opinion la plus noble,

la plus convenable à la dignité de l'homme, la plus propre à produire de beaux sentimens et des actions glorieuses, n'excitait-elle alors que des murmures, des terreurs, et un anathême presque général. Nous devons oublier ces temps affligeans de la révolution française : la royauté est abolie, la France est république, le peuple le veut, et il faut le dire à sa gloire, il le voulait dès l'année dernière; aussi c'était dans la classe des citoyens appelée peuple, qu'on trouvait les partisans les plus sincères du républicanisme, et pourquoi? parce que le peuple a plus de bonne foi, plus de bon sens, moins de préjugés, moins de calculs intéressés que les autres classes. Le peuple voyait le roi de près, il le voyait dans la boue, méprisable et méprisé, et son bon sens lui disait qu'un être méprisable ne peut être nécessaire ou utile à un gouvernement, et que dès-lors qu'un roi héréditaire peut être ou imbécille ou ignorant, ou bon ou tyran, la royauté héréditaire est nécessairement une absurdité; qu'on peut donc, qu'on doit donc se passer de roi. Le peuple disait : « Ou un roi fait quelque chose, ou il ne fait rien; s'il fait ce n'est que du mal, et il est funeste; s'il ne fait rien, il est inutile. Dans tous les cas il faut le supprimer. » Ce que le peuple pensait, la Convention le fait; les Français sont enfin *des hommes, des Francs.* »

Non, citoyens, jamais vous ne croirez que celui-là fût un royaliste qui imprimait à la royauté ces traits flétrissans; non, il n'était pas royaliste celui qui, le 4 octobre, louait la Convention d'avoir banni partout l'infâme mot de roi. Il n'était pas royaliste celui qui écrivait le 6 octobre. La royauté est abolie, que nous importent main-

tenant les signes? ce sont de méprisables hochets.

Il n'était pas royaliste celui qui écrivait le 11 octobre : *La monnaie républicaine ne doit plus être souillée de l'effigie royale.*

Il n'était pas royaliste celui qui écrivait le 14 octobre : *La noblesse n'a été véritablement abolie que par l'abolition de la royauté, la royauté est une noblesse, et tant qu'elle aurait existé, l'autre aurait pu renaître.*

Il n'était pas royaliste celui qui écrivait le 16 novembre : *On discute encore le jugement du roi, mais la royauté est jugée sans retour! sans retour! les étrangers applaudissent eux-mêmes à son arrêt de mort.*

Non, non, citoyens, en dépit de tous les libelles, il ne passera jamais dans la postérité pour un royaliste l'auteur du *Patriote français*, de la lettre du 23 mai, du Voyage d'Amérique, de la lettre à Barnave... Américains, Anglais, Prussiens, Autrichiens, tous, consultez-les tous, ils s'accorderont à le déclarer un des plus violens républicains.

Sur le fédéralisme.

Battus sur ce terrain, mes ennemis m'accusent de fédéralisme; je vais leur prouver que cette incrimination n'est pas mieux fondée.

On a fait grand bruit du fédéralisme; mais l'a-t-on défini ce mot avec lequel on a tant égaré l'opinion publique? Non, si on l'eût défini, l'illusion eût bientôt cessé, et on voulait l'entretenir. Le fédéralisme consiste à séparer la république en parties indépendantes, à ériger ces

parties en état particulier qui abjurent l'union commune, répudient la convention, rappellent leurs députés, font des lois, ne veulent reconnaître que celles-là, séparent leurs troupes de l'armée commune, déclarent ne vouloir plus payer d'impôts au trésor national, en un mot, qui veulent avoir une constitution et faire un gouvernement à part. Tel est le fédéralisme, comme l'entend la loi qui le condamne, et certes, on ne m'accusera pas d'avoir affaibli ses traits.

Un pareil système a de tout temps excité contre lui l'indignation et les terreurs de tout bon républicain. Car, au milieu d'une guerre surtout, diviser ainsi la France, c'est appeler l'Autrichien, c'est la livrer à des discordes intérieures, atroces et interminables. Aussi, ce fédéralisme n'a-t-il jamais existé que dans la tête des calomniateurs; aussi ne trouveraient-ils pas un seul écrit qui le défende, et, à mon égard, non-seulement je les défie de citer dans mes ouvrages un seul mot qui tende à un système aussi fou, mais encore je vais prouver par divers passages que je n'ai jamais cessé de le combattre.

Oui, citoyens, j'étais anti-fédéraliste avant même que la république fût connue en France; j'attaquais le fédéralisme avant même que la république fût née, et voici pourquoi: Lorsqu'en 1791 je proposai la république, les partisans de la royauté m'objectèrent tantôt que la France était trop vaste pour être réunie en une seule république, et tantôt que, divisée en républiques fédérées, elle serait aisément subjuguée par ses ennemis extérieurs.

Telle était l'objection que me faisait le subtil

Casaux, dans la *Gazette universelle*, en 1791, et voici ce que je lui répondais dans le *Patriote* du 8 juillet 1791 :

« Quel insensé a jamais rêvé de faire en France quatre-vingt-trois républiques? Les républicains, ceux au moins que je connais, ne veulent qu'une république ou un gouvernement représentatif, dont les quatre-vingt-trois départemens sont les quatre-vingt-trois fractions coordonnées les unes avec les autres et aboutissent toutes à un point commun, à l'assemblée nationale. »

Certes, on ne pouvait faire de profession de foi plus claire et plus prononcée contre le fédéralisme; et en considérant l'époque à laquelle elle a été imprimée, on n'en suspectera pas l'intention. Je la répétai à la tribune des jacobins, lors de mon discours contre le roi, du 10 juillet 1791, et ce passage est trop précieux en ma faveur pour que je ne le cite pas; ces témoins-là sont incorruptibles, indestructibles.

Je disais donc aux jacobins qu'on avait cherché à effrayer sur le régime républicain, par le fédéralisme, je leur disais : « Que veulent ceux qui s'élèvent ici contre la république? craignant l'anarchie, la voyant dans les assemblées tumultueuses, ils redoutent la démocratie d'Athènes : ils redoutent la division de la France en *républiques fédérées*, et ils ont raison. *Ils ont raison?* que veulent ceux qu'on appelle républicains? ils redoutent également la démocratie tumultueuse d'Athènes, et les quatre-vingt-trois républiques fédérées; *ils les rejettent*, et ils ont raison; tous les patriotes sont donc ici d'accord. »

Cependant et malgré une profession de foi aussi positive, aussi formelle, la calomnie m'ac-

cusa de fédéralisme à l'origine même de la Convention, et j'écrasai la calomnie en citant dans ma lettre du 22 octobre, les passages que l'on vient d'entendre; en citant une conférence que j'avais eue avec Danton, sur ce sujet, et dans laquelle je lui avais exprimé mon aversion pour le fédéralisme; Danton ne me démentit pas. Je l'écrasai en rappelant que j'avais voté pour l'unité et l'indivisibilité de la république, unité que je veux, disais-je, dans ma lettre du 22 octobre, parce que c'est le seul moyen d'affermir la sûreté extérieure et la paix intérieure de la république.

Mais il fallait nous prêter un système sur lequel on pût aisément égarer le peuple et l'alarmer; un système à l'aide duquel on pût nous rendre odieux et même criminels. Le fédéralisme était un mot trop commode, trop utile aux vues secrètes de la calomnie, pour qu'elle le laissât tomber. En effet, harcelé de toutes parts, n'espérant rien que de son union, le peuple français ne devait voir qu'avec horreur ceux qui voulaient le diviser; la peur soupçonne facilement; on n'eut donc pas de peine à persuader que ce système, que ce parti existait : une fois la terreur répandue, et la tactique de la calomnie bien combinée, on travestit facilement en actes, en écrits de fédéralisme, les actes et les écrits qui lui étaient même le plus opposés. Par exemple, lorsque, dans l'origine, on demanda la garde départementale, il était évident que rien n'était plus propre à resserrer l'union des départemens que de confier à tous, le dépôt de la représentation nationale; eh bien! on cria que c'était au contraire pour diviser la France en républiques fédérées.

Lorsque tant de fois fatigués de nos divisions et croyant qu'elles pouvaient conduire la républiques à sa ruine, nous demandions la convocation des assemblées primaires pour nommer une autre Convention, nous rendions par-là hommage à l'unité et à l'indivisibilité de la république et à la souveraineté du peuple français. Eh bien! on s'écria que c'était une opinion de fédéralistes tendant à diviser la république en fédérations.

Dans quelques années et lorsque l'esprit de passion aura disparu, on aura de la peine à croire à cet excès de délire, à croire qu'on ait pu travestir en actes de fédéralisme, des actes qui tendaient à l'unité, qui la resserraient, qui la mettaient en pratique.

Veut-on de nouvelles preuves de notre haine pour le fédéralisme?

La Convention décrète la peine de mort contre quiconque provoquera le fédéralisme, et nous appuyons tous ce décret.

Le Comité de constitution, qu'on suppose composé de ces prétendus fédéralistes, présente un plan de constitution qui consacre cette unité, cette indivisibilité de la république, qui offre un mode plus particulier pour exercer plus fréquemment la souveraineté du peuple français dans son entier.

Gensonné demandait, le 13 avril, que pour accélérer la constitution et avoir promptemeut une autre assemblée, on se contentât de presenter à la sanction du peuple des bases de constitution, et il mettait dans ce nombre l'unité et l'indivisibilité de la république, et nous nous levâmes tous pour appuyer cette motion.

Lorsque Cloots imprima contre nous son odieuse délation de fédéralisme, nous lui donnâmes tous un démenti; *le vertueux Bancal qui gémit aujourd'hui dans les fers autrichiens* s'y joignit, et nous imprimâmes tous alors que nous voulions l'unité et l'indivisibilité de la république.

Le mot de fédéraliste, disais-je à Cloots, est devenu le signe d'une horreur hyppocrite, et Cloots l'a aussitôt appliqué à ceux qui persifflent sa république universellé, *quoi qu'ils veuillent l'unité de la république*. Cette application est une calomnie.

Lorsqu'en avril, le département des Bouches-du-Rhône armait, le *Patriote français* disait : *Il faut que la Convention arrête ce débordement de gardes nationaux, ou chaque département armera, et il y aura guerre civile et fédéraliste, ce qu'il faut prévenir.*

Dans ma dernière lettre à mes commettans, j'écrivais ces paroles frappantes : *La nature semble avoir prédestiné la France pour le régime républicain par les facilités de défense à l'extérieur, par la facilité des communications intérieures et par la dépendance naturelle où sont les départemens les uns des autres.*

Enfin, citoyens, telle était à cette époque mon aversion pour le fédéralisme, que rappelant les divers moyens pour apaiser nos divisions dans la Convention, je disais dans la même lettre : *Qu'il ne fallait pas recourir à la force départementale, parce qu'on crierait au fédéralisme, et que cette force serait peut-être un sujet de discorde dans Paris.*

Maintenant, citoyens, en rassemblant sous un

seul point de vue tant de preuves réitérées de mon aversion pour le fédéralisme, tant avant qu'après l'établissement de la république, n'en concluez-vous pas que cette accusation est une affreuse calomnie?

Mais en peignant dans vos écrits ces divisions de la Convention, vous avez cherché à avilir ou dissoudre la Convention....

Nous, avilir la Convention! nous qui n'avons cessé de prêcher le respect pour elle! nous qui n'avons cessé de gémir sur l'opprobre dont on la couvrait!

Ils avilissaient la Convention ceux qui chaque jour menaçaient, outrageaient les représentans du peuple, ceux qui provoquaient à les massacrer; ils avilissaient la Convention ceux qui dans les tribunes huaient avec indécence les opinans qui n'étaient pas de leur avis, les interrompaient, les forçaient de descendre de la tribune; ils avilissaient la Convention ceux qui substituaient sans cesse à des discussions réfléchies et philosophiques, des injures ou des fureurs.

Mais était-ce avilir la Convention, que de dénoncer à la France l'avilissement dans laquelle on la plongeait, les obstacles que l'on mettait à ses travaux, les horreurs dont les représentans étaient les victimes. Se rend-on donc criminel en dénonçant, en poursuivant le crime?

Mais comment nous reprocher d'avilir la Convention, quand on laisse impunis tant de journalistes, tant de motionnaires qui, pendant tout le cours de la session, la traînèrent dans la boue et provoquèrent sa dissolution, et qui, lorsqu'on voulait les poursuivre, invoquaient la déclaration des droits! Quoi donc, des calomniateurs

de la Convention auront pu, retranchés derrière cette déclaration, outrager et menacer impunément la représentation nationale ! et nous, représentans du peuple, nous, forcés par notre mandat et par notre conscience de l'éclairer sur son état, nous, mis par la constitution à l'abri de toutes recherches sur nos opinions, nous n'aurons pu peindre à nos commettans nos dangers, et leur indiquer les remèdes ! Quel bouleversement d'idées ! nous serions coupables d'avoir avili la Convention, pour avoir dénoncé son avilissement, pour avoir voulu l'en tirer, l'élever à sa hauteur, et réclamer pour elle le respect qu'elle méritait. Vous, qui m'accusez de l'avoir avilie, et qui ne vous appuyez jamais que sur mes écrits, lisez-donc les écrits, et vous y verrez partout l'indignation avec laquelle je m'élève contre ceux qui avilissaient la Convention.

Je disais le 22 octobre dans ma lettre aux sociétés populaires : *respect pour la Convention, et pour ses membres, obéissance aux décrets même en les censurant, liberté entière d'opinion, amour de l'ordre : tels sont les caractères que vous devez maintenant revêtir.*

Je disais dans ma lettre à mes commettans du 23 mai, « *loin de moi l'idée de vouloir avilir la Convention; je donnerais mon sang, tout mon sang pour la voir honorée et révérée partout : que de prodiges n'eût-elle pas opéré, si elle eût été abandonnée à elle-même et délivrée de toute influence étrangère ! lumières, patriotisme, amour ardent du républicanisme, probité incorruptible : elle réunissait tout : ces caractères étaient ceux d'une grande partie de la majorité de ses membres.*

Je vous le demande, citoyens, est-ce là le

langage d'un homme qui aurait voulu avilir la Convention?

Grand Dieu! nous l'avilir! elle était notre unique espoir! c'était pour elle seule que nous combattions! nous l'avilir, nous qui ne combattions que parce qu'on foulait à chaque instant son autorité aux pieds, et que des écrivains soudoyés, la représentaient comme corrompue dans sa très-grande majorité!

Moi l'avilir! moi l'avilir! moi qui disais, qui répétais presqu'à chaque page dans cette même lettre : *la majorité de la Convention est pure, saine, amie des principes; la Convention a la confiance de toute la France, et cette confiance dont elle jouit partout, suffit pour faire exécuter les lois, révérer ses membres.*

Comment m'accuser de vouloir dissoudre la Convention, moi qui écrivais ces paroles frappante dans cette même lettre :

« *La Convention doit être seule chargée du soin de sauver la France, tout doit aboutir à elle, tout doit partir de son sein.*

N'était-ce pas évidemment rallier autour de la Convention tous les bons citoyens?

Mais, me dit-on, vous avilissez la Convention en calomniant la Montagne!...

Eh! depuis quand, citoyens, une simple section de cette Assemblée constitue-t-elle cette Assemblée? Les cent ou cent-cinquante membres qui, d'après nos adversaires eux-mêmes, formaient la Montagne, représentaient-ils donc à eux seuls les sept-cent quarante-cinq membres de la Convention?

Mais, d'ailleurs, je n'ai jamais calomnié, ni même attaqué la Montagne; j'ai dit et répété que

ceux qui se rangeaient sous cette bannière étaient pour les deux tiers de bons républicains, mais qui marchaient à la république par un mauvais chemin, mais qui étaient égarés. J'ai attribué tous nos malheurs, toutes les divisions de nos Assemblées à une vingtaine de membres qui entraînaient la Montagne. Je le dis positivement dans ma lettre à mes commettans : sans ces vingt membres, la constitution eût été bientôt achevée et une nouvelle législature convoquée. Ce sont ces vingt membres que j'accuse d'entraver les travaux de l'Assemblée, soit par leurs dénonciations éternelles, soit en interrompant par leurs cris, les discussions réfléchies. C'est contre ces vingt membres seuls et non contre la Montagne que ma lettre est dirigée, et certes j'avais bien le droit de les dénoncer à la France, lorsque sans cesse ils me déchiraient, soit dans le sein de l'Assemblée, soit au dehors.

M'accuser de conspirer contre l'unité de la république, parce que je les dénonçais, c'est encore une fois me faire un crime de tout ce que j'écrivais pour faire honorer la Convention, pour faire respecter l'unité de la république.

Mais, me dit-on, vous avez calomnié Paris, sa municipalité, la société des Jacobins, et par là vous avez cherché à armer les départemens contre Paris, et conspiré pour rompre l'unité de la république.

Moi, calomnier ! je vous défie de citer une seule calomnie ; les gens de bien, avant de dénoncer exigent les preuves les plus rigoureuses, et loin de calomnier, ils craignent même de révéler les turpitudes les plus réelles de leurs ennemis.

J'ai calomnié la ville de Paris ! moi qui vantais dans tous mes écrits sa soumission aux lois, son respect pour la Convention, son ardeur à envoyer des braves défenseurs à la frontière !

Moi, qui sans cesse ai distingué ses habitans, de la poignée de brigands qui infectaient leurs murs, qui usurpaient leurs noms, pour dicter des lois à la convention !

Moi, qui lui rendais encore cette justice dans ma dernière lettre, où je donnais des éloges à la vigilance protectrice de sa garde nationale.

J'ai calomnié la municipalité de Paris ! Mais d'abord une municipalité n'est pas la ville qu'elle administre, et il y a loin d'attaquer des administrateurs à attaquer une ville. Ces deux actes sont tellement séparés que l'intérêt de la ville exige souvent qu'on attaque son administration.

Et tel était en effet mon but en attaquant les membres de la municipalité de Paris, j'y voyais le bien de la ville de Paris, j'y voyais le bien général de la Fance.

De quels délits l'ai-je en effet accusée ? Je dénoncais l'ancienne pour s'être arrogé le pouvoir suprême à la face de l'assemblée législative, pour avoir cassé le département, imposé un nom au nouveau, refusé de correspondre avec le ministre de l'intérieur, ouvert malgré les décrets une correspondance avec les 44 municipalités, désobéi au décret qui lui ordonnait de rendre des comptes, et retardé l'organisation de la nouvelle municipalité.

Je dénoncais cette municipalité nouvelle pour avoir suivi les erreurs de l'ancienne, pour avoir violé les lois ou pour en avoir fait, pour avoir repoussé de son sein les membres élus par le peuple,

fermé les barrières, les spectacles, mandé à sa barre députés et généraux, fait des lois sur les certificats de civisme, pour avoir arrêté de n'en donner qu'à ceux qui signeraient la pétition contre les 22, ordonné la signature de cette pétition quoiqu'un décret l'eût déclarée calomnieuse, multiplié les arrestations sans remplir les formes prescrites par les lois; je la dénonçais enfin, pour s'être mise en état d'insurrection contre la Convention, et avoir créé un comité central, chargé de diriger cette insurrection.

Tous ces faits sont publics, avoués, incontestables; qu'on m'en cite un seul faux, et je me rétracte; je n'ai donc pas calomnié la municipalité de Paris. J'ai rempli un devoir sacré, mon devoir de représentant. Un simple citoyen peut blâmer non seulement une municipalité, mais la Convention même, et nous, représentans, nous n'aurons pu blâmer sans crime une municipalité!

Depuis quand donc un représentant du peuple ne peut-il dénoncer, calomnier même une municipalité quelle qu'elle soit, sans être traité de criminel de haute trahison! dans quelle loi, dans quelle constitution est-il écrit qu'une accusation contre la municipalité soit une conspiration contre l'unité de la république? s'il en était ainsi, la Convention, les trois assemblées nationales n'auraient retenti que de conspirations contre l'unité, car on n'a cessé d'y dénoncer des municipalités. Eh! quoi, les montagnards ne cessaient de dénoncer Bordeaux, Marseille, Rouen...; dira-t-on qu'ils conspiraient contre l'unité, qu'ils voulaient la guerre civile, le fédéralisme. Bordeaux, Marseille, Rouen, auraient-ils pu les faire traduire comme des conspirateurs devant le tribunal? Ce-

pendant, ou nous ne sommes pas des conspirateurs, ou il faut convenir que ces montagnards le sont.

Portera-t-on l'absurdité jusqu'à dire qu'on ne peut qualifier de conspiration contre l'unité, que les dénonciations contre la municipalité de Paris ? mais ce serait attribuer à cette municipalité un privilége contre lequel la France et Paris même s'élèveraient avec justice. Ce serait réellement conspirer contre l'unité que de donner un pareil privilége à la municipalité de Paris.

Et nous, en la dénonçant, loin de porter atteinte à l'unité de la république, nous combattions au contraire pour cette unité même, nous la dénoncions, parce qu'elle s'arrogeait des droits qui n'apartenaient qu'à la représentation nationale, parce qu'elle se faisait centre de pouvoir national, parce qu'en tolérant une pareille monstruosité, on devait craindre de mécontenter les autres départemens, et de les détacher de l'unité.

En un mot, ou les faits avancés contre la municipalité étaient vrais, ou ils étaient faux ; vrais, il fallait punir les infracteurs et louer les dénonciateurs ; faux, il fallait blâmer ces derniers, et éconduire leurs dénonciations. Mais on ne pouvait exercer contre les membres d'autre responsabilité parce qu'encore une fois jamais leurs opinions sur quelque matière que ce soit, même contre les municipalités, ne peuvent les exposer à aucune recherche, ou il faut déchirer la constitution.

Mais citoyens, en dénonçant la municipalité de Paris, nous n'avons fait qu'imiter le comité du salut public, qui devait être bien instruit des faits ; et je ne remonterai pas plus haut que le mois de mai dernier.

Lorsque Guadet, dans la séance du 18 mai

dénonça les projets du comité central révolutionnaire, Barrère au nom du comité de salut public, n'appuia-t-il pas cette dénonciation? Ne proféra-t-il pas ces paroles remarquables : « Oui, la municipalité prépare un mouvement, le département est nul, la municipalité usurpatrice; Chaumette est très-suspect. »

Qui de vous a encore oublié les autres phrases du même orateur, toujours parlant au nom du comité du salut public, prononcées dans la séance du 2 juin? N'ont-elles pas été répétées dans tous les papiers ?

« Nous sommes en danger, car des tyrans nouveaux nous entravent, la représentation nationale est près d'être asservie par eux. Cette tyrannie est dans le comité révolutionnaire de la Commune; le crime est à la Commune; il n'est pas un de ses membres de qui je répondrais au moral. Dans la Commune il y a un Espagnol nommé Gusman; je me suis plaint de ce Gusman, et il a disparu. Peuple on vous trahit, peuple on vous abuse. Ils sont bien coupables ceux-là qui ont retenu des bataillons, qui devaient partir pour la Vendée, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas d'armes, tandis qu'on en trouve tant pour nous ôter notre liberté. »

Lacroix, du même Comité, ne déclarait-il pas que les représentans du peuple n'étaient pas libres?

Le même Barrère, dans son rapport du 9 juin, ne s'élevait-il pas avec la même force contre le Comité révolutionnaire de la commune? Ne l'accusait-il pas d'éclipser la représentation nationale? de substituer aux volontés paisibles de la loi des volontés arbitraires et individuelles? « Que la Convention, s'écriait-il, soit donc enfin le seul

Comité révolutionnaire, et que la nation soit plus forte qu'une de ses sections.

Je vous le demande, citoyens, trouverez-vous dans mes écrits des accusations plus fortes, plus énergiques contre la municipalité de Paris? Méditez ces paroles : *Le crime est à la commune; il n'y a pas un de ses membres du moral duquel je réponde.*

Si donc nous avons conspiré contre l'unité, pour avoir dénoncé les usurpations de la Commune, pourquoi donc Barrère, Lacroix, Cambon, et tous les membres du Comité de salut public ne sont-ils pas accusés ici avec nous? Pourquoi n'y voyons-nous pas Edme Petit, Jean de Bry, et tant d'autres députés énergiques qui tous ont signé les mêmes faits, les mêmes dénonciations? Si nous sommes des conspirateurs pour avoir voté contre la municipalité, pourquoi donc, à l'exception d'une cinquantaine de membres, ne décrète-t-on pas d'accusation toute la Convention? car presque toute la Convention a souvent voté contre la municipalité de Paris.

Mais, citoyens, comment a-t-on pu faire d'un pareil vote la base d'une accusation? comment ne voit-on pas que, si l'on peut faire un crime à des députés d'avoir voté contre une municipalité, alors il n'y a plus de liberté d'opinion dans la représentation; il n'y a plus de représentation, il n'y a plus qu'un gouvernement municipal; le pouvoir suprême est dans lui; il n'y a plus de lien entre les départemens, et par conséquent, élever une pareille accusation, c'est réellement conspirer contre l'unité, contre l'indivisibilité de la république. Ainsi, ce n'est pas

nous qui conspirons contre l'unité. Ce sont nos accusateurs eux-mêmes.

N'est-ce pas encore le renversement de toute idée de liberté et de république, que cette accusation d'avoir conspiré contre l'unité, parce que, dit-on, nous avons calomnié les sociétés populaires?

D'abord, le fait articulé contre moi est faux. Comment peut-on m'accuser d'avoir calomnié les sociétés populaires, tandis que je les ai sans cesse vantées et défendues dans tous mes écrits, tandis que je n'ai cessé d'en recommander la multiplication; tandis que je les ai défendues à l'Assemblée législative dans mes discours contre l'Empereur, dans ma dénonciation contre Delessart, dans mon discours du 9 juillet, dans mon opinion contre Lafayette! tandis enfin que, dans ma lettre du 23 mai, j'écrivais encore cet éloge remarquable.

« *La France est couverte de sociétés populaires qui, presque partout ont contribué à élever l'édifice de la liberté, qui toutes veulent la république.* »

Je ne puis pas même être accusé d'avoir calomnié la société des Jacobins de Paris, quoique, depuis plus d'un an, j'y aie été, presqu'à chaque séance, déchiré par les plus infâmes calomnies!

Je le disais dans ma lettre du 28 octobre 1792, écrite après ma radiation de cette société.

« *Je ne cesserai de le répéter, la société de l'égalité de Paris doit subsister, le bien public l'exige; mais il exige aussi qu'elle soit utile, qu'elle remplisse le but de son institution.* » Depuis cette époque, je n'ai cessé d'être le but des calomnies les

plus virulentes consignées dans le Journal des Débats des Jacobins; et, pour ne pas scandaliser les patriotes, je m'abstenais fidèlement de répondre. Et c'est moi qu'on accuse d'avoir calomnié les Jacobins! moi qui, déchiré, gardais le silence!

Mais si je le gardais sur les injures qui m'étaient personnelles, devais-je fermer les yeux sur les outrages dirigés contre la Convention? Non, j'aurais violé mon mandat et trahi mes devoirs.

Mais en dénonçant ces attentats dans ma lettre à mes commettans, je ne les attribuais pas même à la société des Jacobins; j'y distinguais, comme dans ma lettre du 28 octobre, comme dans mon journal, la majorité de cette société, des meneurs qui l'égaraient et qui l'intimidaient.

« *Dans cette société*, disais-je, il *existe de bons patriotes, mais faibles ou en minorité, ou s'ils sont en majorité, trop timides pour faire respecter la majorité.* »

Eh! dans ce paragraphe, qui accusais-je d'outrager la Convention, de souiller la tribune de calomnies, de chercher à tout désorganiser, d'envahir tous les pouvoirs, de dicter des lois? Non, ce n'était pas la société entière, c'étaient les vingt hommes qui la gouvernaient:

C'est dans un club que réside la souveraineté nationale, ou plutôt c'est dans une vingtaine de brigands qui dirigent ce club, qui font courber devant eux toutes les autorités constituées.

Non, l'inviolabilité, ajoutais-je, *n'est plus dans la représentation nationale, elle est dans ces vingts brigands qui la violent chaque jour.*

Eh! quoi, citoyens, n'avais-je pas raison de m'exprimer ainsi? Quarante députés ne sont-ils

pas aujourd'hui traduits comme des criminels devant votre tribunal, pour avoir dénoncé les attentats contre la représentation nationale? et a-t-on traduit devant vous un seul des hommes qui provoquèrent sa dissolution? a-t-on traduit celui qui, dans la séance des Jacobins disait que *la majorité de la Convention était corrompue, qu'on ne pouvait la purger par des moyens paisibles, qu'il fallait du sang, qu'il fallait exterminer ces modérés?*

Eh, quoi! citoyens, des journalistes, des motionnaires dans une tribune ont pu outrager impunément la Convention, proposer sa dissolution! A l'abri de la déclaration des droits, ils ont pu se soustraire à la poursuite et être élargis par décret, par jugement de ce tribunal! Et nous, représentans du peuple, on nous accuse, on nous emprisonne, on demande nos têtes parce que nous avons dénoncé à la Convention, à la France ces attentats contre la représentation et contre la république!

Ne voit-on pas réunis tout à la fois dans cette accusation et la violation de la liberté de la presse, et la violation de la liberté des opinions dans le sein de l'assemblée nationale, et la violation de tous les principes de justice, et le renversement de la représentation nationale et de la république?

Mais, insiste-t-on, vous avez voulu, par ces calomnies contre la municipalité, contre les Jacobins, armer les départemens, les soulever, exciter la guerre civile.

Vous avez voulu soulever les départemens! eh! de quel droit descendez-vous dans ma conscience? de quel droit lui prêtez-vous des inten-

tions perfides, lorsque les écrits déposent de conseils pacifiques? L'être suprême vous a-t-il donc ouvert nos cœurs? Eh! bien, c'est cet être suprême qui lit dans nos âmes, cet être suprême qui nous jugera tous un jour, qui punit infailliblement le crime, qui le punit d'avance en donnant le remords à l'âme du coupable; c'est cet être suprême que j'atteste ici! Oui, je jure par lui que j'ai toujours voulu la paix, l'union entre tous mes frères, je jure par lui que j'ai toujours abhorré la guerre civile; je jure par lui que j'ai toujours abhorré l'assassinat, même celui commis dans la personne des plus grands criminels.

Moi! vouloir la guerre civile! Eh! quoi, n'est-ce pas appeler les rois coalisés au sein de la France? n'est-ce pas dresser soi-même son échafaud? me supposez-vous donc assez stupide pour vouloir m'égorger moi-même? car, ne serais-je pas une des premières victimes de leur vengeance? Non, jamais les rois ne me pardonneront.

Je prêchais la guerre civile! mais relisez donc tous mes écrits, puisque c'est là, là seulement, que vous trouvez des preuves de mes prétendu crimes, et vous n'y verrez que des exhortations à la paix, à l'ordre, à l'union.

Je prêchais la guerre civile! quand je prêchais l'exécution des lois, le respect des propriétés, de la sûreté individuelle, parce que, sans le respect, le peuple n'a ni travail, ni pain.

Je prêchais la guerre civile! quand je voulais qu'on se hâtât d'instruire le peuple, afin que tous pussent gouverner successivement et jouir d'une tranquillité durable.

Je prêchais la guerre civile! quand je voulais substituer à un gouvernement provisoire et arbi-

traire un gouvernement fixe et une constitution invariable.

Je prêchais la guerre civile, quand je m'élevais contre ceux qui divisaient la Convention en deux partis, en appelans et non-appelans.

Je prêchais la guerre civile, quand, à l'occasion du décret contre le ci-devant roi, j'écrivais ces paroles d'union :

Législateurs, quelle qu'aït été votre opinion sur le ci-devant roi, vous ne pouvez plus maintenant en avoir qu'une, la majorité a prononcé la mort, faites respecter ce décret; vous qui avez vu les plus grands dangers attachés au supplice du tyran, et vous qui n'en avez pas apperçu, faites tous vos efforts, les uns pour prévenir les maux que vous avez prévus, les autres, pour qu'ils n'arrivent pas contre votre attente.

Relisez cette fameuse lettre à mes commettans, vous n'y trouverez que le même langage, le langage de la paix et de l'union. Aprés avoir peint nos divisions et nos dangers, après avoir examiné les divers remèdes qu'on proposait, je m'arrête à deux qui me paraissent mériter la préférence : finir la constitution et convoquer une autre législature, ou bien, si ce plan est impossible, convoquer sur-le-champ les assemblées primaires pour avoir une autre convention.

Voulez-vous disais-je presqu'à chaque page, *terminer vos divisions intérieures, avoir des forces pour vaincre vos ennemis au dehors, ayez de l'ordre, ayez une constitution; par là, vous dissiperez bientôt les mécontens.*

Ayez une constitution sous un mois, sous quinzaine s'il se peut; qu'elle soit acceptée et tous vos maux finiront; une constitution vaudra des

armées, vaudra les meilleurs missionnaires pour les rebelles, les meilleurs négociateurs pour les puissances étrangères.

Ayons une constitution et nous aurons une législation respectée, des lois obéies, la force physique pour les faire exécuter, un pouvoir exécutif considéré et dépendant de la législation, avec lesquels les puissances étrangères pourront traiter.

Que si la constitution ne peut finir ajoutais-je, *hâtons-nous de convoquer les assemblées primaires pour nommer un autre convention, parce-que le mal est pressant. C'est un appel au peuple français, au peuple qui doit enfin prononcer entre nous et nos adversaires, entre l'ordre et l'anarchie.*

Reconnaîtra-t-on, citoyens, à ce langage, un séditieux qui voulut bouleverser les départemens et allumer le feu de la guerre civile?

Était-ce provoquer à la guerre civile, que d'insister sans cesse sur l'achèvement de la constitution, sur l'établissement d'un gouvernement définitif? était-ce provoquer à la guerre civile que de demander le rassemblement paisible de tous les citoyens, qui nous remplaçant par d'autres députés, missent par là fin à nos divisions! n'était-ce pas au contraire indiquer le moyen le plus pacifique et le plus sûr pour dissiper le danger et prévenir tout soulèvement.

Et, citoyens, nos adversaires, l'ont si bien senti qu'après nous avoir expulsé du sein de la convention, ils ont profité d'un de ces conseils, et se sont hâtés de finir la constitution; ils ont regardé le moyen comme infaillible pour rallier tous les esprits autour de la république, et l'événement ne les a pas trompés.

Ainsi, c'est de celui même qu'ils accusent d'avoir

voulu soulever les départemens, qu'ils ont emprunté le seul moyen qui ait efficacement appaisé tous les soulèvemens.

Car depuis l'origine de la convention, je n'avais cessé d'insister sur l'achèvement de la constitution.

Je le demandais dans mon opinion sur le jugement du ci-devant roi :

Avoir et promptement avoir une constitution qui assure la liberté, l'égalité, la propriété. Avoir et promptement avoir un pouvoir exécutif nommé par le peuple, qui puisse conduire à la paix au travers des victoires. Voilà ce que nous demandons.

Ne le demandais-je pas encore dans cette fameuse réunion des députés de divers partis, tenue le 12 mars 1793, au moment où nous échappions au glaive des conspirateurs, où les calomnies et les poignards nous poursuivaient encore. Nos ennemis nous proposent une réunion, nous l'acceptons, la plus grande franchise préside à nos explications. Nous jurons d'oublier tous nos ressentimens, et de ne plus voir que le bien de la patrie. Eh! quel prix mettais-je à cette réunion? *Achever la constitution sous quinzaine et convoquer ensuite une législature dont nous serions exclus.*

Et Robespierre, qui quelques jours après, dénonçait comme un crime, cette idée d'une constitution accélérée, Robespierre s'empresse de faire décréter cette constitution.

Brissot ne fut point admis à faire entendre cette justification. Le tribunal révolutionnaire, ayant demandé et obtenu un décret qui lui permettait *de fermer les débats dès que la conscience des jurés serait éclairée*, se servit de cette loi nouvelle pour étouffer la défense. D'infâmes triumvirs, Chabot, Chaumette, Hébert, Pache, Deschamps, Destournelles, Dolsen, Deffieux, Duhem, Fabre-D'Églantine, Léonard Bourdon, vinrent à l'audience débiter de longs réquisitoires, qui étaient autant de supplémens à l'acte d'accusation. Chabot, Hébert et Chaumette, qui croyaient avoir à venger des injures personnelles, demandèrent la tête des vingt-deux avec encore plus d'acharnement que l'accusateur public. Chacun d'eux parla pendant plusieurs heures; toutes les dépositions n'avaient pas été encore reçues, lorsque l'accusateur public demanda que lecture fût faite de la loi qui concernait les jugemens criminels; les jurés se retirèrent pour délibérer; bientôt après, ils rentrèrent et Antonelle déclara en leur nom, qu'ils n'avaient pas acquis des lumières suffisantes : cette déclaration eût été de bon augure, si elle n'avait été concertée à l'avance, pour sauver l'odieux de la précipitation. Mais l'opinion du jury était fixée, et la continuation des débats n'était plus qu'une vaine formalité, ils se prolongèrent quelques instans, après lesquels Antonelle, voulant couper court aux plaidoieries qui allaient s'ouvrir, déclara que la

conscience des jurés était suffisamment éclairée.

On sait qu'un même arrêt de mort fut porté contre tous les accusés. Il était onze heures et quelques minutes du soir lorsque fut rendue, cette sentence qui devait être exécutée le lendemain. Ne se fesant plus d'illusions sur le sort qu'on lui réservait, Brissot avait employé une partie de la matinée à écrire aux personnes qu'il affectionnait le plus. Ces adieux si touchans méritent d'être conservés. Les deux dernières lettres furent écrites immédiatement après qu'il eût entendu le prononcé de la fatale sentence.

FIN.

LETTRES DE BRISSOT.

Ce mercredi 30 *octobre.*

A MA FAMILLE,

Pourquoi, ma chère Félicité, n'imprime-t-on pas nos débats, ils te donneraient quelques consolations; tu verrais la fermeté que ton ami déploie, tu verrais la justice et la raison toujours triompher. Mais on veut; on croit tout ensevelir, on se trompe, l'histoire veille en silence et la postérité jugera. J'ai rêvé plusieurs fois, et encore cette nuit, de toi, de mon cher Anacharsis et de mes autres enfans. Je crois bien qu'on m'arrachera à votre tendresse, aux projets que j'avais de vivre avec vous tous dans l'obscurité : souviens-toi qu'avant ce dernier moment, e veux te voir ainsi que mon ami; mais je t'avertirai; ne me refuse pas cette dernière douceur. Je ne crois pas que nous allions au-delà de samedi. Adieu, mou amie, je t'embrasse, baise pour moi notre enfant.

Ce mercredi 30 *octobre..*

Ma chère maman, vous voyez par le décret qui a été rendu hier, qu'on veut accélérer notre affaire; je ne crois pas que nous allions au-delà de vendredi ou de samedi; je suis bien désolé qne les papiers publics n'impriment pas nos débats, vous y auriez vu la sortie vigoureuse que je fis au sujet de la liberté de la presse. Les discours et l'attitude de nos ennemis ne nous laissent aucun doute sur le sort qu'ils nous préparent, nous y sommes résignés et nous désirons qu'on cesse enfin de nous donner en spectacle. Soyez sûre que la fermeté n'abandonnera pas votre fils, et qu'il dira des vérités jusqu'à sa dernière heure. Je vais joindre ici des billets pour des personnes qne j'aime, je vous en

enverrai d'autres, garde-les jusqu'au moment où vous devre en faire usage, je m'adresse à vous pour cette office afin de ménager la sensibilité de ma petite, si je succombe, comme je crois. Je veux pourtant vous voir, vous embrasser pour la dernière fois, avec mon amie et mon Anacharsis; vous pourrez venir comme la bonne; j'éprouve quelques consolations en pensant que la haine de mes ennemis va s'éteindre avec moi et ne retombera pas sur mes enfans; *ils* ne seront pas abandonnés, et ils porteront un jour avec orgueil le nom de leur père. Mes amitiés aux amis qui nous rendent tant de services, je vous renverrai les livres quand je n'en aurai plus besoin.

Ce 30 *octobre* 1793.

A MES AMIS FRANÇOIS DUPONT ET MA NANCY,

Ce sont certainement, mes bons amis, les dernières lignes que je vous écrirai; la rage de mes ennemis est portée à son comble, ma mort leur est nécessaire, j'y suis résigné depuis trois mois, je meurs tranquille, avec la conscience d'avoir fait et voulu le bien public et de m'y être constamment dévoué. Mon nom ne périra point, ma mémoire survivra aux vengeances, et les larmes que les gens de bien lui donneront sûrement, seront utiles à mes enfans; c'est l'espoir qui me console en les quittant. J'ai encore celui de croire que tôt ou tard vous en aurez soin, que vous les adopterez. Enfin, mes amis, quand vous aurez fini votre carrière, nous nous rejoindrons au ciel où l'on ne persécute personne. Frère, servez de père à mes enfans, sœur chérie, aimez les; j'oubliais de vous dire que sur la sellette de la mort, votre frère a conservé la fermeté d'un homme de bien, et qu'il s'est justifié complètement. Uun souvenir de moi à Emer et à sa femme, hélas! mon unique désir était de mourir au milieu de vous.

Ce 30 *octobre*.

A MON FRERE BRISSOT,

Mon ami, je ne t'ai pas écrit pendant le cours de ma longue captivité, je craignais de te compromettre. Je vais quitter la vie, et je ne

veux pas le faire sans t'adresser quelques lignes. Je te remercie des soins que tu as eus de mon fils, continue-les. Une idée me console : après ma mort, on cessera de s'acharner sur ce qui porte mon nom. Je meurs avec la fermeté d'un homme qui a la conscience de son innocence et d'avoir été utile à la liberté et à l'humanité. La tranquillité ne m'abandonne dans aucun moment, et le ciel semble en vérité redoubler mon énergie à l'approche de ma dernière heure. Console ma pauvre mère, dis à mes sœurs que quoique je ne leur pas aie écrit, je n'ai jamais cessé de les aimer. Un mot au pauvre frère en exil. J'embrasse ma femme, embrasse mon Félix et dis lui que le seul regret de son père est de le quitter sans avoir pu s'occuper de son éducation; recommande lui de se hâter de s'instruire pour être utile à ses frères et à sa maman. Hélas! je lui ai coûté bien des peines, il faut qu'il aît soin d'elle, lorsque le temps des infirmités viendra.

PROCÈS DE BRISSOT

ET

DES GIRONDINS.

Brissot s'occupa dans sa prison de préparer sa défense. Un rapport de Saint-Just présentait sommairement les bases de l'accusation dirigée contre ses collègues et contre lui : il entreprit de le réfuter; mais à peine ce travail, dans lequel il répondait aux calomnies par un exposé sincère de quelques-uns des actes de sa vie politique, était-il terminé, qu'Amar, au nom du comité de sûreté générale, dont il était membre, vint, le 3 octobre, au sein de la Convention lire un second rapport, dont la trame ourdie avec beaucoup d'art et une grande perfidie, rendait la justification d'autant plus difficile qu'Amar avait eu le soin de n'articuler des faits particuliers que contre cinq ou six des accusés, et d'impliquer les autres au moyen de faits généraux, au sujet

desquels il est toujours plus aisé d'égarer l'opinion ; il parvint ainsi à faire de Brissot le chef d'une conspiration dont le réseau était assez vaste pour envelopper tous les députés que l'on voulait perdre. La logique de cet homme de sang n'avait jamais été ni plus forte, ni plus abondante en conséquences terribles. Sur ses conclusions, quarante conventionnels, dont vingt-deux déjà en état d'arrestation, furent traduits au tribunal révolutionnaire, vingt, qui avaient quitté Paris, furent *mis hors la loi*, et soixante-quinze autres qui avaient signé les protestations des 6 et 18 juin furent saisis sur leurs bancs et conduits en prison. Cette dénonciation d'Amar avait donné lieu à des mesures assez graves pour que le public la connût autrement que par ses résultats ; cependant, elle ne fut point imprimée, et les journaux se bornèrent à en citer quelques extraits. Dès lors, on fut fondé à croire que conformément à six décrets antérieurs, un acte d'accusation plus précis et en même temps plus explicite serait dressé; mais cet acte ne paraissant pas, Brissot, qui prévoyait l'approche du procès, craignit d'être pris au dépourvu : il composa donc un second mémoire dans lequel, pour repousser l'attaque des deux rapporteurs, il se proposait de faire complètement l'exposé de sa conduite, pendant le cours de sa carrière révolutionnaire. Brissot n'eut pas le temps d'achever ce plaidoyer, qui, s'il avait pu y mettre la dernière main, nous aurait dispensé de reproduire la réponse au rapport de Saint-Just, dont la publication, à l'exception de quelques paragraphes que nous avons supprimés parce qu'ils se trouvaient répétés dans le second mémoire, devient aujourd'hui nécessaire pour remplir les intentions de son auteur.

Brissot tantôt semblait se faire illusion sur sa position, tantôt la comprendre parfaitement et s'y résigner. Les deux lettres suivantes, dans lesquelles il témoigne à sa mére son impatience d'être jugé, prouvent qu'il se partageait entre ces deux sentimens, la certitude du sort qu'on lui réservait, et l'espoir que les débats mettraient son innocence au grand jour.

Ce lundi, 21 octobre.

Ma santé va de mieux en mieux, ma bonne maman, et c'est un vrai bienfait du ciel, car voici le moment où j'en ai plus besoin que jamais ; pour la tranquillité d'esprit, elle est la même que vous m'avez

connue. Mon plus grand regret est de ne plus voir aucun des miens. Je me résigne à ce sacrifice en pensant qu'il peut leur être utile, et que de manière ou d'autre il doit bientôt finir.

Adieu, chère maman, je vous embrasse. »

Ce mercredi, 23 octobre.

« J'ai reçu, vos deux billets, ma bonne maman; cela m'a fait grand bien d'apprendre que vous jouissiez d'une bonne santé, et que vous étiez toujours armée d'un grand courage. Je connais le brave citoyen qui vous rend d'aussi grands services, son nom se gravera dans mon âme, et je lui voue une éternelle reconnaissance. L'abandon de mes anciens amis ne m'étonne point; il n'y a que de l'égoïsme et peu d'âmes comme les nôtres; aussi, pour trouver de la consolation, est-ce dans notre conscience qu'il faut descendre. J'ai le bonheur dans ma prison d'être réuni dans une chambre avec cinq personnes estimables et douces de caractère, presque toutes mes amis; je suis au milieu de mes papiers, occupé à finir ma justification; elle est presqu'achevée. On nous annonce le commencement du procès pour demain, peut-être sera-ce encore reculé; je désire pour votre tranquillité qu'il se termine bientôt; ne songez point à faire intervenir en ma faveur le chargé d'affaires d'Amérique. Vous connaissez bien peu les hommes pour croire qu'ils s'arrêteront là; résignons-nous, ils ne nous ôteront pas notre conscience. Tout me sera doux, pourvu que mes enfans, leur mère et vous puissiez recueillir le fruit de bonnes œuvres que je crois avoir faites. L'amie G. a dû vous faire passer des secours, c'est une excellente femme. Quand vous écrirez à mes sœurs, dites leur que je ne les oublie pas, et si j'ai quelques heureux momens, c'est en pensant à une famille dont le bonheur a toujours été le but de mes travaux.

La lettre et le billet suivans, quoique sans date, paraissent être de la même époque :

« J'ai lu, mon cher Auguste, la lettre que vous avez écrite à votre maman; votre résignation m'a fait un véritable plaisir, car votre dou-

leur et celle de tous ceux qui me sont chers causent tout mon chagrin. Le ciel m'a heureusement soutenu et inspiré un calme dont je suis moi-même surpris. Quelquefois, l'incertitude de mon sort me jette dans l'amertume, et il me semble qu'une décision quelconque me causerait moins de peine. La scélératesse des méchans est bien grande, mais la puissance du ciel leur est supérieure, et quoiqu'ils fassent, sa main s'appesantira tôt ou tard sur eux, et récompensera leurs victimes. Tel est l'espoir qui me soutient et qui doit vous consoler. Adieu, mon Auguste, ayez soin de votre santé, et souvenez-vous quelquefois d'un homme qui vous chérira jusqu'au dernier soupir. Je vous enverrai un mot pour Thérèse; si vous en avez occasion, faites le lui passer, mais ne me nommez pas; quoiqu'il y aît long-temps que je ne lui aie écrit, ma main sans doute ne lui est pas inconnue. Recommandez-lui la même discrétion.

Comme tout est changé, ma chère Thérèse! Tant de funestes nouvelles vous auront sans doute consternée? Voir si malheureux un être qui a rendu tant de services! Rien n'est stable ici bas! mais rien aussi n'ébranle un homme dont la conscience est irréprochable. C'est le caractère de votre ami, et ce doit être votre consolation. Ne pleurez pas lui, pleurez sur sa malheureuse patrie, et, malgré son silence, soyez sûr qu'il ne vous a point oubliée, et qu'il est heureux encore de l'amitié que vous lui avez vouée. Il attend avec calme la fin de ses malheurs.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.



MÉMOIRES HISTORIQUES ET CURIEUX DE BRISSOT

sur ses Contemporains

ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR ANACHARSIS BRISSOT,

SON FILS.

Extraits des tables des quatre volumes.

PARIS,

CHEZ MADAME HUZARD, rue de l'Éperon, 7. | CHEZ TOUS LES LIBRAIRES du Palais-Royal.